TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 488 — 38 PAGES — JEUDI 19 OCTOBRE 1978

Anatoly Karpov conserve son titre de champion du monde d'échecs

LIRE PAGE 27



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 24 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Levée de boucliers contre M. de Guiringaud au sein de la majorité

LE FOND ET LA FORME

Il n'est de vérité que dans les nuances, selon Benjamin Constant. M. de Guiringaud a péché contre les nuances, lundi, avec une ostentation provocatrice qui a d'autant plus choqué que ses déclarations tombaient de la bouche d'un diplomate chevronné. Quelque compassion pour les Libanais de toutes confessions, déchirés par un drame qui les dépasse, n'aurait pas nui à sa démonstration.

Devant l'ampleur des remous politiques — M. de Guiringaud a fait l'unanimité contre lui et même, miracle ! reconstitué l'unité de la majorité, — les porte-parole du Quai d'Orsay et de l'Elysée se sont employés à replacer ses propos dans leur contexte. Ils ne vont, ont-ils dit, nullement à l'encontre de la politique bien connue de la France : appui au président Sarkis pour restaurer « l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance du Liban » et « recherche de la paix avec l'accord des deux côtés ». « La déclaration de M. de Guiringaud, a ajouté le porte-parole de l'Elysée, montre toute la complexité du problème libanais. » Cette dernière appréciation a surpris en raison du caractère abrupt et simpliste des accusations du ministre des affaires étrangères contre les milices chrétiennes de M. Chamoun.

Le paradoxe n'est qu'apparent. M. de Guiringaud a d'abord voulu, au risque de soulever une réprobation générale, rectifier une idée reçue. Dans l'opinion française, et occidentale, seules les thèses chrétiennes étaient jusqu'ici prises en considération. Or, dit le ministre, cette vue unilatérale du conflit libanais n'est pas conforme à la vérité, et, hors de la vérité « il n'est pas de solution ». Le ministre français n'est pas seul de cet avis. Le 3 octobre, M. Mondale, vice-président des Etats-Unis, avait lui aussi surpris en affirmant, sans plus d'explication : « Ce serait une erreur de rendre la Syrie responsable de l'explosion de Beyrouth. »

Mardi, le porte-parole du département d'Etat lançait un avertissement aux milices de M. Chamoun, et, après avoir pris partiellement connaissance des paroles de M. de Guiringaud, il ajoutait que l' « analyse globale » de la situation libanaise par les Etats-Unis a coïncidé en général avec le point de vue du gouvernement français ».

Si M. de Guiringaud s'est montré aussi brutal, c'était très intentionnellement à l'adresse des chrétiens libanais. Il a voulu leur faire comprendre, sans contestation possible, qu'ils se trompent — et plus exactement qu'un de leur chef politique, M. Chamoun, les trompe — en mettant leurs espoirs dans une intervention de la communauté internationale : la France n'enverra pas de militaires à Beyrouth ; les Nations unies n'enverront pas de « casques bleus » entre les combattants — en tout cas il n'y a aucune chance qu'elles en envoient tant que le problème politique, celui que pose la cohabitation des chrétiens et des musulmans, ne sera pas résolu. Entretenir la population chrétienne dans cette illusion ne peut que prolonger son martyre.

S'il est clair pour le gouvernement français que la solution n'est pas dans une intervention internationale, il n'est pas moins évident que le conflit libanais restera internationalisé. Il l'est parce que des Palestiniens armés sont au Liban, parce que les chrétiens ont commencé par appeler les Syriens à leur secours, parce que les Israéliens ont une trop bonne occasion de tenir leur pire ennemi embourbé loin de leur frontière. Il est internationalisé enfin parce que les Syriens n'ont jamais caché leurs visées sur le Liban. Comment les chrétiens les plus modérés feraient-ils confiance à la Syrie, qui n'a jamais reconnu l'Etat libanais ?

Le drame libanais ne se terminera pas par une intervention internationale, mais, comme le conflit du Proche-Orient dont il n'est qu'un aspect, il ne se terminera pas non plus sans un accord de toutes les puissances intéressées.

M. Barre précise la position de la France sur le Liban

Les accusations portées par M. Louis de Guiringaud contre les milices chrétiennes libanaises et leur collusion avec Israël ont provoqué une très vive émotion dans les partis qui soutiennent le gouvernement. M. Raymond Barre intervient mercredi après-midi devant l'Assemblée nationale pour répondre aux interpellations des députés de la majorité.

● EN ISRAEL, *l'ambassadeur de France a été convoqué au ministère des affaires étrangères et s'est vu remettre une note de protestation.*

● A WASHINGTON, *soutenant l'argumentation de M. de Guiringaud, le porte-parole du département d'Etat a rappelé mardi à M. Camille Chamoun que* « toute personne qui menace le cessez-le-feu et agit de façon à provoquer de nouvelles hostilités au Liban, encourt de lourdes responsabilités ».

Blanc-seing arabe au président Assad

De notre envoyé spécial

Beyrouth. — A la surprise générale, en moins d'une heure, après deux jours de tractations, les « frères arabes », réunis à Beiteddine, ont accordé à l'unanimité au président syrien la plus parfaite des couvertures assortie d'un blanc-seing. Bref, un merci pour hier, un feu vert pour demain.

Mais Beyrouth sait chercher, dans ce qui n'est pas dit, pas écrit, de quoi entretenir l'espoir, même fragile et fugace. Si la paix, pour durer, a besoin de traités de paix, la trêve, elle, doit bien se contenter de ces mesures qu'on dit « pratiques », de ces modalités « techniques », dont diplomates et politiques feignent de se désintéresser. Sans heureusement tromper personne.

Le communiqué publié, mercredi 18 octobre, au temps de la conférence de Beiteddine — réunissant les ministres des affaires étrangères des sept pays qui participent à la Force arabe de dissuasion ou la financent — ne dit rien d'un quelconque plan de sécurité. Mais on sait désormais que les participants ont laissé aux militaires le soin de prendre sur le terrain la série de mesures susceptibles de prolonger et de consolider la trêve précaire que connaît Beyrouth depuis dix jours.

DOMINIQUE POUCHIN.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Par qui le scandale arrive

La seule chose qui n'ait aucun intérêt dans un conflit, c'est de savoir qui a jeté la première pierre. Pour les combattants, l'essentiel est de gagner ; pour les politiques, de ne pas perdre ; pour l'immense majorité de ceux qui subissent la guerre, de survivre.

Justes ou non, inopportunes ou non, les déclarations de M. de Guiringaud ont surtout le défaut de répondre à une question qui intéressera sans doute les historiens, en un temps où le martyre du peuple libanais, chrétien ou musulman, comme ceux de bien d'autres peuples dans le monde, pose aux consciences d'intolérables et immédiates interrogations qui restent sans réponse.

Choisir son camp, désigner son adversaire, c'est l'affaire de chacun, et toutes les accusations sont permises. Mais les victimes sont les mêmes pour tous.

ROBERT ESCARPIT.

Le débat entre communistes

● Le parti se prépare à une phase de repli
● La direction du P.C. serait partagée

La persistance du débat engagé au sein du parti communiste au lendemain des élections législatives et la nature des thèmes abordés créent un embarras au sein de la direction du P.C.F. qui est elle-même partagée.

Le parti, qui connaît d'autre part une crise de militantisme, semble se préparer à une phase de repli et d'isolement.

Les militants du parti communiste sont invités par la direction de leur formation à s'engager dans une campagne de propagande. « *Il s'agit*, explique M. Etienne Fajon dans *l'Humanité* du 16 octobre, *de faire connaître à des millions d'hommes et de femmes la vérité sur notre politique.* » Les dirigeants communistes, en prenant cette initiative, ont le double souci de lutter contre la crise du militantisme qui affecte leur parti et de tenter de ressouder une formation profondément marquée par le débat qui s'est engagé en son sein au lendemain des élections législatives.

La crise du militantisme a été notamment marquée par le recul des ventes de vignettes à l'occasion de la fête de *l'Humanité* et par les difficultés que rencontre la diffusion de *l'Humanité-Dimanche*. Une partie des membres du P.C.F. ne sont plus disponibles pour accomplir ces tâches, d'autres ont déserté leurs réunions de cellule. Pour un intellectuel, cadre du P.C.F., comme M. Guy Konopnicki, qui rend public son départ, combien de militants ont-ils pris silencieusement leurs distances, se sont-ils mis en congé de parti ?

En ce qui concerne le débat interne, si, à la veille des vacances, les contestataires paraissaient devoir être dispersés par la direction et marginalisés, ils se sont trouvés, à la rentrée, toujours aussi décidés à approfondir la discussion. Comme le note un collaborateur de *France Nouvelle*, M. Maurice Goldring, dans un livre, *l'Accident*, qui doit paraître prochainement aux Editions sociales : « *A partir du moment où la direction du parti désigne un certain nombre d'activités (expression publique de désaccords, pétitions, etc.) comme activités fractionnelles, elles le deviennent. La fraction existe parce qu'elle a été nommée. Continuer est alors bel et bien une activité fractionnelle.* »

Nombre de communistes sont toutefois décidés à dépasser cette contradiction et à continuer de faire connaître publiquement leur opinion. Cette attitude n'est pas sans risque. Une intervention trop répétée et trop dispersée dans le débat isole des militants, entraîne une réaction de rejet. C'est ce qui est en train d'arriver à M. Jean Elleinstein, directeur adjoint du Centre d'études et de recherches marxistes. D'autre part, si la direction du P.C.F. tolère un certain niveau de critiques, l'expression de désaccords, dans les colonnes de la presse dite « bourgeoise », demeure un seuil jugé par elle inacceptable. Surtout si une telle démarche est le fait d'un cadre du parti, à plus forte raison d'un permanent. M. Antoine Spire, qui s'était exprimé dans *Témoignage chrétien* et qui entend continuer, a été, de ce fait, amené à quitter la *chrétien*, et qui entend continuer, d'édition du parti, les Editions sociales.

Les licenciements intervenus dans différents organismes contrôlés par le P.C.F. n'ont pas pour objectif premier de permettre des sanctions politiques. La direction du parti profite simplement du fait qu'elle doit assainir les finances de l'organisation pour écarter quelques cadres jugés indociles. Les réorganisations engagées, notamment dans le domaine de la presse et de l'édition, montrent que les dirigeants du P.C.F. se préparent à une période — peut-être longue — de repli, à une nouvelle traversée du désert. Cet état d'esprit favorise la réapparition de positions sectaires jusqu'au sein de la direction du parti. Ainsi, par exemple, M. Georges Gosnat n'a-t-il pas hésité à assimiler fascisme et social-démocratie, renouant ainsi avec les positions qui étaient celles du P.C.F. en 1928. Cette position demeure, il est vrai, minoritaire chez les dirigeants communistes.

THIERRY PFISTER.

(Lire la suite page 10.)

Une première série d'aides pour les entreprises en difficulté

Le conseil des ministres devait examiner, ce mercredi 18 octobre, un ensemble de mesures visant à aider les entreprises en difficultés. Tout laisse supposer que cela nécessitera de nouvelles séances de travail et que le plan définitif ne sera arrêté que dans quelques mois.

En l'état actuel des choses, le projet de loi en préparation comporte deux volets :

● L'un propose de réformer les procédures judiciaires (en séparant plus nettement le rôle du syndic et en assouplissant la procédure de suspension provisoire des poursuites) ;

● L'autre concerne la prévention : le rôle des comptables et des commissaires aux comptes devrait être renforcé, ainsi que celui des actionnaires ; les chefs d'entreprise seraient, de leur côté, contraints de tenir une comptabilité plus efficace (comptabilité analytique, comptes de financement prévisionnels, etc.).

Par ailleurs, le ministre de l'économie devrait proposer de renforcer les pouvoirs du CIASI (Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles), de décentraliser son action et de créer une bourse des entreprises en difficulté. Le ministre du commerce et de l'artisanat devrait demander que les entreprises artisanales — dans le bâtiment notamment — bénéficient des procédures d'aide. Des études seraient également lancées sur les relations entre les banques et les entreprises, et sur le crédit inter-entreprises, et sur le secrétaire d'Etat à la P.M.I. et le ministre du travail devraient proposer des mesures visant à améliorer le financement des P.M.E. et à éviter les pertes de droits sociaux pour les salariés en cas de dépôt de bilan.

(Lire page 35, l'article de VERONIQUE MAURUS.)

La visite de M. Giscard d'Estaing en Andorre

Avant de se rendre, jeudi 19 octobre, dans la principauté d'Andorre, M. Giscard d'Estaing était attendu, mercredi soir 18 octobre, à Perpignan, où il devait prononcer une allocution à l'hôtel de ville puis dîner à la préfecture, en présence de plusieurs personnalités de la région.

Dans une déclaration publiée, mercredi, par « l'Indépendant de Perpignan », le président de la République souligne que sa visite en Andorre aura plusieurs significations : « En présence de ses deux coprinces, réunis pour la première fois de l'histoire dans les Vallées, le peuple andorran fêtera le sept centième anniversaire de l'accord des paréages qui a donné naissance à la principauté et qui lui a valu sept siècles d'indépendance et de paix. (...) Je souhaite que mon voyage contribue à préparer les voies de l'avenir, car l'histoire ne s'arrête pas. Les Andorrans savent combien je suis disposé à rechercher avec eux, en plein accord avec le coprince-évêque, les moyens d'adapter les formes de la démocratie andorrane aux réalités de notre temps. »

(Lire pages 6 et 7 notre supplément sur l'Andorre.)

Lumière à l'Est

par JEAN LALOY

Trois jours à peine avant la mort de Jean Paul Ier, les cardinaux et évêques polonais rendaient visite à l'épiscopat allemand. Parmi eux, celui qui allait devenir Jean Paul II. C'est lui qui a dit la messe en allemand dans la cathédrale de Cologne. La foule, comme celle de la place Saint-Pierre, a applaudi longuement les hôtes étrangers. De même à Munich, où la messe était dite par Mgr Storbra, évêque de Stettin, nommé à Poznan. Imagine-t-on, en 1903, l'archevêque allemand de Strasbourg applaudi à Paris ?

Ainsi, à travers le morne enchaînement des informations, assassinats, persécutions, troubles sociaux, passent inaperçues de grandes lumières.

Le miracle de la réconciliation entre catholiques allemands et polonais n'est pas né de rien. Il y a près de vingt ans que l'entreprise a commencé, sous l'impulsion du cardinal Döpfner, alors évêque de Berlin. En 1965, le message de l'épiscopat polonais à l'épiscopat allemand, à l'occasion du millénaire de la Pologne, contenait la phrase, si critiquée par les autorités civiles polonaises : « *Nous accordons notre pardon et nous sollicitons le vôtre.* » Au même moment, Joseph Czapski, dans la traduction allemande de son livre *Terre inhumaine*, souvenirs de son odyssée en U.R.S.S. entre 1939 et 1942, de Katyn à la frontière iranienne, consacrait un chapitre à l'Allemagne, à la tragédie des rapports polono-allemands et concluait qu'il n'y a pas de nation mauvaise, mais, partout et toujours, des hommes sommés de choisir entre le bien et le mal.

C'est aussi ce que dit Soljenitsyne. Et Sakharov et Zinoniev. Beaucoup d'autres ! La réconciliation est le vrai nom de la paix. Elle ne se fait pas toute seule. C'est une entreprise difficile.

(Lire la suite page 12.)

JEAN PROUVOST EST MORT

(Lire page 31.)

ARCHITECTURE ET DESIGN FINLANDAIS

Trois amis au bord d'un lac

Des forêts, des lacs, des maisons de bois, une langue venue de très loin et comme étrangère à l'Europe, une mer grise qui découpe ses côtes en milliers d'îles, un vaste territoire pris entre les glaces du Nord et le poids, l'expansionnisme redoutable du monde slave, une population peu nombreuse, parfois durement divisée contre elle-même et marquée d'une sorte de mélancolie existentielle, mais laborieuse, tenace, passionnément attachée à sa terre et dont toute l'histoire est dirigée vers le maintien ou la conquête de son identité nationale, telle est, au premier regard, la Finlande.

Longtemps ignorée de l'Occident, occupée par les Suédois puis, de 1808 à 1917, par les Russes, la Finlande a trouvé son identité nationale dans l'affirmation de son individualité culturelle, celle de ses peintres, de ses musiciens, d'une épopée, le Kalevala, recueillie au siècle dernier, celle surtout de ses artisans et de ses architectes. Le fait est à peu près unique d'un petit pays qui devient une nation par le fait de son architecture plutôt que par le commerce, la diplomatie ou la guerre. C'est ce que nous dit, de façon incomplète et avec la confusion qui règne à l'ordinaire en ces lieux, l'exposition Métamorphoses finlandaises inaugurée depuis peu au Centre Pompidou, dans les salles du Centre de création industrielle.

L'histoire commence à Helsinki, dans les premières décennies du dix-neuvième siècle. En 1808, Alexandre envahit la Finlande. C'est l'époque de l'idylle avec Napoléon, qui oblige les Suédois à céder aux Russes ce qui va devenir un grand duché pourvu d'une large autonomie interne par la sagesse du tsar (on voit encore sa statue sur la place principale de la ville). Alexandre déplace néanmoins la capitale de Turku, située à l'ouest, à Helsinki, plus facile à surveiller.

ANDRÉ FERMIGIER.

(Lire page 15.)

idées

JEUNESSES

Le sommeil des lycéens

par Gérard VINCENT (*)

LES manifestations qui ont eu lieu, vendredi 15 octobre, à Paris, et dans différentes villes de province, infirment-elles une enquête récente administrée par *le Guide de l'étudiant* auprès de cinq mille cent dix lycéens (soit un sur deux cents puisqu'ils sont environ un million) ? Il ne semble pas. *Celle-ci*, en apparence, est venue rassurer les âmes inquiètes et apporter la paix dans les chaumières. L'échantillonnage élaboré d'après la méthode des quotas n'est pas critiquable, et le sondage a été effectué avec un sérieux qui fait souvent défaut aux instituts spécialisés.

Il convient cependant de rappeler que toute enquête par questionnaires doit être lue avec une grande prudence : les enquêtés ne répondent qu'aux questions qu'on leur pose, et la sincérité des réponses est plausible sans être certaine. On ne reprendra pas ici le détail des résultats chiffrés auxquels *le Monde* du 26 septembre ainsi que *le Monde de l'Education* du mois d'octobre ont déjà fait une large place. On se contentera de mettre en doute les conclusions « rassurantes » tirées par la plupart des observateurs.

La première constatation qui s'impose est que la reproduction des inégalités sociales par le système éducatif se porte bien. Sur cent lycéens (l'enquête inclut également les élèves des sections technologiques préparant le baccalauréat ou un brevet de technicien), 12,5 % ont un père ouvrier alors que, d'après le recensement de 1975, les ouvriers représentent 37,7 % de la population *active. Alors que les enfants* de patrons, professions libérales, cadres supérieurs et moyens constituent 64 % de la « noble » section C, ils ne sont plus que 31,9 % dans la section roturière, section BT (brevet de technicien).

Ainsi se trouve confirmé une fois de plus ce qu'on sait depuis longtemps : l'école n'est pas réductrice des inégalités sociales : l'apprentissage du langage et des codes de stratégies de carrière se fait dans le cadre familial et non dans les structures scolaires. Or 88,4 % des enquêtés (dont 25 % avec des nuances) se prononcent pour le mariage. La reproduction culturelle fonctionne également avec une efficacité propre à réjouir les partisans de la société libérale avancée. Zola est l'auteur le plus lu, Marx arrive en dix-neuvième position, battant Guy des Cars d'une courte tête, et Freud est dans les choux.

Les temps sont révolus où les lycéens descendaient dans la rue pour défendre leur camarade Guiot, contester la circulaire Guichard, protester contre le meurtre de Pierre Overney ou dénoncer la « loi Debré ». La démobilisation politique est évidente. La reproduction politique se lit dans les *chiffres : la gauche l'emporte* chez les enfants de prolétaires, les élèves du technique (ce sont d'ailleurs les mêmes), dans les établissements publics, surtout de la région parisienne.

Seule surprise : les filles sont moins favorables à la majorité que les garçons. Les querelles de personnes dans les états-majors des principales formations politiques et la naïve redondance des discours dominicaux qui promettent la lune pour demain (l'opposition) ou affirment qu'elle est déjà là (la majorité) n'incitent guère à l'enthousiasme ou à l'engagement.

L'insipidité péremptoire et la *contre-vérité manifeste* demeurent, aux yeux des leaders politiques, les meilleurs moyens de convaincre. Ils survivent grâce à la déliquescence des modèles sociétaux qui suscitaient hier l'espérance d'une partie de la jeunesse, comme les exemples cubain ou chinois. Manquent également les catalyseurs qui, jadis, mobilisaient les peuples estudiantin et lycéen : guerres coloniales menées par la France en Indochine et en *Algérie, guerre du Vietnam* assumée par le relais américain. Les massacres d'Iran et du Nicaragua émeuvent, certes, les cœurs sensibles de la gauche, mais ceux du Cambodge rappellent que le génocide n'est pas d'un seul côté. Et que faire pour le Liban dont l'agonie est exhibée à longueur d'antenne à l'heure du souper familial ?

Le rôle des minorités

L'étude minutieuse des positions politiques apporte cependant des informations intéressantes. En cas d'élection présidentielle, *27 % des lycéens s'abstiendraient* et, parmi les votants, 26,3 % se prononceraient en faveur des écologistes. C'est dire que la moitié récuse l'actuelle « classe » politique. Le candidat préféré de celles et ceux qui voteraient est Valéry Giscard d'Estaing, qui recueille 28,6 % des intentions de vote; mais son score ne cesse de baisser de la seconde à la terminale.

Avec 7,1 % des intentions de vote, l'extrême gauche (qui remporta 3,3 % des suffrages au premier tour des législatives de 1978) fait un bon score pour un pays comme le nôtre où la vivace tradition blanquiste attend toujours que la *chaleur* du *moment* établisse le courant entre idéologues sans troupes et troupes sans idéologie.

C'est la faiblesse des sondages de ne pas informer sur le rôle *des minorités dans l'éventualité* d'une crise. Une enquête du même genre réalisée au début de 1968 n'aurait sans doute pas fait apparaître davantage de gauchistes. *Or les gauchistes de 1978* ont assez nettement marginalisés. Plus que leurs camarades ils sont insatisfaits de leur vie quotidienne et/ou sexuelle, en situation conflictuelle avec leurs parents, tentés par le suicide et habitués au « H », désireux de changer une société où le travail est une contrainte. L'importance — déjà signalée — des abstentionnistes et le fait que 57,3 % des lycéens se déclarent favorables à la suppression du *service national* permet de penser qu'en cas de crise sociale, le prosélytisme de l'extrême gauche disposerait d'une clientèle possible.

L'aventure, toutefois, ne semble pas au coin de la rue, l'enquête révélant une forte inclination pour la sécurité. 42,1 % des lycéens désirent trouver un emploi dans des structures caractérisées par l'inamovibilité, voire l'irresponsabilité (enseignement, *recherche, fonction* publique, collectivités locales, entreprises publiques) et ils ne sont que 4,2 % à désirer créer une entreprise industrielle ou commerciale.

Voilà qui ne manquera pas de décevoir M. Raymond Barre, dont les viriles objurgations relatives au rattrapage, voire au dépassement des prouesses américaines, nippones et ouest-allemandes risquent de trouver peu d'écho auprès de ces lycéens indolents dont un si grand nombre rêvent d'être *professeurs comme lui*.

Ces merveilleuses professions où l'on peut durer sans réussir et — croit-on — sans souffrir (le professorat), les lycéens naïfs ne les obtiendront pas. L'enquête *montre en effet* leur *médiocre* information et, en conséquence, l'irréalisme de leurs désirs. Alors que 17 % de ceux qui continuent leurs études voudraient entrer dans une classe préparatoire à une grande école (proportion qui atteint 38,3 % chez les élèves de C), 7 % seulement y trouveront place.

22,2 % des enquêtés veulent être enseignants ou chercheurs alors que, l'explosion scolaire étant terminée, chacun sait que les concours de recrutement seront de plus en plus sélectifs. Enfin, 27,8 % optent pour les professions libérales et indépendantes qui, d'après le recensement de 1975, regroupaient moins de 1 % des actifs ! Nul ne peut dire quelles seront les conséquences *de tant d'espérances déçues*.

Auto et moto

Les enseignants sont vivement interpellés par leurs élèves. Certes on ne leur dénie pas le savoir et on leur concède le tact de masquer leurs opinions politiques. Mais 44,4 % des enquêtés affirment qu'ils ne savent pas intéresser leurs élèves. Une telle sévérité doit inciter — du moins peut-on l'espérer — le corps enseignant, si profondément hiérarchisé et conservateur sur le plan professionnel, à un examen d'existence, sinon de conscience. Le recrutement massif de jeunes enseignants au cours des deux dernières décennies n'a guère ébranlé l'inertie de l'institution.

Les grands chevaux de la bataille syndicale demeurent la titularisation et l'augmentation des places mises au concours, ce qui se comprend dans l'état actuel du marché du travail. Mais la vraie question est de *savoir si demain, quel que soit* le modèle de société retenu, les professeurs constitueront un corps permanent. Pourra-t-on (peut-on même aujourd'hui ?) être professeur toute sa vie ? S'il est vrai qu'ils sont aussi médiocres que le prétend la moitié des enquêtés, c'est la fonction même qui est en question. Mise en question d'ailleurs, qu'il serait très souhaitable d'étendre à d'autres « corps ».

81,4 % des enquêtés affirmant que leurs relations avec leurs parents sont « plutôt bonnes » ou « excellentes », on peut s'interroger sur les raisons de cette détente dans les rapports intergénérationnels. *« De mon temps, l'enfance, c'était des baffes »*, écrivait Louis-Ferdinand Céline. Les parents d'aujourd'hui, incités par les médias autant que par leur progéniture, s'interrogent. C'est avec une prudence extrême qu'ils osent arguer de leur « expérience » puisque les jeunes savent bien avec Confucius (qu'ils n'ont pas lu) que *« l'expérience est comme une lanterne qu'on porte dans son dos, elle n'éclaire que le chemin parcouru. »*

Mais la diplomatie parentale — *produit de l'air du temps* — ne saurait, à elle seule, rendre compte de cette coexistence pacifique et affectueuse que l'enquête semble révéler. Plus déterminante de ce rapprochement paraît être la société de consommation, vouée aux gémonies, non sans ambiguïté, par la génération de 68. Le père et son auto, le fils et sa moto, sont, par rapport à ces deux objets, dans un rapport isomorphe. Dans les deux cas il faut payer, entretenir, réparer. L'un et l'autre peuvent espérer, pour plus tard, le modèle au-dessus. Fascinante moto ! Eros et Thanatos ? Sans doute. La fantastique cavalcade presque hebdomadaire de la Bastille à la porte Maillot laisse perplexe. Des centaines — des milliers parfois — de motards caparaçonnés, chacun portant sa chacune en croupe, tous brûlant les feux rouges et slalomant à travers les voitures où s'entasse le « bourgeois » envieux ou désapprobateur, est-ce un autre modèle de société en train de naître ? Ou est-ce le produit le plus pur (le plus impur ?) d'une *production sophistiquée* et d'une publicité bien ajustée, celle-ci et celle-là élaborées dans l'archipel nippon ?

Il faut vivre

Peut-être les médias jouent-ils un rôle positif dans ce rapprochement parents-enfants. Contrairement au transistor écouté indivi*duellement*, la *télévision* (en France tout au moins où la règle est d'un récepteur par foyer) est regardée en famille. Comment est-elle perçue par des voyeurs d'âge différent ? Comment agit-elle sur l'imagination ? Nous ne connaissons pas les réponses. Le film du dimanche soir, celui de 20 h. 30 sur la première chaîne, (pas le film du ciné-club pour « intellos »), est-il l'occasion d'un grand rassemblement familial ? Peut-être.

La crise enfin rapproche les générations. Elle crée une nouvelle hiérarchie des urgences et de réelles solidarités entre le fils qui *cherche* un emploi et le père qui tremble de perdre le sien. *Le pro*cès de la société consommationniste — donc consumationniste — est devenu un thème académique. Pourquoi tant de bruits et de fureurs ? Pour qui ce culte absurde d'un P.N.B. qui additionne les activités qui produisent des nuisances et toutes celles qui les combattent ? Qu'importe ! Il faut vivre, donc trouver du travail et s'y rendre, de préférence, *en auto ou à moto*.

Il serait naïf de penser qu'un sondage, si sérieux soit-il, puisse pénétrer le sommeil des lycéens et nous livrer leurs rêves et leurs cauchemars. A ceux qui en ont fait une autre lecture que la mienne et qui ont trouvé dans ce calme des raisons de se rassurer, rappelons que dans un monde qui bouge le conformisme est un arrêt de tête qui peut conduire à *l'arrêt de* mort.

(*) Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris. Auteur en 1974, aux éditions Gallimard, d'un ouvrage sur *le Peuple lycéen*.

L'AGE OU TOUT PEUT ARRIVER

par le docteur Daniel FLEURY (*)

DEPUIS un certain temps, il est souvent question dans ces colonnes du jeune de onze à quinze ans que l'on ne sait pas classer dans une catégorie : selon les uns, on parle d'enfant, selon les autres de jeune adolescent. En fait, un tel *âge est situé de part et d'autre de* la puberté et caractérise la préadolescence. Depuis vingt ans, je m'occupe de préadolescents, et mon expérience m'a permis de comprendre que cet âge est finalement très particulier, car il associe au développement physique, physiologique et sexuel un développment très spécifique et tout aussi intense de sa psychologie et de sa socialité.

Les problèmes actuels qui touchent le préadolescent ne sont pas nouveaux, *mais ils prennent une acuité* plus importante par suite de l'incompréhension de beaucoup : famille, professeur, entourage divers, devant un être qui les surprend et qui ne les habituait pas autrefois à de tels problèmes. Ceux-ci existaient, *mais* le passage entre l'enfance et l'adolescence, entre un certain équilibre acquis après les conflits de la petite enfance, une certaine maturité propre à l'enfant, disait J.-J. Rousseau, dans *l'Emile*, et un autre équilibre difficilement perçu, se faisait assez tranquillement, parmi un entourage moins inquiet qui ne se demandait pas chaque jour ce qu'allait devenir un tel préadolescent, et une société qui ne *favorisait pas autant* les diverses excitations et n'envisageait pas ce préadolescent comme un consommateur *à part entière*, sur qui il faut compter pour favoriser la consommation de produits.

Maintenant, on assiste à un double phénomène : d'une part, la puberté se fait plus rapidement, et surtout avec explosion intense de pulsions sexuelles capables de se *réaliser* : il n'y a plus de limites ni de réelle culpabilité : d'autre part, le rôle social de ce jeune n'a pas bougé : il est toujours un infirme social.

Est-il alors étonnant que certains en aient ras le bol, se mettent à ressentir le vide d'une vie sans intérêt, ressentent avec une telle inten*sité les moindres injustices*, qui ne sont souvent que des injustices accumulées depuis très longtemps et entrent dans une dépressivité ? Cette dépressivité du préadolescent n'est pas nouvelle, elle a toujours existé, *mais ne durait pas ; et le préado*lescent retrouvait équilibre et sécurité grâce à l'affection, à l'amitié, ou à la protection des uns et des autres. Il n'y a que trop rarement, à cet âge et de nos jours, conversation, intérêt, écoute, et par suite réelle affection ou amitié. Le jeune de cet âge en a besoin pour affirmer sa personnalité, pour se voir dans l'autre comme dans un miroir, pour reprendre confiance.

Le sens de l'effort

Les problèmes qui étaient autrefois ceux de l'adolescence sont maintenant bien souvent ceux de la *préadolescence, avec ses symptômes* agressifs et dépressifs ; mais la psychologie du préadolescent n'est pas celle de l'adolescent, sa construction de personnalité n'est nullement acquise, son moi est encore en très grande ambiguïté. Ce préadolescent louvoie en permanence entre des désirs divers et contradictoires, désirs des parents, désirs de la société, ses propres désirs. Est-il alors étonnant que certains d'entre eux lâchent brusquement pied et fassent *un passage à l'acte rapide et* irréversible ?

Se tuer ou tuer n'est pas à cet âge un appel à l'aide, c'est un véritable défi, non pas un défi à la société en général, mais un défi à son entourage immédiat qui le laisse dans le vide, c'est-à-dire sa famille qui n'a avec lui que des conversations d'enfant, alors qu'il aimerait parler des problèmes de vie et se voir écouter, et l'école qui lui parle le plus souvent de choses sans rapport avec la réalité.

Ces enfants ne sont plus des enfants, ils seront un jour des hommes et des femmes, la vie est devant eux et les passionne. Ne rabaissons pas l'idéal dont ils ont besoin par des considérations souvent bassement commerciales ; développons en eux cet idéal nécessaire, même si cet idéal nous paraît utopique, donnons-leur, par l'école, une vraie vision du monde avec ses problèmes sexuels, politiques, sociaux...

Ne les laissons pas en dehors de la vie communautaire et sociale, sinon ce seront eux, un jour, qui *nous* quitteront ; donnons-leur le sens de l'effort en montrant son importance pour la réalisation de soi et ne remplaçons pas cet effort personnel par une discipline de toute façon tolérée actuellement, ou par un laisser-aller encore plus catastrophique.

Il ne faut pas oublier que la véritable adaptation *n'est pas* un état statique que l'on doit consolider, mais un état dynamique qui se transforme sans cesse et surtout à cet âge. L'adaptation du préadolescent doit se construire en *même temps que sa personnalité, qui* oscille entre deux grandes orientations, celle en rapport avec la famille, le foyer, c'est-à-dire celle de la sécurité, et celle en rapport avec l'aventure, l'indépendance, celle du risque, et entre deux mondes, le monde extérieur, mais aussi le monde intérieur, le monde des sentiments, des souvenirs, des espérances, que le préadolescent découvre mieux chaque jour et qui le projette parfois vers des extrémités, des excès incompréhensibles pour nous adultes.

L'exigence de la société, c'est essentiellement accepter certaines contraintes et la société peut nous paraître parfois demander assez peu de choses aux jeunes pour qu'une vie soit réalisable, qu'une adaptation à elle soit réalisée. Mais ce critère d'adaptation est un critère d'adultes qui, actuellement, considère comme valeurs essentielles le rendement ou *la compétition. L'impact de la norme* est tel que c'est toujours une certaine majorité ou un certain idéal collectif qui décide et impose ses décisions.

Et la question capitale n'est peut-être pas d'essayer seulement de comprendre aussi pourquoi des comportements difficiles apparaissent de plus *en plus chez les préadolescents*, mais peut-être d'essayer de comprendre aussi pourquoi, chez la plupart, les conflits se résolvent, se *maîtrisent*, pourquoi dans des conditions *très* semblables certains s'en sortent mieux que d'autres.

Nous pensons que certains ont gardé intacte une grande partie de leur capacité d'adaptation, que d'autres l'ont usée *peu à peu* tout au *cours de leur enfance pour résoudre* bien des conflits que l'on aurait pu éviter. Maintenant, face aux exigences d'une vie où la technique est envahissante, où les connaissances polyvalentes sont *nécessaires*, le jeune n'a plus toujours les ressources psychiques qu'il faudrait. Quant à *l'adaptation biologique, toujours* lente à survenir, elle ne peut remédier actuellement à cet état de choses.

La préadolescence est un âge-clé, celui où tout peut arriver, tout être remis en cause, où tous les conflits de la petite enfance peuvent resurgir, mais celui aussi où tout peut s'arranger et se régler si une aide réelle, familiale ou psychothérapique peut être apportée.

Plus tard, avec l'adolescence, cela sera beaucoup plus difficile et chacun s'en aperçoit actuellement. Les prémisses d'un comportement marginal ou déviant peuvent remonter à la petite enfance. Le *départ ou* non dans la vraie marginalité ou *dans la vraie déviance se nouera* à la *préadolescence* et cela sans que personne ou très peu de gens autour s'en rendent compte, *tant la* dépressivité du *préadolescent évolue* à bas bruit, sans grands symptômes. C'est un enfant calme, tranquille, seulement un peu désintéressé des choses et de la vie. Et brusquement, c'est le drame.

(*) Pédiatre.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	138 F	235 F	313 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.



Le Monde

étranger

LA SITUATION AU LIBAN ET LES RÉACTIONS AUX DÉCLARATIONS DE M. DE GUIRINGAUD

Des élus de la majorité réclament la démission du ministre des affaires étrangères

M. Raymond Barre devait répondre, mercredi après-midi 18 octobre, à l'Assemblée nationale, aux questions suscitées par les déclarations de M. Louis de Guiringaud sur la situation au Liban. Il devait intervenir au cours de la séance réservée aux questions d'actualité.

Mardi, au Palais-Bourbon, l'émotion provoquée par les propos du ministre des affaires étrangères a été très vive. C'est de la majorité que sont venues les réactions les plus « spectaculaires ». Pendant que M. Messmer, applaudi par les giscardiens comme par les gaullistes, fustigeait M. de Guiringaud, certains élus n'hésitaient pas à crier « démission ! » à l'adresse de celui-ci. Manifestation inattendue de solidarité de la majorité : dans les couloirs, les membres de chaque groupe se félicitaient de la réaction de l'autre, et M. Chinaud, U.D.F., faisait état de l'accord « complet » de ses collègues avec les propos de M. Messmer. Seul, parmi les gaullistes, M. Maurice Couve de Murville, ancien premier ministre et ancien ministre des affaires étrangères, était demeuré sur la réserve quand se multipliaient au sein du groupe R.P.R. les condamnations de l'attitude de M. de Guiringaud.

Dans l'opposition, « l'Humanité » de mercredi craint que les propos tenus par le ministre des affaires étrangères ne traduisent qu'une « fragile velléité », et « la Lettre de l'Unité » (P.S.) dénonce le caractère « incohérent, ambigu et intempestif » de cette initiative.

M. Messmer (R.P.R.) : la dignité du gouvernement est mise en question

Au cours de la séance de mardi après-midi à l'Assemblée nationale, M. Pierre Messmer, ancien premier ministre, a usé de la procédure du rappel au règlement pour regretter au nom du groupe gaulliste les propos tenus par M. Louis de Guiringaud. Applaudi aussi bien sur les bancs du R.P.R. que sur ceux de l'U.D.F., il a souligné que ces propos « *visaient à imputer à certains chrétiens libanais la responsabilité des massacres dont a été victime une population innocente* ». « *Dès aujourd'hui*, a-t-il déclaré, *je tiens à dire que nous sommes nombreux, et pas seulement sur les bancs du R.P.R., à nous indigner d'une déclaration qui pourrait être invoquée pour justifier d'autres massacres, qui met en question la dignité du gouvernement, et qui, à vrai dire, n'est comprise par aucun Français. Nous demandons que M. Barre soit entendu d'urgence.* »

« *Démission !* » ont lancé des élus R.P.R. à l'adresse du ministre des affaires étrangères (absent de l'Hémicycle).

De son côté, M. Emmanuel Hamel (U.D.F., Rhône), a regretté que l'Assemblée n'ait pu exprimer, par une suspension de séance, « *sa sympathie aux Libanais de toutes confessions* ». « *Notre émotion est d'autant plus vive*, a-t-il ajouté, *que certains propos récents paraissent aller contre la nécessaire réconciliation qui permettrait au Liban de retrouver son unité historique.* »

M. ROGER CHINAUD : on préférerait ne pas avoir entendu.

M. Roger Chinaud, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale et membre du bureau politique du parti républicain, a indiqué que les élus de l'U.D.F. s'associaient « complètement » à l'intervention de M. Messmer. « *Il y a des déclarations qu'on souhaiterait ne pas avoir entendues* », a-t-il déclaré, avant d'indiquer qu'il avait pris contact avec la présidence de la République « *pour exprimer l'émotion ressentie par les membres du groupe U.D.F.* ».

M. STASI (C.D.S.) : le ton de la polémique ne convenait pas.

M. Bernard Stasi, vice-président et porte-parole du Centre des démocrates-sociaux, a publié, mardi après-midi 17 octobre, la déclaration suivante : « *La situation des communautés chrétiennes du Liban est trop dramatique pour pouvoir être traitée sur le ton de la polémique. Plutôt que de s'instituer en juge de touche chargé de désigner celui qui a commis la première faute, notre ministre des affaires étrangères aurait mieux fait de préciser ce que la France peut faire pour qu'un espoir soit donné aux communautés chrétiennes, actuellement menacées dans leur survie, et qu'un règlement d'ensemble préservant l'indépendance du Liban puisse s'imposer.*

» *Quelle que soit la responsabilité des milices chrétiennes, la riposte syrienne a largement excédé la limite de l'acceptable, et autorise, malgré le cessez-le-feu, toutes les inquiétudes.* »

Indignation au sein du R.P.R.

Avant l'ouverture de la séance de l'Assemblée nationale, le groupe R.P.R., réuni mardi après-midi 17 octobre, a évoqué les propos de M. de Guiringaud. M. Claude Labbé, président du groupe, a indiqué que les députés R.P.R. avaient alors exprimé leur « indignation ». Il a ajouté : « *Des déclarations de ce genre justifient à l'avenir et même pour le passé tous les génocides, quels que soient les raisons des uns ou les torts des autres. C'est pourquoi, d'une façon tout à fait solennelle et au-delà du problème posé par les chrétiens du Liban, nous avons voulu réagir de façon très ferme.* »

Les propos tenus devant le groupe par M. Messmer ont été applaudis par tous les députés, sauf par M. Maurice Couve de Murville, ancien ministre des affaires étrangères. M. Jacques Marette a indiqué qu'en signe de protestation il ne présenterait pas le rapport sur le budget du ministère des affaires étrangères, dont il est chargé à la commission des finances.

M. Jean Foyer, ancien garde des sceaux, a estimé ensuite que le ministre des affaires étrangères avait tenu ces propos « *pour justifier l'inaction de la France devant ce qui se passe au Liban* », et a ajouté : « *Il aurait été préférable qu'il reste aussi inactif par la parole* ». Il a aussi affirmé : « *On ne crache pas sur des résistants qui se battent contre des occupants. Le ministre a dépassé les limites de l'indécence* ». M. Joël Le Tac, député de Paris, a jugé que ces déclarations étaient « *le crachat du soldat romain sur le visage du Christ crucifié à Beyrouth* ». Enfin, M. Didier Julia, député de Seine-et-Marne, rappelait que M. de Guiringaud avait tenu des propos comparables jeudi 12 octobre dans le huis-clos de la commission des affaires étrangères, mais qu' « *on ne s'attendait pas à ce qu'il les reprenne en public* ».

LE « BULLETIN DE L'AGENCE TÉLÉGRAPHIQUE JUIVE » : un diplomate du paradoxe.

Le Bulletin *quotidien d'informations de l'agence télégraphique juive* publie ce mercredi 18 octobre un éditorial intitulé « *Un diplomate du paradoxe* », dont nous extrayons les passages suivants :

« *Que, par surcroît, M. de Guiringaud ose déclarer que les Israéliens (le gouvernement de Tel-Aviv) sont à l'origine de cette attaque « suicidaire » (des forces chrétiennes), voilà qui dépasse les bornes d'une simple réaction émotionnelle. Comment serait-il possible de concevoir l'idée que les Israéliens, engagés dans de délicates négociations de paix avec l'Egypte, aient pu souhaiter provoquer un point de tension au Liban en excitant les chrétiens et en les incitant à attaquer les troupes d'occupation syriennes ?*

» *Mais, paradoxe des paradoxes, le ministre des affaires étrangères estime que la réaction israélienne a été, après que le feu eut été mis aux poudres, de se contenter d'envoyer des canonnières au large de Beyrouth sans intervenir vraiment. Il manque visiblement un élément à la théorie échafaudée par M. de Guiringaud : les Israéliens auraient dû lancer leur aviation et leurs troupes au secours des chrétiens.* »

● *Le Parti des forces nouvelles* (P.F.N., extrême droite) a estimé, dans une déclaration publiée mardi 17 octobre, que M. Louis de Guiringaud doit remettre sa démission.

● RECTIFICATIF. — Dans le compte rendu des déclarations de M. de Guiringaud à la presse anglo-américaine (*le Monde* du 18 octobre), il fallait lire : « *C'est l'intervention des Syriens qui arrêta cette guerre* (la guerre de 1975), *mais le président libanais Sarkis n'a pas réussi à désarmer* (et non désavouer) *les milices chrétiennes.* »



(Dessin de KONK.)

LE P.S. : incohérente, ambiguë et intempestive.

La Lettre de l'Unité, publiée par le parti socialiste, note dans son numéro du 17 octobre :

« *Le ministre est décidément un fin diplomate. Sa déclaration sur la responsabilité des milices chrétiennes est incohérente par rapport à l'attitude récente du gouvernement auquel il appartient, ambiguë parce qu'elle semble avoir été prononcée pour créer un effet de symétrie aux silences passés du Quai d'Orsay, et intempestive au regard de la situation de relative accalmie que connaît en ce moment le Liban. Les militaires français engagés à Beyrouth dans la FINUL se seraient certainement passés de cette dénonciation à « contre-logique », à « contre-clarification » et à « contre-temps ». Sauf à considérer qu'en zélé fonctionnaire, Guiringaud s'est « sacrifié » pour permettre à Giscard de poursuivre le double jeu avec Israël et la Syrie.* »

● *Le Mouvement des radicaux de gauche* : « *Par sa déclaration, le ministre des affaires étrangères a voulu signifier que le gouvernement français n'aiderait en aucun cas les chrétiens du Liban. (...) La déclaration ne tient pas compte de deux faits incompatibles. En premier lieu, l'artillerie syrienne a dirigé ses tirs contre la population civile et non contre les milices chrétiennes (...). En second lieu, quels que soient les excès des phalangistes, la quasi-unanimité des chrétiens du Liban refuse la présence militaire syrienne.*

Blanc-seing arabe au président Assad

(*Suite de la première page.*)

Le président syrien a donc admis certaines concessions. Ses troupes, si tout se passe comme prévu, quitteront dans quelques jours — peut-être dès lundi — leurs positions à Achrafieh. Des soldats saoudiens les remplaceront aux embrasures des vingt-sept étages de leur place forte, la tour Rizk d'où tombait, en tirs tendus, une partie du déluge. Des Soudanais occuperont ce fameux pont de La Quarantaine, qui était l'enjeu d'une furieuse bataille. L'armée libanaise ira chercher une place, entre Syriens et miliciens, du côté des banlieus, d'Aïn-El-Remmaneh à Hadeth.

Nul ne s'y trompe pourtant, ces concessions n'impliquent pas le moindre désaveu, et repli ne veut pas dire retraite. Les soldats de Damas iront s'installer aussitôt à 2 km de là... sur les collines qui dominent Beyrouth. Le geste du général Assad, sans entamer réellement les positions de son armée au Liban, vise en fait à alléger la tension, afin de donner aux modérés du camp chrétien le minimum d'arguments nécessaires pour plaider l'apaisement et retenir — ou isoler — les fractions radicales.

Face à des concessions — habiles et secondaires, — le président syrien peut désormais compter ses gains. Ils sont des plus appréciables. Il est d'abord parvenu à s'assurer une couverture internationale presque sans faille, malgré l'émotion que les bombardements des quartiers chrétiens ont soulevé dans l'opinion publique. Du côté arabe, la caution est totale : la conférence de Beiteddine a « *rendu hommage à l'action de la FAD au Liban* » et n'a pas jugé utile, comme le préconisait le chef de l'Etat libanais, de modifier sa composition en renvoyant quelques milliers de Syriens pour faire place à d'autres contigents.

Plus encore, le général Assad peut aujourd'hui se féliciter des soutiens, à peine moins fermes, qui lui viennent du monde occidental. Le vice-président américain, M. Walter Mondale, avait donné le ton voilà une semaine en affirmant, d'une courte phrase, qu'il « *serait erroné de rendre la Syrie responsable de l'explosion au Liban* ». Mais les propos, tenus lundi à Paris, par le ministre français des affaires étrangères sont venus, fort à propos pour Damas, préciser et renforcer la « *couverture* ». M. de Guiringaud n'a certes pas voulu « *exonérer* » les Syriens, qui ont « *réagi très durement* » mais, tout en prenant ses distances quant aux moyens employés, il a repris à son compte l'essentiel de l'argumentation développée par le général Assad.

Les milices extrémistes ont provoqué l'autorité légale, elles suivent les « *mauvais conseils* » d'Israël, elles sont coupées d'une population qui désapprouve leur « *folle équipée* » et elles entretiennent le rêve « *irréalisable et suicidaire* » de la partition. Qui, à Damas, pouvait donc espérer plus bienveillante plaidoirie ? Et la furieuse réplique de M. Camille Chamoun n'a pas empêché mardi le département d'Etat américain d'amplifier l'écho des accusations portées par le chef de la diplomatie française. Tant de déclarations, presque similaires, ne peuvent être le fruit d'une coïncidence.

A Beyrouth-Est et dans la montagne chrétienne, on a, bien sûr, crié son indignation. Mais on a vite compris tout le sens de l' « *opération* ». Français et Américains se sont ainsi, de loin, associés aux efforts déployés sur place par les pays arabes — et avant tout l'Arabie Saoudite — pour briser l'alliance des partis chrétiens et isoler les « ultras » inspirés par M. Chamoun. L'idée n'est pas nouvelle et a déjà fait l'objet de diverses tentatives, toutes infructueuses.

A-t-elle donc aujourd'hui plus de chances de succès. L'isolement du camp chrétien n'a certes jamais été aussi patent. Mais l'« *union sacrée* » contre la « *barbarie syrienne* » favorise, après chaque épreuve, une certaine identification de l'ensemble de la communauté maronite à ses dirigeants les plus radicaux, qui prêchent la croisade et la résistance. Les partisans déclarés de M. Chamoun ne sont sans doute pas très nombreux, mais la hargne du chef du parti national libéral (P.N.L.) n'est pas sans écho dans la population, notamment parmi les milliers de réfugiés. Le temps passant, la lassitude finit toutefois par jouer et éloigne des « *ultras* » une « *majorité silencieuse* » qui n'apprécie pas toujours la présence envahissante des miliciens. Le dernier pilonnage n'est-il pas encore trop frais dans les mémoires pour jurer que M. Camille Chamoun est déjà sans audience ou presque ?

D'autre part, le clan radical ne se limite pas au seul P.N.L. La fraction militaire du parti phalangiste, dirigée par M. Bechir Gemayel, se reconnaît elle aussi plus volontiers dans la « *fronde* » que dans la recherche du compromis. *Pour* isoler totalement M. Chamoun, il faudrait donc encore compter, dans les phalanges avec une « *discipline de parti* » qui n'est pas assurée. M. Bechir Gemayel garde le silence. Nul doute pourtant qu'il est loin d'être convaincu — comme son frère Amine ou son père, le chef historique des phalanges — qu'il est désormais préférable de jouer le jeu de la trêve.

C'est que ce jeu, côté chrétien, implique des concessions majeures. Les résolutions de la conférence de Beiteddine sont, en effet, des plus claires : à défaut d'être immédiatement désarmées, les milices sont instamment priées de ne plus apparaître dans les rues ; les « *moyens illégaux d'information* » seront supprimés, ce qui d'évidence vise au premier chef la Voix du Liban, radio du parti phalangiste.

Last but not least, la conférence recommande « *l'application de la loi à l'encontre de tous ceux qui collaborent avec l'ennemi israélien et la condamnation de toute forme de coopération...* ». Cela suppose, pour les dirigeants chrétiens, le « lâchage » des miliciens qui, au sud, vivent en totale collusion avec leurs voisins, et le renoncement à toute aide militaire venant de Jérusalem. Autant de conditions qui, si elles étaient acceptées et appliquées, ressemblent fort à une... capitulation.

Certains peut-être ne voudront voir dans ces résolutions avec M. Chamoun que « *paroles et verbiages* ». Mais le message de Beiteddine a une conclusion bien nette : feu vert à Damas pour quiconque n'appliquerait pas ces résolutions.

DOMINIQUE POUCHIN.

LE BILAN DE LA « BATAILLE DE BEYROUTH »

Quelles ont été, chez les chrétiens et leurs adversaires de la FAD, les pertes lors de la « bataille de Beyrouth », dont M. de Guiringaud vient d'imputer la responsabilité aux milices et, en premier lieu, à M. Chamoun ? Selon les chiffres dont on dispose de bonne source à Paris, une centaine de civils libanais auraient été tués et cinq à six cents blessés. Les miliciens auraient perdu de vingt à trente hommes dans les combats et auraient de soixante à quatre-vingts blessés.

Pour leur part, les Syriens auraient eu soixante tués et quatre cents blessés, et auraient subi des pertes dont on ignore l'ampleur exacte dans les unités qui demeurent bloquées par les milices près du pont de la Quarantaine. Des cas de gangrène assez nombreux se seraient déclarés chez les blessés qui n'ont pu être évacués immédiatement.

● *M. Jacques Chirac*, maire de Pais, sur proposition de M. Pierre Lépine, conseiller (C.D.S.) de Pais, a adressé au maire de Beyrouth, avec l'aprobation unanime de l'assemblée de la capitale, le message suivant : « *Bouleversé par l'épreuve endurée par Beyrouth et ses habitants, vous exprime la profonde symathie du peuple de Paris. Le Conseeil de Paris forme des vœux fervents pour que ne se reproduisent pas les massacres de populations innocentes et vous assure de son concours pour le retour tant attendu de la paix et d ela prospérité du Liban.* »

Une mise en garde de Washington à M. Chamoun

Les Etats-Unis ont adressé mardi 17 octobre une mise en garde au dirigeant chrétien libanais, M. Camille Chamoun, estimant que « *toute personne qui menaçait le cessez-le-feu et agissait de façon à provoquer de nouvelles hostilités au Liban encourait de lourdes responsabilités* ». Cette déclaration de M. Reston, porte-parole du département d'Etat, semble indiquer que les Etats-Unis appuient prudemment la déclaration de M. de Guiringaud. *Le* porte-parole a souligné que le département d'Etat n'avait pas connaissance des déclarations complètes du ministre français sur le Liban et ne pouvait donc pas les commenter directement.

« *Cependant*, a-t-il dit, *nous sommes en contact étroit avec le gouvernement français sur la situation au Liban, et notre analyse globale du problème a coïncidé en général avec le point de vue du gouvernement français.* » « *Nous espérons*, a-t-il conclu, *que tous ceux qui sont concernés apporteront leur soutien entier aux efforts actuels du président Sarkis pour renforcer et consolider el cessez-le-feu actuel.* »

A Jérusalem, le directeur général du ministère israélien des affaires étrangères, M. Tchekhanover, a convoqué, mardi 17 octobre, l'embassadeur de France, M. Bonnefous. Il lui a fait part du mécontentement d'Israël, à la suite des déclarations de M. de Guiringaud.

« *L'aide que nous fournissons aux chrétiens du Liban est apportée uniquement à titre humanitaire, et nous n'éprouvons aucune honte à venir au secours d'une communauté menacée de massacre* », a déclaré M. Tchekhanover, selon un porte-parole du ministère.

De son côté, le quotidien israélien *Maariv* écrit : « *M. de Guiringaud a donné l'absolution aux assassins et condamné les victimes. Il a en même temps condamné Israël parce que celui-ci a refusé de rester indifférent et a préféré aller au secours de cette communauté que le monde a condamné à l'extermination. S'étant ainsi lavé les mains, M. de Guiringaud attend maintenant avec sérénité les commandes arabes d'armes produites par la France, et qui récompenseront le gouvernement français de son objectivité.* » D'autre part, le *Jerusalem Post* dénonce « *la mauvaise foi de Paris* » et écrit que la déclaration du ministre s'accorde mal avec la politique de rapprochement prudent avec Israël décidée par M. Giscard d'Estaing. — (*A.F.P.*)

POINT DE VUE

L'évidence blesse

par PHILIPPE DE SAINT-ROBERT

LES déclarations de M. de Guiringaud sur les causes immédiates de l'actuelle crise libanaise et les réactions qu'elles suscitent, mettent en cause, une fois de plus, l'ignorance encyclopédique des milieux politiques français, dès qu'il s'agit du Proche-Orient. Depuis une certaine petite phrase de Michel Jobert, lors de la guerre de 1973, nous savons l'effet que peut produire, en France, une vérité d'évidence : à tel point que nul n'avait plus osé en prononcer aucune depuis lors.

Depuis des semaines, une grande partie de notre presse et nombre de nos politiciens assimilent à qui mieux mieux ceux qu'on appelle, à tort, les « *chrétiens libanais* » avec une poignée de miliciens qui, depuis 1958, ont toujours agi contre l'unité et l'existence du Liban. C'est alors que Camille Chamoun avait provoqué sciemment, étant chef de l'État, un débarquement américain au Liban. De même, c'est lui qui, il y a quelques mois, a non moins sciemment provoqué l'intervention syrienne. Et lorsque ses chères phalanges, paraît-il porteuses de nos valeurs de civilisation, massacraient avec les combattants les femmes et les enfants palestiniens, on ne voyait pas en France tant d'émotion humanitaire, on n'entendait pas tant de trémolos.

Camille Chamoun recueille pour lui-même et les siens les conséquences de ses actes. Ce que la France peut faire pour aider les chrétiens du Liban, c'est leur permettre précisément de se dissocier pour le présent et pour l'avenir des agissements de ce personnage notoirement aliéné, au sens où il a toujours été chercher hors de son pays les appuis qu'il n'y pouvait trouver.

Par ailleurs, ceux qui approuvent bruyamment les accords de Camp David, sans en vouloir connaître l'imprudence et la fragilité, doivent savoir que ce qui se passe au Liban en est la première conséquence, et que ces accords auront d'autres conséquences du même ordre, précisément parce qu'ils ne sont qu'un sursis de catastrophe.

En proclamant l'évidence et les conséquences des choses, j'ose dire que M. de Guiringaud vient, pour un trop court moment sans doute, de rendre une dignité et une réalité à notre politique.

PROCHE-ORIENT

Yémen du Nord

TROIS OFFICIERS SUPÉRIEURS SONT JUGÉS POUR TENTATIVE DE COUP D'ÉTAT

Trois officiers supérieurs nord-yéménites ont comparu devant un tribunal militaire pour avoir été parmi les principaux instigateurs du coup d'Etat avorté de dimanche, a annoncé, lundi 16 octobre, l'agence d'information irakienne INA, dans une dépêche datée de Sanaa (*le Monde* du 17 octobre). Il s'agit des commandants Ahmed Nassar (chef du 5e bataillon), Mohsen Fallah (chef de la police militaire) et Yehia El Razi (sous-chef des « unités centrales »).

Citant les rares informations filtrant de Sanaa, l'agence irakienne rapporte que la tentative de dimanche avait eu lieu à l'aube, pendant l'absence du chef de l'Etat, en visite d'inspection d'une unité militaire basée à Hodeida, à 240 kilomètres au sud *de la capitale. Des troupes loyales* se sont opposées aux putschistes et ont écrasé la rébellion.

Selon d'autres sources, alors qu'une vague d'arrestations d'officiers supérieurs s'abattait sur la capitale, des combats se seraient déroulés jusque tard dans la nuit entre les troupes loyales et putschistes, ces derniers étant réfugiés dans les zones montagnardes entourant Sanaa.

Par ailleurs, M. Abdel Kawi Makkawi, chef de l'opposition sud-yéménite, réfugié au Caire, s'est rendu lundi à Sanaa afin de se concerter avec les dirigeants nord-yéménites sur la situation au Yémen du Sud, en prévision de la constitution d'un gouvernement en exil. — *(A.F.P.)*

Irak

Les relations avec la France doivent être exemplaires

déclare M. Saddam Hussein

De notre envoyé spécial

Bagdad. — Les relations franco-irakiennes sont « grippées » depuis la fusillade de l'ambassade d'Irak à Paris, qui, le 31 juillet, a coûté la vie à un policier français. Le vice-président du conseil de commandement de la révolution, M. Saddam Hussein, vient de prendre l'initiative de les décrisper en invitant pour une conférence de presse à Bagdad une quarantaine de journalistes français. « *Il s'agit*, a-t-il dit, le mardi 17 octobre, *d'éliminer toute équivoque et d'harmoniser nos relations sur tous les plans.* »

Afin de « *clarifier le problème* », et de faire en sorte que l'incident ne nuise pas aux rapports entre les deux pays, le gouvernement irakien a décidé d'indemniser la famille du policier français. « *Nous déplorons*, a déclaré M. Hussein, *la mort d'un citoyen français et celle d'un citoyen irakien, quel que soit le jugement qui a été porté en France. La police irakienne a décidé d'aider la famille du défunt, non pas pour compenser un acte, mais pour panser certaines blessures et manifester l'aspect positif des relations franco-irakiennes. Cette aide a été donnée à la police française et parviendra à la famille la semaine prochaine.* »

Cependant, l'« homme fort » de l'Irak n'a guère fourni de précisions sur le sort des trois « diplomates » expulsés de Paris et de la demande de jugement exprimée par la France. « *Nous faisons*, s'est-il contenté d'indiquer, *ce qui correspond à notre droit et à notre engagement de respecter les lois internationales.* »

A propos des circonstances de la fusillade, le secrétaire général adjoint du parti Baas a souligné : « *Le citoyen français n'a pas été tué délibérément, mais à la suite d'une situation confuse. Le citoyen irakien a quant à lui été tué délibérément, et nous n'acceptons pas qu'il soit sous-estimé dans la balance des événements.* »

Cette initiative irakienne va-t-elle entraîner un déblocage des relations économiques entre les deux pays, alors même que la réunion de la commission *mixte qui devait se tenir fin* octobre a été reportée ? « *Le climat sera peut-être plus favorable dans un mois* », a indiqué M. Hussein. Il faut tenir compte aussi du fait que les Irakiens sont en train de préparer la conférence qui doit réunir à Bagdad le 2 novembre les différents pays arabes qui s'opposent aux résultats de Camp David. A ce sujet, le vice-président du conseil de commandement irakien a souligné que ce sommet pourrait parvenir à des décision minimales qui auront beaucoup de poids. Il a ajouté que les résultats de Camp David « *sont dangereux* ».

A propos des relations avec la France, M. Hussein a tenu à souligner que celles-ci devaient être bonnes dans tous les domaines sans être entravées par le passé et sans exclure des rapports avec le reste du monde. Ces relations doivent être « *différentes et exemplaires* » tout en tenant compte de l'attitude française à l'égard des pays arabes « *et aussi de l'influence vitale* » de l'Irak au Proche-Orient.

De son côté, Bagdad ne doit pas négliger les possibilités de coopération qui existent avec d'autres pays, notamment l'Allemagne fédérale.

Freiner le développement

Le vice-président du conseil irakien a aussi mis l'accent sur l'intérêt d'avoir un « *niveau convenable* » de fournitures militaires en provenance de la France. La position de celle-ci doit, selon lui, être « *laire* » et « *nette* ». « *Si la France met un veto, nous réviserons notre attitude.* » Est-ce à dire que l'Irak s'adressera davantage à l'U.R.S.S., « *notre amie* » ou à d'autres fournisseurs ? Enfin, dans le domaine nucléaire, la collaboration doit avoir uniquement un but pacifique et être « *réactivée* ». Cependant, l'Italie pourrait, dit-on à Bagdad, supplanter la France pour la vente d'un réacteur.

D'une façon générale, les sociétés françaises doivent mieux connaître le marché irakien et pratiquer des prix plus compétitifs. En tout état de cause, les contrats fabuleux évoqués en 1974 par M. Jacques Chirac, alors premier ministre — soit 15 milliards de francs — ont vécu. Les résultats sont nettement plus modestes : après avoir représenté 1 milliard de francs en 1973, les commandes ont certes atteint 3,5 milliards en 1974, mais pour retomber à 1,7 milliard en 1975, 2 *milliards en 1976 et seulement* 1 milliard en 1977.

L'Irak, face à une stagnation de sa production pétrolière, ainsi qu'en raison d'un manque de main-d'œuvre qualifiée et d'une insuffisance de ses infrastructures, a dû revoir une politique de développement trop accélérée. Ainsi des dépenses budgétaires ont été réajustées en baisse, et certains grands projets industriels ont été différés. Il n'en reste pas moins que, depuis le début de 1978, la France n'a signé que pour 150 millions de francs *de contrats, ce qui est faible*, même si l'Irak mène une stratégie plus réaliste et mieux adaptée à ses besoins et à ses moyens.

Autres résultats peu exaltants : les exportations françaises vers l'Irak, qui avaient diminué de 4 % en 1977, ont de nouveau reculé de 7 % au cours des huit premiers mois de 1978 par rapport à la même période de l'an dernier. Dans le même temps, les importations françaises, qui avaient augmenté de 17 % en 1977, se sont maintenues au même niveau, l'Irak étant, après l'Arabie Saoudite, le deuxième *fournisseur* de pétrole de la France. En conséquence le taux de couverture des achats par les ventes, qui était de 29 % en 1976 est revenu à 24 % en 1977 et à 21 % de janvier à août 1978.

Premier client de l'Irak, la *France n'en est que le troisième* fournisseur, loin derrière le Japon et l'Allemagne fédérale. Comme l'Italie, elle enregistre un déficit important à l'égard de ce pays.

MICHEL BOYER.

LA NÉGOCIATION DE WASHINGTON

Le président Carter dément l'existence des « difficultés » évoquées par M. Dayan

De notre correspondant

Washington. — Les négociations pour la conclusion d'un traité de paix entre Israël et l'Egypte ont-elles connu leurs premières difficultés ?

Le président américain avait décidé inopinément, mardi matin, de recevoir, le même jour et séparément, les chefs des délégations égyptienne et israélienne. Il entendait ainsi confirmer son « engagement personnel », dans les pourparlers, mais l'on s'était efforcé, à la Maison Blanche de minimiser l'importance du geste. Il s'agissait seulement pour le président, selon son porte-parole de recevoir un « *rapport de première main... d'examiner les progrès accomplis et les problèmes encore en suspens* ». Là-dessus, M. Dayan, sortant du bureau du président, marchait tout droit vers les journalistes pour leur tenir un langage sensiblement différent : « *Nous avons rencontré quelques difficultés dans nos négociations avec l'Egypte*, affirma-t-il. *Or le président nous avait dit de nous adresser à lui dans de tels cas, si nous étions bloqués. C'est ce que nous avons fait... Nous attendons maintenant sa rencontre avec la délégation égyptienne... pour voir ce qu'il a pu régler et comment il nous aidera à aller de l'avant.* »

Ces propos ont visiblement irrité le président américain, qui ugea nécessaire de faire une mise au point à la cantonnade au moment où il recevait, quelques minutes plus tard, la délégation égyptienne. « *Je voudrais dire à la presse, afin de dissiper tout malentendu, qu'il n'y a aucun problème particulier. Il n'y a pas de crise, ni besoin de se rencontrer d'urgence... Tout va bien.* » Les Egyptiens, par la bouche de leur ambassadeur à Washington, M. Ghorbal, donnaient à leur tour une interprétation intermédiaire. Tout en se réjouissant des « *bons progrès* » déjà accomplis au cours de négociations « *très fructueuses* », M. Ghorbal admettait l'existence de « *zones qui restent à examiner* ». Cet avis était repris en substance dans un communiqué publié en fin de journée par la Maison Blanche, affirmant que le président avait passé en revue à la fois « *les progrès accomplis et les problèmes restant à régler* ».

M. Dayan s'est refusé à préciser la nature des « difficultés » qu'il avait mentionnées, et les rumeurs recueillies à ce sujet sont contradictoires. Selon les uns, il s'agit, une fois de plus, du lien à établir entre *les deux accords-cadres de Camp* David, autrement dit de la manière dont doit être abordé le problème de la Cisjordanie et de Gaza. La seule certitude à ce sujet est que Américains et Egyptiens comptent bien soulever la question, mais sans lui donner un caractère d'urgence : l'idée de base semble être de rédiger le plus tôt possible le texte du traité israélo-égyptien, qui serait paraphé aussitôt par les négociateurs présents. Après quoi, et avant la signature officielle — toujours prévue en Egypte en présence de *M. Carter, — un progrès devrait intervenir* à propos des Palestiniens des territoires occupés, sous la forme de l'abolition du gouvernement militaire israélien et de l'élection d'un exécutif autonome. La pression exercée en ce sens sur Israël ne serait pas relâchée, mais simplement décalée dans le temps.

Le fait que les Israéliens, et non leurs partenaires, aient fait état de difficultés donne toutefois crédit à une autre interprétation. Selon celle-ci, les négociateurs ont buté sur un des sujets chers au gouvernement de Jérusalem, à savoir la nature des relations à établir entre les deux pays aux termes du traité. L'accord de Camp David déclare à ce sujet : « *Après le début du retrait des forces israéliennes* (l'évacuation de la moitié du Sinaï, qui doit intervenir entre trois et neuf mois après la signature), *des relations normales seront établies entre Israël et l'Egypte notamment : reconnaissance complète, y compris diplomatique, relations économiques et culturelles, abolition des mesures de boycottage économique et des barrières opposées au libre mouvement des biens et des personnes, protection mutuelle des citoyens par des procédures légales.* » La formule est ambiguë à propos des relations diplomatiques : il n'est pas dit que celles-ci seront établies au niveau des ambassadeurs, formalité que l'Egypte semble vouloir réserver pour la fin du processus, après le retrait complet des Israéliens du Sinaï, c'est-à-dire dans deux ou trois ans.

Ces difficultés ne sont cependant surestimées dans aucun camp, et les Israéliens eux-mêmes restent optimistes sur les possibilités de conclure dans quelques jours ou une semaine. Cette négociation reste décidément marquée par une « dynamique du succès », tout comme celle de Camp David, il y a six semaines, s'était ouverte sous le signe du blocage.

MICHEL TATU.

M. Begin : notre position sur Jérusalem est inébranlable

De notre correspondant

Jérusalem. — A propos des « *difficultés* » mentionnées à Washington par M. Dayan, on confirme ici que les négociations achoppent sur la manière de lier l'accord israélo-égyptien concernant le Sinaï et l'accord-cadre sur l'avenir de la Cisjordanie et de Gaza, et que des divergences se sont manifestées quant aux futures relations israélo-égyptiennes. Au cours d'un conseil de cabinet extraordinaire de plus de quatre heures et demie, le gouvernement israélien a étudié et discuté point par point, mardi 17 octobre, les passages du traité qui ont déjà été rédigés et acceptés par les parties, ainsi que ceux qui restent encore en suspens.

Dans la matinée, le chef du gouvernement avait rappelé aux membres de la commission parlementaire des affaires étrangères et de la défense que *Jérusalem* et Le Caire étaient tombés d'accord pour confier leurs différends éventuels concernant l'application de l'accord sur le retrait israélien du Sinaï à l'arbitrage d'une commission mixte.

Le premier ministre a, par ailleurs, assuré les députés que la position israélienne concernant Jérusalem « *capitale réunifiée d'Israël* » demeurerait inébranlable et qu'« *Américains et Arabes ne peuvent avoir aucun doute à ce sujet* ».

Mais le chef du gouvernement n'a pas réussi à convaincre tout le monde et, notamment, le président de la commission des affaires étrangères et de la défense, M. Moshe Arens, qui figure au nombre des opposants aux accords de Camp David.

Ce dernier n'a pas caché son peu de confiance dans les Américains. « *Washington penche nettement du côté arabe et certaines des positions américaines sont plus radicales que celles des dirigeants égyptiens eux-mêmes* », a déclaré M. Arens, qui a, d'autre part, reproché à l'administration Carter de « *cacher son jeu* » vis-à-vis des Jordaniens et des Palestiniens. Le sous-secrétaire d'Etat américain, M. Harold Saunders, est attendu vendredi à Jérusalem, à l'issue d'entretiens avec les dirigeants jordaniens et saoudiens. — *(Intérim.)*

AFRIQUE

LE CONFLIT DU SAHARA

Les négociations reprennent entre le Polisario et la Mauritanie

L'agence de presse libyenne Jana a annoncé mardi 17 octobre que le lieutenant-colonel Salek, chef de l'Etat mauritanien, et son ministre des affaires étrangères, M. Cheikhna Ould Mohamed Laghdaf, effectuent une visite officielle de trois jours à Tripoli. Les deux dirigeants ont eu, dès mardi soir, un entretien avec le colonel Kadhafi et le commandant Jalloud.

A la même heure, des porte-parole du Front Polisario ont annoncé à Paris et à Alger que « *les négociations de paix entre deux délégations de plénipotentiaires de la République arabe sahraouie démocratique et de la République islamique de Mauritanie ont repris mardi dans la capitale d'un pays amis qui souhaite que la dynamique de paix aboutisse* ».

A Paris, le porte-parole du Front, M. Malainine, a refusé de dévoiler le nom du « *pays ami* » (qui semble bien être la Libye), mais il a précisé que cette troisième phase des négociations, entamées à Tripoli et poursuivies à Paris, sera « *une mise à l'épreuve de l'intelligence et de la responsabilité des deux parties* ».

Le roi Hassan II avait dépêché à Tripoli, mercredi dernier, deux de ses principaux conseillers, M. Reda Guerida et le colonel Ahmed Dlimi, qui s'étaient entretenus avec le colonel Kadhafi. Deux jours *plus tôt*, le chef de l'Etat libyen avait annoncé qu'il soumettrait à l'approbation populaire le problème de la reconnaissance de la R.A.S.D.

Entre temps, le Front Polisario continue à publier des communiqués militaires assurant qu'il concentre ses attaques contre les troupes marocaines. — *(A.F.P.)*

Tunisie

Une lettre de syndicalistes tunisiens sur le procès devant la Cour de sûreté de l'État

Le Syndicat des médecins de la santé publique du district de Tunis, de la Fédération des banques et des assurances et de l'enseignement secondaire, demeurés fidèles à l'ancienne direction de l'U.G.T.T., nous ont fait parvenir une lettre dont nous publions de larges extraits :

« *De très nombreux syndicalistes tunisiens ont été surpris par certaines appréciations sur l'attitude des accusés face à la Cour et par l'apprécation globale portée sur le verdict prononcé, que le* Monde *a estimé* modéré. »

Permettez-nous de préciser pourquoi :

« 1) *Un verdict qui condamne quinze des principaux dirigeants de l'U.G.T.T. à des peines de cinq à dix ans de travaux forcés dans un procès au cours duquel « aucune preuve sérieuse n'a été » apportée contre les syndicalistes »*, comme le Monde *lui-même le souligne, ne peut être considéré comme un « jugement modéré »* ;

» 2) Le Monde *affirme que, « prenant prétexte de l'attitude » du président de la Cour, » M. Achour est resté étrangement » silencieux » et ajoute : « On » ne pourra s'empêcher de penser » qu'il a ainsi payé le prix de la » relative clémence de la Cour.* »

» Le Monde *ne peut ignorer les conditions dans lesquelles s'est déroulé le procès dès son ouverture. Il était dès le départ évident que le procès de Sousse ne se répéterait pas et qu'aucune possibilité ne serait laissée aux accusés et à leurs avocats de clamer non seulement leur innocence mais aussi la vérité sur le complot dont a été l'objet l'U.G.T.T. et sur les véritables responsables des massacres du 26 janvier 1978.* »

Revenant sur le déroulement du procès, la lettre conclut : « *Le camarade Habib Achour et tous les autres camarades se sont refusés à participer à cette farce. Il n'est par conséquent ni juste ni honnête de dire qu'ils ont « ainsi payé le prix de la relative » clémence de la Cour* ».

[Cette lettre, de même qu'une autre du Mouvement d'unité populaire allant dans le même sens, appelle les remarques suivantes :

1) « Le Monde » n'a, bien évidemment, qualifié de « modéré » le jugement rendu que par rapport au réquisitoire du procureur demandant la peine capitale pour tous les inculpés, dont certains ont été acquittés ;

2) Aussi bien dans le « Bulletin de l'étranger » que dans les comptes rendus d'audience, « le Monde » a dénoncé la manière dont le procès était conduit et souligné qu' « aucune preuve sérieuse n'a été apportée contre les syndicalistes » ;

3) A la fin du procès, M. Achour a manifesté le désir de parler et le président l'en a empêché. Il a protesté en ces termes : « Laissez-moi parler. Je vous assure que vous n'entendrez pas un mot blessant pour la cour. Ce que j'ai à dire ne portera préjudice à personne. » Ayant fait dire et répéter par ses proches qu'il attendait son procès pour dénoncer publiquement « les vrais responsables du 26 janvier », il n'en a rien fait, et l'on peut s'interroger sur les assurances qu'il semblait vouloir donner au président de la cour.]

● *Plusieurs organisations françaises et étrangères* ont élevé de nouvelles protestations contre le verdict de Tunis et demandé la libération des syndicalistes condamnés. C'est le cas, notamment, de la *Fédération* de l'éducation nationale, du Syndicat national de l'enseignement supérieur-FEN, de l'Union nationale des étudiants de France, du Comité de solidarité avec les luttes ouvrières et l'U.G.T.T., de la Jeunesse ouvrière chrétienne, du Syndicat national des journalistes C.G.T., du parti communiste tunisien et de l'Union générale des travailleurs algériens.

Suède

Le nouveau gouvernement libéral compte six femmes sur dix-huit ministres

Le programme du nouveau gouvernement suédois ne comporte guère d'éléments inattendus. Il ne pouvait en aller autrement puisque le cabinet minoritaire libéral ne pourra gérer les affaires du pays jusqu'aux prochaines élections qu'en sollicitant chaque fois l'appui des quatre autres partis du Parlement qui disposent de 310 des 349 sièges au Riksdag. La déclaration gouvernementale de M. Ullsten a donc porté ce mercredi matin 18 octobre sur la nécessité de renforcer l'économie, de lutter contre le chômage et contre la bureaucratie (thème cher aux libéraux).

De notre correspondant

Stockholm. — M. Ola Ullsten a apparemment éprouvé quelques difficultés pour trouver les dix-huit ministres du gouvernement minoritaire qui gérera la Suède jusqu'aux élections législatives du 19 septembre 1979. Les libéraux n'ont que trente-neuf des trois cent quarante-neuf députés du Riksdag ; la plupart des secrétaires d'État centristes et conservateurs de l'ancien gouvernement tripartite ont décidé de quitter leur poste, bien que M. Ullsten leur ait demandé de rester. Le mercredi matin 18 octobre, à quelques heures de la présentation du gouvernement au Riksdag, tous les postes n'étaient pas encore pourvus. Il a fallu trouver en moins d'une semaine un « personnel » libéral capable de reprendre rapidement les affaires en main.

Plusieurs dossiers importants, tels que l'avenir de la construction navale et la préparation du budget, doivent être traités dans les semaines qui viennent, et la nouvelle situation parlementaire entraînera probablement quelques modifications de ces propositions.

Les cinq ministres libéraux de l'ancien gouvernement restent à leur poste, et M. Mundebo cumulera désormais les fonctions de ministre des finances et de l'économie, département qui avait été divisé après les élections de 1976.

Les candidats pour le délicat portefeuille de l'industrie, auquel on a accouplé l'énergie, n'étaient pas légion : c'est dans les conditions actuelles, incontestablement le poste le plus lourd et le plus exposé. Le gouvernement doit en effet présenter, avant la consultation de 1979, plusieurs plans de réorganisation de l'industrie forestière, de la construction navale et une politique industrielle à long terme. Deux représentants du monde des affaires auraient été pressentis. Le choix s'est finalement porté sur un vieux routier de la politique, M. Erik Huss, soixante-cinq ans, gouverneur de la région de Goeteborg, ce qui est ici généralement considéré comme un poste de retraite. Membre de la direction du parti libéral entre 1958 et 1971, M. Erik Huss a été directeur général pendant dix ans du principal quotidien suédois du matin *Dagens Nyheter*.

L'énergie est aussi un dossier délicat. Il s'agira pour le nouveau gouvernement de relancer le programme nucléaire mis en cause par les centristes, sans trop froisser ces derniers, en insistant donc sur la question de la sécurité des réacteurs et sur les projets d'exploitation à plus long terme des énergies douces. Selon les libéraux, le rapport de la commission publique sur l'énergie présenté au printemps dernier, qui préconisait la poursuite du programme en cours et un réexamen de la balance énergétique de la Suède en 1985, devrait fournir la base d'une politique à long terme. Seuls les centristes et les communistes avaient refusé de souscrire aux conclusions du rapport.

Le nouveau gouvernement comprend six femmes, une de plus que le précédent cabinet. Le parti libéral a toujours encouragé la participation des femmes à la vie politique, et Mme Anitha Bondestam, trente-sept ans, nouveau ministre des communications et des transports, a été l'artisan du projet de loi contre la discrimination des sexes.

ALAIN DEBOVE.

PORTRAIT

M. Ola Ullsten : un homme libéral et habile

Quarante-sept ans — mais on lui en donne dix de moins. Une allure d'étudiant bien élevé, un peu timide en apparence, sympathique, M. Ola Ullsten, le nouveau premier ministre suédois, est un homme calme et pondéré, originaire du nord du pays. Jamais de déclaration fracassante, jamais d'empressement. C'est le politicien de la mesure, sans grandes ambitions au départ.

Né le 23 juin 1931 à Umea, il fait des études sociales à Stockholm, puis connaît le chômage. Ce n'est qu'à l'âge de vingt-six ans qu'il s'engage vraiment dans la politique. Auparavant, il avait milité dans l'une des puissantes ligues antialcooliques suédoises. A peine devient-il membre du parti libéral qu'il est nommé secrétaire du groupe parlementaire. Conseiller municipal de la capitale, il s'occupe surtout alors des affaires culturelles. Entre 1962 et 1964, il dirige les Jeunesses libérales et signe des éditoriaux dans le *Dagens Nyheter*, le plus grand quotidien du matin. Député depuis 1965, il fait partie de l'équipe de M. Per Ahlmark, celle des « jeunes loups » libéraux, qui étaient appelés à revigorer un parti dont l'audience ne cessait de baisser. Après avoir été longtemps la première formation de l'opposition, avec environ 20 % des voix, le parti libéral perdait régulièrement du terrain. Cette évolution fut arrêtée aux élections de 1976 lorsque les libéraux recueillirent un peu plus de 11 % des suffrages.

Dans le premier gouvernement non socialiste depuis quarante-quatre ans, formé en 1976, M. Ola Ullsten se voit confier le poste de ministre de la coopération, un dossier auquel il s'intéresse depuis longtemps et qu'il connaît bien. Il prend, en 1977, la décision remarquée d'annuler la dette des pays les plus pauvres assistés par la Suède. Cependant, il continue à jouer un rôle assez effacé, et si on lui avait dit alors qu'il deviendrait un jour premier ministre, il aurait certainement souri.

De nouvelles perspectives se sont ouvertes au début de cette année avec la démission inopinée, fin janvier, du chef du parti et vice-premier ministre, M. Per Ahlmark, considéré, lui, comme un ambitieux. Pourtant M. Ahlmark abandonne définitivement la vie politique pour raisons personnelles, et M. Ullsten lui succède. Il est élu à l'unanimité. Certains disent que sa carrière est une suite de circonstances indépendantes de sa volonté. M. Ullsten semble être l'homme du compromis, plaçant l'intérêt général avant les intérêts purement politiques et sectaires. En ce sens, il se situe bien dans la tradition suédoise. Grâce à sa prudence et sa modération, il n'a pas vraiment d'ennemis.

Il ne fait aucun doute que la confédération générale du travail L.O. le préfère à son prédécesseur centriste qui avait accusé, pendant la campagne électorale, les syndicats de vouloir instaurer en Suède un socialisme d'Etat. Le nouveau premier ministre n'est pas agressif en paroles. Certains lui reprochent même sa timidité. Mais les débats qui l'ont opposé à M. Olof Palme montrent qu'il ne manque pas d'arguments. Cet adepte de la « real-politik » sortait l'autre jour de la réunion de son groupe parlementaire, décontracté, en jeans délavés et blouson de popeline. Le style suédois... — A. D.

● *M. Hans Blix*, le nouveau ministre des affaires étrangères, est un diplomate de carrière, mieux connu à l'étranger que dans son propre pays. Agé de cinquante ans, spécialiste de droit international, il a fait partie régulièrement depuis 1961 de la délégation suédoise à l'Assemblée générale des Nations unies. Président de la Fédération mondiale de la jeunesse libérale et radicale entre 1956 et 1958, vice-président du Mouvement des jeunesses libérales suédoises de 1959 à 1961, M. Blix a participé activement à la conférence de l'ONU sur l'environnement, à Stockholm en 1972, et a dirigé entre 1974 et 1976 la délégation suédoise à la conférence de Genève sur l'humanisation des lois de la guerre. En octobre 1976, il avait été nommé secrétaire d'Etat et chef du service chargé de l'assistance au tiers-monde auprès du ministère suédois des affaires étrangères. Très engagé dans les problèmes du désarmement, M. Blix avait été nommé, par le gouvernement, au mois de septembre dernier, président du conseil d'administration du SIPRI, l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm.

LE CABINET

Premier ministre : M. Ola Ullsten*, ancien ministre du développement international ;
Affaires étrangères : M. Hans Blix ;
Justice : M. Sven Romanus (sans appartenance politique) ;
Economie et finances : M. Ingemar Mundebo*, ancien ministre du budget ;
Commerce : M. Hadar Cars ;
Industrie et énergie : M. Erik Huss ;
Travail : M. Rolf Wirten ; adjoint chargé de l'immigration : Mme Eva Winther ;
Salaires : Mme Marianne Wahlberg ;
Logement : Mme Birgit Friggebo* ;
Collectivités locales : M. Bertil Hansson ;
Culture et enseignement supérieur : M. Jan-Erik Wikström* ;
Enseignement primaire et secondaire : Mme Birgit Rodhe ;
Affaires sociales : M. Gabriel Romanus ; adjoint chargé de la santé publique : Mme Hedda Lindhal ;
Communications et transports : Mme Anitha Bondestam ;
Agriculture : M. Eric Enlund ;
Défense : M. Lars de Geer ;
Coordonnateur entre les ministères : M. Carl Tham

(*) Appartenaient à la coalition tripartite de M. Fälldin.

Belgique

LE ROI BAUDOUIN ADJURE LES LEADERS DE LA MAJORITÉ DE S'ENTENDRE

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — Des élections anticipées le 3 décembre ? La date est proposée par la presse flamande ce mercredi 18 octobre, après l'échec apparent de la mission de l'informateur, M. Paul Vanden Boeynants, qui continue à éviter les journalistes, a poursuivi ses entretiens avec les présidents de la coalition sortante, mais mardi après-midi 17 octobre il s'est rendu chez le roi, probablement pour lui expliquer l'impossibilité de rapprocher les points de vue entre sociaux chrétiens flamands et francophones de tous les partis.

Deux heures après cet entretien, les six présidents des partis de la majorité étaient convoqués au palais et le souverain les recevait séparément, au total pendant plus de trois heures. Aucun communiqué officiel n'a été publié, mais le roi aurait adjuré une dernière fois les dirigeants politiques de s'entendre et d'éviter la dissolution des Chambres.

C'est la première fois depuis le début de son règne que Baudouin Ier intervient aussi directement dans la situation politique, en raison de la gravité de la crise institutionnelle mais surtout économique.

La campagne électorale est virtuellement ouverte. *Le Soir* publie un sondage sur la popularité d'une vingtaine d'hommes politiques des trois communautés, et un seul d'entre eux est en progrès spectaculaire dans les trois régions, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles : M. Léo Tindemans, le premier ministre démissionnaire.

PIERRE DE VOS.

A TRAVERS LE MONDE

Iran

● *SEIZE MANIFESTANTS ont* été tués, selon plusieurs journaux iraniens (certaines estimations font état de douze victimes), au cours des troubles qui ont éclaté lundi 16 octobre en Iran durant la journée de « deuil national » et de grève générale décrétée par l'opposition (*le Monde* du 18 octobre).

D'autre part, l'ancien premier ministre, M. Ali Amini, a annoncé, lundi, qu'il était prêt à se rendre à Paris pour y rencontrer l'ayatollah Khomeiny et tenter de préparer son éventuel retour en Iran. Le dirigeant religieux chiite n'a pas donné suite à cette démarche.

Pakistan

● LE CHEF DE L'ETAT, LE GENERAL ZIA-UL-HAQ, a indiqué, mardi 17 octobre, que des élections générales auraient lieu « *entre mars et octobre 1979* ». Il s'est cependant donné les moyens d'écarter de la consultation un certain nombre de partis en promulguant une ordonnance lui permettant d'interdire tout mouvement politique « *opposé à l'idéologie islamique, à la souveraineté, à l'intégrité du Pakistan, à la morale, à l'ordre public ou recevant de l'aide de l'étranger* ».

D'autre part, neuf journaux favorables au Parti populaire pakistanais, l'ancienne formation gouvernementale, ont paru mercredi avec des « blancs » à la suite d'une mesure de censure prise à l'encontre des publications « *constituant une menace pour la paix* ». Enfin, l'ancien premier ministre, M. Bhutto, condamné à mort et dont le procès en appel se poursuit actuellement devant la Cour suprême, a commencé, dimanche 15 octobre, une grève de la faim. — *(A.F.P., Reuter.)*

Pays-Bas

● LE GOUVERNEMENT NÉERLANDAIS a extradé le mardi 17 octobre Knut Folkerts, accusé par les autorités ouest-allemandes d'avoir notamment participé au meurtre du procureur Siegfried Buback en avril 1977. Knut Folkerts a été conduit par hélicoptère jusqu'à un aérodrome proche de Cologne. Il avait été condamné aux Pays-Bas à vingt ans de prison pour le meurtre d'un policier, à Utrecht, en septembre 1977. Deux autres extrémistes ouest-allemands, Christoph Wackernagel et Gert Schneider, arrêtés à Amsterdam après une fusillade avec la police en novembre dernier, ont été extradés le 13 octobre.

Rhodésie

● LE DEPARTEMENT D'ETAT A INVITÉ M. IAN SMITH, premier ministre rhodésien, et ses partenaires noirs au sein du conseil exécutif de Salisbury à se réunir à la fin de la semaine à Washington avec des représentants du gouvernement britannique. Selon M. Tom Reston, porte-parole du département d'Etat, le but de cette rencontre est d'examiner les possibilités d'une conférence générale sur la Rhodésie. — *(A.F.P.)*

L'histoire d'un

par Pierre PONSICH

La principauté exercée conjointement sur Andorre par le président de la République française et l'évêque d'Urgel, en Catalogne espagnole, est l'institution la plus originale de toutes celles qui régissent les pays d'Europe. C'est aussi la plus mal connue hors d'Andorre, où l'on n'y voit souvent qu'une sorte de survivance folklorique.

M. Pierre Ponsich, conservateur des antiquités des Pyrénées-Orientales et conservateur du palais des rois de Majorque à Perpignan, retrace ici avec une minutieuse érudition l'histoire d'un vieil arbitrage féodal.

MALGRE l'amas d'ouvrages sur le sujet ou peut-être à cause de lui, le public ignore généralement à peu près tout de l'histoire de l'Andorre. Le plus souvent, d'ailleurs, des partis pris évidents, issus de préoccupations patriotiques intempestives, ont entaché — en deçà comme au-delà des Pyrénées — la sérénité des études historiques. C'est pourquoi, sans doute, il ne paraîtra pas tout à fait inutile d'exposer ici les seuls *faits certains* de l'histoire andorrane.

C'est l'acte de consécration de la cathédrale d'Urgel, parfaitement authentique en dépit d'une erreur de transcription dans la date, qui nous fournit la première indication vraiment historique sur l'Andorre, *Vallis Andorrensis* (1er novembre 839). Cet acte nous apprend que la vallée d'Andorre dépend alors, au *spirituel*, du diocèse d'Urgel, et nous donne une liste complète de ses paroisses, au nombre de sept : *« Lauredia (Santa Joan de Loria), Andorra (Andorra, Santa Columba, Santa Coloma), Illa Maciana (La Massana), Ordinavi (Ordino), Encampo (Encampo), Canillaus (Canillo), avec toutes leurs églises, hameaux et métairies. »*

Grâce à un diplôme, aujourd'hui perdu mais longtemps conservé dans le cartulaire de Saint-Martin-du-Canigou, nous savons que, le 23 janvier 843, Charles le Chauve donna la vallée d'Andorre, en toute propriété, « en récompense de ses dévoués services, à son fidèle Suniefred », comte d'Urgel et de Cerdagne — le propre père de Wifred le Velu, fondateur de la dynastie de Barcelone, — en même temps que les villages de Canohès, en Roussillon, Prades, en Conflent et les serfs fiscaux de ce dernier pays, Montella et Somsor, en Cerdagne.

Il est à peine besoin de souligner qu'il ne s'agit que d'une concession de propriété privée, et que le souverain, par ces termes, habituels en pareil cas, n'entendait nullement abdiquer au profit du comte son droit de souveraineté sur l'Andorre. C'est pourtant ce que certains commentateurs modernes n'ont pas manqué de prétendre, autant par prévention que par défaut d'informations. Tous les historiens ont admis, sur la foi de documents postérieurs, notamment une bulle du pape Benoît VIII, de l'an 1013, que le comte avait cédé ses alleux en Andorre à l'église d'Urgel. Rien n'est moins établi.

S'il est certain que Suniefred se dessaisit, peu après la donation royale, de son alleu de Prades au profit de l'abbaye de Sainte-Marie d'Orbieu (La Grasse) — où il semble qu'il avait été élevé, le donateur des alleux comtaux d'Andorre à l'église d'Urgel paraît bien avoir été son petit-fils Suniefred (fils de Wifred le Velu), comte d'Urgel dès 897, mort sans descendance mâle légitime en 949. C'est ce qui ressort d'un diplôme de Charles le Chauve de 860 et d'un acte d'échange passé, le 11 juillet 988, entre Sanla, évêque d'Urgel et Borrel II, comte de Barcelone et d'Urgel (petit-fils du Velu), par lequel celui-ci cédait à l'évêque, outre divers alleux dans le comté d'Urgel, *ceux qu'il possédait dans la vallée d'Andorre*. Désormais, en revanche, la totalité des possessions comtales était ainsi dévolue à la « mitre ».

Le comté d'Urgel ne conservait encore que quelques droits féodaux, comme le prouve un acte de 1007, en vertu duquel il conférait au monastère de San Serni de Tabernoles la moitié du cens et la totalité des droits d'Albergue-des-Vallées.

L'Andorre inféodée par les évêques d'Urgel aux Caboet et aux Castellbo

Il n'est d'ailleurs pas douteux que, durant tout le douzième siècle, les évêques d'Urgel agissent constamment comme les véritables suzerains de l'Andorre, qu'ils avaient, dès avant 1010, inféodée à la famille de Caboet, en la personne d'Isarn, seigneur des vallées de Caboet et de San Joan. Les Caboet se montrèrent en général les défenseurs dévoués des évêques. Le 31 juillet 1110, Guillem-Guitard de Caboet donna à l'église d'Urgel la vallée de Saint-Joan et les châtellenies de civils, Ars et Os, établissant que sa fille Ermengarde et ses successeurs tiendraient dorénavant cette vallée en fief de l'église.

Le 15 mai 1156, dans son testament, Raymond de Caboet, neveu du précédent, ajouta à cette donation la vallée de Caboet elle-même, n'en réservant à son frère et héritier Arnaud que la possession en fief, comme pour la vallée de San Joan et l'Andorre... Arnaud, d'abord révolté, dut finalement se soumettre à l'évêque Bernard Sanc qui, le 14 juillet 1159, consentit à lui rendre, sous condition de l'hommage, les vallées de San Joan et de Caboet, ainsi que le « fief de la vallée d'Andorre ».

C'est à tort que Brutails a soutenu qu'il s'agissait seulement ici d'une partie de l'Andorre, d'un « *fief taillé dans les vallées d'Andorre* ». Les droits des Caboet passèrent en effet dans la maison des vicomtes de Castellbo par le mariage d'Arnalde de Caboet avec Arnaud de Castellbo, et, le 10 avril 1201, Bernard de Vilamur, évêque d'Urgel, concédait à Arnaud de Castellbo « *tout l'honneur de la vallée de Caboet, de la vallée de San Joan et de la vallée d'Andorre, avec toutes leurs appartenances, comme feu Arnaud de Perexens, évêques d'Urgel, les avait données et concédées, sauf toutefois le droit de l'église d'Urgel* ».

Le conflit entre les évêques d'Urgel et les comtes de Foix

Dès la fin du douzième siècle, une période de conflit aigu s'était ouverte entre les évêques d'Urgel et les comtes de Foix, héritiers des Castellbo, conflit dont l'Andorre va être l'enjeu.

Sous l'épiscopat de Bernard de Castellbo (1195-1198), le comte Roger de Foix fit la guerre à l'évêque, enleva d'assaut, en 1198, la ville d'Urgel et la saccagea, ainsi que la cathédrale. Après la démission de Bernard de Castellbo — qui se retira comme simple chanoine dans le prieuré roussillonnais d'Espira-de-l'Agly — un évêque énergique, Bernard de Vilamur, rétablit la situation de l'église d'Urgel, réussissant à obtenir la soumission du turbulent vicomte Arnaud de Castellbo, également détenteur, par son mariage avec Arnalde de Caboet, du domaine de cette famille et du fief d'Andorre (1201).

Mais, l'année suivante, le projet de mariage d'Ermessinde de Castellbo, héritière d'Arnaud, avec Roger-Bernard, fils aîné du comte de Foix, raviva les hostilités, l'évêque ayant refusé, selon son droit de suzerain, son assentiment. Ermengaud VIII, comte d'Urgel, et l'évêque Bernard, alliés, triomphèrent cette fois de leurs redoutables adversaires qui, vaincus dans un grand combat, furent faits prisonniers avec de nombreux chevaliers (26 février 1203). Ils ne furent libérés qu'à des conditions très onéreuses, bien qu'adoucies par l'arbitrage de Pierre II, roi d'Aragon (août 1203), et durent renoncer au projet de mariage d'Ermessinde avec Roger-Bernard.

Mais la mort de Bernard de Vilamur, survenue le 30 novembre de la même année, ranima très vite le conflit, auquel mirent fin des accords du 18 mars 1206. Il est probable que le vicomte de Castellbo et le comte de Foix surent mettre à profit les troubles qui suivirent, en Urgel, le décès d'Ermangaud VII (1208), pour conclure enfin le projet de mariage qui leur tenait tant à cœur.

L'église d'Urgel allait cependant connaître une période de tranquillité relative, par suite de la *croisade contre les Albigeois* (1209). Les comtes de Foix Raymond-Roger (1185-1223) et Roger-Bernard II (1223-1241) devinrent d'autant moins redoutables qu'ils s'engagèrent dès lors à fond, aux côtés des comtes de Toulouse, dans la lutte ardente des seigneurs méridionaux contre les croisés de Simon de Montfort et de son fils Amaury-Arnaud de Castellbo, se montra pour sa part et jusqu'à sa mort (vers 1226), un allié actif des Albigeois : durant ces vingt années, son hostilité envers l'église d'Urgel ne se démentit pas, mais il ne réussit pas, à lui seul, à inquiéter sérieusement l'évêque Pierre de Puigvert.

Les rapports recommencèrent à s'aigrir entre Roger-Bernard II et Pons de Vilamur, successeur de Pierre de Puigvert, issu, comme son oncle l'évêque Bernard, de la famille vicomtale de ce nom. Le comte de Foix avait cédé à son fils Roger la vicomté de Castellbo, héritage de sa mère, Ermessinde de Castellbo-Caboet. A la suite d'une guerre entre les habitants de Castellbo et ceux de Seu d'Urgel, l'évêque excommunia le comte de Foix. Celui-ci, après avoir exigé de son fils qu'il laissât pénétrer l'Inquisition dans la vicomte de Castellbo pour y rechercher et condamner les hérétiques cathares (1237), demanda et obtint de Pons de Vilamur la révocation de la sentence fulminée contre lui (4 juin 1240).

Roger-Bernard II mourut moins d'un an après, dans la foi catholique à l'abbaye de Boulbonne, où il avait pris l'habit monastique. Quelque vingt-deux ans plus tard, les inquisiteurs n'en poursuivaient pas moins encore sa mémoire : Bernard de Flassa, bailli de Mazères, son ancien domestique qui avait assisté à ses derniers moments, dut l'innocenter sous la foi du serment.

Roger IV (1241-1265), *comte* de Foix et vicomte de Castellbo, était entré en avril 1242, dans la ligue que formaient contre le jeune roi de France, Louis IX, le comte de Toulouse, Raymond VII, Hugue, comte de la Marche, Henri III, roi d'Angleterre et de nombreux seigneurs du Midi.

La défaite du roi d'Angleterre, à Taillebourg et à Saintes (19 et 24 juin 1242), engagea Roger à se détacher du comte de Toulouse et à faire sa paix avec le roi de France (octobre 1242). En janvier 1243, il alla même trouver ce dernier à Montargis et lui rendit hommage-lige pour tous les domaines qu'il tenait du comte de Toulouse, c'est depuis cette date que les comtes de Foix, auparavant hommagers de ceux de Toulouse, d'abord pour tout le comté de Foix, puis pour la partie de ce comté situé au nord du Pas-de-la-Barre, devinrent vassaux immédiats de la couronne de France.

Dès lors, et en dépit de son conflit latent avec Raymond VII, Roger IV, cherche à accroître et à consolider ses possessions méridionales, n'hésitant pas à entamer contre le roi d'Aragon une guerre, d'ailleurs malheureuse (1251). Il est plus heureux en 1260 en obtenant du jeune comte Alvarez d'Urgel, son beau-frère, la cession en franc-alleu de toute la vicomté de Castellbo.

En Andorre, il agit désormais comme un seigneur direct, sans tenir aucun compte de la suzeraineté de la mitre, exactement comme il en avait usé à l'égard du comte de Toulouse pour ses fiefs septentrionaux : c'est ainsi que, le 25 juillet 1260, il dispose en faveur de son fils et héritier Roger-Bernard de la vallée de la Guardia et de la *vallée d'Andorre*. Il mourut le 24 février 1265, à l'abbaye de Boulbonne.

Roger-Bernard III (1265-1302) fut prince encore plus batailleur et turbulent que son père et son grand-père. En 1271, il va jusqu'à défier l'autorité du roi de France, Philippe le Hardi, qui occupe finalement le Comté de Foix et se saisit de la personne du comte (1272). Libéré vers la fin de l'année suivante et rentré dans les bonnes grâces du roi, il ne se vit cependant restituer ses principales forteresses, dont le châtea deu Foix, qu'en mars 1277.

Roger se ligua avec Ermengaud, comte d'Urgel, son cousin, le comte de Pallars et plusieurs autres seigneurs catalans contre le roi Pierre III d'Aragon, Et, le 10 mai 1278, Jacques, roi de Majorque, beau-frère de Roger-Bernard, conclut avec lui une alliance défensive pour cinq ans, au cas où le roi d'Aragon, son frère, lui déclarerait la guerre.

Le « paréage d'Andorre » (1278)

Pierre III d'Aragon travailla alors à détacher le comte de Foix du roi de Majorque, et il y réussit, précisément à propos de l'Andorre : le 8 septembre 1278, il présidait en personne à l'arbitrage qui allait mettre fin au conflit séculaire entre l'évêque d'Urgel et le comte de Foix. C'est là le fameux acte de paréage qui est encore aujourd'hui le fondement de la Constitution politique de l'Andorre.

Sous la caution du roi d'Aragon, six ecclésiastiques catalans et languedociens, arbitres amiables *(amicabiles compositores)*, décidèrent :

1) Que l'évêque et le comte pourraient lever tous les ans, alternativement, une redevance *(la quastia)* sur leurs sujets andorrans, celle de l'évêque ne devant pas dépasser 4 000 sols de Malgone, tandis que celle du comte n'était pas limitée ;

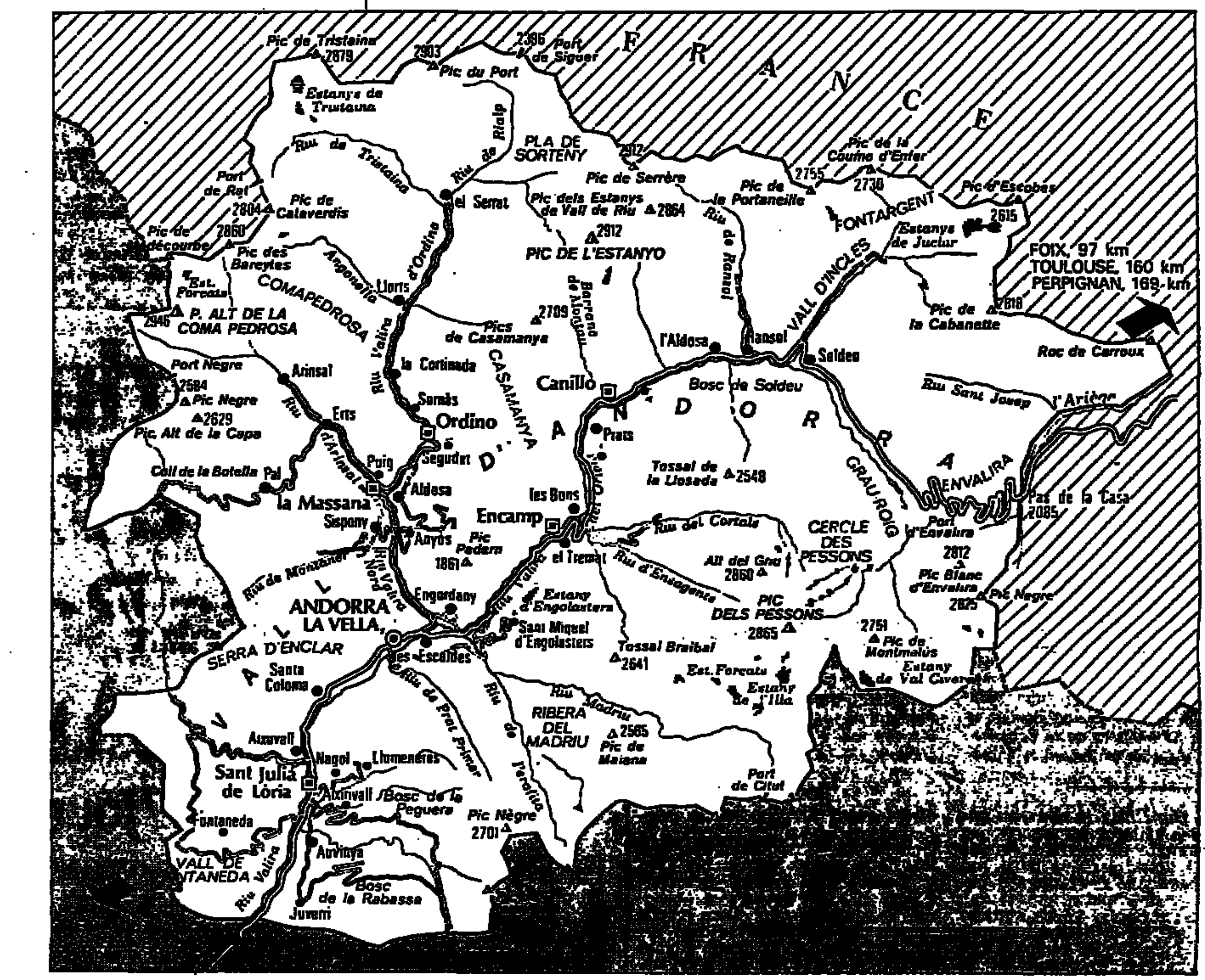
2) Que les viguiers de l'évêque et du comte rendraient désormais la justice en commun, les trois quarts des émoluments de justice revenant au comte, un quart seulement à l'évêque ;

3) Qu'en cas d'appel du jugement des viguiers, l'évêque et le comte commettraient sur place un juge commun qui jugerait en dernier ressort ;

4) Que le comte tiendrait ses pouvoirs *« en fief honoré de l'évêque »* et sans être tenu à aucun autre service que l'« *hommage* » et les « *potestats* » (ou mise en possession des forteresses à toute réquisition du suzerain).

Les deux adversaires étaient, en somme, maintenus réciproquement dans leurs droits antérieurs, mais partageaient désormais les prérogatives essentielles de la seigneurie, c'est-à-dire les haute, moyenne et basse justices *(merum imperium)*. Néanmoins, la suzeraineté de l'évêque était formellement reconnue, ce qui était conforme à la vérité historique, les comtes de Foix tenant le fief ou domaine utile d'Andorre des vicomtes de Castellbo, qui le tenaient eux-mêmes des seigneurs de Caboet, auxquels, nous l'avons vu, les évêques d'Urgel l'avaient inféodé plus de deux siècles auparavant.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'acte de paréage, pas plus qu'aucun des actes ci-dessus relatés, ne tranche en rien la question de la souveraineté de l'Andorre. Du temps de Charlemagne et de ses premiers successeurs, la souveraineté, non seulement de l'Andorre, mais aussi de toute la marche d'Espagne jus-



D'ANDORRE

arbitrage

qu'au Llobregat, n'avait cessé d'appartenir aux rois francs. Toute théorique qu'elle fut devenue à partir du XI[e] siècle, elle n'en a pas moins subsisté intacte, en droit strict, sur les mêmes régions, jusqu'au traité de Corbeil (11 mai 1258).

On sait que, par ce traité, Louis IX, roi de France, et Jacques I[er], roi d'Aragon, cherchèrent à détruire tout germe de différend entre leurs couronnes respectives. Tandis que Saint Louis renonçait *« à la souveraineté théorique (mais juridiquement certaine) »*, qu'il tenait de ses prédécesseurs carolingiens ou capétiens, sur les comtes de Barcelone, Urgel, Besalu, Roussillon, Empories, Cerdagne, Conflent, Gérone et Ausone (Vich), Jacques le Conquérant abandonnait *« ses droits réels de suzeraineté »* sur les comtes de Carcassonne et de Razes, le Lauragais et le Termenès, ses droits sur le domaine utile du Fenolledès, du Perapertuses, des vicomtés de Millau et de Gévaudan ainsi que diverses prétentions moins solides sur de nombreux pays méridionaux (dont il ne contestait d'ailleurs pas la souveraineté à la couronne de France).

Chose curieuse, si le Pays de Foix est compris dans le préambule du traité, parmi ceux sur lesquels le roi d'Aragon avait des prétentions, il n'est pas mentionné dans l'article où sont énumérées ses renonciations. Est-ce un oubli ? Ou le signe que la solution de cette question, considérée comme plus complexe, était éludée et remise à plus tard ? En fait, elle ne manqua pas de susciter sous les successeurs des deux rois de grands embarras à leurs deux couronnes.

Quant à l'Andorre, elle n'est pas davantage mentionnée, peut-être pour la même raison. A moins que, située sur le versant méridional des Pyrénées, partie intégrante depuis toujours du diocèse d'Urgel, on ne la considérât comme comprise dans le comté d'Urgel, auquel renonçait le roi de France ? Autant de questions auxquelles nous ne saurions répondre catégoriquement. En fait, et peut-être précisément dans la mesure où ce point était demeuré sans solution précise, l'évêque d'Urgel et le comte de Foix continuèrent d'agir en Andorre sans s'en inquiéter, comme ils n'avaient cessé de le faire dans le passé.

Comment la principauté échut aux rois de France et à leurs successeurs

Quant à la dévolution aux rois de France de la coseigneurie de l'Andorre, voici par quelles voies elle se produisit. Mathieu, comte de Foix, étant mort sans enfants en 1398, ce fut sa sœur Isabelle, épouse d'Archambaud de Grailli, captal de Buch, fameux adversaire de Du Guesclin, qui, non sans contestations, fut enfin reconnue comme héritière de ses possessions en 1401.

Archambaud de Grailli quitta à cette occasion le parti du roi d'Angleterre, changea son nom de Grailli en celui de Foix, et fut désormais, jusqu'à sa mort (1412), fidèle au roi de France. Son fils aîné, Jean de Foix de Grailli (1412-1436), lui succéda, ajoutant à ses nombreux domaines le comté de Bigorre, reçu de Charles VII en 1425. Gaston IV (1436-1472), fils du précédent, y joignit la vicomté de Narbonne, achetée au dernier vicomte en 1447. Il avait épousé Eléonore d'Aragon, fille de Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, et héritière de ce dernier royaume : de sorte que son petit-fils et successeur, François-Phœbus, devint roi de Navarre à la mort de sa grand-mère, en 1479.

Catherine, sœur et héritière de François, apporta ses domaines à la maison d'Albret par son mariage avec Jean d'Albret (1484), d'où ils passèrent plus tard à celle des ducs de Bourbon, par l'union de Jeanne d'Albret, leur petite-fille, avec Antoine de Bourbon (1548) : de cette union naquit Henri III, roi de Navarre, comte de Foix, vicomte de Béarn et co-seigneur d'Andorre, qui monta sur le trône de France, en 1589, sous le nom d'Henri IV.

Enfin, la transmission de la coseigneurie d'Andorre aux divers gouvernements, républicains, impériaux et orléaniste, de la France trouve sa justification dans ces termes des édits de réunion d'Henri IV, en juillet 1607, et de Louis XIII, le 19 octobre 1620 : *« Nous avons, par nostre présent édit perpétuel, irrévocablent uny, et incorporé, unissons et incorporons ladicte couronne et Pays de Navarre, et nostre pays et souveraineté de Béarn, Andorre et Donesan et terres qui en dépendent et qui ont accoustume d'y ressortir à nostre couronne et domaine de France, pour estre doresnavant censées membres d'Icelles. »*

En somme, les institutions politiques de l'Andorre, bien que lentement modifiées au cours des siècles, tirent leur origine et leur caractère essentiels de la coutume féodale. L'Andorre n'est pas un Etat, certes, au sens du droit international moderne, mais tout simplement une coseigneurie indivisée qui reçoit de deux coseigneurs ses juges et les chefs de sa milice et leur paye tribut moyennant quoi elle jouit de libertés administratives, franchises et privilèges les plus larges. Elle n'en offre pas moins à l'observateur des aspects nettement socialistes, qui étaient courants au Moyen Age, dans tous les pays catalans : boucheries, auberges, pharmacies, affermées au profit des paroisses, taxation par le Consell des Vallées du prix des principales denrées, comme des honoraires des médecins, dits *facultatius*, étendue considérable des propriétés communes, etc.

C'est que ce pays, favorisé par son isolement (avec son altitude moyenne de 1 800 mètres, c'est le pays habité le plus élevé d'Europe), grâce à l'existence d'un coseigneur outre-Pyrénées, a fait l'économie de notre Révolution, tandis que la coseigneurie française l'a dispensé de subir les contrecoups des révolutions espagnoles.

Par un paradoxe qui peut paraître étrange aux yeux de certains, c'est à ce fait que l'Andorre doit être le seul lambeau de terre catalane à conserver encore ses antiques libertés. Et elle en est jalouse à juste titre.

(1) Si ce n'est que son nom, certainement prélatin, doit remonter à ces temps reculés : son étymologie, qu'on a tenté d'expliquer par les racines basco-ibériques ou pyrénéennes (*handi* = grand, *orra* = fer ou *iturri* = source), reste problématique.

(PUBLICITE)

PARÉAGE DU 8 SEPTEMBRE 1278

Traduction française du texte dont l'original se trouve aux Archives de la maison des Vallées à Andorre-la-Vieille

— Au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ.

De nombreuses querelles et difficultés ont été longtemps pendantes sur un grand nombre de points différents entre noble personne Mgr Roger Bernard par la grâce de Dieu Comte de Foix et Vicomte de Castelbon, et ses prédécesseurs, d'une part, et vénérable Seigneur Pierre, par la miséricorde divine Evêque d'Urgel et ses prédécesseurs et l'Eglise d'Urgel, d'autre part, ce qui a entraîné des deux côtés de graves représailles : hommes tués, châteaux renversés, membres mutilés et bien d'autres maux pour ainsi dire indescriptibles ; enfin sur l'intervention de Mgr Xatbert, par la grâce de Dieu évêque de Valence et de nombres personnes maître Bonat de Lavayne, chanoine de Narbonne, envoyé par le pape pour lever la dîme dans le royaume d'Aragon, Raymond de Besalu, archidiacre de Tarragone, Raymond d'Urgel, Isarme Fanjus et Guillaume Raymond de Josâ, arbitres amiables, les susdits belligérants ont mis fin à leurs querelles, revendications et différents, avec le consentement des parties, en la forme qui s'ensuit.

§ I

En premier lieu, au sujet de la vallée ou des vallées d'Andorre, il a été réglé et prononcé par le dit seigneur Evêque de Valence et autres nobles personnes que dorénavant et à jamais le dit seigneur Evêque d'Urgel et ses successeurs lèveraient et pourraient lever, pendant leur année, la taille sur les hommes de la vallée ou des vallées d'Andorre jusqu'à concurrence de 4.000 sous de Meigniel, sans opposition de la part du Comte ou de ses successeurs et sans que ni le dit Evêque ni ses successeurs puissent dépasser la somme énoncée plus haut ; le Comte de Foix et ses successeurs pourront, l'année suivante, lever la taille à volonté sur les dits hommes d'Andorre sans opposition de l'Evêque, de ses successeurs ou de l'Eglise d'Urgel ; il ne leur est pas assigné une certaine quotité et ils pourront en agir ainsi à jamais. Qu'il soit fait comme il vient d'être dit, d'année en année ; et pour commencer que, l'année présente, le dit Comte de Foix lève la taille sur les hommes de la vallée ou des vallées d'Andorre.

§ II

De plus, il a été prononcé par les dits arbitres au sujet des émoluments de justice et de la moyenne justice que les bayles des dits seigneurs Evêque et Comte devront toujours exercer ensemble et en commun la haute justice sur les dits hommes d'Andorre, à savoir percevoir les droits de haute, moyenne et basse justice et tous revenus appartenant en droit ou en fait à la haute et moyenne justice (« atque juridictionem ») ; qu'ensemble ils saisissent et gardent prisonniers les délinquants et, s'il leur arrivait d'avoir à régler une cause, que les bayles des dits seigneurs la règlent ensemble et en commun, désignant un juge et poursuivant l'affaire jusqu'à la sentence définitive ; qu'ils fassent ensuite exécuter ensemble la sentence. Et si, par hasard, il arrivait que, par suite de quelque cas fortuit, l'un des deux bayles fût absent, que le bayle présent puisse agir comme il vient d'être dit, régler le procès et exécuter la sentence ; toutefois, à quelque moment que se présente le bayle absent, qu'il soit reçu par son collègue ; que le Seigneur du bayle absent ne souffre de ce fait aucun préjudice que l'usage et les précédents contraires ne puissent nuire à cet égard à l'un des seigneurs, bien que le bayle de l'autre soit fréquemment absent, quand il s'agit de régler les affaires, et que ce bayle soit toujours admis quand il se présentera. Et s'il arrive que les dits bayles aient eu à juger quelques excès, délit ou crime, et qu'ils aient perçu une somme, soit par un jugement ou par quelque transaction que ce soit, que le dit Seigneur Evêque et ses successeurs retiennent toujours le quart de cette somme, et le Seigneur Comte de Foix et les siens les trois quarts ; que cette composition pécuniaire soit fixée d'un commun accord par les dits bayles si les deux sont présents, et dans le cas prévu plus haut où l'un d'eux serait absent, que le bayle présent puisse poursuivre, régler, juger l'affaire et faire exécuter la sentence, tant en son nom qu'au nom de son collègue. Que les dits Seigneurs et bayles prennent bien garde cependant de ne commettre aucun abus, aucune fraude, à l'occasion de la présence ou de l'absence dans le jugement des causes ; avec mais qu'ils commencent, poursuivent et terminent cette transaction avec bonne foi. Que le dit noble Comte de Foix ait, s'il le veut, son viguier dans la vallée ou les vallées d'Andorre, comme il en a l'habitude ; que ce viguier exerce les droits et les fonctions qu'il avait coutume d'exercer sur les hommes d'Andorre, avant que le dit Comte eût la justice sur les hommes de la dite vallée. La répartition des amendes dont il vient d'être parlé doit se faire après déduction des frais, et le partage portera sur la quotité entière de l'amende ou de l'indemnité fixée. Que, dans tous les cas, le cens, les revenus et tous autres droits que l'Evêque d'Urgel, les chanoines et l'Eglise d'Urgel percevaient dans la dite vallée d'Andorre, en dehors des droits sus-énoncés, leur soient réservés à l'avenir à eux et à leurs successeurs, sans opposition du Comte, de son viguier ni du bayle : exception est faite pour la Trêve de Dieu que l'Evêque avait coutume de percevoir, mais qui devra être partagée comme les amendes. Ces mêmes dispositions doivent s'étendre aux droits que le Comte percevait sur les dits hommes d'Andorre, en dehors des droits sus-indiqués, et qu'il devra lever librement à l'avenir ; que la présente convention ne porte donc aucun préjudice à l'Evêque d'Urgel, aux chanoines ou à leurs successeurs pas plus qu'au Comte de Foix ou à ses successeurs, en ce qui concerne les droits que chacun d'eux levait dans la vallée ou les vallées ou sur les hommes d'Andorre ; que chacun, au contraire, les recouvre en paix, sans opposition de l'autre partie, comme il en avait précédemment l'habitude, excepté toutefois les revenus énoncés plus haut. L'abandon et la rémission consentis en faveur des hommes de la dite vallée par le sus dit Comte des droits d'intestia (1), d'exorquia (2) et de cugucia (3) seront confirmés à tout jamais.

§ III

De plus, les arbitres ont décidé que chacun des dits Seigneurs aurait sur les hommes d'Andorre l'host et la chevauchée sans toutefois que l'on puisse employer contre l'autre les dits hommes d'Andorre.

§ IV

De plus, il a été réglé et décidé par les dits arbitres que le dit noble Comte de Foix et tous ses successeurs tiendraient en fief à tout jamais pour l'Evêque d'Urgel et ses successeurs, et pour l'Eglise d'Urgel, tout ce qu'il a et reçoit, tout ce qu'il doit avoir et recevoir dans la vallée ou les vallées d'Andorre. Que le dit Comte et ses successeurs tiennent, en outre, en fief à tout jamais pour l'Evêque d'Urgel et ses successeurs, et pour l'Eglise d'Urgel, la vallée de Saint-Jean, la ville d'Ahos et toutes leurs apleurs appartenances, excepté la ville de Thor, qui ne devra jamais être réputée partie de ce fief. Et pour les dites vallées d'Andorre et de Saint-Jean que le dit Comte fasse incontinent hommage au dit Seigneur Evêque, que tous ses successeurs soient tenus à la même obligation envers l'Evêque et ses successeurs pour les dits fiefs.

§ V

De plus les dits arbitres ont réglé et décidé que le dit Comte de Foix et ses successeurs tiendraient perpétuellement en fief pour l'Evêque et l'Eglise d'Urgel et pour leurs successeurs la vallée de Cabaho avec toutes ses appartenances, de telle sorte cependant que le noble Comte Roger Bernard soit dispensé de faire hommage à l'Evêque d'Urgel pour la vallée de Cabaho, sa vie durant seulement, mais que l'Evêque d'Urgel renoncerait à cet hommage pour la vie du dit Comte seulement, et par égard et déférence pour le dit Comte ; que tous les successeurs du dit Comte soient tenus de faire hommage pour la vallée de Cabaho, à tous les Evêques qui occuperont le siège d'Urgel et qu'il ne soit porté à l'avenir aucun préjudice aux prérogatives de l'Evêque ou des Evêques ou de l'Eglise d'Urgel par suite de ce fait de la renonciation consentie par l'Evêque actuel par déférence pour le dit Comte ; que les successeurs du dit Comte ne puissent en aucun temps invoquer ce précédent contre l'Evêque et l'Eglise d'Urgel, mais qu'ils fassent hommage à l'Evêque d'Urgel pour la dite vallée de Cabaho, comme il est dit plus haut.

§ VI

Le dit Comte promet en outre pour lui et pour ses successeurs de livrer, suivant la coutume de Barcelone, les châteaux et forteresses qui sont ou qui seront construits dans la vallée de Saint-Jean et de ses dépendances et, après sa mort, tous ceux qui auront été construits dans la vallée de Cabaho. Que tous ces fiefs soient tenus par le dit Comte de Foix et ses successeurs pour l'Evêque et l'Eglise d'Urgel « a feu honret » (en fief honoré), de telle sorte qu'ils ne soient astreints à aucun service excepté l'hommage et la rendableté comme il a été dit.

§ VII

De plus les dits arbitres ont jugé et décidé que l'Evêque et le Chapitre d'Urgel auront, posséderont et prélèveront à l'avenir en toute paix et tranquillité les droits, produits et revenus qu'ils ont, possèdent et prélèvent dans les dites vallées de Saint-Jean de Cabaho, sans que ces droits puissent être réputés partie des fiefs concédés puisque ce sont des alleux propres de l'Eglise d'Urgel.

§ VIII

De plus ils ont jugé et ordonné, au sujet de la Roche d'Affa, que si le Seigneur Evêque d'Urgel pouvait établir que les prédécesseurs du dit Comte ont donné ou délimité la dite Roche d'Affa au profit de l'Evêque ou de l'Eglise d'Urgel, dans ce cas, il serait permis au dit Evêque de construire et d'élever une forteresse sur cette roche, à moins toutefois que le dit Comte ne prouve que cette donation ou délimitation n'est pas valable. Que les nobles hommes Raymond d'Urgel, Isarn de Fanjaus et Guillaume Raymond de Josâ ou deux d'entre eux jugent cette affaire et qu'ils la règlent sans appel avant la Noël prochaine.

§ IX

De plus, les dits arbitres ont ordonné que l'Evêque d'Urgel, le Chapitre d'Urgel, échangeraient avec le dit Comte, le château de Montferrer et le lieu d'Adrayll, et que le dit Comte donnerait à l'Evêque et au Chapitre d'Urgel en retour des dites possessions le château et le lieu de la bastide d'Ortons, le château et le lieu d'Adrahen, et si la valeur des biens cédés est insuffisante, que le dit Comte assigne et donne la différence en d'autres biens ou sur d'autres revenus, suivant le jugement et l'arbitrage des dits nobles Raymond d'Urgel, Isarn de Fanjaus et Guillaume Raymond de Josâ ou de deux d'entre eux ; et réciproquement si la valeur des dits biens du Comte est supérieure à la valeur des biens que l'Evêque lui promet, que le dit Evêque lui assigne et lui livre la différence en d'autres biens ou sur d'autres revenus, et d'après l'arbitrage et l'estimation des dits nobles Raymond d'Urgel, Isarn de Fanjaus et Guillaume Raymond de Josâ. Le dit Seigneur Evêque promet en outre au dit Comte de Foix, sous peine de 1.000 sous de Meigneil, qu'il veillera de même que son Chapitre à ce que ledit échange s'accomplisse d'ici aux prochaines fêtes de Pâques ; et, au cas où cet échange ne serait pas accompli à cette date, que l'Evêque perde au profit du Comte la dite somme de 1.000 sous de Meigneil ; cette somme une fois payée, que l'Eglise d'Urgel, après la mort du dit Comte, puisse édifier ou relever le château de Montferrer, sans opposition des successeurs du Comte, sauf dans ce cas les droits que le Comte peut posséder dans le château de Montferrer. Le Seigneur Evêque et le Chapitre d'Urgel renoncent, en faveur du noble Comte de Foix et de ses successeurs, pour toujours, à toutes revendications, demandes et plaintes qu'ils ont formulées ou pourraient formuler contre lui jusqu'à ce jour, au sujet des personnes ou des choses. En particulier, ils abandonnent et délaissent au dit Comte et à ses successeurs à tout jamais tous les droits qu'ils possédaient ou prétendaient dans les châteaux de Cellent de Gallenda, de Citjina et de Dango et dans leurs territoires, et dans tous autres châteaux ou localités que le dit Comte détient et possède aujourd'hui à quelque titre que ce soit, de sorte que, dorénavant, toute réclamation, plainte ou tracasserie soient interdites à l'Evêque et au Chapitre d'Urgel contre le dit Comte ou ses successeurs ; ils renoncent en outre à tout procès engagé, aux requêtes présentées, à tout procès poursuivi présentement ou antérieurement contre le dit Comte ou son père en Cour de Rome, tant devant des juges délégués ou subdélégués que devant les juges ordinaires ou autres quelconques, s'imposant au sujet de ces affaires un silence éternel, et s'engageant envers le dit Comte et les siens à ne plus rien faire ni rien demander à cet égard. Si quelques biens ont été remis à l'Evêque ou au Chapitre d'Urgel à titre de dépôt ou de confiscation à l'occasion de quelque crime concernant les personnes d'Arnauld de Castelbon et d'Armesinde, sa fille, l'Evêque et le Chapitre renoncent à cette confiscation et à tout droit acquis de ce chef à l'Evêque et à l'Eglise d'Urgel. Ils absolvent aussi le dit Comte et ses successeurs, ainsi que leurs biens, de tout tort et de tous dommages causés de quelque façon que ce soit par le dit Comte et ses prédécesseurs, à l'Evêque et à ses prédécesseurs, au Chapitre, à l'Eglise d'Urgel ou à leurs possessions, absolvant en outre tous les partisans et leur famille, aussi bien que la famille du dit Comte, de tous torts et dommages par eux causés à l'Evêque et à l'Eglise d'Urgel et à leurs biens, à cause du dit Comte. En retour, le noble Comte de Foix renonce à tout grief contre l'Evêque, ses successeurs, le Chapitre et l'Eglise d'Urgel et à toutes demandes et réclamations que lui ou son père avaient formulées ou auraient pu formuler contre eux en quelque manière que ce soit, et spécialement à ses prétentions sur les châteaux de Monteilla, de Bescaran, d'Arcabell, sur la ville de la Seo d'Urgel, et sur toutes les autres localités aujourd'hui possédées et détenues par l'Evêque et le Chapitre et l'Eglise d'Urgel, toutes revendications au sujet desquelles il s'impose, à lui et aux siens, un éternel silence, s'engageant, pour lui et les siens, à ne jamais rien demander de ce chef à l'Evêque, au Chapitre, ni à l'Eglise d'Urgel, ou à leurs successeurs. Que le dit Evêque donne au Comte de Foix 1.000 sous de Meigneil en compensation de l'abandon du château de Monteilla.

§ X

De plus, il a été réglé et ordonné que de tout ce qui précède il sera fait des instruments publics qui devront être confirmés par le souverain Pontife. Le dit Evêque obtiendra à ses frais cette confirmation qui devra être un fait accompli dans les quatre années : l'Evêque s'y est engagé, il y a engagé l'Eglise et ses biens sous peine d'une amende de cinquante mille sous de Meigniel qui sera acquise au dit Comte si, dans le délai indiqué, le Seigneur Pape n'a pas accordé la confirmation, et il donnera comme garant au dit Comte, le très illustre Seigneur roi d'Aragon. Mais si, dans ce délai de quatre ans, il se produisait une vacance dans la Cour de Rome, c'est-à-dire qu'il n'y eut pas de Pape, la durée de cette vacance ne sera pas comptée dans les quatre années accordées. Il a été réglé que le Comte de Foix enverrait en Cour de Rome son procureur pour faire les diligences nécessaires en vue d'obtenir la dite confirmation, en même temps que le procureur de l'Evêque d'Urgel ; le dit Comte pourvoira aux dépenses de son procureur, et ni lui, ni son procureur n'entraveront ces démarches par leur mauvais vouloir, sans quoi l'amende sus-énoncée ne serait pas encourue par l'Evêque.

§ XI

De plus, il a été jugé par les dits arbitres que le dit Comte rendrait à l'Evêque et au Chapitre d'Urgel le château d'Ayguatebia, et toutes ses dépendances, et qu'il délierait de tous serments de foi et d'hommage toutes les localités, les châteaux et leurs habitants qui avaient été engagés au dit Comte par l'Evêque et le Chapitre d'Urgel pour une somme de 1.500 marcs d'argent : le Comte devra rendre l'acte qu'il détient à ce sujet.

§ XII

De plus, il a été ordonné par les susdits arbitres que les morts et homicides tant de chevaliers et de clercs que de paysans, les destructions de châteaux et de fermes, commis de part et d'autre par les deux contractants ou leurs prédécesseurs seraient incontinent pardonnés par l'un et par l'autre.

Que ceci soit un accord perpétuel entre le noble Comte de Foix et les siens et l'Evêque d'Urgel et le Chapitre d'Urgel et les siens.

§ XIII

En outre, nous, Pierre par la miséricorde divine Evêque d'Urgel, donnons à vous noble Roger Bernard, Comte de Foix et Vicomte de Castelbon, comme garant de paiement de 50.000 sous de Meigniel qui vous seront dus si le Pape ne confirme pas dans les quatre années tous et chacun des articles qui précèdent, très excellent Seigneur Pierre par la grâce de Dieu roi d'Aragon. Nous, Pierre, par la grâce de Dieu roi d'Aragon, pour nous et pour nos successeurs acceptons volontiers cette responsabilité et nous engageons envers vous, Comte de Foix et les vôtres, comme il est dit plus haut, sans fraude, renonçant à la constitution du divin Adrien et à toute fraude. Nous Roi et Evêque obligeons solidairement à vous et aux vôtres tous nos biens et ceux de chacun de nous, et ceux de l'Eglise d'Urgel, meubles et immeubles, acquis ou à acquérir. Nous Roger Bernard, par la grâce de Dieu Comte de Foix et Vicomte de Castelbon, pour nous et pour tous nos successeurs, et nous Pierre par la miséricorde divine Evêque d'Urgel, pour nous et pour tous nos successeurs et pour tout le Chapitre de la Seo d'Urgel, présent et avenir, acceptons, approuvons et confirmons sciemment et dans leur entier toutes et chacune des dispositions sus-énoncées, comme elles sont exprimées plus haut et textuellement rapportées, nous promettant mutuellement par le présent acte garanti par notre serment, que nous ne contreviendrons, ni laisserons contrevenir aux dits engagements ou à quelqu'un d'entre eux, par paroles, par actions ou par consentement, et que nous ne laisserons ni abroger ni annuler la présente convention, agréable à Dieu comme à nous. De plus nous promettons, en toute connaissance de cause, de garder fermement et irrévocablement tous et chacun de ces engagements, au sujet desquels nous, Evêque d'Urgel et nous, Comte de Foix, renonçons à tout bénéfice de droit canonique ou civil, divin ou humain, à toute constitution, à toute exception, tant de droit que de fait, écrite ou non écrite, nous favorisant ou l'un de nous, présentement ou dans l'avenir, en quelque manière ou pour quelque motif que ce soit, jurant sur les quatre saints Evangiles de Dieu de tenir et d'observer tous et chacun de ces engagements sans y jamais contrevenir.

⁂

Puissions nous y être aidés par Dieu, par ces saints Evangiles de Dieu, par la Croix du Seigneur, posée devant nous, et par nous touchée.

Nous, Roger Bernard, par la grâce de Dieu, Comte de Foix et Vicomte de Castelbon, nous faisons incontinent hommage à vous, Pierre, par la Providence divine Evêque d'Urgel de bouche et de mains, suivant la coutume de Barcelone.

Ceci a été fait le 6 des ides de septembre, l'an du Seigneur 1278.

(Suivent les sceaux de Roger Bernard, comte de Foix et Vicomte de Castelbon, de Pierre, roi d'Aragon qui se porte caution de l'exécution de l'arrangement et de Pierre Evêque d'Urgel.)

(1) Droit pour le seigneur de recueillir les biens du vassal mort « ab intestat ».
(2) Droit du vassal mort sans enfant.
(3) Droit de confiscation en cas d'adultère.

Communiqué offert par :
Agrupacio de Bancs I Banquers d'Andorra
(Association des Banques et Banquiers d'Andorre)
ANDORRE - LA - VIEILLE (Principauté d'Andorre).

Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, LES RECETTES BUDGÉTAIRES SONT ADOPTÉES PAR 271 VOIX CONTRE 202

Les dispositions concernant les majorations de rentes viagères sont supprimées

Mardi 17 octobre, à 16 h., sous la présidence de M. Stasi (U.D.F.), l'Assemblée nationale achève l'examen des articles de la première partie (recettes) du projet de loi de finances pour 1979.

A *l'article 10* (limites d'application de l'abattement de 20 % applicable aux salaires et pensions ainsi qu'aux bénéfices des adhérents des associations et des centres de gestion agréés), MM. HAMEL (U.D.F.) et SALLÉ (R.P.R.) insistent sur les incidences défavorables qu'entraînerait pour un grand nombre de contribuables la fixation d'un plafond à 360 000 francs. Partant de cette constatation, la commission des finances propose la suppression de l'article, un article jugé « anti-économique » par M. MILLON (U.D.F.).

M. PAPON, ministre du budget, justifie la position du gouvernement. La mesure prévue, explique-t-il, concerne avant tout des contribuables percevant des revenus très élevés et elle ne vise nullement à faire obstacle à l'adhésion des artisans aux centres de gestion agréés. Le gouvernement propose, d'ailleurs, de relever de 10 % les limites prévues pour l'octroi des allégements fiscaux accordés aux adhérents de ces centres. Si le plafond n'a pas été relevé, ajoute le ministre, c'est parce que l'expérience en cours n'est pas encore achevée. Le problème, précise-t-il, sera revu l'an prochain lorsque les résultats de l'expérience seront connus. Le cas des contribuables qui auront dépassé le seuil pour la première fois sera néanmoins étudié au cours de la navette.

Le gouvernement propose donc un amendement qui augmente une nouvelle fois les limites de chiffre d'affaires ou de recettes prévues pour l'octroi des allégements fiscaux accordés aux adhérents des centres de gestion et d'associations agréés :

1) A 1 650 000 francs pour les agriculteurs et pour les entreprises dont le commerce principal est de vendre des marchandises, objets, fournitures et denrées à emporter ou à consommer sur place ou de fournir des logements, et à 500 000 francs en ce qui concerne les autres entreprises ;

2) A 580 000 francs pour les membres des professions libérales ou titulaires de charges et offices.

« *Nous progressons dans la justice fiscale* », estime néanmoins M. DEHAINE (R.P.R.). Compte tenu des engagements du ministre, M. DOUSSET (U.D.F.) retire l'amendement de suppression qu'il avait déposé avec deux autres députés de son groupe, MM. MILLON et GANTIER. L'amendement de la commission est finalement repoussé, puis l'article est adopté ainsi que l'amendement du gouvernement.

Est en revanche repoussé, par 263 voix contre 300, un amendement communiste qui supprimait l'avoir fiscal afin de permettre aux handicapés de cumuler leur salaire et l'allocation de handicapé adulte.

L'Assemblée repousse ensuite deux amendements de l'opposition qui assujettissaient au taux zéro de la T.V.A. les produits, notamment alimentaires, de première nécessité.

L'article 11 prévoit la suppression de la taxe sur les activités financières, ouvre aux opérations relevant entièrement de cette taxe une option pour l'assujettissemsent de la T.V.A. et crée pour compenser le coût de ces mesures une taxe annuelle sur les en-cours de crédits. Le ministre propose plusieurs modifications. Les exonérations des droits de timbre des effets de commerce et des quittances sont maintenues en vigueur, en dépit de la suppression de la taxe spéciale. Seront exonérés de la taxe sur les en-cours les crédits aux collectivités publiques et à l'exportation ainsi que les crédits à moyen et long terme à l'équipement des entreprises et au logement, dont les taux sont bonifiés ou réglementés par l'Etat. Y seront soumis progressivement, sauf en ce qui concerne les établissements créés à partir du 1er janvier 1979, les en-cours de crédits à moyen et long terme non exonérés. Par ailleurs, afin d'éviter que, pour alléger le poids de la taxe, certains établissements ne transfèrent artificiellement une fraction importante de leurs crédits à court terme dans les diverses catégories de crédits à moyen et long termes, une clause de sauvegarde rendra impossible des transferts excessifs.

En contrepartie de ces allégements, le gouvernement porte le taux de la taxe, pour les banques et établissements ayant opté pour la T.V.A., à 1,6 pour 1 000 en 1979, diminuant ainsi de 0,1 pour 1 000 par an pour atteindre 1 pour 1 000 à titre permanent en 1985. Le taux demeurera majoré de 50 % pour ceux qui n'accepteraient pas l'option proposée. Enfin, le décret d'application précisera notamment les catégories de crédits concernées par le dispositif proposé. L'Assemblée adopte ces modifications qu'avait approuvées la commission des finances.

M. ROCARD (P.S.) propose sans succès au nom de son groupe d'étendre aux bulletins d'information publiés par les collectivités locales le bénéfice accordé aux publications des ministères.

A l'article 12 (application du taux réduit de la T.V.A. — 7 % — aux cinémas et de dispositions fiscales spécifiques aux théâtres pornographiques), M. RALITE (P.C.) constate que cette disposition répond à une demande formulée depuis longtemps aussi bien par les professionnels que par le Parlement. Il constate toutefois que cette mesure ne coûtera rien au gouvernement cette année. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? demande le député, qui souhaite son maintien.

M. TADDEI (P.S.) y voit également le résultat d'une « *longue lutte* », mais exprime, lui aussi, son scepticisme. Pourquoi attendre le 1er novembre 1979 pour appliquer la baisse ? demande-t-il avant de s'inquiéter sur l'avenir des salles d'art et d'essai. M. D'AUBERT (U.D.F.) évoque, pour sa part, le problème de la petite exploitation. M. Ralite demande sans succès que les salles d'art et d'essai bénéficient d'un taux de 2,1 % et que l'abaissement à 7 % s'applique dès le 1er janvier 1979. M. VIVIEN (R.P.R.), président de la commission des finances, insiste sur le rôle joué par la majorité dans l'obtention du taux réduit. Quant à M. PAPON, il souligne l'importance de l'effort consenti par le gouvernement : 160 millions en 1980. L'article 12 est finalement adopté, l'opposition précisant qu'elle n'accepte que l'application du taux réduit de la T.V.A.

Après avoir repoussé un amendement communiste qui précisait que les collectivités locales bénéficieraient du remboursement intégral et immédiat de la T.V.A., l'Assemblée examine l'article 13, qui exonère de la T.V.A. certaines opérations relatives aux services publics de transmission de données. M. JOUVE (P.C.) s'étonne que la seule société d'économie mixte Transpac bénéficie de cette exonération. Il propose la suppression de l'article ainsi que l'avait fait la commission des finances à l'initiative des socialistes. M. Papon explique que le gouvernement poursuit un objectif de rationalisation et d'économie. Opinion partagée par MM. RIBES et MARETTE (R.P.R.), qui contestent que le service public soit démembré. L'Assemblée décide de ne pas supprimer l'article.

M. EDGAR FAURE (R.P.R.) demande que les taux et les modalités de déduction prévus dans le budget de 1978 au sujet de la réévaluation des activités amortissables soient fixés dans le présent projet de loi. Le ministre estime que c'est prématuré. M. Faure accepte de s'en tenir à un second amendement qui prévoit que le gouvernement déposera, au plus tard avec le projet de loi de finances pour 1980, un rapport sur la réévaluation des bilans.

M. FABIUS (P.S.) propose de supprimer le régime de l'amortissement dégressif et de le remplacer par un amortissement linéaire, le gouvernement pouvant entériner un amortissement accéléré pour les biens d'équipement ou les secteurs dont le développement est prévu par le plan. Un amendement de M. COMBRISSON (P.C.) vise à étendre le champ d'application de l'amortissement linéaire. Le ministre combat ces deux amendements suivi en cela par MM. BARIANI, D'AUBERT et DE MAIGRET (U.D.F.). M. Papon estime notamment que le système dégressif n'avantage pas les grandes sociétés et que la procédure proposée serait trop lourde. Finalement, l'Assemblée repousse les deux amendements en discussion.

Frais généraux

En séance de nuit, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), l'Assemblée examine plusieurs amendements socialistes visant « *à plus de justice fiscale* ». M. FABIUS relève notamment que certaines entreprises imputent à leurs dépenses des frais qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation. D'autre part, certaines déductions, notamment pour frais de restaurant et de déplacements, constituent des avantages en nature injustifiés. Il propose de les supprimer. M. Icart évoque le risque de « *tracasseries administratives* ». M. Papon observe que les entreprises sont déjà tenues de fournir un relevé détaillé de diverses catégories de dépenses. Le système actuel, estime-t-il, est satisfaisant. Ces amendements, ainsi qu'un amendement communiste qui imposait lui aussi « *les bénéfices camouflés* » sont successivement repoussés au scrutin public. L'Assemblée adopte en revanche un amendement de la commission accepté par le gouvernement, demandant à ce dernier de présenter au plus tard, lors du dépôt du projet du budget pour 1980, un rapport d'exécution sur l'aménagement des charges sociales.

A l'article 14 (déduction en 1978 de la fraction de certains frais généraux exclue des charges déductibles de l'exercice 1977), M. Fabius estime « *inadmissible* » d'élargir les possibilités de déduction « *alors même que le gouvernement accroît la pression fiscale sur les salariés et que la lutte contre l'inflation demeure une nécessité* ». Il demande la suppression de l'article, mais il n'est pas suivi par l'Assemblée, qui repousse également un amendement communiste qui prévoyait la réintégration de diverses provisions dans le bénéfice imposable des sociétés.

Après avoir adopté l'article 15 (exonération des bénéfices réalisés par les P.M.I. nouvelles), l'Assemblée examine l'article 16 (relèvement des limites d'application des taux majorés de la taxe sur les salaires) et repousse un amendement communiste qui exonérait les hôpitaux publics. M. ZELLER (apparenté U.D.F.) propose sans plus de succès l'exonération des associations de la loi de 1901.

Un amendement communiste augmente de 10 % l'impôt sur les bénéfices des sociétés versé par les entreprises travaillant dans le secteur de l'armement, son produit servant à revaloriser les pensions des anciens combattants. Le ministre observe qu'une surtaxation existe déjà. M. DE MAIGRET (U.D.F.) juge « *scandaleuse* » l'utilisation des anciens combattants dans une opération démagogique. L'Assemblée rejette l'amendement par 284 voix contre 200.

M. GARCIN (P.C.) propose de supprimer tout seuil de population pour l'institution du versement destiné aux transports en commun. M. Fabius voudrait voir ce seuil ramené de 300 000 à 50 000 habitants. L'Assemblée rejette les deux amendements.

L'article 17 (nouveau barème de la taxe intérieure sur les produits pétroliers). Interviennent MM. GOSNAT (P.C.) qui dénonce la nouvelle majoration de la taxe et FRÉDERIC-DUPONT (apparenté R.P.R.) qui réclame une fois de plus une détaxe en faveur des chauffeurs de taxi. Sensible à ses arguments, le ministre reconnaît qu'une solution doit être trouvée et indique qu'il essaiera de l'obtenir avant la fin du débat budgétaire.

Un amendement de la commission supprime l'exemption en faveur des lubrifiants et assimilés. Le ministre insiste sur les obligations internationales qui pèsent sur notre pays. Il indique qu'une renégociation pourrait intervenir d'ici le 1er juillet 1979. MM. VOISIN (apparenté R.P.R.) et Gosnat (P.C.) défendent cet amendement combattu par le ministre et finalement rejeté par l'Assemblée qui décide, à l'initiative de M. Papon, de reporter au 1er juillet 1979 la suppression de la taxation des lubrifiants.

Après une suspension de séance demandée par les socialistes, ces derniers proposent un aménagement de la taxe sur le butane. Ils ne sont pas suivis par l'Assemblée qui repousse également un amendement communiste annulant la hausse du prix du carburant et proposant de taxer les compagnies pétrolières étrangères. Un amendement socialiste réduit les taux de la taxe intérieure sur les carburants utilisés par les chauffeurs de taxi. Il est repoussé *par 279 voix contre 196*.

M. GUERMEUR (R.P.R., Finistère) propose de prélever une redevance sur les énergies primaires (gaz, charbon, produits pétroliers) présentant un danger pour l'environnement, afin de financer la lutte contre la pollution pétrolière. Le ministre rappelle les mesures prises à cet effet. M. Guermeur retire son amendement qui est repris par les socialistes, ces derniers précisant que la redevance sera prélevée sur les énergies consommées par les industries. L'Assemblée refuse.

Le retour des bouilleurs de cru

M. GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin) entend rétablir la distillation en franchise de droits de 10 litres d'alcool pur par an pour les récoltants et leur famille. Cette mesure serait compensée par une majoration des droits sur les alcools d'importation. Le groupe communiste propose un amendement identique.

Pour M. RIGOUT (P.C.), 'alcoolisme est notamment dû à la politique économique et sociale du gouvernement. M. CABANEL (U.D.F.) entend limiter le droit de distiller aux seuls exploitants agricoles. M. ICART combat « *cette extension considérable du droit des bouilleurs de cru* ». M. DELONG (R.P.R., Haute-Marne) critique l'amendement de MM. Cabanel et Brocard qu'il juge trop restrictif. M. GOULET (R.P.R., Orne) insiste sur « *les quantités considérables de whisky d'importation qui inondent le marché français. Où en est l'étude promise sur les causes de l'alcoolisme ?* », demande le député, qui estime venu « *le moment de trancher* ». Pour M. BASSOT (U.D.R., Orne), il s'agit de rétablir un droit et non de restaurer un privilège. L'orateur dénonce « *la confusion entretenue entre distillation et alcoolisme* ».

M. Papon observe que pour être traditionnelle cette discusion n'en a pas moins un caractère de gravité. La mesure proposée, précise-t-il, entraînerait une augmentation de la production d'alcool pur de 190 000 hectolitres par an, ce qui provoquerait un accroissement de la consommation d'alcool et, par voie de conséquence, de l'alcoolisme. Il relève les effets positifs des ordonnances de 1960. Pour le gouvernement, conclut-il, la lutte contre l'alcoolisme reste une priorité absolue ; c'est pourquoi il demande que le vote des amendements soit réservé jusqu'à la fin de la première partie. M. CARO (U.D.F., Bas-Rhin) regrette « *l'artifice de procédure* » utilisé par le gouvernement alors qu'une majorité s'était dégagée sur ce point dans l'hémicycle « *A quoi sert un député ?* », demande-t-il.

A l'article 18 (nouveau barème des droits indirects sur l'alcool), un amendement communiste tend à favoriser les productions d'appellation d'origine contrôlée. M. HARDY (R.P.R., Charente) propose de maintenir le principe d'une imposition atténuée en faveur des vins de liqueur et des eaux-de-vie à appellation d'origine. M. PAPON insiste sur les impératifs communautaires. L'Assemblée adopte néanmoins l'amendement de M. Hardy.

A l'article 19 (aménagement du droit de fabrication sur les cigarettes et modification de la loi relative au monopole des tabacs manufacturés), M. DUTARD (P.C., Dordogne) critique une mesure qui, à son avis, porte atteinte au monopole des tabacs et défavorise les produits français. La commission a proposé la suppression de cet article, qui est toutefois voté par l'Assemblée.

Cette dernière adopte également l'allégement du droit de fabrication sur les allumettes, puis examine le relèvement de 2 à 4 % du taux des droits de mutation applicable aux acquisitions d'immeubles autres que la résidence principale. M. ICART propose le taux de 2,33 %. M. PAPON accepte 2,60 %. M. CANACOS (P.C.) souhaite son maintien à 2 %. L'Assemblée s'en tient à la position du ministre.

Cartes grises et permis de chasser

Un amendement du gouvernement relève de 30 % en moyenne les tarifs des droits fixes d'enregistrement et de la taxe fixe de publicité foncière.

Sont ensuite successivement adoptés les articles 22 (relèvement des droits de timbres sur les cartes grises et les permis de chasse), 23 (relèvement, notamment, du droit de timbres sur les cartes nationales d'identité), 24 (exonération de la taxe différentielle et de la taxe spéciale sur les véhicules à moteur pour les voitures louées ou acquises en crédit-bail par les handicapés) et 25 (reconduction en 1979 de la cotisation complémentaire à la taxe d'apprentissage et des dispositions concernant la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle). Sur ce point, les communistes entendent relever le taux de participation des employeurs à 1,4 % du montant des salaires. Les socialistes proposent de relever ce taux à 2 %. L'Assemblée n'adopte pas ces propositions.

Plusieurs articles additionnels de l'opposition sont repoussés. Ils prévoyaient notamment la création d'une taxe sur les achats de terre effectués par les sociétés françaises ou étrangères de caractère industriel, commercial ou bancaire. M. FABIUS propose un système afin d'améliorer la protection de l'épargne populaire. Ce système n'est pas retenu par l'Assemblée. Le groupe communiste demande la suppression de l'article 27 (fonds spécial d'investissement routier), puis, ayant échoué, il propose de relever de 12,06 % à 25 % le prélèvement sur le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Un amendement de M. ICART augmente ce taux de 12,06 % à 12,60 %. Le ministre accepte finalement de le porter à 12,16 %.

Places de cinéma

A l'article 29 (réforme du prélèvement au profit des collectivités locales), un amendement communiste fixe à 35 milliards le montant servant de référence à la détermination du prélèvement pour 1979. Il est rejeté, de même que celui de M. FABIUS qui prévoyait, l'application du régime de l'ancienne taxe sur les salaires, les années où ce régime est plus favorable aux communes.

A l'article 30 (nouveau barème de la taxe additionnelle au prix des places de cinéma) interviennent M. RALITE (P.C.) qui insiste pour que l'on n'oublie pas les spectateurs et pour que l'on donne la priorité à la création, et M. TADDEI (P.S.), qui plaide en faveur des salles d'art et d'essai et souhaite connaître l'affectation des 60 millions supplémentaires du fonds de soutien à l'industrie du cinéma. Interrogation partagée par M. DELANEAU (U.D.F.). M. VIVIEN souhaite, pour sa part, que l'on n'aide pas « *un cinéma à la grosse tête, narcissique, masochiste et vaniteux* ». M. LECAT, ministre de la culture, apporte alors des précisions sur le fonctionnement du fonds de soutien et de la commission d'avances sur recettes. M. RALITE s'étonne du silence observé sur le prix des places. Il y aura modulation vers le bas, lui précise le ministre.

L'Assemblée vote ensuite la détaxation des carburants agricoles. Le groupe communiste propose une ristourne en faveur des chauffeurs de taxi. Son amendement est repoussé par 279 voix contre 202.

La disparition de l'article 33

A l'article 33 (majoration des rentes viagères, M. FREDERIC-DUPONT (app. R.P.R.) estime que « *jamais un gouvernement français n'a fait preuve d'autant d'audace à l'égard des épargnants. C'est un vote grave* », conclut le député, qui parle de « *perfidie* ». M. VIZET exige une réelle revalorisation des rentes. « *C'est un texte illisible, un véritable casse-tête chinois* » estime, de son côté, M. ICART. « *Depuis vingt ans*, constate M. FRANCESCHI (P.S.), *la confiance des petits épargnants est constamment trompée.* » Aujourd'hui, insiste M. PAPON, les rentes sont surtout un mode de placement privilégié de l'épargne. Le ministre se déclare favorable à une enquête de la Cour des comptes sur l'affectation des crédits des majorations des rentes et sur les conditions des contrats donnant lieu à une revalorisation. Il annonce que le gouvernement a décidé d'étendre les majorations, non seulement aux rentes viagères constituées en 1976, mais également à celles qui sont nées en 1977. Il y a des malheureux qui croient encore dans la parole de l'Etat, commente M. FREDERIC-DUPONT. Les amendements de suppression de l'article présenté par la commission et par le groupe socialiste sont adoptés par l'Assemblée, contre l'avis du gouvernement, plusieurs députés R.P.R. votant avec l'opposition. L'article 33 disparaît ainsi du projet de loi.

L'Assemblée examine ensuite les articles précédemment réservés. Le groupe socialiste propose que le régime de l'abattement de 10 % en faveur des titulaires de pensions de retraites et de rentes viagères à titre gratuit soit appliqué dans les mêmes conditions que le régime de la déduction pour frais professionnels, à l'exclusion des frais réels. Son amendement est repoussé par 283 voix contre 197. Le gouvernement décide de porter le plafond de l'abattement de 10 % à 6 000 F. L'Assemblée entérine.

A l'article 7 (relèvement de la limite de déduction du salaire du conjoint de l'exploitant), un amendement communiste fixe le plafond à 28 500 F (12 000 F dans le projet de loi). M. NEUWIRTH (R.P.R.) le remplace par le montant du SMIC annuel. M. FABIUS le porte à 23 000 F, le gouvernement à 13 500 F. L'Assemblée accepte cette dernière proposition.

Pour terminer, elle examine l'article 34 (équilibre général du budget), sur lequel elle est appelée à se prononcer par un vote bloqué, le gouvernement entendant ainsi écarter les amendements concernant les bouilleurs de cru.

M. JANS (P.C.) insiste sur la « *fixité* » d'un budget que son groupe ne votera pas. M. CARO (U.D.F.) critique l'attitude du gouvernement et conteste le recours au vote bloqué. M. FABIUS (P.S.) constate que les propositions de son groupe ont été presque toutes refusées. M. MARIE (R.P.R.) déplore que les rentiers viagers soient, dans l'immédiat, privés de 114 millions de francs. Le ministre indique qu'il reprendra les dispositions les concernant dans la suite du débat budgétaire. M. HAMEL (U.D.F.) reproche aux socialistes d'avoir tenté d'augmenter les charges des entreprises.

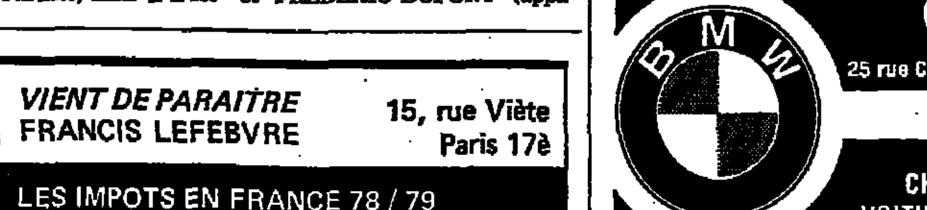
La première partie du projet de loi de finances est adoptée par 271 voix contre 202 sur 481 votants. A l'issue de la discussion, le déficit est ramené de 15 milliards à 14 818 millions de francs.

La séance est levée mercredi à 6 h. 50.

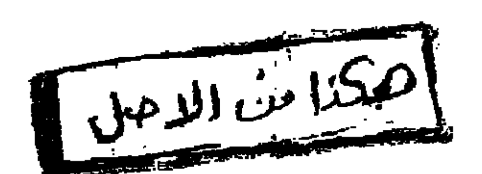
PATRICK FRANCÈS.

● *L'Amicale des rentiers viagers* rappelle « *que le projet du gouvernement, à l'opposé des engagements pré-électoraux de M. Giscard d'Estaing — « une » revalorisation, s'il était élu, des » arrérages des rentes viagères » en fonction de la hausse des » prix » — proposait la suppression des majorations au-dessus d'un certain plafond de ressources. C'est dans un même esprit d'équité que les groupes R.P.R., socialiste et communiste se sont trouvés réunis pour défendre avec sincérité les rentiers viagers du secteur public victimes d'une tentative de spoliation* ». L'Amicale les remercie de ce « sursaut » et espère que le Sénat confirmera le refus de l'Assemblée nationale de l'article 33, « *inique pour ceux qui ont abandonné avec confiance le fruit de leurs économies à l'Etat* ».

● *Nominations de sous-préfets :* M. Bernard Jouineau, directeur du cabinet du préfet du Gard, est nommé sous-préfet de Pontarlier ; M. Philippe Le Jolis de Villiers de Saintignon, administrateur civil, est nommé directeur du cabinet du préfet de Charente-Maritime.







AU SÉNAT

Nouvelle législation sur les SICAV

Le Sénat a adopté mardi soir 17 octobre, en première lecture avant l'Assemblée nationale, le projet de loi sur les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV).

Ce texte, a indiqué le rapporteur M. DAILLY (Gauche dém., Seine-et-Marne), codifie les dispositions en vigueur et remédie à certaines imperfections qui entravent le développement des SICAV. Il accentue la spécificité des SICAV et voudrait harmoniser la législation française avec une proposition de directive communautaire.

Il accentue aussi la spécificité des SICAV quant au capital social, qui varierait chaque jour, l'action n'ayant plus de valeur nominale fixe.

Il modifie également, dans le sens de la simplification, les règles relatives aux fusions et scissions, sous le contrôle des commissaires aux comptes, non pas élus par l'assemblée générale, mais désignés par le président du tribunal de commerce, *« précaution*, souligne le rapporteur, *qui nous a paru judicieuse »*.

M. MOINET (Gauche dém., Charente-Maritime), exprimant l'avis de la commission des finances, demande que les P.M.E. puissent bénéficier plus largement de l'intervention des SICAV, lesquelles, depuis juillet dernier, et sur initiative du Sénat, peuvent posséder des valeurs non cotées dans la proportion de 10 % de leur capital. Il voudrait que la part des valeurs cotées soit abaissée de 90 % à 85 %.

« Il existe actuellement, précise M. MONORY, ministre de l'économie, *cent cinq SICAV qui gèrent 30 milliards de francs, et treize sociétés nouvelles se sont créées depuis juillet, sept autres étant actuellement en projet. »*

« Encourager les SICAV, estime M. LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine), *c'est détourner la petite épargne des caisses d'épargne, donc freiner les équipements collectifs. »*

Les sénateurs votent ensuite les principales modifications suivantes :

ARTICLE PREMIER. — Aux termes de cet article, le capital social varie chaque jour et les actions, sans valeur nominale, correspondent à la valeur réelle de l'actif social. Mais, en définissant le capital social par rapport à la valeur de l'actif net, l'article premier du projet de loi ne tient pas compte du fait que l'actif comprend également des revenus du portefeuille qui, eux, doivent être intégralement répartis entre les actionnaires de la SICAV. Or, il paraît difficile de considérer que le bénéfice fait partie du capital social, car cela reviendrait à admettre que les dividendes pourraient être prélevés sur le capital social, ce qui est contraire aux principes fondamentaux du droit des sociétés.

L'amendement voté par le Sénat tend à lever cette ambiguïté en précisant que pour la détermination du montant du capital social, le bénéfice doit être déduit de l'actif des « sommes distribuables ».

ARTICLE 5. — La limite des actifs cotés est ramenée de 90 à 85 %.

Le projet de loi tend à supprimer l'obligation pour une SICAV de posséder à concurrence de 30 % de son actif des fonds d'Etat et obligations libellés en francs ayant fait l'objet d'une émission publique. Mais il renvoie à un arrêté du ministre de l'économie le soin de déterminer la répartition des emplois des SICAV. Le Sénat, sur proposition du rapporteur, a supprimé cette disposition qui, estimait M. DAILLY, *« exposerait les SICAV aux aléas de la politique financière du gouvernement »*.

ARTICLE 26 *bis*. — La nouvelle législation entrera en vigueur le premier jour du quatrième mois suivant sa publication. Le texte initial laissait l'initiative au gouvernement. — A. G.

Le débat sur la drogue

Un débat sur la drogue s'est engagé mardi 17 octobre au Sénat sur une question de M. Jean-Marie Girault (R.I., Calvados). S'adressant à Mme Monique Pelletier, ministre délégué à la condition féminine, qui avait été chargée l'an dernier par le chef de l'Etat d'un rapport sur ce problème, le maire de Caen (éprouvé en 1977 par une affaire de drogue dans laquelle son fils fut impliqué) conclut ainsi son intervention :

« Au-delà de la lutte farouche qui doit être menée contre les trafiquants internationaux, il faut que les pouvoirs publics comprennent leur responsabilité à l'égard des drogués. »

« Il est vrai, remarque notamment Mme Monique Pelletier, *que la toxicomanie progresse, non pas brutalement, mais d'une manière constante chaque année. Trois chiffres en témoignent : interpellations, 4 762 pour les trois premiers mois de 1978, contre 3 107 l'année précédente pour la même période ; décès, 74, contre 63, et 817 cambriolages de pharmacies, contre 488 (...). Mais*, remarque le ministre, *la France reste dans une proportion non négligeable moins touchée que l'ensemble des pays d'Europe. » « Prévenir*, poursuit-elle, *c'est faire en sorte de dissuader les jeunes de recourir à la drogue. Cela suppose qu'ils soient, comme leurs parents, comme tous ceux qui ont à intervenir, informés et formés. »*

Après avoir indiqué les mesures qui ont été prises récemment pour développer cette prévention, Mme Monique Pelletier souligne l'importance de la réinsertion sociale des drogués. *« Cette réinsertion suppose d'abord*, dit-elle, *que soit menée une politique de soins et de post-cure adaptés. (...) Elle suppose aussi que la justice s'exerce envers les usagers à bon escient et en ayant d'abord l'objectif du soin et la réinsertion comme but principal. C'est pour y parvenir que nous avons proposé que les magistrats s'attachent au comportement des drogués plus qu'au produit, et que la loi de 1970 soit réellement appliquée dans son esprit, c'est-à-dire qu'elle permette une orientation vers le soin. A cet effet, une circulaire du 17 mai 1978 invite, en cas d'usage simple de haschisch, à ne pas recourir d'emblée à l'injonction thérapeutique et aux poursuites pénales, mais à préférer adresser une mise en garde (...). Il a été recommandé, dans l'hypothèse où l'ouverture d'une information se révélerait indispensable, de requérir du juge d'instruction le placement de l'usager sous contrôle judiciaire (...). La conséquence étant que si l'usager a eu un comportement satisfaisant dans le cadre de ce contrôle il s'imposera généralement au parquet de requérir du tribunal officiel une dispense de peine. »*

M. SERUSCLAT (P.S., Rhône), Mme PERLICAN (P.C., Paris) et M. PERIDIER (P.S., Hérault), réclament des moyens de lutte contre ce fléau plus important que ceux mis en place, tout en estimant que le développement de la toxicomanie est le symptome d'une crise de la société capitaliste.

M. HABERT (non-inscrit, Français établis hors de France) demande s'il est si difficile de lutter contre les gros trafiquants. Mme PELLETIER répond : *« La « French Connection » a été démantelée : les truands appréhendés purgent des peines de dix à quinze ans de prison ; nous avons visé à la tête et pas seulement les tout petits trafiquants. Aujourd'hui, le trafic s'est morcelé et il a fallu y adapter notre lutte ; cela n'est pas commode. »*

Le ministre remercie le Sénat pour son aide et exprime son accord avec M. Péridier, qui a souhaité une harmonisation des législations européennes.

« On a tué la famille, les idéaux, les valeurs morales », déclare avant la clôture du débat M. GIRAULT, qui fait porter à ce « nihilisme » la responsabilité principale dans le développement de ce fléau.

La discussion sur les DOM-TOM

Le Sénat a repris mardi soir 17 octobre et poursuivi jusqu'à une heure avancée de la nuit le débat commencé au début de la séance de l'après-midi sur les DOM et les TOM.

M. JAGER (Union centr., Moselle), qui revenait d'une mission d'étude dans ces départements et territoires, a souhaité qu'un effort supplémentaire soit entrepris pour le développement de la pêche et de l'agriculture vivrière. *« Il n'est pas acceptable*, a-t-il déclaré, *que des fortunes se bâtissent sur une économie artificielle, aux dépens des populations. »*

M. DIJOUD, secrétaire d'Etat chargé des DOM-TOM, a déclaré notamment : *« La France ne maintient sa présence outre-mer que parce que les populations en ont ainsi librement décidé, car l'ère de la présence coloniale imposée est révolue. Chaque fois qu'il le faudra, les populations devront décider de leur destin. Personne ne leur imposera de rester françaises, comme personne ne leur imposera de quitter la France. Partout où je passe, en tout cas, je rappelle à nos compatriotes qu'ils sont Français, et que la France continuera avec eux de marcher vers le progrès et vers l'espérance. »*

On a ensuite entendu MM. VALCIN (R.P.R., Martinique), VIRAPOULLÉ (Un. centr., Réunion), HENRY (Un. centr., Mayotte), MILLAUD (Un. centr., Polynésie), LISE (non-inscrip, Martinique), GARGAR (app. P.C., Guadeloupe), CHERRIER (R.I., Nouvelle-Calédonie), BELIN (P.S., Puy-de-Dôme), PEN (P.S., Saint-Pierre-et-Miquelon), DAGONIA (P.S., Guadeloupe), BOUCHENY (P.C., Paris) et CHAUVIN (Un. centr., Val-d'Oise).

Les sénateurs des DOM-TOM ont exprimé les doléances de leur circonscription respective et les uns ont réclamé une aide financière accentuée de la métropole, les autres exposé des revendications d'autonomie.

LA REVUE « L'ESPOIR » PUBLIE UN NUMÉRO SPÉCIAL SUR JEAN SAINTENY

La revue *l'Espoir*, éditée par l'Institut Charles-de-Gaulle, consacre entièrement son dernier numéro à un hommage à Jean Sainteny, gaulliste « historique », compagnon de la Libération, ministre du général de Gaulle, député de Paris, membre du Conseil constitutionnel, mort le 25 février 1978.

Tout un dossier, présenté par Roland Sadoun, est consacré à l'aventure indochinoise. Il y évoque la période 1945-1946 où Jean Sainteny, face à Ho Chi Minh, tentera vainement de sauver la paix en Indochine. Pour sa part, M. Henry Kissinger, ancien secrétaire d'Etat américain, rappelle les contacts secrets qu'il eut en 1969 avec M. Sainteny, qui aboutirent à la première rencontre américano-nord-vietnamienne.

★ Le numéro 20 francs. Institut Charles-de-Gaulle, 5, rue de Solférino, 75007 Paris.

POLITIQUE

LE DÉBAT AU SEIN DU P.C.F.

« La Nouvelle Critique » illustre les évolutions et les interrogations des intellectuels communistes

Le numéro d'octobre de « la Nouvelle Critique », revue du P.C.F. destinée aux intellectuels, offre une nouvelle illustration des évolutions en cours au sein du P.C.F. et du débat qui s'y déroule. Trois éléments retiennent plus particulièrement l'attention.

En premier lieu, l'article que M. Francis Cohen, directeur de la revue, consacre à son ami Jean Kanapa, membre du bureau politique du P.C.F., récemment disparu, qui avait été l'un des fondateurs de *la Nouvelle Critique*, et qui l'avait dirigée dix années durant. L'article rompt avec l'éloge posthume traditionnel et s'attache à rendre au disparu la réalité de sa densité humaine. Un homme qui, écrit M. Francis Cohen, *« vivait dans l'angoisse, la quête, le doute, la hâte »*. Un homme qui avoue avoir, pendant des années, réécrit tous les articles que des communistes donnaient à *la Nouvelle Critique* *« non pas pour des raisons de style, mais pour des raisons de fond »*, et sans demander aux auteurs leur avis, *« en essayant même le plus souvent de les mettre devant le fait accompli pour être sûr qu'ils ne protesteraient pas »*.

Le fait qu'un tel aveu soit reproduit aujourd'hui dans une revue du P.C.F. est significatif, même si l'article vise à présenter Jean Kanapa comme *« un des rares communistes »* qui, dès le début de 1953, a eu *« l'intuition qu'il fallait réagir contre nos excès dogmatiques »*.

Le second élément c'est le dossier consacré au pluralisme, qui *comporte des articles de philosophes*, membres du P.C.F., parmi lesquels des communistes minoritaires comme M. Gérard Molina. Celui-ci écrit, par exemple, à propos de la situation au sein du P.C.F. : *« La diversité des opinions et des points de vue est éclatante. (...) On peut même parler de divergences, voire de contradictions. »* Il ajoute : *« Il est normal que des contradictions politiques internes apparaissent : elles doivent être traitées comme telles et non recouvertes par une unité autoproclamée et préexistante au débat. »*

Pourquoi cette « unanimité à 101 % » ?

S'attachant à analyser le fonctionnement interne de son parti, M. Gérald Sfez prolonge ces remarques en écrivant :

« (...) Pourquoi maintenir ce système de filtrage à plusieurs tours où, pratiquement, au niveau des sections, plus encore des fédérations, ce sont toujours les camarades les plus alignés qui se retrouvent décider de la ligne ? Pourquoi ne pas instituer des tribunes permanentes de discussions, larges et démocratiques ? Pourquoi cette illusoire consensus, cette unanimité à 101 % qui ne représente plus en haut les divergences de la base ? Il faut le dire clairement, conclut-il, *car ce qui sert la bourgeoisie aujourd'hui, ce n'est pas la dénonciation de ces pratiques non démocratiques au sein du parti, mais l'existence de ces pratiques elles-mêmes. »*

Le troisième élément est la fin de la publication dans *la Nouvelle Critique* du texte de Jean Ristat : « Ode pour hâter la venue du printemps ». Dédié « à mes camarades du P.C.F. ». Un vers de ce long poème barre la couverture de la revue communiste. Il proclame : *« Camarade, ne mets pas l'amour en prison ! »* Le poème est inspiré par un amour homosexuel franchement avoué. Il a été lu pour la première fois le 27 juillet dernier, en Avignon, par l'auteur et son ami Mathieu Bénézet. Arnaud Spire, secrétaire général de *la Nouvelle Critique*, qui présente ce document, écrit :

« Il n'y a pas lieu d'être pour ou contre cette forme de sexualité. Elle vit. (...) L'hétérosexualité ne saurait être libre tant que que l'homosexualité sera réprimée. »

★ *La Nouvelle Critique*, n° 117, 65 pages, 20 francs.

M. Konopnicki, ancien président de l'UNEF donne sa démission du parti

M. Guy Konopnicki, ancien membre du bureau national de l'Union des étudiants communistes et ancien président de *l'UNEF (ex-Renouveau)*, est un des *collaborateurs de l'hebdomadaire* central du P.C.F., « France nouvelle ». Il a décidé de quitter le parti communiste et il nous a adressé, pour expliquer son geste, le texte que nous publions ci-dessous et qu'il a intitulé : « A bientôt, j'espère ».

Mon parti a perdu les yeux et la mémoire. Au seuil de la soixantaine, il tente encore d'oublier la scène de l'accouplement, l'hymen sous le ciel tourangeau, du vieux socialisme français et de la jeune république des soviets. Aux descendants de la famille, il décoche des flèches en tous sens, jetant par-dessus les moulins alliances, concepts, internationalisme

Une question angoissante demeure cependant, au-delà des polémiques post-électorales, et celle-ci reste occultée dans le tourbillon des piques lancées à droite et à l'Est. La stratégie du P.C.F. était fondée depuis les années 60 sur l'existence d'un rapport de force mondial dans lequel la puissance de l'Union soviétique constituait une garantie dissuasive pour l'adversaire en cas de victoire des forces de gauche. La stratégie du passage pacifique au *socialisme comptait au moins sur* la neutralité bienveillante du grand frère.

Nous savons hélas ! que Brejnev et les siens ne souhaitent pas le moins du monde voir s'édifier en France le socialisme qu'ils défigurent chez eux. Dans ces conditions, *la politique du P.C.F.* est devenue boiteuse. Les dirigeants du parti esquivent une mise à jour de leur politique internationale en choisissant de fuir vers ce que Lénine nommait social-patriotisme. *« Fabriquons français »*, *« Nous n'arracherons plus un pied de vigne »*, *« Tout ce qui est national est nôtre »*, notre socialisme tricolore sera bien entendu le plus beau du monde parce qu'il sera construit en France. Et Marchais spécule en permanence sur le bon sens français, garantie à toute épreuve...

Pendant ce temps les données internationales de la lutte des classes pèsent chaque jour un peu plus sur... la politique française. La classe ouvrière est plus cosmopolite que jamais avec trois millions de travailleurs immigrés. La crise, le chômage, l'inflation, sont des phénomènes planétaires auxquels le grand capital donne des réponses européennes.

Enfin et surtout : la tragédie du socialisme est internationale, elle s'exprime à Moscou, à Pékin, à Hanoï, à Phnom-Penh, à Prague. Il n'est plus temps de parler d'erreur. L'Union soviétique porte une responsabilité écrasante dans la crise du mouvement communiste international. La guerre fait rage entre les Etats socialistes d'Asie. En Europe, Prague est *dans toutes les mémoires*. Dans les pays socialistes, des communistes sont pourchassés, emprisonnés. Nous nous sommes battus pour faire libérer le secrétaire du parti chilien et nous avons pudiquement oublié notre camarade Alexandre Dubcek. Les protestations, *les critiques, ne suffisent* plus. Au lieu de s'enfermer dans le chauvinisme, il faut en finir avec la lâcheté et combattre efficacement pour une renaissance du mouvement communiste international. Ce combat passe par le soutien ouvert à tous ceux qui, en U.R.S.S. et dans les autres pays socialistes, s'opposent à la bureaucratie. Nous n'avons rien à faire avec Brejnev et ses laquais. Notre solidarité doit aller aux ouvriers et aux intellectuels en lutte contre la dictature des bureaucrates. Rendons-nous à l'évidence : les antisoviétiques siègent au Kremlin et liquident ce qui reste de la démocratie des Soviets. Les livres ne suffisent plus, il faut lutter.

J'espérais, au lendemain du vingt-deuxième congrès, que mon parti s'engagerait dans cette voie. Son audience internationale lui permettait de jouer un rôle moteur, d'aider au rassemblement des forces révolutionnaires, à l'isolement et à la défaite de la bureaucratie. Une telle politique ouvrirait aux travailleurs des pays capitalistes comme des pays socialistes des perspectives révolutionnaires inédites. A une crise mondiale, historique, on oppose une stratégie mondiale.

Tournant le dos à ses responsabilités, la direction du P.C.F. a choisi de se draper de nationalisme. Elle fait silence quand se mène en U.R.S.S., je pèse mes mots, la campagne antisémite la plus violente au monde depuis le fascisme hitlérien. J'ai donc choisi de démissionner du parti, en signe de protestation contre la montée du chauvinisme et l'indigne attitude de la direction, muette quand Moscou renoue avec la tradition blanche des pogromes. J'espère retrouver un jour mon parti, celui auquel j'ai adhéré en 1966, pendant la guerre du Vietnam.

Hors des principes de l'internationalisme, il n'est pas d'issue révolutionnaire.

Une phase de repli

(Suite de la première page.)

Les différences de sensibilités se manifestent sur un autre sujet qui agite le P.C.F. : les relations avec l'Union soviétique. La sortie de l'ouvrage *l'U.R.S.S. et nous* (1) avait déjà provoqué de vifs débats au sein des organes dirigeants du P.C.F., et il avait fallu que M. Georges Marchais tranchât en faveur de ce livre. La manière dont il est à présent utilisé montre que tous les dirigeants communistes ne sont pas convaincus du bien-fondé des thèses développées par les auteurs. Plutôt que de parler du fond, ils se bornent à mettre l'accent sur l'importance de l'ouvrage. M. Guy Besse, membre du bureau politique, réussit, par exemple, dans le numéro d'octobre des *Cahiers du communisme*, la revue théorique du comité central, le tour de force de traiter sur six pages de *l'U.R.S.S. et nous* sans rien dire des critiques de fond portées contre le régime soviétique. Il préfère insister sur la notion de contradiction.

C'est également cette notion qui est privilégiée dans l'article que Martine Monod consacre à *l'U.R.S.S. et nous* dans *l'Humanité* du 18 octobre. Elle ne cache cependant pas, quant à elle, l'un des éléments majeurs de l'ouvrage : l'affirmation que la classe ouvrière soviétique n'a *pas pleinement la direction du pays*, alors qu'elle en a les moyens et la volonté. Elle se heurte à une alliance plus ou moins élaborée entre une partie de l'intelligentsia et l'ancienne paysannerie. Cette thèse nouvelle, et qui pourrait être décisive dans l'évolution des analyses des communistes français, n'est jamais développée ni mise en avant dans la presse du parti. Alors que M. Guy Konopnicki explique que, sur la question de l'Union soviétique, « *les livres ne suffisent plus* » et qu' « *il faut lutter* », force est de constater qu'un simple livre suscite encore des réserves, est accueilli avec circonspection. Parmi les raisons de cette prudence entre le souci exprimé par M. Fajon, dans *l'Humanité* du 18 octobre, quand il écrit : « *Il importe, dans notre entreprise de vérité, de se garder d'un travers, du travers qui consisterait à porter un jugement négatif sur le passé de notre parti parce qu'il comporte des imperfections. Ce serait une erreur dangereuse entre toutes.* »

Illustrant les contradictions actuelles du P.C.F., le dernier numéro de *la Nouvelle critique* présente une image diamétralement opposée du parti. Les communistes s'y expriment librement sur les sujets qui sont vraiment en débat au sein de leur formation. Des contestataires avoués se voient même offrir une tribune. *La Nouvelle critique*, qui avait déjà, dans son numéro du mois d'avril, permis à des minoritaires de s'exprimer, a une attitude qui tranche avec la stricte orthodoxie de *France-Nouvelle* et de *l'Humanité*. Encore doit-on noter que le quotidien communiste n'est pas monolithique. Si les rubriques « étranger » et « politique » sont sans surprise, les pages culturelles, en revanche, conservent une plus grande liberté de ton, liberté relative il est vrai, et sans commune mesure avec les audaces que se permet la revue destinée aux intellectuels, *la Nouvelle critique*. Ces audaces lui avaient déjà valu des remontrances lors de la session d'avril du comité central, et suscitent de nouveau l'indignation d'un certain nombre de dirigeants du P.C.F.

THIERRY PFISTER.

(1) Voir l'analyse de ce livre dans *le Monde* du 14 septembre.

● *Une délégation du P.C.F.*, conduite par M. Maxime Gremetz, membre d bureau politique, a séjourné du 13 au 17 octobre en République démocratique allemande à l'invitation du parti socialiste unifié. Le communiqué commun publié souligne que « *la discussion approfondie a mis en relief — sans que soient dissimulées des divergences connues — qu'il existe de nombreux points d'accord* ». Parmi les vœux émis par les deux partis figurent la dénonciation de la course aux armements et la condamnation de la bombe à neutrons.



LE DÉBAT AU SEIN DU P.S.

M. Poperen redoute un congrès d'unanimité

M. Jean Poperen, député du Rhône, membre du secrétariat du parti socialiste, analyse dans le numéro du 13 octobre de *Synthèse Flash* les perspectives qui s'offrent au P.S. lors de son prochain congrès, qui pourrait se tenir en mars prochain. Il pense que le P.S. se dirige vers un « congrès d'unanimité ». Il explique : « *Dès lors qu'il y aurait unanimité politique, tous les candidats à la candidature à l'élection présidentielle seraient sur la même ligne de départ : du coup, c'est le « profil » personnel qui ferait la décision. Quand Michel Rocard insiste sur le fait que le candidat devra être désigné par référence à un « projet politique », ce n'est pas qu'il songe à se distinguer politiquement de François Mitterrand, bien au contraire : se réclamant du même « projet politique », il neutralisera le terrain sur lequel François Mitterrand aurait à coup sûr l'avantage : le terrain politique.*

» *Naturellement, on peut prévoir que « le courant des assises » se comptera malgré tout sur quelques amendements judicieusement choisis, mais qui ne le sépareront pas du reste de la majorité au moment du vote politique général. Le débat sur les 216 questions du Projet socialiste, dont il sera malaise qu'il sorte une grande clarification, offrira mille occasions de faire l'essai de tels amendements.*

» *La tactique d'unanimisme a d'autant plus de chances de réussir que les militants sont attachés par-dessus tout à l'unité du parti. Ce souci est légitime et sain, mais, à partir de là, beaucoup de socialistes en viennent à redouter tout ce qui est débat politique. Ils assimilent débat à déchirement, affrontement politique à rupture. Or, le débat est la condition même de la démocratie.* »

En ce qui concerne la minorité actuelle du P.S. (le CERES), M. Poperen estime que « *sa base hétérogène, réagit contradictoirement à l'offensive Rocard : décidée majoritairement à s'entendre avec Rocard dans les Yvelines et le Rhône, très hostile à Rocard dans la Haute-Garonne et les Hauts-de-Seine, partagée en Loire-Atlantique* ». Il ajoute : « *Cela ne peut que conforter les dirigeants nationaux du CERES dans leur démarche actuelle : « se compter » sur un texte à part, dur idéologiquement, puis, au congrès, négocier, selon les commodités, avec telle ou telle composante de la majorité reconduite, leur rentrée dans l'unanimité.* »

M. Poperen conclut : « *Les dangers politiques et d'« organisation » de l'unanimisme ne sont donc guère contestables pour ceux qui entendent confirmer et conforter la stratégie du parti, et particulièrement pour F. Mitterrand.* »

● *M. Georges Sarre*, membre du bureau exécutif du P.S., animateur du CERES, a déclaré à Paris : « *Pierre Mauroy a déjà perdu son pari. Il y a bien deux lignes au sein du parti socialiste et maintenant trois discours. Les militants comme l'opinion ont besoin de clarification. Le CERES ne suivra pas ceux qui recherchent un unanimisme de façade au prochain congrès ordinaire. (...) C'est en recherchant une normalisation des rapports P.S.-P.C.F. qu'une autre étape sera possible. Ce n'est pas en vidant l'union de la gauche de tout contenu, de toute réalité que celle-ci renaîtra. Les socialistes ne doivent pas marcher comme des écrevisses, à reculons.* »

● *M. Charles Fiterman*, membre du secrétariat du P.C., a répondu lundi 16 octobre à Europe 1 aux déclarations de M. Pierre Mauroy, membre du secrétariat national du P.S. (*le Monde* du 17 octobre). Il a déclaré : « *Il n'y a pas d'exemple où l'existence d'un parti socialiste dominant et d'un parti communiste plus faible n'empêche l'union et une politique vraiment favorable aux travailleurs. Regardez le Portugal ! L'installation du parti socialiste en position dominante et l'affaiblissement du Parti communiste conduiraient à diviser la gauche pour longtemps et, du même coup, à repousser très loin tout changement réel* ».

● *Un débat*, organisé à l'initiative du comité départemental d'histoire de l'Association nationale des anciens combattants résistants (A.N.A.C.R.), aura lieu le vendredi 20 octobre, à partir de 18 heures, à Lormont (Gironde), dans les salons Ricard.

Les survivants de C.N.D.-Castille, comme 2 des réseaux Buckmaster, se trouveront côte à côte avec les militants de Libé-Nord, du Front national et des F.T.P., en passant par l'O.C.M., « Témoignage Chrétien » et l'Armée secrète.

Quatre historiens apporteront leur contribution au débat : MM. Gabriel Delaunay, ancien préfet d'Aquitaine, auteur de deux ouvrages sur la Résistance ; Gilles Perrault, Pierre Becamps et Michel Slitinsky.

Le calendrier des consultations du premier ministre

Les dirigeants du R.P.R., de l'U.D.F. et du Mouvement des radicaux de gauche ont officiellement confirmé, indique-t-on à l'hôtel Matignon, leur intention de répondre à l'invitation du premier ministre, qui les a conviés, part de leurs avis sur l'opportunité de limiter le cumul des mandats électifs, d'instaurer un scrutin de type proportionnel pour les élections municipales dans les grandes villes, et de réglementer le financement des partis politiques (*le Monde* du 14 octobre).

Ces trois formations ayant accepté les rendez-vous qui leur avaient été proposés, M. Raymond Barre doit recevoir le mardi 24 octobre, à 11 heures, une délégation du R.P.R. composée de MM. Claude Labbé, président du groupe gaulliste de l'Assemblée nationale, Yves Guéna, conseiller politique du mouvement, et Alain Devaquet, secrétaire général. Il recevra ensuite, le mercredi 25 octobre, à 16 h. 45, une délégation de l'U.D.F. composée de MM. Jean Lecanuet, président du conseil du mouvement, Roger Chinaud, président du groupe giscardien de l'Assemblée nationale, et *Adolphe Chauvin*, président de l'inter-groupe U.D.F. du Sénat. La délégation du M.R.G., conduite par M. Michel Crépeau, président, sera reçue le mardi 31 octobre à 15 heures.

Le P.S., qui avait annoncé, dès réception de la lettre, son intention d'y répondre favorablement, n'a pas encore confirmé son acceptation. La formation socialiste avait fait savoir que M. François Mitterrand ne pourrait se rendre personnellement à l'hôtel Matignon en raison de sa participation à la réunion de l'Internationale socialiste qui doit avoir lieu à cette époque au Canada, et que sa délégation comprendrait MM. Gaston Defferre, président du groupe socialiste de *l'Assemblée nationale*, Marcel Champeix, président du groupe au Sénat, et Pierre Mauroy, membre du secrétariat national. Celle-ci doit être reçue le lundi 30 octobre, à 10 heures. Le P.C. avait décliné l'invitation.

● *M. Raymond Barre* a reçu, lundi 16 octobre, à déjeuner, à l'hôtel Matignon M. Roger Frey, président du Conseil constitutionnel. Le cabinet du premier ministre a tenu ensuite à faire savoir que M. Barre avait exprimé à cette occasion à M. Frey la considération que lui-même et le gouvernement portent au Conseil constitutionnel et à son président.

Les élections européennes

M. OLIVIER GUICHARD POUR UNE UNION DE LA MAJORITÉ

M. Olivier Guichard, député R.P.R. de Loire-Atlantique, président du Mouvement pour l'indépendance de l'Europe, écrit dans la *Revue de l'Europe*, organe de ce Mouvement, datée du 23 octobre, à propos de l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel :

« Pourquoi le président de la République se priverait-il de réunir sur son action et sur l'action de la France au service d'une Europe solidaire, indépendante, décidée à modeler un nouveau type de société, synthèse des besoins de l'ère techno-scientifique et des valeurs humanistes, la plus large majorité ?

» Pourquoi les gaullistes gâcheraient-ils l'occasion de voir ratifiée la conception qu'ils ont, depuis toujours et si longtemps seuls, défendue ?

» Une majorité unie contre les arrière-pensées et les avant-calculs donnerait à la fois un débat utile et un scrutin clair. Pourquoi s'en priver ? »

● *Le groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale* a évoqué mardi 17 octobre la distribution de fonds effectuée par la Communauté européenne au titre de la propagande électorale, la jugeant, selon M. Labbé, « *scandaleuse* ».

LE GAP A PRÉSENTÉ A M. BARRE SA NOUVELLE DIRECTION COLLÉGIALE

Les membres du Groupe d'action et de propositions (GAP), qui réunit une quarantaine de députés des deux groupes de la majorité, ont été reçus à déjeuner, mardi 17 octobre, à l'hôtel Matignon, par le premier ministre avec lequel ils se sont entretenus de la situation du Liban, de la politique économique et sociale, de la crise de la sidérurgie et de la politique d'immigration.

M. Bernard Stasi, vice-président du C.D.S., a notamment déclaré, à l'issue de ces échanges de vues : « *Le premier ministre trouve que les hommes politiques manquent de sang-froid et de tempérament. Nous allons nous attacher à lui prouver le contraire.* »

Le GAP a également présenté au premier ministre sa direction collégiale, constituée la semaine dernière (*le Monde* du 13 octobre) et composée de Mme Hélène Missoffe (R.P.R., Paris), MM. Gérard César (app. R.P.R., Gironde), Charles Millon (U.D.G., Ain) et Jean-Pierre Pierre-Bloch (U.D.F., Paris).

Interrogé sur la signification de cet équilibrage politique que souhaiterait le R.P.R., M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, fondateur du GAP, a indiqué que la mise en place de cette direction collégiale et d'adoption du principe d'une présidence tournante avaient été décidées avec son « *accord le plus complet contrairement à ce que certains ont dit* ». Le GAP compte actuellement 49 adhérents (17 R.P.R., 16 P.R., 13 C.D.S., 2 rad., 1 CNIP).

LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE DEVIENT LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

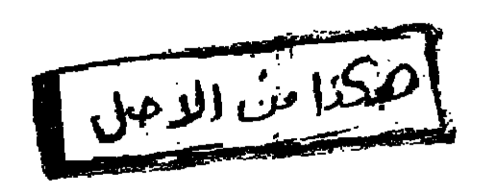
M. Bertrand Renouvin, directeur du bimensuel *Royaliste*, a annoncé, mardi 17 octobre, au cours d'une conférence de presse, que la Nouvelle Action française (NAF) a décidé de devenir la Nouvelle Action royaliste (NAR).

M. Renouvin a précisé : « *Les militants de la NAF ont estimé, il y a un an, que le moment était venu d'exprimer, par le changement du nom de leur organisation, l'évolution politique et intellectuelle du mouvement royaliste.*

» D'abord, parce que le mot royaliste ne figurait pas dans le nom de l'organisation. Ensuite, parce que la référence à l'Action française ne signifiait rien pour les jeunes générations, et que ces deux mots étaient associés à des événements historiques sans rapport immédiat avec l'idée royaliste. Enfin, parce que la référence à l'Action française n'exprimait plus l'identité du mouvement : la pensée maurassienne n'est pas le point de passage obligé vers l'idée monarchique, la NAF accueille dans ses rangs des hommes et des femmes issus de différentes familles intellectuelles (disciples ou lecteurs de Proudhon et de Bernanos, anciens militants gauchistes, gaullistes ou communistes). »

La NAR est dirigée par un comité directeur de onze membres, et par un directeur général, M. Yvan Aumont, assisté de deux directeurs, MM. Gérard Leclerc et Bertrand Renouvin.

M. Aumont a affirmé que, pour la NAR le « *grand événement* » sera la diffusion à la télévision, puis la publication en librairie, des Mémoires du comte de Paris.



consultations
ninistre

Le Monde

l'élection du pape

Le premier message au monde

UN HOMME ÉNERGIQUE

par HENRI FESQUET

Chacun le sait, mais, en fait, l'oublie aussitôt. Le pli sera long à prendre. Le pape n'est pas italien. En outre, il est polonais. Jean Paul II ne saurait avoir la même approche des problèmes qu'un pontife de la péninsule. Son style est différent, les accents sont déplacés, la mentalité sous-jacente est autre, même si, en fin de compte, les axes de la pensée et les préoccupations sont voisines. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat, par exemple, ne peuvent être conçus d'une manière identique lorsqu'on est archevêque à Milan ou à Cracovie. Souplesse ici, fermeté là. Le visage historique de l'Eglise aurait été sans doute assez différent si Pierre n'était pas devenu évêque de Rome, mais d'une capitale nordique.

Toujours est-il que le premier message de Jean Paul II, s'il donne globalement une impression de déjà vu et de déjà dit (celui de son prédécesseur date du 28 août), porte la marque d'un homme habitué à parler haut et clair, à être obéi, à ne pas minimiser les obstacles et les dangers.

Ce pape aime les fondations solides. Il ne s'étend pas sur des considérations destinées à nourrir la confiance et l'optimisme. Il donne plutôt des directives doctrinales fermes et formule des mises en garde précises.

Fidélité au concile : telle est « notre volonté expresse ». Pour ajouter aussitôt que la grande charte du concile *Lumen Gentium* doit être l'objet de plus grands soins.

Ce document sur l'Eglise, dit-il, vise à faire de celle-ci « *le sacrement universel du salut et de l'unité pour le genre humain* ». Le pivot de cette unité n'est autre que le pape dont les pouvoirs ont été définis en 1870 par Vatican I. Jean Paul II reprend la formule célèbre « *cum Petro et sub Petro* », qui résume d'une manière saisissante et sans appel la notion de collégialité, les évêques étant « avec » Pierre et « sous » lui. Il s'agit de mieux intégrer la primauté de Pierre avec le pouvoir universel du collège et de renforcer les organes de coresponsabilité à commencer par le synode explicitement cité. On peut supposer donc que, sur ce point, les espoirs des évêques ne seront pas déçus. Jean Paul II tient toutefois à réaffirmer les prérogatives inaliénables du pape.

Le magistère de Pierre, continue-t-il, doit susciter une « *adhésion convaincue* », surtout en matière doctrinale. Car le pape stigmatise « *les périls qui se lèvent aujourd'hui de divers côtés contre certaines vérités de la foi* ». Il rappelle expressément les vertus de « *la discipline qui garantit l'ordre voulu* ». L'affirmation est catégorique ; les fidèles sont appelés à être « *fidèles, loyaux, disponibles* ».

Après des considérations rapides sur l'œcuménisme et le « scandale » de la division entre les chrétiens, les grandes causes de l'humanité sont rappelées : paix, développement, justice internationale. Le pape tient à souligner qu'il n'est animé « *d'aucune intention d'interférence politique ou de participation à la gestion des affaires temporelles* ». Outre sa portée générale, cette précision s'applique plus particulièrement à Rome et à l'Italie où désormais Jean Paul II va vivre.

Le pape, qui emploie régulièrement le « nous » de majesté, insiste, enfin, sur la sollicitude qu'il entend manifester aux pauvres, aux malades, aux affligés.

En définitive, ce premier message respire la vigueur, la jeunesse d'esprit et une haute conscience de la tâche pontificale. On pressent que l'Eglise romaine, sa constitution, sa mission et ses responsabilités seront servies avec énergie.

Jean Paul II affirme sa volonté de continuer l'œuvre de ses trois prédécesseurs

Cité du Vatican (*A.F.P.*). — Jean Paul II, dans son message à l'Eglise et au monme (nos éditions du 18 octobre), prononcé mardi lors de la messe concélébrée à la chapelle Sixtine, a d'abord évoqué le « *formidable heritage* » de Paul VI et de Jean Paul Ier passé sur ses épaules.

Le nouveau pape s'est écrié : « *Nous avons conscience de devoir répéter l'invocation du psalmiste, qui, levant les yeux aux cieux, s'exclamait : « D'où me viendra » le secours? Mon secours vient » du Seigneur.* » (...)

Jean Paul II a rappelé qu'il y a un peu plus d'un mois son prédécesseur s'était adressé au monde, dans cette même chapelle Sixtine : « *Cette allocution, prononcée en cette circonstance, en y ajoutant quelques éléments, semble toujours valable au début de ce nouveau terme de ministère pontifical, qui nous engage de manière directe et inéluctable devant Dieu et l'Eglise.* » (...)

« *Tout d'abord*, a-t-il dit, *nous désirons insister sur l'importance permanente du concile œcuménique Vatican II et ceci signifie pour nous l'engagement formel de lui donner l'exécution voulue. (...) Mais de même que ce concile n'existe pas seulement dans des documents, il ne s'achève pas par ses applications des années qu'on appelle la période postconciliaire. Nous considérons donc comme un devoir primordial de promouvoir l'exécution des normes et des orientations du concile, par une action prudente et en même temps stimulante, favorisant surtout l'acquisition d'une mentalité appropriée.* »

Développer la collégialité

Jean Paul II a ajouté : « *Nous voulons dire qu'il faut d'abord nous mettre en harmonie avec le concile, pour actualiser dans la vie ce qu'il énonce et afin que ce qu'il implique — ou ce qui est habituellement appelé « implicite » — soit également explicite, à la lumière d'expériences successives et par rapport aux exigences nées de nouvelles circonstances. (...)*

» *Ce critère général de fidélité envers le concile Vatican II — et notre volonté expresse de le porter à réalisation — comprend divers aspects : le domaine missionnaire et œcuménique, la discipline et l'organisation , mais il y a un aspect auquel des soins particuliers seront consacrés, c'est-à-dire le domaine ecclésiologique. (...)*

» *Nous recommandons en particulier d'approfondir, en vue d'une prise de conscience de plus en plus lucide et d'une responsabilité plus vigilante, ce que comporte le lien collégial, qui associe intimement les évêques au successeur de Pierre et entre eux tous. (...) La collégialité signifiera également, bien sûr, le développement adéquat des organismes, nouveaux d'une part, rénovés de l'autre, qui peuvent garantir une meilleure unité des esprits, des intentions, des initiatives dans le travail d'édification du corps du Christ qu'est l'Eglise. A ce propos, mentionnons tout d'abord le synode des évêques, constitué dans le grand esprit de Paul VI avant même que se termine le concile et repensons aux contributions qualifiées et précieuses que cette institution à déjà offertes.* »

Le respect des normes liturgiques

« *Ooutre cette référence au concile*, a dit le pape, *reste le devoir de fidélité globale à la mission que nous avons reçue et qui vaut avant tout pour nous-même.*

» *Appelé à la responsabilité suprême dans l'Eglise, nous sommes le premier à devoir éclairer, par l'exemple de volonté et d'action, en manifestant de toutes nos forces ce qu'est cette fidélité, conservant intact le dépôt de la foi et observant pleinement les consignes particulières du Christ à Pierre, qu'il a institué Rocher de l'Eglise et auquel il a confié les clés des cieux. (...)*

» *S'il est évident que la fidélité signifie aussi l'adhésion convaincue au magistère de Pierre, spécialement dans le domaine doctrinal, dont l'importance objective doit non seulement être présente à l'esprit, mais, en outre, protégée en raison des périls qui se lèvent aujourd'hui de diverses parts contre certaines vérités de la foi catholique. La fidélité comprend aussi le respect des normes liturgiques, qui émanent de l'autorité ecclésiastique, et exclut donc tant les innovations arbitraires et incontrôlées, que le rejet obstiné de ce qui a été légitimement prévu et introduit dans les rites sacrés. La fidélité signifie encore le culte de la grande discipline de l'Eglise, et cela aussi — vous vous le rappelez — a été indiqué par notre prédécesseur.* » (...)

« *Nous ne pouvons oublier les frères des autres Eglises et confessions crétiennes*, a encore dit le pape. *La cause œcuménique est en effet trop élevée et trop délicate pour pouvoir la priver de notre parole. (...) Il ne semble donc pas possible que demeure encore — cause de perplexité et peut-être même de scandale — le drame de la division entre les chrétiens. Nous entendons poursuivre le chemin déjà bien engagé pour favoriser les étapes capables de surmonter les obstacles, avec l'espoir que, grâce à un effort commun, on puisse arriver finalement à la pleine communion.*

» *Nous désirons encore nous adresser à tous les hommes qui, comme fils de l'unique Dieu tout-puissant, sont nos frères et qu'il faut aimer, pour leur dire sans présomption, mais avec humble sincérité, notre volonté d'apporter une contribution effective aux causes permanentes et prédominantes de la paix, du développement, de la justice internationale. Nous ne sommes animés d'aucune intention d'interférence politique ou de participation à la gestion des affaires temporelles.* » (...)

La paix dans la liberté pour le Liban

« *Qu'il nous soit permis ici de prendre à cœur le très grave problème que le collège des cardinaux a mis en relief pendant la sede vacante (vacance du Saint-Siège) et qui concerne la terre bien-aimée du Liban, ainsi que son peuple, auquel nous souhaitons tous avec ardeur la paix dans la liberté. En même temps, nous aimerions tendre les mains et ouvrir le cœur, en ce moment, à tous les peuples et à tous ceux qui sont opprimés par n'importe quelle injustice ou discrimintion, tant en ce qui concerne l'économie et la vie sociale ou la vie politique que la liberté de conscience et la juste liberté religieuse. Nous devons tendre, par tous les moyens, à cette fin : que toutes les formes d'injustice qui se manifestent à notre époque soient l'objet d'une prise de conscience, et qu'on y porte véritablement remède, afin que tous puissent mener une vie digne de l'homme.* »

Le pape s'est ensuite interrogé sur le sort du monde en ce temps « *qui nous rapproche de l'an 2000* », question dont, a-t-il dit, Dieu seul connaît la réponse. Il a exprimé sa sollicitude pour les familles, les associations de fidèles, les pauvres, les malades, les affligés. Il a adressé une « *salutation toute particulière* » à son pays, la Pologne, et aux fidèles de son ancien diocèse de Cracovie.

« *En cette heure, pour nous grave et angoissante, nous ne pouvons nous empêcher de tourner notre esprit avec dévotion filiale vers la Vierge Marie* », a ajouté le pape, avant de conclure : « *A tous, nous donnons notre première bénédiction, qui ne répandra pas seulement sur eux, mais sur l'humanité entière, une effusion abondante des dons du Père qui est aux cieux.* »

LES ROMAINS ONT ADOPTÉ JEAN PAUL II

« Ils m'apprennent à faire le pape ! »

De notre correspondant

Rome. — Jean Paul II, le pape venu de l'Est, est en train de « faire un malheur ». A peine élu, il exerce dans les milieux catholiques de Rome, italiens ou non, une séduction qui se traduit par une gaieté inhabituelle chez certains prélats. A un autre niveau, celui du téléspectateur italien « de base », le moment de stupéfaction est passé. Beaucoup découvrent en ce « Polacco » un homme au-dessus de la moyenne, bien dans sa peau, qui séduit et parfois fascine. Aux usines Fiat de Turin — baromètre des milieux ouvriers les moins enclins au sentimentalisme, — le nouveau pape a été mieux accueilli que les précédents. Un journaliste du *Corriere della Sera*, qui a interviewé, au hasard, cinquante travailleurs, affirme n'avoir entendu que des propos louangeurs ou indifférents. Mais pas la moindre hostilité.

Pour le moment, Jean Paul II est jugé sur ses gestes, non sur ses discours. Moins de vingt-quatre heures après l'élection, il a quitté le Vatican pour aller visiter l'un de ses amis malades à l'hôpital catholique Gemelli. Il a pris place dans la Mercedes noire découverte, précédée de motards de la police italienne. Debout, le pape a salué les passants par de grands gestes de la main.

Invocation de la Vierge

Au Policlinico Gemelli, l'excitation était à son comble : malades aux fenêtres, employés dans la cour faisant une haie d'honneur. Les « *Viva il papa !* » fusaient de toutes parts. A sa descente de voiture, Jean Paul II a eu droit à une bousculade enthousiaste qui a donné froid dans le dos aux agents de la sécurité. « *Votre affection a failli me retenir à l'hôpital* », devait-il commenter.

Le pape venait rendre visite à l'un de ses compatriotes de la Curie, Mgr André Deskur, victime d'une thrombose, qui est dans un état très grave. Jean Paul II est resté un moment au chevet de « *cet ami intime, ce collègue* », qui ne l'a pas reconnu. En bon Polonais, il a invoqué la Vierge et demandé aux personnes présentes de prier avec lui. Puis il est ressorti dans les couloirs sous les applaudissements.

Bien plus à l'aise que le soir de son élection, Jean Paul II a improvisé une petite allocution en italien. « *Basta* », a-t-il dit en conclusion, mais le substitut de la secrétairerie d'Etat, Mgr Caprio, s'est approché avec inquiétude, lui chuchotant quelque chose à l'oreille. Le pape, très gai : « *Excusez-moi, on me rappelle que je dois donner la bénédiction... Ils m'apprennent à faire le pape.* »

En soi, la visite au Gemelli n'est pas une nouveauté. Jean XXIII, puis Paul VI l'avaient faite aussi le lendemain de leur élection. Mais dans un autre style. Jean Paul II allie des mots et des gestes traditionnels — des larmes même lorsqu'un malade lui prend la main et se met à sangloter — a un air sportif qu'aucun pape italien de l'époque moderne n'a jamais eu.

Les cardinaux ont été frappés par d'autres gestes à la fin du conclave. Celui qu'on appelait déjà « Sainteté » est venu dîner au réfectoire. Et quand on a sablé le champagne, il a voulu trinquer avec chacun des conclavistes, y compris les employés, raconte le cardinal Guyot, archevêque de Toulouse. « *Au moment où les membres du Sacré Collège sont venus le saluer, il s'est levé de son fauteuil et a embrassé chacun, le serrant sur son cœur. Surtout Tomasek* (le Tchécoslovaque. » Bref, à la simplicité de Jean Paul Ier, osn successeur « *ajoute* », comme dit joliment l'archevêque de Toulouse.

On a d'abord cherché un Italien

Comment a-t-il été élu ? « *Le règlement nous oblige à garder le silence* », a déclaré assez sèchement le cardinal Wyszynski, primat de Pologne, qui n'aime pas les journalistes. Mais d'autres électeurs ont été un peu plus bavards. Les Français notamment qui, sans rien révéler des secrets du conclave, ont rendu compte d'un certain climat.

Pour la petite Histoire, on notera qu'un cardinal faisait de la course à pied dans la cour Saint-Damase ; cela lui a valu des calembours du genre : « *Esprit saint dans un corps sain.* » On sait également qu'il faisait aussi chaud qu'au mois d'août dans la chapelle Sixtine et que le fameux poêle enfumait les lieux...

Pour le reste, il faut s'en tenir à quelques remarques sibyllines prononcées ici ou là. Elles laissent entendre que des candidats italiens se sont affrontés sans succès aux premiers tours. Le choix d'un « étranger » ne se serait imposé que par la suite. « *Il a bien fallu une journée pour savoir si nous irions en Italie* », laisse échapper le cardinal Marty, archevêque de Paris. Son collègue brésilien, le cardinal Avelar Brandeo Vilela, est encore plus explicite : « *Avant d'entrer en conclave, je pensais que ce serait encore un pape italien. La convergence ne fut pas possible et alors un autre choix a été fait. Tous les Italiens l'ont bien accueilli.* »

Tous vraiment ? Il était difficile de ne pas remarquer, mardi matin, les brèves exclamations du cardinal Giuseppe Siri, archevêque de Gênes, qui est d'ordinaire plus prolixe. « *Je ne sais rien, moi.* » Et à propos du discours, loué de toutes parts, que le pape venait de prononcer dans la chapelle Sixtine : « *Pour le moment, je ne me rappelle pas.* » Le représentant le plus en vue du groupe conservateur peut être considéré comme le grand vaincu de ce conclave. Il n'est même pas sûr que ses déclarations préliminaires, qui avaient indisposé nombre de cardinaux, lui aient même permis d'être un candidat sérieux aux premiers tours.

Le cardinal Marty, en revanche, paraissait encore plus heureux qu'après l'élection de Jean Paul Ier. « *Ma joie et mon espérance vont en s'accentuant. Nous allons de surprise en surprise, grâce au Saint-Esprit et à ses collaborateurs.* » Emporté par la'enthousiasme, l'archevêque de Paris s'est risqué à des images audacieuses : « *Les deux conclaves n'ont pas été les mêmes. Les bébés ne se ressemblent pas. Et ceux qui les ont préparés non plus.* » Entre autres qualités, le nouveau pape a l'avantage de parler latin avec un accent français. « *On comprend mieux* », dit le cardinal Marty décidément au meilleur de sa forme.

« *Un pape non italien ? La question s'était moins posée l'autre fois*, reconnaît l'archevêque de Paris. *En cinquante jours, cela a trotté dans nos têtes. Les Italiens eux-mêmes — tous les Italiens sans exceptions — venaient nous dire que le moment était venu de le faire.* »

Le pontificat à vie ?

Les électeurs du conclave font mine de s'étonner de l'étonnement des journalistes. Rien n'a changé, disent-ils, dans le cours des choses. « *L'Eglise est universelle. Il n'y a, parmi nous, aucun étranger* », affirme le cardinal Benelli, archevêque de Florence. Mais son homologue français finit par reconnaître qu'une nouveauté est intervenue en raison de la nationalité et de l'âge de Jean Paul II. Le pontificat à vie ne sera-t-il pas remis en question ? « *Tout va tellement vite dans le monde actuel ! La question peut et doit peut-être se poser* », dit le cardinal Marty. D'une manière générale, avec Jean Paul II, « *nous allons vers quelque chose de nouveau* ».

Cependant, selon le cardinal Gouyon, archevêque de Rennes, il ne faut s'atetndre à aucune révolution. « *Le pape est un homme sage. Il agira par petits coups de pouce, sans bouleversements.* »

C'est aussi l'impression des milieux de la Curie. Nul ne connaît encore les intentions de Jean Paul II mais on ne s'attend pas, dans l'immédiat, ni à une valse de nominations ni à un changement de politique. Le pape demandera sans doute — si ce n'est déjà fait — au cardinal Jean Villot de rester encore à son poste de secrétaire d'Etat, quelque temps encore. Ce maintien ne dépendrait que de l'intéressé lui-même, qui a eu une tâche harassante depuis la mort de Paul VI, mais qui assure la continuité et jouit d'une large approbation dans le Sacré Collège.

On ignore si le pape voudra se donner par la suite un secrétaire d'Etat italien. « *Nous ne sommes pas à l'ONU*, dit-on. *Les soucis d'équilibre et de dosage ont, d'ailleurs, été définitivement effacés par l'élection de Jean Paul II.* » Celle-ci illustre l'indépendance du Sacré Collège qui a voulu ignorer les facteurs politiques internationaux.

Dans l'élection de Jean Paul II, on peut voir à Rome une illustration — et non un désaveu ou même une atténuation — de l'« Ostpolitik » ! Aurait-on élu un pape persécuté dans un climat de guerre froide ? Il est d'ailleurs impossible de revenir en arrière ou même de croiser les bras. « *Les dirigean'ts des pays socialistes commettraient une erreur énorme s'ils considéraient cette élection comme un défi politique* », précise-t-on de source autorisée.

ROBERT SOLÉ.

Dans un ouvrage sur l'amour datant de 1962

Mgr Wojtyla proscrivait tout moyen de contraception chimique

L'ouvrage de Mgr Wojtyla *Amour et responsabilité* (1962) a été traduit en français et publié en 1965 par la Société des éditions internationales. Il comporte une préface du Père Henri de Lubac mettant en lumière le projet de l'auteur : ne pas s'adresser aux seuls croyants, ne pas s'appuyer directement sur les enseignements de l'Ecriture, mais procéder par une argumentation rationnelle ayant assimilé les acquisitions de la phénoménologie.

Cet ouvrage apparaît d'une inspiration nettement aristotélicienne et thomiste. « *La doctrine*, remarque le préfacier, *pourra paraître austère (...). Sans doute peut-on s'attendre à ce que les mille voix de la publicité en chantent peu les louanges. Peut-être même sera-t-elle jugée trop dure par quelques clercs.* »

C'est un fait que les approches et les thèses de Mgr Wojtyla — pré-conciliaires — semblent dater et diffèrent assez souvent des considérations développées dans les centres chrétiens de formation aux questions sexuelles et matrimoniales.

Les moyens contraceptifs chimiques et mécaniques par exemple sont proscrits, non seulement au nom de la morale, mais pour des motifs médicaux : « *Toujours nuisibles à la santé* », « *changements irréversibles dans l'organisme* », « *les produits chimiques sont par définition des poisons* », « *les moyens mécaniques provoquent des lésions, entraînent des névroses chez la femme* », etc.

L'interruption de grossesse, indépendamment de son appréciation morale, est qualifiée par Mgr Wojtyla, comme « *névrogène au plus haut degré* », et même parfois comme source d'une profonde réaction psychotique.

Le pansexualisme de Freud est repoussé — sommairement, — l'auteur estime « *avec la plupart des physiologistes et des sexologues que la tendance sexuelle s'éveille seulement au moment de la puberté* ».

Monogamie et indissolubilité

Nous donnons ci-dessous quelques passages concernant la polygamie, la monogamie et l'indissolubilité du mariage :

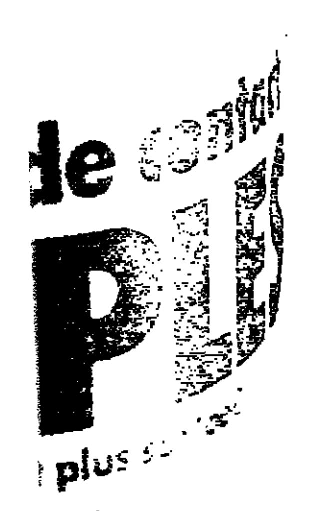
« *La suppression de la polygamie et le rétablissement de la monogamie et de l'indissolubilité du mariage sont le plus étroitement liés au commandement de l'amour, que nous assimilons à la norme personnaliste. Puisque les rapports et la coexistence des personnes de sexe opposé doivent répondre aux exigences de cette norme, il faut qu'ils se conforment au principe de la monogamie et de l'indissolubilité, qui éclaire en même temps nombre de détails de la coexistence de l'homme et de la femme en général. (Le commandement de l'amour, tel qu'il est formulé dans l'Evangile, est plus que la norme personnaliste : il comprend également le principe fondamental de l'ordre surnaturel, du rapport surnaturel entre Dieu et les hommes. Néanmoins, la norme personnaliste en fait certainement partie, elle constitue le contenu naturel du commandement de l'amour, que nous sommes à même d'appréhender à l'aide de notre seule raison, sans le secours de la foi. Ajoutons que cette norme est également la condition indispensable à l'homme pour qu'il puisse comprendre et mettre en application le contenu intégral, essentiellement surnaturel, du commandement.)*

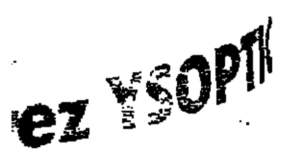
» *La polygamie est contraire aux exigences de la norme personnaliste, comme l'est la dissolution d'un mariage légalement contracté (divorce), qui, le plus souvent, conduit à la polygamie. Si un homme a possédé une femme en tant que son épouse, grâce à un mariage légal, et si, au bout d'un certain temps, il la quitte pour s'unir à une autre, il prouve par là-même que son épouse ne représentait pour lui que des valeurs sexuelles.*

L'essence du mariage

« *Il faut admettre que, dans le cas où la vie commune des conjoints devient impossible pour des raisons réellement graves (notamment à cause de l'infidélité conjugale), il n'existe qu'une possibilité de séparation : l'éloignement des époux sans dissolution du mariage. Evidemment, du point de vue de l'essence du mariage, qui doit être une union durable de l'homme et de la femme, la séparation est aussi un mal, mais elle est un mal nécessaire. Néanmoins, elle ne s'oppose pas à la norme personnaliste : aucune des personnes (la femme étant la plus menacée) n'est en principe mise dans la situation d'objet de jouissance. Mais il en serait ainsi si la personne ayant appartenu conjugalement à une autre pouvait être abandonnée par celle-ci, qui la quitterait pour s'unir maritalement à une troisième. Cependant, si les époux ne font que renoncer aux rapports conjugaux et à la communauté conjugale et familiale, sans s'unir par le mariage à d'autres personnes, l'ordre personnaliste ne se trouve pas atteint. La personne n'est pas repoussée au rang d'objet de jouissance et le mariage conserve son caractère d'institution au service d'une union de personnes, et non seulement de leurs rapports sexuels.*

» *Nous devons admettre que, dans leurs rapports conjugaux, l'homme et la femme s'unissent en tant que personnes et que leur union dure tant qu'ils vivent, c'est-à-dire aussi longtemps que leurs âmes restent unies à leurs corps (selon les thomistes, l'âme séparée du corps n'est pas une personne). Par contre, nous ne pouvons admettre que leur union ne dure qu'aussi longtemps qu'ils le veulent, car c'est précisément ce qui serait contraire à la norme personnaliste fondée sur le concept de la personne en tant qu'être. De ce point de vue, l'homme et la femme qui ont eu des rapports conjugaux par suite d'un mariage valablement contracté sont objectivement liés par un lien que seule la mort de l'un d'eux peut dissoudre. Le fait qu'avec le temps l'un des conjoints ou tous deux cessent de vouloir cette union n'y change rien : cela ne peut d'aucune manière annuler cet autre fait qu'ils sont objectivement unis en tant que mari et femme.* » — H. F.





L'ÉLECTION DU PAPE

TÉMOIGNAGE

« Ni conservateur ni progressiste »

par le R.P. J. SADZIK (*)

Dans son entretien avec Nicodème, Jésus dit notamment : « *Le vent souffle où il veut, et tu entends sa voix, mais tu ne sais ni d'où il vient ni où il va. Ainsi en est-il de quiconque est né de l'Esprit.* » (J 3).

Et précisément Jean Paul II est né de l'Esprit ! Selon nos catégories, sa carrière semble vertigineuse. Il a trente-huit ans quand il devient évêque, quarante-sept ans quand il est créé cardinal, tout en devenant vice-président de la conférence épiscopale polonaise, chef de plusieurs commissions dudit épiscopat, et conseiller de plusieurs congrégations romaines. A l'âge de cinquante-huit ans, il devient le pasteur de l'Eglise universelle.

Ce qui frappe dans sa biographie, c'est qu'il semble n'avoir pas envisagé de devenir prêtre. Fils d'un ouvrier polonais (1), il n'entre pas au séminaire, mais commence des études de polonais à la célèbre université de Jagellon à Cracovie. Cela se passe en l'an 1938. Un an plus tard, le 1er septembre, les Allemands nazis attaquent la Pologne Les universités cessent de fonctionner. Durant la période 1940-1944, le jeune Wojtyla travaille comme ouvrier, d'abord dans des carrières de pierre, puis dans les usines chimiques Solvay. « *L'esprit souffle là où il veut...* » Il ne vient pas à l'esprit de Wojtyla à quel point ce travail lui servira dans ses contacts ultérieurs avec le monde du travail. Lorsqu'en Pologne l'évêque Wojtyla parlera aux ouvriers, il saura parfaitement bien avec qui et de quoi il parle.

Dans la nuit de l'occupation, la culture populaire descend dans les catacombes. Un enseignement secret se développe. Karol Wojtyla, tout en travaillant dans les carrières de pierre, participe aux cours privés clandestins et s'estime heureux de ne pas avoir été déporté dans un camp de concentration. Il se lie d'amitié avec le metteur en scène Kotlarczyk et avec Julius Osterwa, le meilleur acteur de l'avant-guerre. Il devient acteur lui-même et joue dans le théâtre clandestin.

Un ouvrier acteur. On dirait une légende. Comment ne pas évoquer le Birkut limpide de *l'Homme de marbre*, d'André wadja ?

Mais durant ces sombres années de l'occupation, Karol Wojtyla va être touché par la grâce. Il entre au séminaire clandestin. Dans l'année qui suit la fin de la guerre, il est ordonné prêtre par celui-là même qui seul avait eu la force de s'opposer à l'occupant, le prince métropolite Adam Stefan Sapieha.

Un pape qui ne sera pas « facile »

En tant qu'originaire du diocèse de Cracovie, j'ai eu l'occasion de rencontrer maintes fois le jeune évêque, puis le métropolite et, enfin, le cardinal. Ce qui m'a frappé le plus profondément chez lui, c'était sa foi intrépide. Cela peut paraître un lieu commun. Le cardinal Wojtyla me semblait être l'une des rares personnes qui, dans le monde actuel, parviennent à vivre sous le souffle puissant d'une foi biblique. Il m'a dit une fois que la différence entre un homme « pratiquant » et un saint résidait dans le fait que ce n'est pas le monde qui témoigne de Dieu au saint, mais que c'est Dieu qui témoigne du monde au saint. Pour Jean Paul II c'est Dieu qui témoigne du monde. C'est un homme de foi.

Il faut aussi tenir compte du caractère spontané de ses contacts humains. Je me souviens qu'à Cracovie, en attendant d'être reçu par le cardinal, je l'ai vu raccompagner une vieille paysanne. Quelques intellectuels attendaient dans l'antichambre. Le cardinal ne parut même pas les voir. Son attention était concentrée uniquement sur la vieille femme.

J'avais réussi une fois à rapporter de Pologne une lettre d'un écrivain connu destinée au cardinal, qui se trouvait alors à Rome. Nous avions aussi à parler des questions sérieuses concernant la situation de l'Eglise en Pologne. Je commençai à lui rendre compte. Le cardinal écouta, puis se mit à rédiger la réponse à l'écrivain. Gêné, je m'arrêtai. Il m'ordonna de continuer à parler. Je ne veux pas contribuer ainsi à la création d'un mythe. Mais la faculté de concentration du cardinal Wojtyla était étonnante. Chacun savait, dans le diocèse de Cracovie, que la voiture du cardinal contenait un petit bureau de travail. Dès que l'automobile partait, le cardinal allumait une petite lampe et se concentrait sur son travail. Chacun savait que, jusqu'à 11 heures, le cardinal s'enfermait dans sa chapelle. C'était le temps consacré à la prière, à la lecture et à l'écriture.

Le 1er mars 1977, j'ai eu l'honneur de recevoir le cardinal à Paris au Centre du dialogue. Le sujet de la conférence et du débat était : « L'Eglise en Pologne lors du neuf centième anniversaire de la mort de l'évêque Stanislaw. » Cracovie est la capitale de l'évêque-martyr. Je compris alors à quel point l'évêque Karol souhaitait suivre les traces de l'évêque Stanislaw. Ce n'était pas un « politicien ». Il n'a jamais eu peur de parler des problèmes de son diocèse franchement, sans égards pour le fait si cela plairait ou pas.

Je ne pense pas que Jean Paul II sera un pape de transition, même si l'on peut admettre que son élection est le résultat d'un compromis. Jean Paul II croit en Dieu. Il ne sera pas un pape facile. Il ne sera ni conservateur ni progressiste. Ces catégories sont ridicules quand il s'agit d'un homme auquel Dieu a ordonné une nouvelle aventure d'un pauvre chrétien.

(1) *N.D.L.R.* — Qui, par la suite, est devenu cadre militaire de carrière.

(*) Directeur des Editions du Dialogue et du Centre du dialogue (sorte d'antenne de l'Eglise polonaise en France gérée par la congrégation des prêtres pallotins), qui a édité *Amour et Responsabilité*, du cardinal Wojtyla.

L'ESPRIT ÉTAIT LA...

par ANDRÉ PIETTRE (*)

Ce n'est pas verser dans un faux mysticisme que de constater que Jean Paul II, le premier pape polonais de toute l'histoire, a été élu le jour de la fête de la grande sainte polonaise, sainte Edwige (1174-1243). Bavaroise d'origine, Edwige épousa un prince Henri, qui devint duc de Pologne et fut surnommé Henri le Pieux. Elle fut mère de six enfants. Devenue veuve, elle se retira dans un monastère.

Le même 16 octobre, l'Eglise célébrait aussi la fête de sainte Marguerite-Marie, associant sur les autels la Pologne et la France, comme le furent si souvent les deux nations dans l'histoire et dans le cœur.

Précisons que la Pologne est devenue, à travers ses immenses malheurs, un pays uni-confessionnel ».

Elle comptait avant la guerre 40 % de non-catholiques, à commencer par 6 millions et demi de juifs représentant un quart de la population. La disparition atroce et quasi totale de ceux-ci a été le plus cruel martyre systématiquement organisé de tout un peuple dans l'histoire du monde (avec, peut-être celui des Arméniens). S'ajoutant à cette horrible tragédie, les déplacements de population et les changements de frontières ont fait qu'actuellement les catholiques représentent plus de 90 % de la population (dont 78 % de pratiquants). 3 % appartiennent à d'autres religions déclarées.

Ceux-là même qui ne partagent pas la foi des chrétiens, mais qui ont le plus souffert de la leur, ne peuvent pas ne pas s'unir dans une joie commune. Dans le suprême honneur rendu à la plus humiliée des patries, comment ne pas voir un « signe des temps », un geste de Dieu, de ce même Dieu en qui ils croient ?

★ De l'Institut.

RELIGION

AU CAIRE

Mort du cheikh Abdel Halim Mahmoud recteur de l'université Al-Ahzar

Le cheikh Abdel Halim Mahmoud, recteur de l'université islamique d'Al-Ahzar au Caire, est décédé, le mardi 17 octobre à l'âge de soixante-huit ans, des suites d'une intervention chirurgicale. Il a eu droit le même jour à des funérailles nationales au cours desquelles le deuil était conduit par le général Hosni Moubarak, vice-président de la République égyptienne.

INTÉGRISME ET POLITIQUE

Il est un trait du cheikh Abdel Halim qui en dira long sur sa personnalité : docteur en philosophie de la Sorbonne, il refusait ces dernières années de s'exprimer en français et lorsqu'il était obligé de recevoir une délégation étrangère non arabe, par exemple des envoyés du Vatican, il se bornait à énoncer des généralités sur la « *fraternité unissant tous les croyants du monde* ».

Cet homme, qui en raison non seulement de sa formation étrangère, mais aussi de sa profonde culture coranique, de son honnêteté, de sa réelle austérité de vie et d'une finesse d'esprit certaine, fut naguère considéré par nombre de musulmans comme l'un des oulamas — les docteurs de l'islam — pouvant jouer un rôle dans un éventuel *aggiornamento* de la troisième en date des religions abrahamiques, a achevé sa carrière et sa vie en faisant figure de parangon de la tradition, au sens le plus étroit du terme.

Parlant peu, se montrant encore moins, ne disant jamais non, mais atermoyant indéfiniment quand les circonstances ou le pouvoir exigeaient qu'il prît une décision contraire à ses préférences, agissant dans toute l'Egypte, voire dans tout l'Islam (1) par de discrets messagers officieux, le cheikh Abdel Halim avait mis le mystère au service de l'efficacité. Nommé d'abord ministre des Waqfs (biens religieux inaliénables) par le président Sadate, il avait été placé par ce dernier, avant la guerre d'octobre 1973, à la tête de l'« Université-cathédrale » — selon l'expression de Jacques Berque — d'Al-Ahzar, dont le rayonnement culturel et religieux remonte à plus de mille ans. Cette fonction, dans laquelle il avait été ensuite reconduit par le raïs — bien qu'ayant dépassé l'âge de la retraite et bien qu'il ait déplu au chef de l'Etat en faisant renvoyer *sine die* une « réformette » tendant à améliorer le statut de la femme égyptienne et en critiquant le comportement « occidental » de Mme Jihane El Sadate, — faisait véritablement de lui, selon l'usage instauré après l'abolition du califat de Constantinople par Mustapha Kémal, entre les deux guerres, la plus haute autorité morale de l'Islam sunnite, qui, du Sénégal à l'Indonesie, regroupe la majorité des cinq cents millions de musulmans.

Au lieu de prêter l'oreille aux quelques voix qui, du côté du Maghreb, par exemple, essaient de parler en faveur d'une autocritique de l'islam, voire de sa mise à jour ; au lieu même, à l'opposé, de s'intéresser au discours « fondamentaliste » parfois d'une assez haute tenue, qui, paraît-il, se fait entendre depuis quelques années au Pakistan, le cheikh d'Al-Ahzar avait préféré sinon encourager, du moins fermer les yeux sur l'« *intégrisme mesquin* » — un peu comme on dit en Afrique du Sud l'« *apartheid mesquin* » — qui se développe depuis quelques années en Egypte. Ainsi vit-on cette année, pendant le mois de Ramadan, la vente et la consommation publique de l'alcool interdites, pour la première fois de mémoire d'Egyptien, à tous les citoyens quelles que fussent leur religion ou leurs convictions. Auparavant, des juges musulmans avaient autorisé la polygamie chez les chrétiens. Plus grave avait été l'accord tacite donné par Al-Ahzar au projet, ensuite abandonné, de rétablir la peine capitale pour les coptes devenus mahométans, puis décidant ensuite de retourner à leur foi d'origine.

La seule explication à cette attitude, le « grand drame » du cheikh Abdel Halim fut sans doute, comme pour tant d'autres musulmans sincères, d'avoir succombé aux chants doctrinaux et aux séductions financières de l'Arabie Saoudite, gardienne des Lieux saints de l'islam et providence des institutions islamiques sans budget. Le cheikh était allé jusqu'à patronner la publication de *hadiths* (paroles) du roi Fayçal, comme on le fit jadis pour les *hadiths* de Mahomet, dans la Sunna... Pour complaire à des émirs qui ne dédaignent pas de se montrer dans les casinos de la Côte d'Azur tout en se présentant comme des défenseurs du Coran, le recteur d'Al-Ahzar avait laissé l'Association des frères musulmans reprendre de l'influence dans la vallée du Nil, ignoré les incidents confessionnels de plus en plus graves suscités par ces derniers, renvoyé aux calendes grecques le dialogue organique islamo-chrétien proposé par le pape copte orthodoxe avec l'approbation du raïs. S'il s'était dit favorable au voyage de M. Sadate à Jérusalem, le cheikh n'avait approuvé que du bout des lèvres les accords de Camp David.

On sait qu'il est difficile en islam de dissocier politique et religion. Le cheikh Abdel Halim Mahmoud aurait pu au moins mettre sa science au service d'une plus grande ouverture des musulmans sur la modernité. Il fut au contraire, probablement en toute bonne conscience, l'un de ceux qui, ces derniers temps en Egypte, ont agi pour que la politique compte de plus en plus avec l'intégrisme.

J.-P. PERONCEL-HUGOZ.

(1) L'Islam, avec un I majuscule, désigne la communauté musulmane, avec un i minuscule, la doctrine.

Lumière à l'Est

(Suite de la première page.)

Beaucoup de conditions doivent être réunies. Et surtout celle-ci : au-delà des idéologies, des cloisonnements de toutes sortes, les hommes, les groupes humains ne peuvent se retrouver que s'ils s'acceptent tels qu'ils sont, très portés vers le mal, à peu près incapables de faire le bien, mais toujours secrètement attirés vers lui.

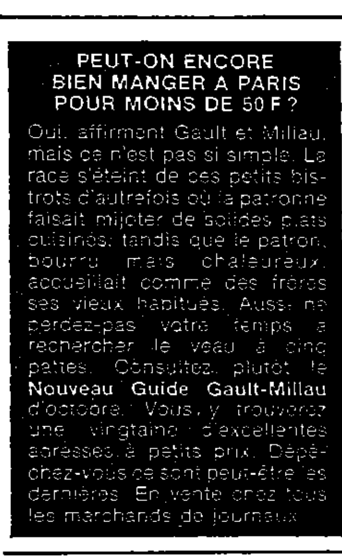
Cette expérience étonnante est en cours dans le monde d'aujourd'hui. Au lieu du mythe, le mystère ! Voilà le fait nouveau qui marque cette fin de siècle. On en découvre des traces aussi bien en Europe qu'en Amérique, au Proche ou en Extrême-Orient. Mais elle est ambiguë. Nul ne sait où elle aboutira. De ce retour aux sources, peut naître un ordre moins inhumain ici ; mais là, de nouvelles calamités pour peu que, de nouveau, tel ou tel groupe se proclame le seul bon.

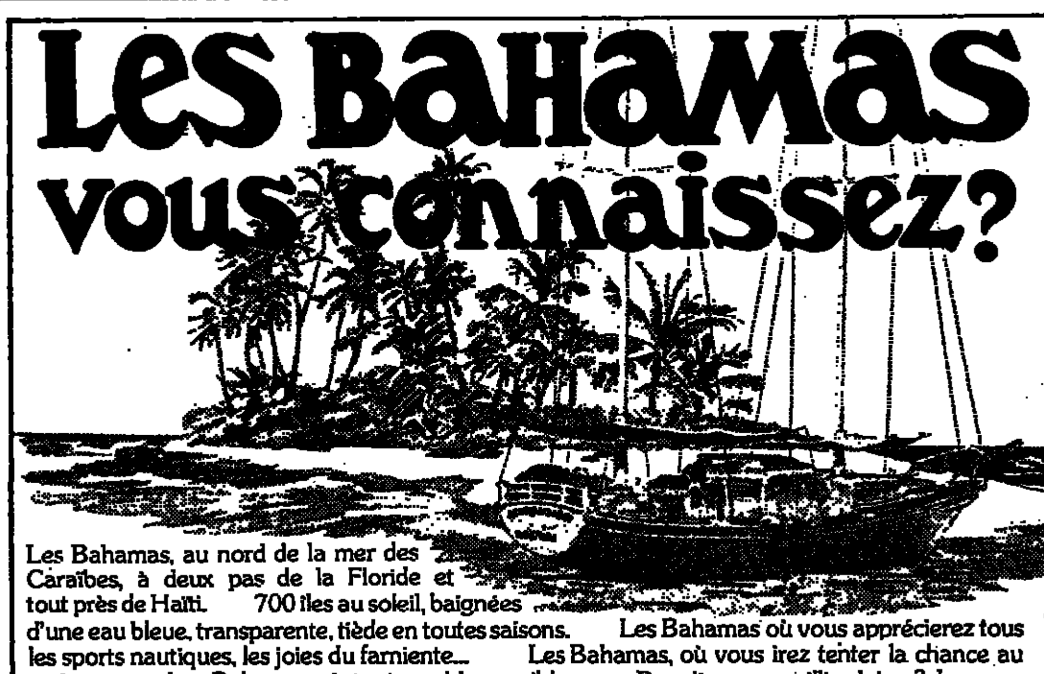
Or, en Pologne, sur ce plan aussi, il s'est passé quelque chose. Croyants et incroyants sont associés dans la lutte pour le « *droit d'être homme* », persuadés les uns et les autres (par les faits non par quelque jeu de l'esprit) que le mystère de la condition humaine doit non seulement être défendu contre ceux qui lui portent atteinte, mais respecté par ses défenseurs. Non seulement des droits, mais des devoirs.

Dostoïevski souhaitait jadis que la Russie, la plus grande nation slave, dit une « parole nouvelle » au monde. Ambition à la fois naïve et dangereuse. Plus simplement, quelques paroles, nouvelles peut-être mais surtout pacifiantes et éclairantes, ne seront-elles pas dites par un Slave, Polonais d'origine, évêque de Rome, s'exprimant en italien, et demandant à ceux qui l'entourent de le « corriger » s'il ne trouve pas le terme propre ?

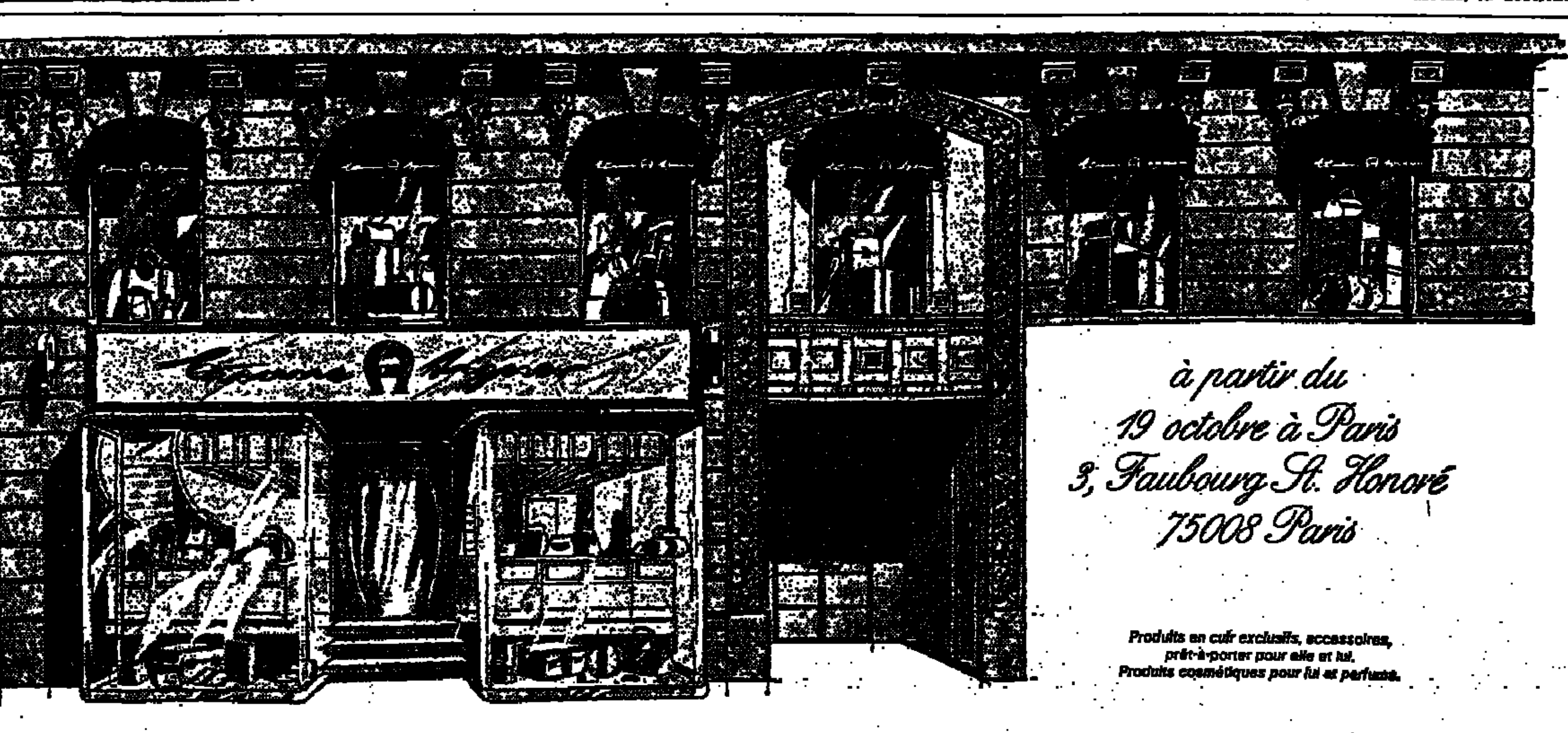
Si oui, préparons-nous au moins à les entendre.

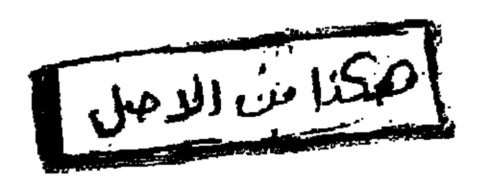
JEAN LALOY.











CARNET

Naissances

— Claudine et Philippe PETIT-LAURENT sont heureux de faire part de la naissance de leur fils

Nicolas,

le 7 octobre 1978.

36, place du Grand-Sablon, 1000 Bruxelles.
9, rue des Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris.

Mariages

— M. et Mme Denis Jacqmin,
M. et Mme René Royer,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants.

Odile JACQMIN
et
Pierre-Richard ROYER,
ancien élève de l'Ecole polytechnique, promotion 1961.

qui sera célébré le samedi 28 octobre 1978, à 12 heures, en l'église Saint-Lubin à Suèvres (Loir-et-Cher).

143, rue Houdan, 92330 Sceaux.
Les Forges-Suèvres, 41500 Mer.
12, rue Dupont-des-Loges, 75007 Paris.

Adoptions

— Hélène et Hubert JOUVE ont la joie d'annoncer l'arrivée dans leur foyer de

Xavier,

né le 8 juin 1978.

8, domaine des Plantées, 38330 Biviers.

Décès

— Le Centre national de la recherche scientifique,
La direction des sciences de la vie,
La direction et le personnel de l'Institut de recherches scientifiques sur le cancer,
L'Association pour le développement de la recherche sur le cancer à Villejuif,
Ses élèves, ses anciens élèves,
ont la douleur de faire part du décès subit, à l'âge de cinquante-sept ans, de

M. le docteur
Wilhelm BERNHARD,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,
directeur de recherches au C.N.R.S.,
chef de l'unité
de microscopie électronique
de l'I.R.S.C.,
membre fondateur de la S.F.M.E.
et de l'E.C.B.O.,
membre de l'Academia Leopoldina,
grand prix scientifique
de la Ville de Paris,
prix Paul-Ehrlich,
survenu à Buenos-Aires (République Argentine), le 9 octobre.

L'inhumation aura lieu à Worb (canton de Berne, Suisse), le vendredi 20 octobre, à 11 heures. Tous ceux qui voudraient assister à ses obsèques peuvent s'adresser à l'I.R.S.C., 7, rue Guy-Môquet, Villejuif (tél. : 726-46-58), qui organise un déplacement en groupe.

(*Le Monde* du 12 octobre.)

— M. et Mme Guy Oxandabaratz, née Carnot,
Mme Françoise Carnot,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Pierre CARNOT,

survenu en son domicile à Paris, le 15 octobre 1978.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 19 octobre en l'église Saint-Pierre de Chaillot, à 10 h. 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, rue de Prony, 75017 Paris ;
191, rue d'Alésia, 75014 Paris.

— M. et Mme Jean-Paul Valabrega,
M. et Mme Mario Calisti, leur fille et leurs familles,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jules CAVAILLES,
née Rose Feral,

survenu subitement le 15 octobre 1978.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 17 octobre 1978 à Epineuil (Yonne).

Le Petit-Molesmes, Epineuil, 89700 Tonnerre.
151, rue de Grenelle, Paris (7e).
14, via Tronton, Rome 00198.

— Le docteur et Mme Georges Honigsberg,
Léopold et Mme Honigsberg,
Ludwika Honigsberg,
Nicolas et Pierre Honigsberg,
Isabelle et Richard Honigsberg,
Lola Selinger (Mexico),
Ses enfants, petits-enfants et nièce
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Henry
HERSZ HONIGSBERG,
née Fryda Gorewicz

survenu le 16 octobre 1978 dans sa quatre-vingt-septième année.

L'inhumation aura lieu le jeudi 19 octobre.

On se réunira à 11 heures à la porte principale du cimetière de Bagneux.

— M. Maurice Monick,
Mlles Michèle et Maryvonne Monick
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Maurice MONICK,
née Gilberte Montlibert,

survenu le 7 octobre 1978.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 12 octobre 1978, en l'église Saint-Jacques-Saint-Christophe à Paris.

178, rue de Crimée, 75019 Paris.

— Mlle Elizabeth Richard,
M. et Mme Jean-Louis Richard et leurs enfants,
Le docteur et Mme Claude Richard et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Richard et leurs enfants,
Sa dévouée Luciola Gomès,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne RICHARD-BAUR,

munie des sacrements de l'Eglise, survenu le 17 octobre 1978, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques auront lieu le vendredi 20 octobre, à 13 h. 45, en l'église Saint-Rémy de Vanves, place de la République (92).

Cet avis tient lieu de faire-part.

18, place de la République, 92-Vanves.

— Marie-Christine Wittmer-Serdetchny et Laurent,
Anna Serdetchny-Guivarc'h,
Alexandre et Tatiana Serdetchny,
Wanda Bannour,
Georges, Nina Serdetchny et Paul-Marc Wittmer,
Lina Wittmer,
Renée et Pierre Tcherukine,
Les familles Serdetchny, Guivarc'h, Bannour et Wittmer,
ont la très grande tristesse de faire part du décès subit de

Michel SERDETCHNY,
H.E.C. 1934,
chevalier de la croix Saint-Georges,

leur père, grand-père, époux, frère, beau-frère, parent et ami,
survenu le 15 octobre 1978 à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité à Carlepont (Oise).

Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 27 octobre 1978, en l'église orthodoxe russe Saint-Sauveur, 7, rue de Bois, 92-Asnières.

187, avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.

— Le Comité de Paris de la Ligue nationale française contre le cancer a la tristesse de faire part du décès de sa présidente,

Mme Robert SOISBAULT,
née Simone Froger,

survenu le 15 octobre 1978 à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 20 octobre 1978, à 8 h. 30, en la chapelle d'Eylau, 66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

187, boulevard Murat, 75016 Paris.

Me Robert Soisbault, avocat à la cour de Paris,
Et Mme Annie Soisbault, sa fille,
ont l'infinie tristesse de faire part du décès de

Mme Robert SOISBAULT,
née Simone Froger,

ancienne présidente du club
Opéra Marais,
présidente du Comité de Paris
de la Ligue nationale française
contre le cancer,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 15 octobre 1978.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 20 octobre 1978, à 8 h. 30, en la chapelle paroissiale de Saint-Honoré-d'Eylau, 66 bis, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).

L'inhumation aura lieu le samedi 21 octobre 1978, à 9 heures, au cimetière de Lannion (Côtes-du-Nord), dans le caveau de famille.

Ni fleurs ni couronnes, des dons à la Ligue nationale française contre le cancer, 187, boulevard Murat, 75016 Paris.

Cet avis tient lieu de faire-part.

14, rue Cimarosa, 75116 Paris.

— Le vicomte et la vicomtesse Jean de Kerangat,
M. André Wormser,
M. et Mme Jean-Louis Wormser,
M. et Mme Marcel Wormser, ses enfants,
M. et Mme Alain Wormser et leur fils,
M. et Mme Guy Wormser,
Gérard, Béatrice, Isabelle Wormser, ses petits-enfants et arrière-petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Georges WORMSER,
née Lucie Beleys,

infirmière volontaire auprès des hôpitaux militaires,
médaille de la Reconnaissance française (1914-1918),
survenu le 16 octobre 1978 dans sa quatre-vingt-dixième année.

Suivant son désir, ils rappellent le souvenir de ses frères, morts pour la France, Alcide Beleys, tombé au combat de Carnoy (Somme) le 30 septembre 1914, André Zivy, mortellement blessé à Sonain (Marne) le 23 septembre 1918.

Les obsèques auront lieu le vendredi 20 octobre, à 14 h. 30, au cimetière du Père-Lachaise.

Réunion à la porte principale.
30, rue Spontini, 75116 Paris.
Ni fleurs ni couronnes.

Remerciements

— Dans l'impossibilité de répondre à toutes les manifestations d'amitié qui leur sont parvenues lors du décès accidentel de

M. Pierre Michel BONNERRE,
Mme Pierre Michel Bonnerre,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille
Et sa collaboratrice,
Prient ceux qui partagent leur peine, ainsi que le président et les membres de l'aéro-club Hispano-Suiza, de trouver ici l'expression de leur profonde reconnaissance.

— Mme Marcel Dunan, très touchée par les témoignages de sympathie reçus à la suite du décès survenu le 7 octobre 1978, de

M. Marcel DUNAN,

professeur honoraire à la Sorbonne, membre de l'Institut,

remercie tous ceux qui se sont associés à son deuil.

Anniversaires

— La compagne et les amis de **André RIBARD,**
rappellent que le 19 octobre est le quinzième anniversaire de sa disparition.

Communications diverses

— Syndicat national des navigateurs de plaisance, 4, rue Jean-Mermoz, 94340 Joinville-le-Pont.

L'assemblée générale ordinaire du dimanche 1er octobre 1978 n'ayant pas obtenu le quorum prévu aux statuts, les adhérents, membres actifs à jour de cotisation du Syndicat national des navigateurs de plaisance et, particulièrement, ceux qui ont pouvoir votatif, soit numéro d'identification inférieur à 8583, sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 18 octobre 1978, à 19 heures précises, au restaurant de la Plage, la Haute-Ile à 93330 Neuilly-sur-Marne.

Ordre du jour : le même que celui de l'assemblée générale ordinaire du 1er octobre 1978.

Conférences

— L'Association des amitiés franco-chinoises organise jeudi 19 octobre, à 20 heures, 44, rue de Rennes, à Paris, une conférence-débat sur « Les orientations de l'économie en Chine », animée par Mme Hélène Marchisio, secrétaire générale de l'Association.

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

S. 1. - Tableaux. Meubles. Objets d'art 18e et 19e. Tableaux anciens.
S. 2. - Bibliothèque d'un amateur. Almanachs du 17e au 19e.
S. 4. - Tableaux. Bibl.
S. 8. - Tableaux anc. Objets d'art.
S. 14. - Antiques.

VENTE

S. 9. - Objets d'art et d'ameublem. des 18e et 19e.
S. 12. - Tableaux modern. Meubles. Objets d'art.
S. 11 à 21 h. - Collection de boîtes en laque Japon 17e au 19e.

VENTE à VERSAILLES

Mes P. et J. MARTIN, c.-pr. ass., 3, imp. Chevau-Légers, 950-58-08
DIMANCHE 22 OCTOBRE, 14 h.
GALERIE DES CHEVAU-LEGERS
TABLEAUX FRANÇAIS 19e
HOTEL DES CHEVAU-LEGERS
OBJETS D'ART
d'ASIE et d'EXTREME-ORIENT
Exposition vendredi et samedi.

VENTE à l'ISLE-ADAM

HOTEL DES VENTES
A L'ISLE-ADAM
SAMEDI 28 OCTOBRE à 21 h.
IMPORTANTE VENTE
de TABLEAUX MODERNES
Collection particulière
de Mme de B...
Herbin, Delaunay, Arman, Vasarely, Picabia, Foujita, Marquet, Vlaminck, Van Dongen, etc.
Expos. : Vendredi 27 de 14 à 18 h.
Samedi 28 de 10/12 h. et 14/18 h.
Me Marie-France MASSART, c.-pr., 1, rue Mellet, 95290 l'ISLE-ADAM
Tél. 469-00-83 - 469-07-08.

SUICIDE - DESESPOIR
JOUR ET NUIT

SOS AMITIÉ PARIS
vous écoute

L'équipe recherche des bénévoles pour écouter.

Ecrire : B.P. 109, 91000 EVRY
nouveau poste banlieue sud.
et B.P. 111, 93170 BAGNOLET.
Tél. : 857-31-31.

VENTE à VERSAILLES

HOTEL DES CHEVAU-LEGERS - 3, impasse des Chevau-Légers
DIMANCHE 22 OCTOBRE à 14 heures
MONTRES - OBJETS DE VITRINE - BIJOUX
ORFEVRERIE ANCIENNE - ARGENTERIE MODERNE
Métal argenté
Mes CHAPELLE, PERRIN, FROMANTIN, commissaires-priseurs à VERSAILLES - Tél. 950-69-82 + 75-04
Exposition vendredi 20, samedi 21, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Bébés en copropriété

Intéressant, n'est-ce pas, ce film américain présenté, mardi soir, en prélude aux « Dossiers de l'écran », Un bébé sur commande, *l'histoire d'un couple sans enfant — la femme est stérile — et d'une jeune hippie prête à leur en faire un, moyennant finances, après avoir couché avec le mari.*

Des affaires de ce genre sont relativement fréquentes en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, où l'on a recours dans la plupart des cas, et à l'insémination artificielle et à l'accouchement sous anesthésie, ce qui diminue considérablement les risques de voir la mère biologique s'attacher au père ou à l'enfant, à l'exemple de cette pauvre petite pondeuse obligée de céder, pour 2 000 dollars, le « fruit de ses entrailles » aux acquéreurs, dont l'un, il est vrai, s'en estime propriétaire pour moitié.

Un contrat de ce type n'a évidemment aucune valeur juridique outre-Atlantique. Si on cherche à en passer malgré tout, c'est pour avoir un enfant ayant en partie hérité du patrimoine génétique du couple ; et c'est aussi, et même beaucoup, parce qu'on ne trouve pratiquement plus de bébés à adopter au berceau.

Les invités d'Alain Jérôme insistaient sur la nécessité qu'il y a de dissocier à notre époque acte sexuel, procréation et filiation. Episodique, incertain, le rôle du père a été fortement surévalué au cours des siècles (le docteur Michel Soulé avait bien raison de le rappeler) par les hommes soucieux d'affirmer une puissance paternelle narguée par la nature. Puisance aujourd'hui partagée au même titre que l'instinct, dont les femmes, grâce à Dieu, n'ont plus l'apanage.

Notez que, sur ce point, l'opinion publique a du mal à suivre. Un homme seul, un célibataire adoptant en Angleterre — la loi l'y autorise là-bas comme ici — un jeune garçon a fait récemment scandale dans son quartier. La presse a pris position, et l'assistance sociale a été obligée de justifier sa décision. Les préjugés dans ce domaine ne sont pas faciles à extirper. Présente au débat, la mère de quatre enfants, dont trois ont été ou légitimés ou élevés par elle dès l'âge le plus tendre, nous disait la méfiance que lui inspirait l'insémination artificielle, excellent moyen cependant de pallier la pénurie de bébés abandonnés à la naissance.

Le professeur Georges David, directeur du Centre de conservation du sperme, à Bicêtre, souhaitait voir le jour, encore lointain, où l'on pourrait parler d'un enfant inséminé comme on dit un enfant adopté. On y viendra, soyez-en certain. L'espèce humaine apprend petit à petit à maîtriser, à dominer, voire à bousculer — c'est sa force, sa grandeur, — l'« ordre naturel » des choses de la vie.

CLAUDE SARRAUTE.

A Grenoble

Naissance de cinq radios libres

De notre correspondant

Grenoble. — Cinq radios libres devaient émettre en même temps jeudi 19 octobre pour annoncer aux Grenoblois leur naissance. Un programme unique pré-enregistré d'une durée d'une heure trente devait être diffusé à partir de 19 h. 30. Radio-Rasta, Radio-Pirhania, Radio-Marcel, Radio-Libido et Radio-sans-Nom reprendront ensuite leur autonomie. Dotée chacune d'un émetteur, elles se proposent dans un premier temps d'ouvrir une fois par semaine leur antenne. Si la concurrence entre elles n'est pas exclue, elles se sont toutefois entendues pour proposer des programmes assez différents. L'intention des promoteurs de Radio-Rasta est de *« faire une radio de quartier »*, à Mistral, un des quartiers les plus populaires de Grenoble et qui compte un très grand nombre d'étrangers. Les émissions seront diffusées le mercredi, à 12 heures, et le dimanche, à 10 heures, en plusieurs langues, notamment en italien, en arabe et en espagnol.

Radio-Pirhania diffusera sur toute la ville. Son objectif est, selon ses responsables *« d'occuper le terrain, d'aider à la multiplication des radios libres, d'émettre une protestation spontanée contre les atteintes à la liberté d'expression »*. Cette radio n'est toutefois pas certaine de pouvoir émettre chaque vendredi à 20 heures.

Radio-Marcel voudrait être *« une radio de bistro »* en rapportant les ragots et les bruits de couloir qui circulent à la mairie de Grenoble, à la préfecture et dans les administrations. Elle espère tenir ses promesses chaque jeudi à 19 h 30...

Un groupe de lycéens se propose, grâce à un petit émetteur situé au centre de la ville, de diffuser pendant une demi-heure *« de bonnes blagues et beaucoup de musique »* sur Radio-Libido.

Enfin, Radio-sans-Nom, qui bénéficie déjà d'une expérience de cinq mois de radio libre, reprendra ses *« blagues dures »* sur l'actualité locale. Elle diffusera le mercredi à 20 heures.

Les Grenoblois pourront donc, à partir du 19 octobre, écouter chaque soir, une radio différente. Leurs promoteurs sont décidés à *« mener la vie dure aux brouilleurs »* et à s'entraider lorsqu'un « danger » menacera l'une des cinq radios libres.

CLAUDE FRANCILLON.

LES DIFFICULTÉS DE LA S.F.P.

● Les personnels de la S.F.P., réunis le 17 octobre en assemblée générale, ont décidé, à l'appel des syndicats C.G.T. et C.F.D.T., de cesser le travail le jeudi 19 octobre, *« n'ayant pu obtenir des réponses positives de la nouvelle direction sur l'emploi, la convention collective, les conditions de travail et l'unicité de la S.F.P. »*.

● M. Jean Cluzel, sénateur (Union centriste, Allier), rapporteur spécial de la commission des finances pour la radio-télévision, a déposé une proposition de résolution tendant à créer une commission de contrôle sur la gestion financière et administrative de la S.F.P., dont les difficultés, dit l'exposé des motifs, *« risquent d'hypothéquer l'avenir de l'audiovisuel français et d'avoir des conséquences financières importantes »*.

● M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., a déclaré que sa confédération apporte sa *« solidarité active »* à l'action des salariés de la S.F.P., action qui, dit-il, *« dépasse, par son enjeu, la défense des justes revendications touchant à l'emploi gravement menacé »*.

MERCREDI 18 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Dramatique : Les bonnes âmes, d'après le roman de J. Robert, réal. G. Farrel. Avec P. Vaneck, C. Rouvel, A. Falcon.

Un jeune prêtre rencontre par hasard une « prostituée de luxe » qui, Marie-Madeleine repentie, le suit dans son collège religieux de Normandie. Mais les « bonnes âmes » ne croient pas au sauvetage des brebis égarées...

22 h. 5, Journal.
22 h. 30, Sports : Football (Strasbourg-Hibernian).

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Les Muppets (avec Liberace) ; 21 h. 5, Mi-fugue, mi-raison : en direct sous la terre.

Des jeunes spéléologues dans le gouffre de la crête des Beaumes.

22 h. 20, Fenêtre sur... Dominique Gnoli.
23 h. 50, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, FILM (Un film... un auteur) : POLICE PUISSANCE 7, de P. d'Antoni (1973), avec R. Schneider, T. Lo Bianco, L. Haines, V. Arnold.

Un policier a constitué une brigade travaillant en « civil ». Il lutte contre la Mafia avec les méthodes des gangs.

Film noir ambigu. Montée de la violence et morale suspecte des polices parallèles.

22 h. 10, Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : la voix d'enfant ou l'humanité retrouvée, par C. Gaumy ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le romantisme.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Opéra : « la Fête et les Masques », de T. Nikiprovetzky, par l'Orchestre lyrique et les Chœurs de l'O.R.T.F. (1973), avec le concours de M. Mesplé, J. Taillon, H. Nagorsen, R. Corazza ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : Bartok ; 23 h., Paris-Berlin : Schoenberg ; 1 h., Douces musiques.

JEUDI 19 OCTOBRE

En raison de la grève à la S.F.P., les programmes des trois chaines pourraient être modifiés.

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé ; 14 h., Les vingt-quatre jeudis ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Feuilleton : Christine ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Jeu : L'inconnu de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Allegra (dernier épisode), d'après le roman de F. Mallet-Joris ; adaptation F. Verny ; réal. M. Wyn.

Allegra meurt pour que vivent les autres, dans la joie et l'oubli.

21 h. 30, Magazine : L'événement.

(Dossier sur le pape et document sur le retour de Kolwezi.)

22 h. 30, Ciné-première : Remo Forlani.
23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

10 h., Télévision scolaire.

13 h. 50, Feuilleton : Typhelle et Tourteron ; 14 h., Aujourd'hui, madame ; 15 h., Série : Cannon ; 15 h. 55, L'invité du jeudi : Louis Jourdan ; 17 h. 25, Fenêtre sur... Roger Planchon ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Emission réservée aux partis politiques : le P.S. ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Il était un musicien... Robert Schumann.

A travers un moment tragique de la vie du compositeur, une introduction à sa musique.

21 h., FILM : LA ROUTE DE SALINA, de G. Lautner (1969), avec M. Farmer, R. Walker Junior, R. Hayworth, Ed Begley, B. Pecheur, D. Sachs.

Dans un coin perdu du Mexique, l'étrange aventure d'un garçon que deux femmes (la mère et la fille) à moitié folles, prennent au piège de leurs phantasmes.

Un suspense psychologique à l'américaine avec sentiments incestueux et atmosphère tragique. Mise en scène un peu tape-à-l'œil.

22 h. 35, Spécial Buts.
22 h. 45, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 50, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : la F.N.S.E.A., Michel Debatisse ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film... un auteur) : LA PARTY, de B. Edwards (1968), avec P. Sellers, C. Longet, J.E. McKinley, F. McKenzie, S. Franken, M. Champion.

A Hollywood, un acteur de second plan (originaire de l'Inde) est invité par erreur à une « party » donnée par un grand producteur. Il provoque des catastrophes.

Un comique satirique qui fait penser à celui de Jacques Tati. Mais le film part à la dérive dans le déploiement des effets techniques.

22 h. 5, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : V. Forrester (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les champs du rêve ; à 8 h. 32, Ouvrir la terre, ou les rites du labourage ; 8 h. 50, Le rouge de l'aurore ; 9 h. 7, Matinée littéraire ; 10 h. 45, Questions en zigzag : « Les monuments connus : la Provence », de H.-P. Eydoux ; 11 h. 2, Les nouvelles musiques de ballet ; 12 h. 5, Ainsi va le monde... Agora ; à 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues en France ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « G », de J. Berger ; 14 h. 47, Départementales : le Douanier Rousseau à Laval ; 16 h. 50, Libre appel : l'immigration ; 17 h. 32, Les nouvelles musiques de ballet : J. Cage et M. Cunningham ; 18 h. 30, « Le Grand Livre des aventures de Bretagne : la cause du malheur du monde » ; 19 h. 25, Les progrès de la biologie et de la médecine : les groupes sanguins ;

20 h., « Hôtel Bellevue », de O. von Horvath. Adaptation R. Saurel Réalisation G. Godebert. Avec J.-M. Fertey, D. Ivernel, R. Murzeau, J.-M. Bory, J. Topart, J. Magre, C. Laborde, B. Veron (rediffusion) ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le romantisme.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de L. Armstrong ;

14 h. 15, Musique en plume ; 14 h. 35, « Sonate » (Biber) ; « Concert » (Kabalevski) ; 15 h., Musique-France : Loeillet, Bernier, Fauré, Duparc, Guezec, Ballif ; 16 h. 30, Musiques rares : Rachmaninov ; 17 h., La fantaisie du voyageur ; 18 h., Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, En direct du grand auditorium... Cycle symphonique : « Egmont, musique de scène » (Beethoven) ; « la Nuit de Walpurgis » (Mendelssohn), par le Nouvel Orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France. Direction M. Andreae. Avec C. Wirz, M. Hill ; 23 h., Ouvert la nuit : Paris-Berlin ; 1 h., Douces musiques.

TRIBUNES ET DEBATS

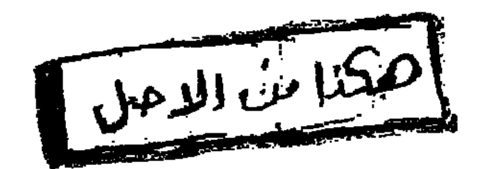
MERCREDI 18 OCTOBRE

— *M. René Bernasconi*, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, est l'invité du magazine « Le téléphone sonne », sur France-Inter, à 19 h. 15.

— *M. Raymond Barre*, premier ministre, est interrogé par la rédaction de TF 1 et d'Antenne 2, à 20 heures.

JEUDI 19 OCTOBRE

— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., participe au « Petit déjeuner politique de France-Inter », à 7 heures.



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

Architecture et design finlandais

Trois amis au bord d'un lac de légende

HELSINKI est, au début du XIXe siècle, un petit port sans grande importance qui ne s'est guère développé depuis sa fondation par Gustave Vasa, et d'autant moins important qua la ville, construite en bois, a brûlé lors de la guerre de 1808. Grâce à deux hommes remarquables, Johan Ehrenström, un ancien collaborateur de Gustave III, et un architecte d'origine allemande, Carl Ludwig Engel, la ville de bois devient en quelques années une capitale de pierre construite en vastes perspectives, selon un plan qui est une des réussites de l'urbanisme néo-classique, avec une belle cathédrale blanche qui domine la mer et un ensemble de palais de grande allure inspirés du Pétersbourg de Quarenghi.

La Finlande connaît au dix-neuvième siècle un remarquable développement commercial avec apparition, face au monde rural, d'une bourgeoisie libérale qui agrandit la ville et s'installe dans des immeubles d'architecture « parisienne » assez banale. On peut regretter le caractère passablement confus et mal ordonnancé de l'Helsinki « libérale » car, si la capitale de la Finlande n'est pas un lieu de séjour idéal (le climat n'y est pas précisement celui de Capri), le site est si étonnant, si plastique, que la ville aurait pu être l'une des plus belles de la Baltique. La leçon, en tout cas, n'a pas été perdue, comme le montrent aujourd'hui certaines villes de province, la ville nouvelle de Tapiola, les projets, à ce jour non réalisés, d'Aalto pour les quartiers neufs d'Helsinki au bord du lac Töölö, ou encore cet accord de l'architecture et de la nature, du primordial et du fonctionnel, de la maison, de l'arbre et de l'eau qui est la constante préoccupation des urbanistes finlandais.

Deuxième épisode : 1900 et l'architecture de l'art nouveau, d'inspiration internationale, très liée à l'école de Chicago, au « domestic revial » anglais, à Mackintosh, au « Jugenstil » viennois, mais marquée par une telle volonté de retour aux sources, d'archaïsme et d'expressivité rustiques que les Finlandais parlent à son propos de romantisme national. Un peintre, trois architectes et un lieu résument cette époque de la culture finnoise.

Le peintre, c'est Akseli Gallen Kallela, qui, après une période réaliste, évolue vers un style décoratif et symboliste, empruntant thèmes et motifs au Kalevala et à l'art populaire. Comme tous les hommes de 1900, Gallen Kallela est artisan autant qu'artiste, se construit une maison en troncs d'arbres équarris, sculpte des meubles, dessine des cartons de tapisserie. Nous le retrouvons au Musée national d'Helsinki et, à quelques lieues de la capitale, à Hvitträsk, le lieu dont nous parlions à l'instant et qui est un des grands moments de l'architecture européenne du début du siècle.

Un monarque rustique

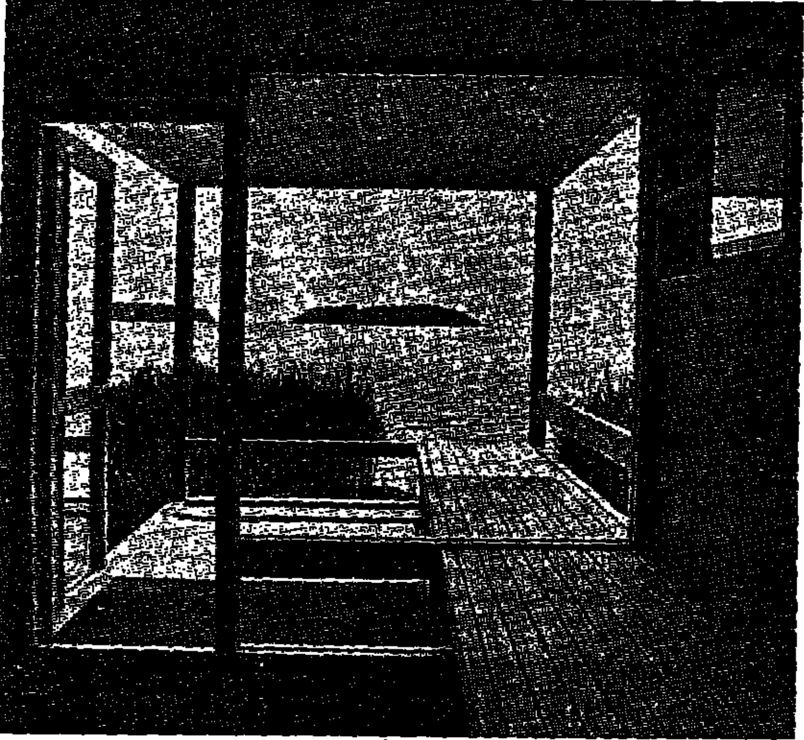
Situé dans un admirable paysage, avec un sauna au bord d'un lac de légende, Hvitträsk est l'œuvre de trois architectes : Herman Gesellius, Armas Lingren et Eliel Saarinen, qui travaillaient ensemble et construisirent là leurs demeures et leurs ateliers respectifs. La maison de Lingren a été très altérée et celle de Gesellius ne subsiste que par son extérieur, fait de superbe rondins qui évoquent le palais d'un monarque rustique caressant au fond des eaux une barbe de préhistoire fleurie d'airelles et de glaçons. Mais dans la maison (une merveilleuse maison, comparable aux premiers chefs-d'œuvre de Frank Lloyd Wright) et dans l'atelier de Saarinen, demeurés intacts, apparaissent déjà cette flexibilité, cette saveur, ce pittoresque intériorisé et accordé au quotidien qui distingue la Finlande contemporaine de la correction un peu froide du style international.

Avant de s'installer à Hvitträsk, les trois amis avaient construit le pavillon finlandais de l'Exposition universelle de 1900, un des rares édifices originaux que l'on put voir dans une exposition décrite par les contemporains eux-mêmes comme la « déroute de l'architecture », le triomphe de la pâtisserie et de l'éclectisme le plus extravagant. Par sa vigueur, la franchise de son parti et de ses accents de terroir interprétés avec un sens très subtil de la modernité, le pavillon finlandais ne retint pas moins l'attention que les céramiques, les textiles, les meubles qu'il contenait et il a marqué l'entrée de la Finlande sur la scène internationale.

Le groupe de Hvitträsk se disloque assez vite, mais, avant de partir pour les Etats-Unis, où il commença dans les années 20 une seconde carrière, extrêmement brillante, Saarinen a laissé en Finlande quelques édifices de premier ordre, dont la gare d'Helsinki, à notre sens la plus pittoresque, la plus savante, la plus fleurie et la plus sérieuse de toutes les gares du début du siècle. Comparée à elle, notre gare de Lyon, pourtant bien estimable, fait l'effet d'une cousine de province qui a avalé sa pince à sucre.

Même s'il est plus sincère, moins sophistiqué que la plupart des autres expressions du « Jugendstil », le romantisme national eut une histoire très brève et ce qui en subsiste après la guerre, ainsi le très bizarre Parlement d'Helsinki, frapperait plutôt par une sorte de monumentalité assez éprouvante et proche de la mégalomanie. Ce n'est heureusement, qu'un épisode, et, depuis 1930, la Finlande a toujours été attentive aux nouveaux courants internationaux. Mais elle n'occuperait sans doute pas une place aussi éminente dans l'histoire de l'architecture contemporaine si tout ne s'était cristallisé autour d'un homme qui fut un des créateurs les plus inventifs, séduisants et complexes de son temps et qui est Alvar Aalto.

Aalto n'est pas plus toute l'architecture finlandaise du milieu du siècle que Saarinen n'est toute l'architecture de 1900. D'abord parce qu'il y a, en Finlande, comme partout ailleurs, de la très mauvaise architecture, d'hier et d'aujourd'hui : même à Tiapola, si remarquables que soient l'utilisation du site et l'entente des besoins sociaux, tout ne nous a pas paru d'une qualité bouleversante. Et aussi parce que la gloire d'Aalto ne doit pas faire oublier les mérites d'architectes comme Viljo Rewell, que l'hôtel de ville de Toronto a rendu fameux, Aulis Blomstedt, Timo Penttilä, auquel on doit le magnifique théâtre d'Helsinki, ou Kaija et Heikki Siren, qui, auteurs d'un ensemble de logements dans le val d'Yerres et d'une salle de concert à Linz, ont construit sur le campus d'Otaniemi une chapelle qui est un chef-d'œuvre d'élégance et de simplicité : l'athée le plus farouche y trouverait son chemin de Damas.



Aarno Ruusuvuori : Sauna.

Mais Aalto, c'est encore beaucoup plus, et tellement plus, qu'on ne voit pas comment évoquer en quelques lignes une personnalité d'une richesse à ce point inépuisable, constamment renouvelée, parfois presque déconcertante. D'abord très proche du style international, Aalto découvre dans les années 40, en même temps qu'il revient aux matériaux traditionnels de son pays, la brique et le bois, le bonheur de la courbe, de la surprise, des plans rompus et comme diffusés dans le paysage, de l'asymétrie, des masses détournées du champ visuel, de l'arête qui introduit le mouvement, le chant dans la stérile ordonnance de l'orthogonie rationaliste. Son extraordinaire flexibilité plastique lui permet d'être aussi à l'aise dans le monde de l'usine que dans celui de l'opéra, dans la maison individuelle, la plus somptueuse ou la plus simple, comme dans ces immeubles de bureaux qu'il a intégrés avec une exemplaire discipline à l'architecture 1900 d'Helsinki.



Des objets simples et chaleureux

Aalto, on le sait, dessiné des meubles, des lampes, des objets en verre, donnant ainsi une impulsion décisive au design finlandais (qui existait d'ailleurs avant lui). Par rapport au design italien ou danois, parfois un peu inutilement somptueux ou tarabiscoté, le design finlandais se recommande par son goût des solutions économiques, des objets simples et beaux, à la fois corrects et chaleureux, où l'intention décorative importe moins que la mise en évidence des propriétés du matériau employé. Depuis la Triennale de Milan en 1951 (le miracle de Milan, comme on dit là-bas), l'opinion internationale a toujours considéré avec faveur les étoffes de Marimekko, les céramiques d'Arabia, la vaisselle d'Ulla Procopé ou ces bonnes grosses marmites de Timo Sarpaneva, qui sont tout à fait dignes de l'excellente cuisine servie dans les « ravintola » finlandais : ravintola, c'est le restaurant et c'est le seul mot finnois qui ait pu agripper notre mémoire, au revoir et merci demeurant pour nous d'insondables mystères.

Et l'exposition elle-même ? C'est le genre poétique cher au C.C.I. C'est-à-dire que l'on apprend peu et que l'on comprend moins encore : on sent qu'indiquer seulement « sens de la visite » serait considéré en ces lieux comme une atteinte intolérable aux droits de l'homme. Dommage pour les Finlandais qui ont apporté de bonnes photographies, des objets choisis avec beaucoup de soin, des éléments de présentation de qualité. Il faudra aller voir tout cela sur place, et, en attendant de vous retrouver, beaux saunas, nobles ravintolas, s'en remettre au catalogue, qui, lui, est excellent.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Métamorphoses finlandaises, au Centre Georges-Pompidou, jusqu'au 4 décembre.

LA FONDATION NATIONALE DE LA PHOTOGRAPHIE

Lyon, 25, rue du Premier-Film

LYON, rue du Premier-Film : on détruit les usines Lumière, des lettres passées sur un mur ocre, « Produits photochimiques ». Pendue à un câble, une boule de pierre cogne les façades, semble les ausculter, attentive au son qu'elles vont rendre, avant de s'y projeter à toute volée. La pierre assaille la pierre, la prend par les coins, et une poussière noire s'écroule.

Les fenêtres déjà crevées s'effondrent à l'intérieur, des gouttières décrochées s'accrochent encore. Deux ou trois hommes garés sur le trottoir regardent, les mains dans leurs poches, et ferment les yeux aux bourrasques du vent.

Sur le même terrain, le château d'Antoine Lumière, peintre-photographe, achevé de construire en 1901, a été acheté grâce aux recettes de la plaque « étiquette bleue », inventée par ses fils lorsqu'ils avaient seize ans. Cette grande bâtisse d'un style rococo pas encore flamboyant, un peu austère, est devenue en 1924 les bureaux de la Société Lumière : on a passé du Ripolin sur les décorations murales, on a plâtré les pampres de marbre des colonnades. La Société Lumière a été rachetée en 1964 par Ilford, puis reprise par le trust suisse Ciba. Ilford-Lumière avait transféré ses activités à Saint-Priest, dans la banlieue lyonnaise. On continuait à y fabriquer du papier, en particulier du papier radiographique pour les hôpitaux.

Non loin de là, la maison des frères Lumière, un pavillon aux ailes jumelles (Auguste et Louis avaient épousé deux sœurs dont les frères avaient épousé des filles Lumière...) a été rachetée puis démolie par un promoteur, qui a élevé à cet endroit un poste d'essence, aujourd'hui fermé car on a mis la rue à sens unique.

Alors, fallait-il de surcroît démolir ces entrepôts ? Tout y avait été cassé et pillé, dit-on. On gardera juste le croisillon de bois du hangar où les Lumière ont tourné le « premier film ». Un plan de cinq ans a été mis en place pour réaliser un Institut Lumière, pour le cinéma et l'audiovisuel. La construction, qui se fera par paliers, devrait comprendre un musée du cinéma, une cinémathèque où l'on ne collectionnerait pas les copies mais où on ferait des repiquages sur cassettes, une bibliothèque et des archives concernant ces primitifs du cinéma. La partie audio-visuelle devrait être rattachée à l'INA, dont on a envisagé la décentralisation. Mais pour l'instant il n'y a que des pierres cassées.

Le château Lumière, lui, est ouvert au public depuis le 2 octobre, tous les après-midi sauf le lundi, de 15 h. à 18 h., avec une exposition sur les premiers autochromes : cinquante visiteurs par jour, cent cinquante le samedi, sans compter les scolaires, qui sont amenés nombreux. La ville de Lyon et l'Etat ont fait don de ce château à la Fondation nationale de la photographie, créée en 1975, sur papier, par Michel Guy, alors secrétaire d'Etat à la culture. La Fondation a reçu une enveloppe de 5 millions pour remettre la maison sur pied (30 % de la ville de Lyon, 50 % de la direction de l'aménagement du territoire, 10 % de l'établissement public régional et 10 % du ministère de la culture). Bernard Chardère, son délégué général, n'est pas un homme de la famille photographique, il viendrait plutôt du cinéma, mais il est lyonnais.

La lumière est belle

Dans l'escalier sont accrochées deux grandes toiles d'Antoine Lumière, des forêts sombres. On a reconstitué les peintures murales d'origine, on a remis les lustres, et bientôt les vitraux aux fenêtres. Des ouvriers repeignent les murs en rose pâle. Seul le rez-de-chausseée est ouvert aux visiteurs. Dans les pièces du premier étage, une chambre a été aménagée à l'intention des « boursiers », et on a sorti du garde-meubles le lit d'Antoine Lumière, cédé par ses héritiers, à l'intention des hôtes de marque. Chardère a acheté aux Puces une bibliothèque des Compagnies de l'Afrique, et il y a classé d'anciens livres de la bibliothèque des Lumière, des bulletins de la Société française de photographie datant du siècle dernier. L'atelier de peinture d'Antoine Lumière, une pièce haute entourée de verrières, deviendra justement une bibliothèque à l'usage des spécialistes ; une autre pièce, où la lumière est particulièrement belle, reprendra sa fonction de studio pour les photographes de passage. On a déjà des vues sur la station-service condamnée, au pied du château Lumière : on pourrait y installer un petit musée de la photographie avec des appareils anciens.

Le budget de la Fondation est de 1 300 000 francs par an, le budget voté pour 1979 est le même que celui de 1978. « Il faudra, pour mener à bien tous nos projets, trouver des appuis dans le secteur privé », explique Bernard Chardère. « Notre première tâche est de diffuser la culture de la photographie. Je considère un peu la Fondation comme une base arrière : nous mettons au point des expositions, les Lumière, William Klein, Robert Doisneau, mais il faut qu'elles tournent ensuite dans toute la France. Nous emprunterons les circuits de l'ATAC (les Maisons de la culture), des musées, des festivals. Nous enverrons aussi nos propres structures d'exposition, car la façon de montrer une photo est aussi importante que la photo elle-même.

» Notre seconde tâche est la conservation du patrimoine. Nous avons là un rôle actif de dépistage : nous devons faire savoir aux gens qui ont des plaques de verres entassées dans leurs greniers qu'ils ne doivent pas les jeter. Pour cela, nous comptons nous appuyer sur la presse régionale, par le biais de concours de photos. Mais il est difficile d'empêcher nos grands photographes de vendre leurs négatifs aux Etats-Unis, car, avec nos moyens, nous ne faisons pas le poids. Nous déposerons nos collections les plus importantes à la Bibliothèque nationale, qui doit bientôt disposer à Redan d'un bâtiment destiné à la conservation du film, du disque et de la photo.

» Notre troisième tâche est l'aide à la création. Mais nous n'avons pas les moyens d'accorder des bourses. Pour ce secteur, notre budget se limite à 100 000 francs, et nous préférons le terme de « commandes » : nous avons demandé à dix photographes un reportage sur Lyon, en vue de l'exposition de l'été prochain, « Lyon d'hier et d'aujourd'hui ». Chaque photographe reçoit un million. Marie Ponchus fera un reportage sur les masses noires ; David Harall fera des portraits de Lyonnais ; Christian Louis, un travail sur les trains ; Roberto Neumiller, sur les bistrots ; Claude Paret, sur la solitude. Françoise Saur, Hervé Gloaguen, Thomi Ihnovennadre et trois photographes du quartier la Croix-Rousse participeront aussi à l'exposition.

» Pour ce qui est de notre dernière tâche, l'enseignement de la photographie, nous sommes encore perplexes, et nous n'envisageons pour l'instant que de publier un document où notre comité pédagogique rendrait compte de ses réunions, et de ses incertitudes : faut-il donner des Instamatic aux élèves des maternelles, faut-il multiplier les work-shops, appuyer des expériences de quartier, comme il y en a eu à Marseille, à Arles, à Saint-Etienne, ou faut-il d'abord former les formateurs, les professeurs des écoles des beaux-arts ? On retombe toujours sur le problème de l'emploi et des débouchés.

» Pour finir, conclut Bernard Chardère, je ne pense pas que nous devons seulement favoriser la photo dite d'art. La photo scientifique, la photo publicitaire, la photo de mode, même la photo de mariage ont un intérêt. »

HERVÉ GUIBERT.

Le jazz et les autres musiques

Une originalité sans origines

RENTREE éclectique en jazz. Rentrée sous le signe du mélange. Rentrée exceptionnelle ? Non. Mais c'est comme si le jazz, soudain, dévoilait ses batteries. Qu'on en juge : Don Cherry et la rythmique d'un rocker (Lou Reed). Don Cherry avec un tablaiste indien, Latif Khan. Latif Khan avec Charlie Haden. Haden annonce la tournée du Libération Music Orchestra, sa légende *« free »* et son répertoire de chants révolutionnaires : Espagne, Cuba et Amérique latine au rendez-vous. Okay Temiz mêle la tradition turque aux méthodes du jazz moderne. Au lendemain de ses concerts dirigés par Mauricio Kagel, Michel Portal triomphe à Trans-Musiques. A Trans-Musiques, seize groupes ont fait partir les musiques improvisées dans tous les sens ; alors qu'aux rencontres de Sens, elles se cherchaient pendant deux jours une direction commune.

Les enfants de la déception

Autant d'expériences qui ont retenu du jazz sinon une étiquette, du moins une attitude fondamentale devant les musiques, les cultures et les modes de vie. Et qui ont aussi retenu qu'il est le défi culturellement le plus cinglant adressé par un peuple du vingtième siècle à l'oppression, au refus violent des différences, à l'eurocentrisme, au classico-centrisme et à tous les centrismes...

Car ce n'est pas d'aujourd'hui que date la question de l'origine du jazz. Mais si l'on ne sait qu'approximativement d'où il est né, en revanche, on sait très bien par quoi il est né : par le racisme et l'esclavage dont se scandalisait Hugo en 1859, quand il expliquait pourquoi *« les esclaves énervés par la servitude n'avaient pas répondu à l'appel »* du révolté John Brown : *« l'esclavage produit la surdité de l'âme »*. Le moins qu'on puisse dire est qu'il n'a pas produit celle des corps. Et les historiens noirs ne s'y trompaient pas lorsqu'ils interrogeaient, comme W.E.B. Du Bois, la musique de leur peuple : *« Que sont-ils ces chants ? Que veulent-ils dire ? Je ne suis guère expert en musique et connais mieux les hommes. C'est la musique d'un peuple malheureux, des enfants de la déception. Ils nous parlent de mort et de souffrance, et le désir inexprimé d'un monde plus vrai point ici et là, au cours de vagabondages hésitants par des chemins inaperçus. »*

Nous apercevons mieux aujourd'hui, free-jazz aidant, les chemins. Nous savons que le jazz, ou ce qui fut maladroitement appelé jazz, n'est pas simplement une musique de syncrétisme, de mélanges, de cocktail ou de bar. Défaits, déracinés, dépossédés, les Noirs américains ont été contraints de s'inventer une culture de contrebande, d'emprunts, d'hétéroclite et d'assimilations joyeuses. Plus ils étaient rejetés, plus ils intégraient de formes. Alors, faire la part des chants de travail (work songs) d'une Afrique déniée mais jamais oubliée, des chants religieux, des ballades ou des fanfares... Mesurer l'influence européenne — la mazurka dans le ragtime — ou toute autre source, personne ne sait à proprement parler, s'en sortir. Tout ce que l'on retient, c'est comment ces formes, et mille autres, se sont trouvées adnées à un modèle centrifuge : le *blues*. Le blues, ce singulier accord de modal et de tonal venu d'on ne sait où : d'Afrique, bien sûr, mais pas directement, puisque Carles et Comolli *(Free Jazz/Black Power)* le rappellent : « Le Roi Jones a raison de noter, contre les historiens qui font du *blues une seconde nature des Noirs*, que les Africains débarqués des navires négriers ne chantaient pas le blues. » Le blues n'est sûrement pas la forme fixe aux douze mesures prompte aux échos multiples (ceux du rock ou de la chanson) qu'on a crue : mais c'est à coup sûr la plus formidable forme d'accueil, « structure » aurait-on dit naguère, proposée dans les musiques. La forme et l'origine qui ont permis aux musiciens afro-américains *de retrouver et de jouer toutes* les autres en les oubliant. Eux à qui il était interdit par les codes noirs de Georgie et du Mississipi « de battre du tambour et de jouer de la trompette » ! Ils se sont bien rattrapés !

Que le jazz, dès lors, soit une musique de toutes les musiques, l'imperturbable recherche d'invraisemblables universaux de la musique ne peut même plus effaroucher d'improbables censeurs. Musique bâtarde, métissée, sans origine à force d'être décentrée, allons-y ! Son origine tient bien dans ce défaut *d'origines, ou leurs excès épars :* mais travaillés. L'Afrique, ils n'ont pas attendu le « nationalisme culturel » du Black Power. Duke Ellington, Dizzy Gillespie, Art Blakey ou John Coltrane pour l'invoquer : ils l'annonçaient. Tandis que Sun Ra revisitait l'Egypte ou Pharoah Sanders le Japon, Don Cherry rencontrait d'autres Orients. Cecil Taylor, Ornette Coleman et Antony Braxton, eux, revendiquent leur rôle de musiciens « contemporains », sans plus. Et comme pour boucler la boucle, après la fulgurante mise à l'épreuve des traditions noires par Albert Ayler, l'Art Ensemble of Chicago ou Archie Shepp se livrent, corps et instruments, à la « relecture » analytique des « Grandes musiques noires ».

Encore une des façons actuelles de jouer l'improvisation toujours recommencée d'une musique aux traditions aussitôt établies que subverties. *Musique de l'Autre*, le jazz reste, pour longtemps, la musique des autres.

F. M.

Les plages des Amériques

CURIEUSEMENT, les rencontres du jazz avec les musiques les plus voisines (celles des îles ou d'Amérique latine) restent marginales : comme si, à des communautés très différentes, correspondaient des amateurs saisis par le purisme (et non par la débauche).

Sans parler du reggae aujourd'hui annexé par les institutions du rock comme Jimi Hendrix l'avait été par celles du pop, l'expérience de la bossa nova (nouvelle vague) laisse comme un goût de cendres. Cette nouvelle manière de jouer le samba semble avoir autant déçu les fervents de la musique brésilienne que les jazzfans. Trop grand succès public ? Des deux côtés intégristes, en tout cas, on a fait comme si les musiques d' « origine » étaient si pures qu'elles ne supportaient pas le mélange. Ou alors cela tenait-il à la personnalité controversée (« trop commercial ») de Stan Getz ? Il laisse pourtant, avec Astrud ou Joao Gilberto, de bien belles plages qui ne sont pas seulement californiennes. Et Dizzy Gillespie incité par Lalo Schifrin à d'autres rythmes latins, ou le Modern Jazz quartet avec Laurindo Almeida ne sont pas les seuls à s'être laissé emporter par cette « nouvelle vague » : Quincy Jones, Dester Gordon ou Sonny Rollins (très attaché aussi aux rythmes des îles) les ont, sans honte, suivis...

Autre phénomène, plus durable parce qu'il correspond à des cultures plus autonomes, mais aussi marginal : la salsa. La salsa, titre récent donné aux musiques des « latinos », connaît un succès à la mesure des communautés portoricaines ou hispanophones installées dans les grandes villes américaines (New-York et Chicago sont des villes officiellement bilingues).

Longtemps avant que les marchands ne décident qu'ils jouaient la salsa, Machito, Tito Puente ou Mongo Santamaria enchantaient à force de percussions, de cuivres, et de lyrics espagnols un public connaisseur et exigeant. Autre langue, autre religion, autres traditions, autres rites sociaux : autre musique. Ici, tout est de fête et de démonstration. On se soucie moins des arrangements sophistiqués ou du solisme tragique propres au jazz, que de l'efficacité immédiate. Cette musique d'effervescence et de joie prend aujourd'hui, avec les frères Palmieri, Ray Baretto, Larry Harlow ou Ricardo Ray, le relais des big bands des années 30 que le jazz avait inventés pour son public.

Le jazz et les musiques des Amériques, c'est aussi la rencontre des Acadiens et du blues (Cliyton Chénier), ou La Nouvelle-Orléans agitée par les rythmes antillais. On dit souvent, un choc de cultures : mais l'Europe et l'Afrique n'arrivaient pas à égalité de chances sur le continent américain. Et les Amériques ne seraient jamais un terrain neutre ou un champ clos. — F. M.

Le cosmopolitisme

Né en Argentine (1932), où son père, pendant trente ans, a dirigé l'Orchestre philharmonique de Buenos-Aires, Boris Lalo Schifrin poursuit, à partir de 1953, ses études musicales au Conservatoire de Paris. Il rencontre alors des grands jazzmen européens (Bobby Jaspar, Jean-Louis Chautemps) et, de retour en Argentine, fonde un groupe avec Gato Barbieri. En 1958, il devient le pianiste de Dizzy Gillespie et s'installe aux Etats-Unis. Arrangeur et compositeur très actif, il participe aux tournées du Norman Granz Jazz at the Philharmonic (J.A.T.P.) et commence à écrire des séries pour la télévision : Mannix, Mission impossible *et le cinéma* (Bullit, Cincinnatti, Kil, etc.). *Auteur prolixe d'une soixantaine de musiques de films, il rêve aujourd'hui de quitter pour un temps les studios de Hollywood (il habite Beverley-Hills) et de retrouver le chemin des tournées. Lalo Schifrin, un musicien trop éclectique ? Ou un jazzman exemplaire ?*

« Peut-être va-t-on me reprocher de me disperser, d'être éclectique, *dit Lalo Schifrin ;* c'est parce que je suis argentin. L'Argentine est un curieux pays, sans personnalité définie, et Buenos-Aires n'existe pas : c'est un rêve. Moi, je suis l'enfant de cette situation : attiré par le Nord (le jazz) et par la culture française ; Sartre aussi bien que Ravel. Mais le problème de l'Argentine, c'est qu'elle regarde trop vers le passé : retour à Peron, au vice-roi, à l'étape libérale, à la Russie stalinienne, que sais-je, tous les partis politiques rêvent d'un retour au passé. Or l'histoire n'est pas un exemple : on n'apprend rien de l'histoire, rien qui se répète ; l'histoire, c'est comme un solo de Cecil Taylor...

» Prenez Borgès : il n'y a pas d'autre pays au monde où il aurait pu être Borgès. Et quand il parle des *gauchos*, il ne les « dépeint » pas. Absolument pas : il en fait la mythologie. De même, dans *Gypsies*, j'ai utilisé des éléments argentins *(gauchos, pampas)*, mais pour en faire la *mythologie musicale*.

Exilé d'Argentine

— Pourtant, il y a une musique dont vous parlez peu, c'est le tango.

— Je respecte beaucoup le tango de musiciens comme Astor Piazzola. Mais, en Argentine, il y a une forme un peu obsédante du tango populaire. Vous l'avez toujours avec vous. Il est toujours là. Et ça devient lassant. Parfois, par plaisanterie, je dis que je me suis exilé d'Argentine et que j'ai demandé l'asile politique à l'ambassade américaine pour échapper au tango.

» En fait, pendant toute une période, nous avons alterné dans des tournées avec Piazzola : il avait un orchestre de tango et moi, avec Gato Barbieri, un orchestre de jazz. Nous jouions pour le même public et, à la fin de chaque « set », nous nous écoutions les uns les autres.

» A Paris, j'ai participé à l'un des premiers enregistrements de Piazzola. Il cherchait un Argentin qui sache « lire » la musique. Plus tard, n'étant pas libre, je lui ai conseillé de prendre Martial Solal. Parce qu'il ne voulait pas un musicien classique, mais un musicien qui ait le sentiment du jazz : c'est cela qui vous ouvre à tout. Et Piazzola était enchanté de la contribution de Martial Solal.

» Pour Quincy Jones avec qui j'ai travaillé, il y a deux sortes de musiciens : ceux qui viennent du Conservatoire et ceux qui viennent de la rue. Moi, j'ai l'impression de venir à la fois du Conservatoire et de la rue. J'ai fait des études universitaires très classiques, mais je garde la nostalgie de la rue. A la fin des années 50, avec Dizzy Gillespie, j'ai joué dans des endroits incroyables. Et j'ai vu, d'expérience, les problèmes des musiciens afro-américains. Le problème racial, bien sûr : en tournée avec les orchestres de Gillespie et d'Ellington — j'étais le seul Blanc au milieu d'une trentaine de musiciens noirs, — nous nous faisions aimablement éconduire des restaurants. Et c'était dans le Middle-West, pas dans le Sud ! Finalement, j'allais en éclaireur dans les motels, j'annonçais une trentaine de musiciens, ils acceptaient : et, trop tard ! ils étaient bien obligés de nous prendre.

Physique d'abord

— Comment êtes-vous devenu un musicien de jazz ?

— Mon père était un musicien classique. Il n'aimait pas du tout le jazz. Pour lui, ce qui n'était pas écrit n'était pas de la musique. *Moi, je ne voyais pas de* différence dans le plaisir que me donnaient la musique classique, le jazz ou Piazzola. Et c'est encore la même qualité de plaisir que m'a donnée la découverte de Ravi Shankar. Le même plaisir quand j'entends une bonne chanson française, comme *la Garonne* de Nicole Croisille.

» L'avantage des musiciens de jazz que j'ai rencontrés à Paris dans les années 50, l'avantage sur nous, Argentins, c'est qu'ils pouvaient v o i r les Américains sur scène. Ce qui est, dans le jazz, fondamental : cet aspect gestuel, physique, visuel. A Buenos-Aires, je connais un excellent batteur qui a fait d'énormes progrès simplement après avoir vu Charlie Persip en tournée avec Gillespie. La musique est physique d'abord. C'est pourquoi je déteste l'analyse musicale : ce *qu'il faut, c'est une physiologie* de la musique plutôt qu'une anatomie...

» Aujourd'hui, les pianistes que j'aime le plus sont Oscar Peterson et Bill Evans, toujours, mais Keith Jarret, bien sûr, et Cecil Taylor. Encore que Cecil Taylor — comment dire, — il *aurait* besoin, à mon goût, de se discipliner. Il a tellement d'énergie, d'exubérance, qu'il en fait trop parfois... En musique, comme en amour, il faut un sens du temps : un prélude, une montée, un sommet et une détente. Cecil Taylor, il est toujours, et d'emblée, au sommet.

de Lalo Schifrin

— Auteur de musiques de films, vous êtes encore musicien de jazz ?

— Le jazz est une forme pure, comme la fugue, qui a sa propre structure, sa propre dynamique. On ne peut utiliser ni l'un ni l'autre pour une bande-son. Pour faire de la bonne musique de film, il faut aimer le spectacle. Et le travail est tout différent. J'aime le cinéma : si je n'avais pas été musicien, je serais peut-être devenu réalisateur. Ce qui m'attire dans le cinéma, c'est le travail d'équipe. Cela ressemble à la jam-session : où le rôle du pianiste doit être organiquement uni à celui du bassiste et de la batterie. Il doit y avoir communication, contribution : sinon, on assiste à une juxtaposition d'*egos*, rien de plus.

Au cinéma, le cerveau, c'est le réalisateur ; les yeux, la caméra ; les oreilles, la bande-son ; les A.D.N., *le monteur* ; et l'oxygène, le producteur... Plus sérieusement, le travail ne peut être qu'organique et collectif. Le meilleur exemple reste la collaboration d'Eisenstein et Prokofiev pour *Alexandre Nevski* : le contrepoint audiovisuel. Et la musique d'un film, c'est l'ensemble de la bande-son, que l'on peut produire aujourd'hui avec toutes sortes d'instruments électroniques ou acoustiques.

» Pour prendre une autre analogie, je dirais que l'élaboration d'un film a quelque chose à voir avec le contrepoint médiéval : le scénario joue le rôle du *cantus firmus* ; au-dessus, comme *discantus*, vous avez les éléments visuels : la texture de l'image, le jeu des acteurs, etc ; et la *basse*, c'est la bande-son. Mais il faut penser tous les éléments à la fois, et prévoir leurs relations.



Paris, c'est Disneyland

— Un musicien qui aime le côté « physique » de la musique peut-il vivre longtemps dans les studios ?

— Un temps, j'étais fatigué des tournées, des voyages. Je me suis installé à Beverley-Hills. J'aimais les grandes métropoles, New-York, Buenos-Aires, Londres ou Paris : j'ai retrouvé la nature. Le premier jour, sous ma fenêtre, il y avait un cerf qui me regardait : c'est symbolique. Maintenant, c'est le monde à l'envers : mon lieu de travail est au milieu des palmiers et des piscines... Retourner dans les grandes villes, c'est ma façon de prendre des vacances. Pour la musique, Los Angeles est une ville très curieuse : il n'y a pas d'activités, pas de compagnie d'opéra régulière, par exemple, et deux très grands compositeurs, Schönberg et Stravinski (que j'ai eu la chance de connaître), y ont vécu et enseigné. Boulez, Berio et Stockhausen ont également travaillé ici : une ville, d'une certaine façon, sans musique, mais avec des musiciens...

» Je voudrais maintenant retrouver la vie de musicien nomade : voyager, donner des concerts... Les studios, c'est un peu la tour d'ivoire : on s'isole trop du public. J'aime mon travail, mais j'ai peur de perdre contact avec la réalité. La réalité, pour moi, le monde, c'est Hollywood : et Paris, c'est Disneyland, c'est le monde du rêve. Paris a un charme très spécial : peut-être parce que j'y ai vécu, ou parce que *« c'est la ville du cosmopolite »*, comme disait Balzac. »

Propos recueillis par
FRANCIS MARMANDE.

Avec Miles Davis, du côté du rock

EN moins de dix années, le phénomène du jazz-rock a poussé comme un champignon. Aujourd'hui largement écoutée, la production désignée sous ce label doit sa paternité à Miles Davis. Les plus grandes vedettes actuelles, qui ont également influencé et déterminé le style d'une génération de musiciens, ont tous au préalable travaillé avec Miles Davis. Cependant, ce dernier a toujours refusé de cautionner ce mouvement de jazz-rock, déclarant simplement : *« Je ne sais pas ce que ces mots veulent dire, ce sont des noms que l'homme blanc a donné à cette musique. Pour moi, c'est de la musique noire. »*

S'il répondait à une demande réelle, le jazz-rock a rencontré aussi auprès des grandes compagnies une réelle volonté de le distribuer. Inévitablement, cette promotion a connu quelques bavures : dans le sillage du disque produit par Miles Davis en 1969, *In a silent way*, se sont glissés divers groupes de pop-jazz, jazz-rock, progressive-rock, de qualité médiocre. Il est vrai que les recherches de Miles Davis n'ont pas toujours été bien comprises, en particulier après *Bitches brew*. Beaucoup ont plagié son art en croyant y voir une tentative pour faire fusionner les genres, ce qui n'a jamais été son propos.

Miles Davis a entrepris un travail d'équipe permettant aux musiciens de développer au maximum leur personnalité. Si le jazz-rock représente beaucoup plus qu'une simple électrification des sonorités, celle-ci a son rôle à jouer, car elle a permis à des instruments que le jazz acoustique avait mis au second plan de se faire entendre, en particulier la guitare et le violon. Miles Davis a probablement pris goût à ces sonorités en écoutant les formations de rhythm and blues de James Brown, de Sly Stone, d'Otis Redding. Mais la réelle nouveauté de cette musique, c'est que, à travers son souci d'ouverture et d'organisation collective, elle s'est ouverte aux musiciens de rock et, de là, à leurs rythmes. Billy Cobham, batteur extrêmement puissant, et après lui Al Foster ont soutenu l'orchestre de Miles Davis par un tempo binaire brutal et contrasté, issu du blues, mais devenu depuis quelques années l'apanage presque exclusif du rock. Le souci de cet orchestre a toujours été la confrontation la plus large possible entre des styles issus du jazz et du rock, mais non leur synthèse, leur mélange.

Sa musique, Miles Davis l'a construite avec Wayne Shorter, Joseph Zawinul, Tony Williams, John Mac Laughlin, Herbie Hancock, Chick Corea, pour ne citer que les plus célèbres. Cet art, s'il est le résultat d'une collaboration, n'est pas l'œuvre de ce que l'on nomme un collectif. Miles Davis tire les ficelles, et si chaque soliste semble s'exprimer sans contrainte, c'est que le talent de celui qui les dirige a su effacer les limites.

Défricheurs et apôtres

Parmi ces nouveaux musiciens, un grand nombre ont étudié à la Berklee School of Music de Boston ou à l'académie Julliard de New-York, les deux plus prestigieux conservatoires de musique improvisée. Aux abus commerciaux du rock de la fin des années 50, ils vont opposer leur savoir, un renouveau d'inspiration, qui vont attirer tous ceux qui, n'étant pas des fans assidus de rock and roll, ont besoin d'une sincérité dont la pop music les a souvent privée. De plus, commercialement parlant, l'idée d'une confrontation du jazz et du rock intervient à point, remplit un créneau tout neuf.

Aujourd'hui, les principales figures de ce mouvement récoltent ce qu'elles ont semé aux côtés de Miles Davis, lequel continue d'aller de l'avant. Car c'est un fait que ses trouvailles les plus récentes n'ont pas encore donné tous leurs fruits et que lui-même, rencontrant sur son chemin les conséquences de sa démarche antérieure, intègre l'influence qu'ont eue d'autres que lui sur la musique actuelle, en toute humilité. Comme tous les grands défricheurs, il a laissé à ses apôtres le soin d'exploiter, dans tous les sens du terme, ce qu'ensemble ils ont échafaudé.

Les premiers bénéficiaires de l'élargissement soudain du public sont John Mac Laughlin et Chick Corea, qui engagèrent des musiciens de la « rock-scène » comme Jan Hammer ou Jerry Goodman. La venue de Jack Bruce, ancien bassiste du groupe de rock Cream, au sein de la formation de Tony Williams, Lifetime, confirme en même temps que la pop music a libéré un enthousiasme vrai, une énergie qui lui est propre, avec lesquels le jazz doit maintenant compter. En fait, ces expériences, pratiquées par une poignée de musiciens, demeurent peu nombreuses. Ce qui, à l'inverse, se multiplie, c'est l'utilisation fructueuse de la syncope, du son des rythmiques de type jazz-rock par un grand nombre de musiciens étrangers à ce phénomène, qu'ils s'appellent Sonny Rollins, Ornette Coleman, Georges Benson, Dizzy Gillespie. Cela permet aussi au jazz d'emprunter au rock ses circuits de distribution, de pénétrer dans ses temples. Franck Zappa, Weather Report, Santana, Hancock, Corea, touchent maintenant le même public et font sauter les barrières entre les genres. Depuis la naissance de l'idée de jazz au début du siècle, le sol américain continue d'être le théâtre de rencontres entre toutes les cultures, de la cohabitation harmonieuse entre les voix du tiers-monde et celles de l'Occident.

P.-E. R.

René Mailhes, le gitan

CHAQUE gitan a sa propre histoire avec le jazz et avec le plus illustre des « manouches », Django Reinhardt. Le guitariste René Mailhes, gitan, a rencontré la musique de Django puis celle de Charlie Parker.

« Suivant leur appartenance communautaire, les manouches, les roms, les gitans, interprètent et improvisent des musiques différentes, dit René Mailhes. *Les gitans du Midi ont des attaches espagnoles, et leur folklore est très inspiré de la musique flamenco. Django était manouche, de ceux qui sont originaires d'Europe centrale, de Hongrie souvent, dont les racines musicales sont les mêmes que celles des tziganes d'Europe de l'Est. Ils utilisent beaucoup le violon, la basse, alors que les gitans du Midi ne jouent pour une grande majorité que de la guitare. Mais les « gitans de Paris », sédentarisés pour la plupart à Paris et à Rouen, ont, comme les manouches, été influencés par Django.*

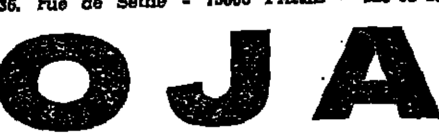
» Quant aux roms, originaires d'Italie, ce sont surtout des chanteurs. Mais ce qui nous relie tous, c'est que nous avons appris en autodidactes, nous sommes tous des improvisateurs et nous retenons ce que nous apprenons en observant d'autres musiciens. Django lui-même a sans doute beaucoup écouté les frères Castro, des vieux gitans qui apparaissaient dans les réunions, les fêtes, mais qui se déplaçaient beaucoup, en Angleterre par exemple. A ma connaissance, si un seul d'entre nous a jamais su lire la musique, c'est mon cousin Challain Ferret junior, qui joue le répertoire classique et travaille avec Alexandre Lagoya. C'est le seul qui joue de la musique écrite.

» Pour les autres, il existe plusieurs tendances en fonction des rapports entretenus avec la personnalité de Django Reinhardt. La distinction entre manouche et gitan a été émoussée par les unions entre les communautés, et, quoi qu'il en soit, tous les « gens du voyage » sont influencés par Django. Il y a ceux qui ont appris à jouer en écoutant Django ou Gusti Malla, comme Rafaël et Louis Fays, Jacquet Mathies, Matlo et Sarrane Ferret, et les autres comme moi-même qui avons vécu cette musique à travers nos parents. Pour les miens, la musique de Django représentait la musique nationale, l'hymne de leur culture. Son ombre a été tellement forte qu'à la manière de John Coltrane il a marqué profondément toute une génération de guitaristes.

» Les premiers à rompre avec cette tradition ont été mon ami Larro Solero, que je considère comme le plus grand guitariste gitan de jazz, et moi-même. Alors que notre enfance avait été baignée de musique manouche, nos maîtres, en tant que musiciens, ont été Jimmy Raney, Bud Powell, Charlie Parker, Lee Konitz. Des gens comme Nounoune Adam ou Git Montagne ont effectué un itinéraire semblable. Pierre Baro Ferret, qui a commencé avec Django à jouer du jazz gitan, a composé en 1948 des valses be bop très en avance sur leur époque. Parmi ceux qui sont restés dans la tradition, il est celui qui s'est montré le plus progressiste au niveau des arrangements. En fait, cette tradition s'était créée au contact de la musique noire, tout en décrivant des paysages différents. Elle est le premier exemple d'un jazz parallèle, à l'exemple de celui d'Amérique.

» Les guitaristes d'aujourd'hui, comme Mac Laughlin, Benson, Catherine, ont repris beaucoup d'aspects de l'art de Django, particulièrement l'attaque très solide de la main droite, qu'il possédait plus que quiconque et qui est indispensable pour jouer comme ils le font. Plus encore que ceux que je viens de nommer, Larry Corryel possède une approche physique de son instrument très similaire à celle de Django. C'est de ces nouveaux guitaristes que je me sens le plus proche aujourd'hui, et, avec mon quintet (Georges Locatelli, J.-P. Bernard, Christian Lété, Marc Bertaux), c'est cette musique que j'interprète. Mais au cours de réunions de famille, de fêtes, je joue et j'improvise sur les valses, le musette, les thèmes du jazz purement gitan. On y décèle souvent le même esprit que dans la musique noire américaine, le blues, l'aspect religieux, la tradition orale. Notre musique est celle d'une minorité, un art de la fête et de la réunion comme l'est celui des Noirs. »

Propos recueillis pas
PAUL-ÉTIENNE RAZOU.



une sélection



« La Femme gauchère », de Peter Handke, vu par Bonnaffé.

cinéma

LA FEMME GAUCHÈRE
de Peter Handke

« Puisqu'il est de règle qu'une femme seule soit abandonnée, dit Peter Handke, j'ai voulu en inventer une qui, tout en étant lasse, épuisée, devienne intouchable, comme ce privé Marlowe dans les romans de Chandler. » Il en est résulté la description objective, sans sentiment nommé, d'un être entièrement fictif.

SONATE D'AUTOMNE
d'Ingmar Bergman

Deux êtres, une mère et une fille s'affrontent à cœur nu. Elles sont si différentes l'une de l'autre qu'il leur a toujours été impossible de se rejoindre, de se comprendre. Bergman refuse toute complaisance, tout romanesque. L'amour, la rage, le dépit et la haine sont les seuls éléments de ce huis clos. Liv Ullman est prodigieuse. Ingrid Bergman joue en grande comédienne un rôle ingrat et difficile. L'un des films les plus émouvants d'Ingmar Bergman.

L'HOMME DE MARBRE
d'Andrzej Wajda

L'histoire du maçon Birkut, « ouvrier de choc » des années 50, et celle d'Agniazka, jeune réalisatrice d'aujourd'hui qui recherche la vérité sur Birkut. Une grande leçon, dédiée aux jeunes Polonais qui veulent savoir qui étaient leurs pères, quelles ont été leurs erreurs.

LA CARAPATE
de Gérard Oury

La « cavale » à travers la France de 1968 d'un avocat brouillon et calamiteux et de son client, un condamné à mort, innocent et vaguement « facho ». Un mécanisme à la Feydeau. Une avalanche de gags. Une mise en scène parfaitement rythmée. Des comédiens (Pierre Richard, Victor Lanoux) complices. Deux heures de rire assuré, sans complaisance et sans vulgarité.

ET AUSSI : *Judith Therpauve*, de Patrice Chéreau (le combat solitaire de Simone Signoret) ; *Girlfriends*, de Claudia Weill (une histoire d'amitié dans la bohème new-yorkaise) ; *l'Arbre aux sabots* (travaux des jours et des saisons dans une ferme lombarde du dix-neuvième siècle) ; *la Tortue sur le dos*, de Luc Béraud (l'itinéraire chaotique d'un drôle de créateur) ; *l'Argent des autres*, de Christian de Chalonge (suspense autour d'un scandale bancaire).

théâtre

LA TABLE
à Saint-Denis

Table à manger, à se réunir en famille, à travailler, à rêver, à tourner autour, table multiple, indispensable aux ouvrages, à la vie des femmes, de la femme multiple, Michèle Foucher avec sa gaieté et ses peurs. (Festival d'Automne.)

LA SŒUR DE SHAKESPEARE
à l'Aquarium

Elle avait le talent de son frère et l'exerçait à la cuisine. Condition ménagère encore. Les comédiens de l'Aquarium savent prendre une distance dynamique avec les lieux communs. Leur spectacle déborde d'ironie et de gaieté.

REMAGEN
au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis

Eblouie par le soleil dans un village mexicain où elle a fui le nazisme, une communiste allemande revoit une excursion sur le Rhin qu'elle fit, avant la guerre de 1914, avec ses amies de pension. Une très belle nouvelle d'Anna Seghers, portée à la scène par Jacques Lassalle.

NADIA
à la Cartoucherie

Témoignage de Josefa Slanska, femme de Rudolf Slanski, secrétaire général du parti communiste tchèque exécuté en 1953 : la mise en scène de Jean-Claude Fall s'emploie à deviner les images cachées de l'histoire.

RODOGUNE
à l'Espace Cardin

Racine et Molière acceptaient les yeux fermés la protection et l'argent du pouvoir. Seul Corneille resta opposant, dans ses écrits comme dans ses actes. La mise en scène de Jean-Marie Patte exprime justement cette solitude.

MOLIÈRE

A la frontière du théâtre de farce et du drame bourgeois, notre auteur national multiple et multiplié par nos metteurs en scène les plus hardis : à l'Athénée, Antoine Vitez pose quatre jalons, *l'Ecole des femmes, le Misanthrope, Dom Juan, Tartuffe*, sur le chemin qui le conduit à la connaissance de la tradition. Au TEP, Marcel Maréchal voit dans *le Malade imaginaire* les derniers moments de Molière, les fantasmes d'un homme malade d'angoisse et qui va mourir. A la Comédie-Française, *les Femmes savantes* traitées par Jean-Paul Roussillon racontent les évasions d'une famille étouffante, étouffée. Salle Favart, Molière rejoint le dix-neuvième siècle, siècle de la bourgeoisie triomphante avec la musique de Gounod : *le Malade imaginaire* dans la mise en scène d'un homme de théâtre Jean-Louis Martin-Barbaz.

ET AUSSI : *les Peines de cœur d'une chatte anglaise*, au Montparnasse (il ne faut pas manquer de voir et de revoir le conte de fées aux accents argentins) ; *Succès*, au 347 (l'insolente gravité de la futilité) ; *Hosanna*, au Coupe-Chou (l'homme déchiré) ; *Sonate pour deux femmes seules*, à Essalon (Viviane Théophilidès, la violence d'une vie murée). *Notre-Dame de Paris*, au Palais des Sports (super-spectacle Hossein).

musique

SIMON BOCCANEGRA

La Scala de Milan à Paris dans un de ses chefs-d'œuvre absolus avec toute sa distribution Claudio Abbado au pupitre, les décors de Frigerio, la mise en scène de Strehler ! Un chef-d'œuvre bouleversant de Verdi, jamais vu sur la scène du Palais Garnier (les 25, 28, 31 octobre, 3, 6, 9, 15, 18, 22, 25, 28 novembre, 19 h. 30).

LITURGIE BOUDDHIQUE

Vent d'est sur le Festival d'automne. Une des manifestations les plus attendues de ce cycle japonais : le Shomyo, *chant liturgique bouddhique par les moines du temple Enryakuji, qui remonte au neuvième siècle, un parallèle de notre chant grégorien (chapelle de la Sorbonne, les 17, 19, 24 octobre).*

LES ÉLÈVES DE MESSIAEN

Une nouvelle association lance une série de concerts au Théâtre du Ranelagh (5, rue des Vignes), où l'on entendra en particulier l'intégrale des sonates de Schubert. Ouverture par l'Ensemble Ars Nova, qui présente l'hommage à Messiaen, composé par sept de ses jeunes disciples et créé récemment au Festival de Besançon (le 19 octobre).

PLEINS FEUX LYRIQUES

D'excellents spectacles lyriques en province cette semaine : Faust *à Rouen, décors de J. Dupont, mise en scène de J.-L. Barrault (les 20 et 22) ;* Falstaff *à Nancy, avec R. Panerai et F. Barbieri (les 20 et 2?) ; surtout peut-être la* Carmen *de Strasbourg mise en scène par Lavelli, dans des décors de Bignens (les 20, 21, 23) et puis à Toulouse* l'Opéra de Quat'sous, *de Brecht-Weill, en coproduction avec le Grenier de Toulouse, où Xavier Darasse fera ses débuts de chef d'orchestre lyrique (les 20, 21, 22, 24, 25, 26, etc.). Une grande rentrée enfin à Marseille, celle de Régine Crespin dans un récital Brahms, Debussy, Fauré (abbaye de Saint-Victor, le 20).*

NOUVEAUX ESSAIS A ESSAION

Après une éclipse d'une année, le petit Théâtre Essaïon reprend son activité musicale avec deux lauréats des concours internationaux, le violoniste Raphaël Oleg et le pianiste Yves Rault, dans Schumann et Brahms ; un banc d'essai précieux pour les jeunes artistes (6, rue Pierre-au-Lard, le 23 octobre).

PHIL GLASS
au Théâtre Edouard-VII

Accompagné cette fois de son ensemble régulier, Phil Glass revient à Paris pour deux concerts. Au programme du premier, une œuvre destinée à la compagnie de danse de Lucinda Childs et une nouvelle version du classique Music with Changing Parts. *Au second,* Einstein on the Beach *(les 20 et 21 octobre, à 21 heures).*

ET AUSSI : *Dieu* de P. Henry (Palais des arts, jusqu'au 28 octobre ; tous les jours, sauf *du classique* Music with Changing Paris. *A celui du second, des extraits de* Northstar *et de* dimanche et lundi) ; Jessye Norman (Champs-Elysées, le 19) ; Orchestre de Paris, dir. Barenboïm, avec M. Pollini (Congrès, le 19, à 20 h. 30, et le 20, à 19 h. 30) ; Rachmaninov-Strauss, par l'Orchestre de Lyon, dir. S. Baudo, avec L. Gelber (Lyon, les 19 et 21) ; P. Schreier (Gaveau, le 24) ; Orchestre de Strasbourg, dir. A. Lombard, avec Cl. Arrau (Champs-Elysées, le 24) ; Quatuor Via Nova, avec M. Portal (Saint-Séverin, le 24) ; *Michael Reise* de Stockhausen et *Mirages* de Risset, dir. Stockhausen (IRCAM, les 25, 26, 27, 28) ; F. Duchable (Pleyel, le 25) ; *l'Affaire Makropoulos*, opéra de Janacek (Maison de Radio-France, le 25, à 20 h.).

TOUS LES CLAVIERS DE HAYDN

En quatre coffrets et quinze disques, voici achevée la belle intégrale hongroise des œuvres pour clavier de Haydn, avec les dix-neuf premières sonates jouées au clavecin (Z. Pertis et J. Sebestyen). Quatre jeunes pianistes se partagent les autres œuvres, très mal connues pour la plupart. Il y a mille découvertes à y faire : pages de divertissement fines et légères, portraits de dames dédicataires, confidences amoureuses ou préromantiques, profonds poèmes et œuvres « glorieuses ». Un trésor, où l'on remarque spécialement les merveilleuses interprétations de D. Ranki et Z. Kocsis (Hungaroton, quatre volumes avec des notices d'une exceptionnelle qualité).

danse

LA DAME DE PIQUE
au Théâtre des Champs-Élysées

Evénement très attendu, cette version chorégraphique de la Dame de pique *sur la musique de Tchaïkovski a été conçue par Roland Petit pour mettre en valeur les qualités dramatiques de Mikhaïl Barychnikov. Jacqueline Rayet et Evelyne Desutter (transfuge de l'Opéra) sont associées à l'aventure des Ballets de Marseille.*

ET AUSSI : Karin Whaener à Créteil (le deuxième souffle d'une chorégraphe de formation wigmanienne). 19, 20 et 21 octobre : Maguy Marin au Palais des Arts (Improvisation marathon sur des thèmes musicaux de Pierre Henry). Les Ballets modernes de Paris à la Cité universitaire et Tatiana Kowalski rue Campagne-Première (cérémonial du corps et du langage).

expositions

RETABLES ITALIENS DU XIIIe AU XVe SIÈCLE
au Louvre

Un nouveau dossier du département des peintures. Le propos est de montrer tant l'évolution du retable italien du Moyen Age à la Renaissance que le travail qu'il y a à faire pour reconstituer les ensembles démantelés. A travers vingt-cinq tableaux (de Giotto, Paolo Veneziano, Antonio de Carro, Cosimo Tura, Sassetta, etc.), célèbres, peu connus ou récemment restaurés, choisis dans les collections du Louvre et de quelques autres collections publiques françaises.

CLAUDE LORRAIN
au Louvre

Retrouver un célèbre paysagiste français du dix-septième siècle à travers ses dessins, notamment des études exécutées sur le motif dans la campagne romaine. Ces dessins viennent pour la plupart du British Museum, qui en possède une collection incomparable (plus de cinq cents), témoin du goût que les Anglais ont porté à l'artiste.

LES FRÈRES LE NAIN
au Grand Palais

La totalité, ou presque, de l'œuvre connu de Louis, Antoine et Mathieu Le Nain, est ici rassemblée pour la première fois, après un long travail de préparation et de décantation. Les trois frères ont perdu au passage la tranquille certitude de leur identité.

ASGER JORN
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

C'est le trentième anniversaire du mouvement Cobra, qui tire son nom à consonance féroce des premières lettres de Copenhague, Bruxelles et Amsterdam, d'où étaient originaires ceux qui l'on fait naître à Paris. Le Musée d'art moderne présente un ensemble d'œuvres données par Asger Jorn, figure centrale de Cobra, au Petit Musée de Silkeborg, au Danemark. On retrouve Jorn, et sa peinture grouillante de taches monstrueuses, en vingt-deux tableaux, de 1945 à 1972, à la galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann. Tandis qu'Alechinsky et Appel, autres figures de Cobra, exposent à la Galerie de France des « Encres à deux pinceaux ».

MA ESPACE-TEMPS AU JAPON
au Musée des arts décoratifs

Une anti-exposition qui abandonne l'exotisme de l'objet traditionnel et les clichés occidentaux pour proposer un concept-clef de la pensée japonaise. Le ma, à la fois espace et temps, y est exprimé à travers l'architecture, la sculpture contemporaine, la religion, la photographie, la musique, la danse, etc.

MÉTAMORPHOSES FINLANDAISES
au Centre Georges-Pompidou

— *Lire notre article page 15.*

MIRO
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris

Cent sculptures de 1962 à 1978 (à partir du 20 octobre). L'exposition du Musée d'art moderne de la Ville de Paris vient s'ajouter à celles des dessins au Centre Georges-Pompidou et des eaux-fortes et gravures au Centre d'études catalanes. Et l'on attend les peintures récentes galerie Maeght. Le quatre-vingt-cinquième anniversaire de Joan Miro est fêté comme il faut à Paris.

ET AUSSI : *Trésors des rois du Danemark*, au Petit Palais (première sortie du château de Rosenborg, à Copenhague, d'une très précieuse collection) ; *Seconde vie de l'œuvre d'art*, au musée Jacquemart-André (la restauration d'un plafond italien du quinzième siècle, de peintures, meubles et boiseries) ; *Lauréats du Festival international de peinture de Cagnes-sur-Mer*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (dix-sept artistes primés, de 1974 à 1978 : Arakawa, Camargo, Davenport, Kudo, Moninot, Recalcati...) ; *La FIAC*, au Grand Palais (le point annuel des marchands d'art contemporain, du 20 au 29 octobre).

variétés

JULIEN CLERC
au Palais des congrès

Panache et romantisme. Et une musique qui éclate heureusement (21 heures).

GUY BÉART
à l'Olympia

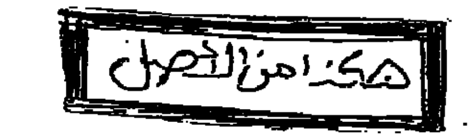
Ni porte-drapeau ni dupe de ses textes. Béart n'a pas de couleur précise. Il a choisi l'arc-en-ciel. Sans doute l'époque qu'il vit et qu'il absorbe finit-elle un peu par lui ressembler (20 h. 45).

JACQUES BERTIN
à la Gaîté-Montparnasse

Des chansons écrites avec simplicité, riches de la vie captée, saisie avec une finesse presque animale (20 heures).

SUSANA RINALDI
au Théâtre de la Ville

Une grande interprète du tango. Une violence qui roule par saccades (18 h. 30).



ÉCARTER LES TENTATIONS DU SPECTACULAIRE

Peter Brook à Stratford

EN 1971, Peter Brook quittait la Royal Shakespeare Company sur un éblouissant *Songe d'une nuit d'été*, féerie du cirque enfermée dans une boîte blanche. Depuis il a montré aux Anglais *les Iks* et *Ubu*, mais cette année seulement il leur revient. Il revient à Stratford pour une mise en scène : *Antoine et Cléopâtre*. L'événement était d'autant plus attendu que Glenda Jackson est là. Elle retrouve son directeur de *Marat-Sade* et de *U.S.*, elle est Cléopâtre.

Elle est une femme orgueilleusement libre, moderne, régnant sans pompe sur un Orient sans folklore. Toutes les actions se passent à l'intérieur de panneaux translucides en demi-cercle, ouverts sur un fond blanc. Pareils aux signes d'un poème japonais sur soie, les personnages s'inscrivent tour à tour sur cet espace neutre qui laisse juste filtrer l'histoire : guerres et massacres. Et le rouge du sang des soldats massacrés, comme projeté par des grenades, vient en salir la nudité clinique.

Depuis *Timon d'Athènes*, Peter Brook semble écarter les tentations du spectaculaire — on pourra le vérifier à partir du 8 novembre aux Bouffes-du-Nord où il présente avec le Centre international de recherche théâtrale *Mesure pour mesure*. Il semble s'être éloigné définitivement d'une théâtralité baroque, des « couleurs rutilantes, des ventres bourrés de paille ». Il applique à Shakespeare la simplicité très élaborée d'un « théâtre pauvre » à la Grotowski. Dans *Antoine et Cléopâtre*, il refuse les enchevêtrements de foules, les signes extérieurs de puissance. Il éclaire les causes et les effets, les ruses et les chantages, les retournements d'alliance, les détours retors d'un impitoyable jeu politique, et le rend évident. Il se tient à distance, s'abstient de tout jugement moral ou idéologique.

Une épure du style épique

Il montre. Les géants veulent le pouvoir absolu et se servent des plus faibles pour l'obtenir. Hier comme aujourd'hui. Les affrontements d'Antoine, d'Octave et de Pompée pour la conquête du monde acculent Cléopâtre à une position de défense. Elle a fait d'Antoine son otage consentant. L'indépendance de son pays est entre ses mains, elle paie le prix pour tenter de la sauvegarder. Si ses méthodes et ses armes ne sont pas celles des hommes, elle se montre aussi habile et résolue, aussi dénuée de scrupules.

Aucun problème de conscience, aucune ombre psychologique, ne viennent déranger la conflagration de forces antagonistes promptes à saisir toute occasion de dominer. Les héros ont une qualité animale qui les mène jusqu'aux extrêmes conséquences de leurs actes. Ils sont des machines dévorantes, des super-robots limpides dont on pourrait voir fonctionner les subtils rouages d'intelligence et d'énergie. L'amour est une manœuvre de séduction sans générosité. La mort, une manière de renoncer à l'action. Tous ceux qui meurent devant nous s'abandonnent au repos : Enobarbus (Patrick Stewart), compagnon d'Antoine, après l'avoir trahi se tient hors du combat, assis contre un mur, se parle à lui même, se tait, et c'est fini. Antoine lui-même (Alan Howard) laisse de côté sa gloriole suicidaire à partir du moment où il décide de se suicider. Cléopâtre, parée pour la première fois de tissus somptueux, se fige dans l'éternité. Image d'une statue japonaise dans les plis cassés d'un manteau d'albâtre et d'or. Image grandiose minée par l'intervention du grotesque. Le paysan qui apporte les aspics est un gros homme aux gestes souples, un clown, mais seulement désigné par un nez rouge. Admirable Richard Griffiths qui porte le dérisoire jusqu'à la noblesse, il représente peut-être le théâtre...

La clarté, la netteté juste embrumée par instant d'émotion, sont le versant passionnant du spectacle; mais le souci d'efficacité dans le minimum peut devenir un piège. Peter Brook fait d'*Antoine et Cléopâtre* une épure du style épique dont le dépouillement tend à la froideur. La violence est au-dedans des personnages et au-dehors de cet espace neutre dont chaque camp fait alternativement le sien par un mouvement tournant régulier. On pense à l'enfermement circulaire de *Timon d'Athènes*. De même, la beuverie sans joie sur la galère de Pompée entre les trois grands réunis pour des accords de paix trompeuse rappelle le festin amer de Timon. Après tout, les Anglais qui ont vu les représentations des Bouffes-du-Nord sont rares.

Mais les vieux murs verdis dégagent une vibration particulière et, à Stratford, le parti pris de froideur touche à la sécheresse. L'interprétation de Glenda Jackson y est pour quelque chose. Elle possède la beauté, la noblesse, l'autorité, l'humour, la fluidité des gestes et de la voix, la sauvagerie, le charme aussi. Elle a la perfection soyeuse d'un marbre sur lequel joue la lumière. Plus qu'insatisfaite, elle paraît frigide. Elle est détachée, sans passion dans ses étreintes avec Antoine, sans complicité avec ses femmes malgré l'ambiguïté de son visage d'éphèbe. Pourtant, si elle dit quand elle décide de mourir qu'elle se sent « devenir marbre », c'est bien qu'elle a été vulnérable. Or, tout au long de l'histoire, elle reste inentamée.

Passion, jalousie, colère, sont des attitudes stratégiques qui ne dupent pas même Antoine. Il se réfugie avec rage dans un amour qui n'est plus. Il nie la faillite et trouve le désespoir. C'est une conception plausible, mais elle détruit le personnage, en fait un minable qui survit à sa réputation, et on comprend mal la fascination qu'il exerce sur Octave. A vrai dire Alan Howard décolle rarement de la convention. Les critiques anglais — qui attendaient le retour à grand fracas de Brook et sont déconcertés sinon désappointés — disent qu'Alan Howard est « pour le meilleur et pour le pire » pareil à lui-même dans tous ses rôles. Pour nous qui le voyons peu, il ne ressemble en rien, en tout cas, à l'Oberon sensuel du *Songe d'une nuit d'été*.

Le meilleur, ici, est la manière dont il montre une conduite d'échec jusque dans son suicide, grande masse sereine et tragique impuissante à mourir comme à vivre sans Cléopâtre. La révélation pour nous, toujours — est Jonathan Pryce, frêle Octave, inquiétant et troublant comme un enfant trop mûr, trop intelligent, dont on guette le sourire sur un visage ingrat. Il est, dans le même moment, le politique lucide et cynique, et cet enfant dont la volonté de puissance passe par le besoin de charmer et d'être charmé, d'admirer et d'être admiré. Un enfant sans jeunesse qui dit « je veux ». On le devine capable de franchir tous les interdits avec la même douceur perverse. Jonathan Pryce est un acteur exceptionnel.

COLETTE GODARD.

Michel Bouquet contre la machin

Michel Bouquet promène depuis un quart de siècle, du théâtre à l'écran, l'un des plus fascinants personnages de la scène française. Œil fixe, lèvres minces, voix coupante, il s'est d'abord consacré au théâtre, jouant Anouilh, Shakespeare, Camus, puis est apparu ensuite dans les genres les plus différents au cinéma, avec Truffaut, Chabrol ou Boisset, toujours incisif, toujours vrai.

Comédien depuis l'âge de dix-sept ans, aujourd'hui professeur d'art dramatique au Conservatoire, il entame en ce moment une série de représentations du Neveu de Rameau, *de Diderot, en province, en Belgique et en Suisse.*

« Comment définissez-vous votre métier ?

— Au fond, c'est assez simple. L'acteur se met au service d'une pensée qui n'est pas la sienne et la nourrit de sa chair. D'abord, il reçoit le manuscrit d'un auteur. Il le lit, le relit pendant des jours, des semaines, jusqu'à ce que le texte pénètre en lui. Un vrai comédien ne s'encombre pas de lui-même. Le personnage qu'il prépare peut se former peu à peu en lui, d'autant mieux qu'il s'efface. Sans doute donne-t-il l'impression inverse chaque fois qu'il vient au public. Mais chacune de ses apparitions suppose précisément qu'il disparaisse au profit de celui qu'il interprète. Il pratique donc un métier de modestie, d'humiliation même, quand les difficultés du rôle se situent à des hauteurs soudain inaccessibles.

— Nous vivons dans une société dite de spectacle. Quelles en sont les conséquences pour un acteur ?

— Les gens se trompent sur les mots. Nous vivons d'abord et surtout une époque d'audiovisuel. Or l'audiovisuel tue le spectacle, ou le réduit à sa caricature. Parfois, même, il devient l'alibi de sa destruction. Naturellement, je parle du spectacle au sens grec, comme une réflexion générale, humaine, sur les affaires de la cité. L'audiovisuel ne s'intéresse pas aux hommes. Il obéit à la machine. Nous vivons une étrange inversion des rôles. Les hommes créèrent la machine pour qu'elle les soulage et leur obéisse. Voici qu'elle leur impose de nouvelles tâches et quelle les commande. Ils s'habituent tellement à leur servitude mécanique qu'ils en oublient les humains. La machine prend tout, elle ne rend rien. Mes propos paraîtront peut-être outrés. Je donne mon opinion sans prétendre l'imposer aux autres. A partir du moment où elle dirige toutes les activités humaines, la machine s'empare du spectacle, et elle le détruit par la télévision.

» La télévision est une machine. Le spectacle doit donc se plier à son rythme. La rapidité dégrade. Je viens de réaliser un « Rembrandt » en dix-sept jours. C'est aberrant. Le rôle m'avait pris plusieurs mois de préparation. La télévision comporte cette monstruosité particulière qu'elle fonctionne pour elle-même, tourne d'après ses propres lois sans s'occuper du reste. Elle consomme des réserves extraordinaires d'hommes, d'argent. Elle apporte peu de renouvellement à l'art. En même temps, elle vide les salles. A cause d'elle, le spectacle agonise. Quasiment, il est mort.

» Le geste même de tourner un bouton, de changer de spectacle à volonté, pour un oui ou pour un non, imprime à la chose vue des rotations mortelles. Le spectacle s'annule par sa prolifération. Les gens se mettent à tout mélanger. Remplis, saoulés d'images, ils ne les reconnaissent plus. Un jour, ils confondront un court métrage publicitaire avec une tragédie de Sophocle. Dans cet univers-là, il n'existe plus de civilisation pour les hommes, mais une gigantesque, une lugubre robotisation de pauvres êtres rendus insensibles. Habitués à voir mourir leurs semblables de faim, dans les inondations, dans les guerres civiles ou les révolutions, aux quatre coins de la planète, par petit écran interposé, nos contemporains acquièrent une insensibilité prodigieuse, terrifiante.

— On va vous traiter de réactionnaire !

— Voyez-vous, je tiens terriblement compte du passé et, pour cette raison, terriblement compte du présent. Le premier conduit au second, il faut le savoir. L'avenir n'arrive qu'après. En son nom, je le sais bien, certains sacrifient le reste. Si être réactionnaire, c'est craindre ce genre de sottises, vous pouvez écrire que je le suis.

— Ne nous sommes-nous pas un peu éloignés de notre sujet : les acteurs, le spectacle ?

— Non ! Les comédiens ne vivent pas dans un monde spécial, retranché de l'autre, sans communications avec lui. Au Conservatoire, beaucoup de nos plus jeunes élèves s'aperçoivent parfaitement qu'ils entrent dans un art menacé d'agonie. Ils savent qu'ils auront du mal à en vivre, qu'ils en vivront donc probablement mal, dans l'indifférence de l'opinion et du po voir. La crise du textile ou ce de la sidérurgie émeuvent pa qu'elles touchent des régions e tières. Celle du spectacle concer à peu près douze mille profe sionnels sur cinquante millic d'habitants.

» Une minorité négligeab d'imperceptibles marginau qu'un Etat moderne, une écon mie parfaitement rationalis sacrifieront sans craindre grèves ni de troubles. Excep eux-mêmes, qui se battra pc leur cause, l'art qu'ils repı sentent ?

— Et s'ils échouent ?

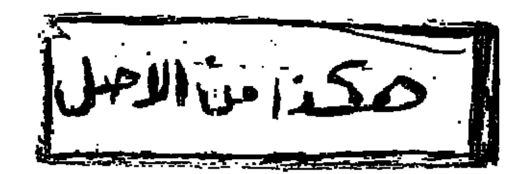
— Tout le monde deviend le roi de son cul. Je ne pronon pas ces mots-là par goût scandale, mais pour situer choix essentiel. Quand l'homr n'établit plus son rapport fo damental avec Dieu, il devie lui-même son propre absol Nous en sommes là. Or c'e grave, infiniment dramatiq d'avoir seulement soi comme réf rence définitive. On ne suppor plus la confrontation. On n'a met plus l'échec. On ne suppor plus d'avoir tort. La civilisatic narcissique, c'est cela que j'a pelle devenir le roi de son cul.

— A défaut de référence Dieu, il reste la culture, savoir.

— La télévision les tue. Jo après jour, nous assistons à l' des plus grands drames de l'hi toire humaine : toute une gén ration cesse de savoir lire. J' toujours été hanté par l'ima des camps de concentration je me demande s'ils ne préfigı raient pas notre univers infant lisé, encadré, surveillé. Bien sû nos camps à nous ne présente pas l'aspect rébarbatif et affreı des autres. Ils ont de la lumièr de la verdure, des gadgets, bea coup de gadgets. On peut mên en sortir le samedi et dimanche. Les hommes n'en so pas moins traités comme d enfants, avec la télévision et d bandes dessinées pour qu'ils tiennent tranquilles.

» Le prix social, humain, arti tique de cette capitulatio devient effrayant. Si l'art d spectacle entre en crise, ce n'e pas la faute des artistes. Il e existe, il en surgit toujou d'excellents. Pourquoi le Pa lement ne donnerait-il pas so avis sur la mort d'un art ? Il fa élaborer une éthique humain dresser une morale humanist devant la nouvelle barbarie. J le ressens ainsi, et ne suis cer tainement pas le seul. »

Propos recueillis par GILBERT COMTE.



LE DUKE N'A JAMAIS AUTANT SWINGUE.

Tout commence par quelques notes égrénées au piano par le Duke lui-même. Et puis Johnny Hodges attaque au sax-ténor. Et c'est parti.

Impossible de ne pas battre la mesure avec le pied. Impossible de ne pas vibrer à chaque chorus. C'est ça le swing.

L'ennui c'est que la plupart des enceintes acoustiques n'ont pas assez de basses pour bien swinger. Ou bien elles en ont trop, et elles étouffent la musique.

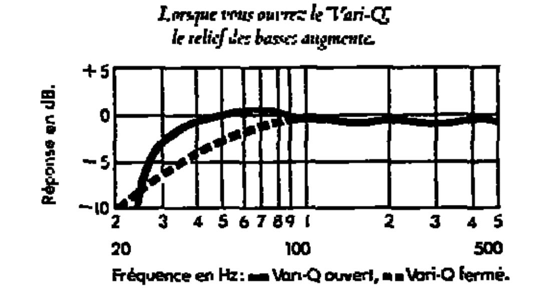
Alors?

Marantz a trouvé la solution. Les enceintes acoustiques sont désormais pourvues du "Vari-Q". C'est un système exclusif qui permet, en actionnant une petite valve, de passer d'une écoute neutre, parfaite pour la musique classique à une écoute colorée. Avec augmentation du relief dans les basses. Idéal pour un jazz-band en plein bœuf.

Mais Marantz a fait plus.

Cette année il lance ses nouveaux amplis "True Power". Les seuls qui vous garantissent, sur tous les modèles, une réserve de puissance d'au moins 25% que l'ampli délivre dès que l'impédance de vos enceintes se rapproche de 4 Ohms.

Lorsque vous ouvrez le "Vari-Q", le relief des basses augmente.



Cela évite les altérations gênantes, notamment dans la zone de fréquence médium.

Les platines, elles aussi, ont été revues. Elles sont toutes équipées du nouveau bras Marantz. Un bras qui réduit les distorsions de lecture de 30%.

Les tuners n'ont pas été oubliés. Les plus sophistiqués sont équipés d'un oscilloscope qui multiplie par dix la précision du réglage.

De plus tous les éléments d'une chaîne Marantz ont été conçus les uns pour les autres. Aussi bien techniquement qu'esthétiquement.

D'où l'utilité des meubles Marantz. Vous y installez des appareils de mêmes dimensions et de même design et vous évitez les fils qui traînent partout.

Non seulement le plaisir des oreilles est garanti, mais celui des yeux n'est pas oublié.

Le "Vari-Q", un système exclusif qui augmente le relief dans les basses.

marantz®

Pour informations : Marantz France, 9 rue Louis-Armand 92600 Asnières.



هكذا من الاصل

Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). — Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

PARIS - BERLIN. Rapports et contrastes. France - Allemagne 1900-1933. — Jusqu'au 6 novembre, entrée : 10 F. L'exposition est complétée, le jeudi, de 18 h. 30 à 20 h., salle d'actualité de la B.P.I., par des conférences-débats : le 19 octobre : « Enseigner l'histoire », avec L. Crenne ; le 26 octobre : « Les calligrammes », avec J. Peignot.

JOAN MIRO. Lithographies et documents (4e étage). — Jusqu'au 20 novembre. — Dessins (œuvres antérieures à 1960). — Cabinet d'art graphique. Jusqu'au 22 janvier — Dessins récents. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 27 novembre.

SENY I RAUXA. Onze artistes catalans contemporains. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 20 novembre.

ATELIERS AUJOURD'HUI 10. Alain Leborgne et Bernadette Genec. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 13 novembre.

REALITES CULTURELLES DU NORD - PAS-DE-CALAIS. L'autre visage d'une région. — Jusqu'au 29 octobre.

Centre de création industrielle

METAMORPHOSES FINLANDAISES. Architecture et design. — Jusqu'au 4 décembre.

B.P.I.

ARCHITECTURES PAYSANNES (2e étage). Photographies. — Jusqu'au 23 octobre.

MUSEES

LES FRERES LE NAIN. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi, 6 F (gratuite le 4 décembre). Jusqu'au 8 janvier.

LE PAYSAGE EN ITALIE AU XVIe SIECLE. Dessins du musée du Louvre. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Du 20 octobre au 15 janvier.

CLAUDE LORRAIN. Dessins du British Museum. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Entrée : 8 F ; le dimanche : 4 F. Du 20 octobre au 15 janvier.

RETABLES ITALIENS DU XIIIe AU XVe SIECLE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Du 20 octobre au 15 janvier.

TRESORS DES ROIS DU DANEMARK. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 janvier.

RICHESSE D'ART DU CANTON DE MENNECY. — Grand Palais (porte D). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

FOIRE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN 78 (FIAC). — Grand Palais. De 12 h. à 20 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 20 h. ; jeudi, de 12 h. à 23 h. Entrée : 15 F. Du 20 au 29 octobre.

DIX-SEPT LAUREATS DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE PEINTURE DE CAGNES-SUR-MER (1974-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 5 novembre.

ASGER JORN A SILKEBORG. Le musée d'un peintre. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 12 novembre.

MIRO. Cent sculptures (1962-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Du 20 octobre au 14 janvier.

FLORENCE HENRI. Photographies 1927-1938. — **DANIEL HUMAIR** : Papiers 1966-1978. — **JAN VOSS** : A portée de vue (rétrospective). — A.R.C. au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 12 novembre.

ATELIERS PORTUGAL. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, quai de New-York (voir ci-dessus). Entrée gratuite pour les enfants et les groupes (animations, prendre rendez-vous au 723-61-27). Jusqu'au 29 octobre.

MA-ESPACE/TEMPS AU JAPON. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. ; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

DESSINS D'ORNEMENT DU DIX-SEPTIEME AU VINGTIEME SIECLE. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 novembre.

CALLIGRAPHIE JAPONAISE CONTEMPORAINE. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (278-10-00). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

PARIS VU PAR LES PEINTRES. De Corot à Foujita. — Collections du Musée Carnavalet. Mairie annexe du 13e arrondissement, 7, rue Philippe-de-Champagne. De 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45. Jusqu'au 5 novembre.

SECONDE VIE DE L'ŒUVRE D'ART. Restauration d'un plafond italien du quinzième siècle, de peintures, meubles et boiseries. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94). Sauf lundi et mardi, de 13 h. 30 à 17 h. 30.

LE FIL DES PIERRES. Photogrammétrie et conservation des monuments. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (277-59-20). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 3 décembre.

GEORGES BERNANOS. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-82). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

MILSHTEIN. Gravures. — Bibliothèque nationale, grand hall (voir ci-dessus). Jusqu'au 5 novembre.

CLAUDE RAIMOND-DITYVON. Photographies. — Bibliothèque nationale, galeries de photographie, 4, rue Louvois (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 octobre.

ISLE DE FRANCE ILE MAURICE, 1715-1978. — Musée de la marine, palais de Chaillot (727-96-51). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F.

MES VACANCES A LA NEIGE. Affiches d'enfants. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 20 novembre.

SPLENDEUR DES COSTUMES DU MONDE. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 31 janvier.

ELEGANCES FRANÇAISES, de 1750 à nos jours. — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-48). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 29 octobre.

IL ETAIT UNE FOIS LEONARD... Exposition-atelier pour enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons. Jusqu'au 31 décembre.

CENTRES CULTURELS

REALISME D'AUJOURD'HUI. Dessins. — Gœthe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dim., de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 24 octobre.

JAN PETER TRIPP. Aquarelles, pastels, dessins, eaux-fortes. — Centre culturel allemand, 21, rue de Condé (326-09-21). Sauf sam. et dim., de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 10 novembre.

NAISSANCE DE LA STATUE DE LA LIBERTE. Hommage à Bartholdi. — Mairie annexe du 17e arrondissement, 16, rue des Batignolles. De 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45. Jusqu'au 27 octobre.

EVERT LUNDQUIST, gravures. Jusqu'au 15 novembre. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h., sam. et dim., de 14 h à 18 h.

JOAN MIRO. Eaux-fortes et gravures pour des poèmes de Salvador Espriu. — Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-69). Jusqu'au 10 novembre.

HOMMAGE A G.L. JAULMES : 1873-1959. — Mairie annexe du 5e arrondissement, 21, place du Panthéon. Sauf dim., de 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45. Jusqu'au 4 novembre.

L'ART VIVANT A PARIS. Sculptures et peintures. — Mairie annexe du 18e arrondissement, 1, place Jofrin. Sauf dim., de 9 h. 30 à 17 h. 30. Entrée libre. Jusqu'au 4 novembre.

FOCUS 78. Foire-exposition d'art actuel. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). De 14 h. à 21 h. ; sam. et dim., de 11 à 21 h. Du 21 au 30 octobre.

GUSTAVE BUCHET (1888-1963). — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur Blanche. Sauf dim., de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 19 novembre.

GUANSE. Œuvres de 1953 à 1978. — M.J.C. Les Hauts de Belleville, 43, rue du Borrego (636-68-13). Tous les jours, de 15 h. à 22 h. Jusqu'au 31 octobre.

GIOVANNI FATTORI (1825-1908). Eaux-fortes. — Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 30 novembre.

ART ET EBENISTERIE CONTEMPORAINS DANOIS. — Boutique danoise, 42, avenue de Friedland. Sauf dim., de 9 h. 30 à 19 h. Jusqu'au 28 octobre.

EXPO-PHOTO-METRO. — Station Châtelet-Les Halles. Jusqu'au 29 octobre.

GALERIES

ENCRES A DEUX PINCEAUX. Pierre Alechinsky et Karel Appel — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 novembre.

L. NEVELSON - VIEIRA DA SILVA - M. ABAKANOWICZ. L'espace en demeure. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 18 novembre.

LE MONDE DE PROUST. Photographies de Paul Nadar. — Atelier Dunlopilo, 62, rue Quincampoix (271-09-50). Sauf dim., de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h. ; sam., de 11 h. à 19 h.

LE FUTURISME. — Galerie La Lettre ouverte, 33, rue Gay-Lussac. Jusqu'au 30 novembre.

FIGURATION : Gatherz, Iscan, J.-M. Queneau, Wolf, L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 11 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. — Galerie Daniel-Gervis, 34, rue du Bac (261-11-73). Jusqu'au 25 novembre.

BIGOT. Marées cages. — Galerie Principe, 12, rue de la Ferronnerie (233-18-11). Jusqu'au 20 novembre.

CLAISSE. Concepts multilinéaires. — Galerie D.-René, 113, rue Saint-Martin (271-19-61).

SONIA DELAUNAY. Le cabinet des dessins. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 2 décembre.

MAURICE DENIS. Aquarelles et dessins. — Galerie B.-Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 4 novembre.

FRED DEUX. Dessins, gravures. — Galerie Lignel, 46, rue de Verneuil (548-32-94). Jusqu'au 8 novembre.

DUBUFFET. Théâtres de mémoire. — Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (326-23-81). Jusqu'au 18 novembre.

MICHEL DUPORT. Peintures. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 10 novembre.

LUIS FEITO. Peintures récentes. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 11 novembre.

FRANÇOIS GARNIER. Défiguration. — Galerie Rive Gauche, 44, rue de Fleurus (548-04-91). Jusqu'au 18 novembre.

GLEB. « Blanc sur blanc ». Tapisseries. — Le Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 18 novembre.

GNOLI. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). Octobre.

JULIO GONZALES. Dessins et sculptures. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 2 novembre.

GUYOMARD. Le plaisir en filature. Peintures. — Galerie M.-Fels, 138, bd Haussmann (924-10-23). Jusqu'au 4 novembre.

ASGER JORN. Peintures 1945-1972. — Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (267-08-62). Jusqu'au 20 novembre.

KUDO. Méditation entre futur et mémoire. Vingt objets récents. — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 12 novembre.

FRANÇOIS LALANNE. Œuvre graphique. — Galerie La Hune, 14, rue l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'à fin novembre.

MARIN. — Galerie Frégnac, 50, rue Jacob (260-86-31). Jusqu'au 4 novembre.

MATTA. Cinquante-cinq dessins depuis 1937. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19). Jusqu'au 10 novembre.

BARBRO OSTLIHN. — Galerie Baudoin-Lebon, 36, rue des Archives (272-0910). Jusqu'au 5 novembre.

PASCHKE. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-73-41). Jusqu'au 5 novembre.

LUC PEIRE. Œuvres récentes. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 12 novembre.

MARCELIN PLEYNET. Un critique, une collection. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 9 novembre.

DANIEL PONTOREAU. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 10 novembre.

RAIMONDO PUCCINELLI. Sculptures, dessins. — Galerie Vercamer, 3 bis, rue des Beaux-Arts (633-18-90). Jusqu'au 29 octobre.

GERMAINE RICHIER. Sculptures. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 29 octobre.

MARTIAL RAYSSE. Nouvelles images. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 décembre.

ROLAND ROLLANT. — Le Soleil dans la tête, 10, rue de Vaugirard (03380-91). Jusqu'au 31 octobre.

CHARLES SZYMKOWICZ. — Galerie Documenta, 45, rue Saint-Merri (271-24-42). Jusqu'au 12 novembre.

THEIMER. Bronzes 70-78. — Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 9 décembre.

TITUS-CARMEL. Suite Narwa 1977-1978. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 15 no-

ROLAND TOPOR. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 18 novembre.

JEAN-PIERRE VIELFAURE. Journal new-yorkais. Paysages de la mémoire. Opéra civilisation. — Le Balcon des arts, 141, rue Saint-Martin (278-13-03). Jusqu'au 28 octobre.

VILATO. Dessins de téléphone. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38).

CHRISTOPHE VON WEYHE. — Galerie Messine, 1, avenue de Messine (227-25-04). Jusqu'au 10 novembre.

REGION PARISIENNE

ARGENTEUIL. Patrick Geminel. Dessins et peintures. — Galerie du centre culturel municipal, 3, rue des Gobelins (961-25-20). Jusqu'au 27 octobre.

BEAUVAIS. Gobineau et le département de l'Oise. — Musée départemental de l'Oise (445-13-60). Sauf mardi et jours fériés, de 9 h. 30 à 12 h. 30. A partir du 2 novembre, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 31 décembre.

BIEVRES. Picasso, Grau-Sala, Montserrat Gudiol. — Moulin de Vauboyen. Sauf samedi, de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 3 décembre.

CRETEIL. Doune, dessins, gravures. C. Cesari, sculptures. — Maison des arts A.-Malraux, place de l'Hôtel-de-Ville. Sauf lundi et jours fériés, de 12 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 10 novembre.

GENTILLY. Kobayashi, encres, lavis, aquarelles. — Cercle culturel Chaperon vert, place M.-Cachin (657-03-42). Sauf dim. et lundi, de 14 h 30 à 19 h. ; sam., de 14 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 27 octobre.

LE VESINET. L'artiste et l'environnement. — Centre des arts et loisirs (976-32-75), 59, boulevard Carnot. De 10 h. à 12 h. et de 14 h à 18 h. Du 20 octobre au 5 novembre.

MARLY-LE-ROI. M. Dalbret et S. Merendet. Peintures et sculptures. — Galerie Anne Blanc, 30, Grande-Rue (958-47-92). Jusqu'au 6 novembre.

CHOISY-LE-ROI. Bernard Lagneau. Lieu mécanisé n° 38. — Théâtre Paul-Eluard, 4, avenue de Villeneuve-Saint-Georges (890-89-79). Jusqu'au 28 octobre.

MEUDON. Hervé Legrand. Aquarelles, encres. — Centre culturel, 2, rue de l'Eglise (626-41-20). Sauf dim. et lundi. Jusqu'au 10 novembre.

RIS-ORANGIS. Jean Clarebourt. — Salle Robert-Desnos (906-72-72). Sauf mardi et dimanche, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 29 octobre.

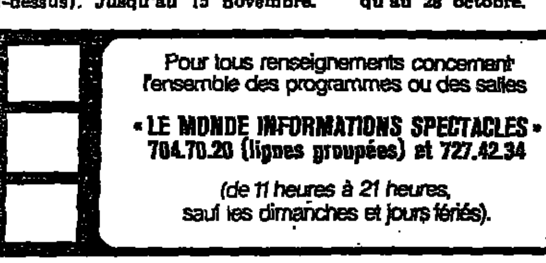
SAINT-DENIS. Marc Saint-Saëns, tapisseries, peintures, dessins. — Musée municipal d'art et d'histoire. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 21 janvier 1979.

SAVIGNY-SUR-ORGE. Quatorzième Salon de peinture, sculpture, céramique et arts décoratifs. — Salle des fêtes, avenue Charles-de-Gaulle (996-91-58, poste 217). Du 21 au 29 octobre.

SAINT-CLOUD. Jürgen Ebre, dessins. — Galerie Lefor-Openo, 1, rue Bory-d'Arnex (602-96-33).

VERSAILLES. Messagères du cinématographe (affiches, machines, photographies publicitaires). — Centre culturel de la Caisse d'épargne, 143, boulevard de la Reine (953-92-05). Jusqu'au 26 octobre.

VILLEPARISIS. Vasarely et Yvaral. — Centre cultural municipal, place de Pietrasanta.





Théâtre

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), les 19 et 24, à 19 h. 30 : Coppelia ; le 25, à 19 h. 30 : Simon Boccanegra.
SALLE FAVART (742-59-69), les 18 et 20, à 19 h. 30 : le Médecin malgré lui ; le 25, à 19 h. 30 : Werther.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 20, 21, 23 et 24, à 20 h. 30 : Six personnages en quête d'auteur ; le 22, à 14 h. 30 et 20 h. 30 : les Femmes savantes ; le 25, à 14 h. 30 : Un caprice ; le Triomphe de l'amour.
CHAILLOT (727-81-15), Foyer du grand théâtre (D., L.), 20 h. 30 : Prélude à un déjeuner sur l'herbe ; *Gémier, les 24 et 25, à* 20 h. 30 : Lenz.
ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30 : mat. dim., 16 h. : Travesties.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar ; 21 h. 30 : la Star des oublis.
T.E.P. *(636-79-09), (J., D. soir, L.),* 20 h. 30, mat., sam., 14 h. 30 et dim. 15 h. : le Malade imaginaire ; le 21, à 14 h. 30 : films.
PETIT T.E.P. (636-79-09), (J., D. soir L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Francis Lemarque.
CENTRE POMPIDOU (277-11-12) (mardi). Débats ; le 18, à 18 h. : Architecture et construction ; le 19, à 14 h. 30 : L'aventure scientifique et les jeunes ; à 18 h. 30 : Eenseigner l'histoire ; à 19 h. : Architecture paysanne ; le 23, à 18 h. 30 : l'IRCAM et la vie musicale actuelle ; à 19 h. : Littérature — Musique ; le 19, à 20 h. 30 : Ballet triadique d'O Schlemmer ; le 22, à 16 h., et le 23, à 20 h. 30 : R. Hausmann et D. Schnebel ; tous les jours, à 15 h., 16 h. 30 et 18 h. : le Diatope, de Xénakis.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00), (D., L.), 20 h. 30, Rose de Noël ; le 22, à 18 h. 30 : Concert Colonne, dir. P. Dervaux (Prokofiev, Bartok, Tchaïkovski).
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), (D. L.), 18 h. 30 : Susana Rinaldi.

Les autres salles

AIRE LIBRE *(322-70-78)* (D., L.), 20 h. 30 : Sidi Ciné ; 22 h. : Roger Marino ; V., S., 18 h. 30 : Faustino Mime.
ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, *mat. dim., 15 h. : le Pont japonais.*
ARTS - HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Mon père avait raison.
ATELIER *(606-49-24)* (L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : la Culotte.
ATHÉNÉE (073-27-24) (D. soir, L.), 21 h. mat. dim., 15 h. 30 : Olaf et Albert.
BOUFFES-PARISIENS (073-87-94) (L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. : le Charlatan.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : Nadia ; Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. : la Sœur, de Shakespeare ; Théâtre de l'Epée-de-Bois (808-39-74 (D., L.), 20 h. 30 : Spectacle XII, d'aprs les Justes de Camus.
CENTRE D'ART RIVE GAUCHE (335-59-50) (L.), 20 h. 30 : Comme un sens inverse ; 22 h. : la Femme au bout des doigts.
CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 45, mat. dim., 17 h. : Appel enregistré.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (278-66-65) (D., L.), 20 h. 30 : Quoi ?
CENTRE FRANÇAIS D'ART ET D'ARTISANAT, 20 h. 30 : Défense d'avoir les nuages au-desus de la tête, poésie.
CITE INTERNATIONALE *(589-38-69)*, Galerie (D., L.), 21 h. : la Clôture ; Resserre (D., L.), 21 h. : l'Epreuve.
COMEDIE-CAUMARTIN (073-43-41) *(J.)*, 21 h. 10, mat. dim., 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
COMEDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
EPICERIE - THEATRE (L., Mar.), 21 h. : Français, encore un effort *si vous voulez être républicains.*
ESSAION (278-46-42) (D.), 18 h. 30 : les Miettes ; 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une *H.L.M. ; 22 h. 15* : Abraham et Samuel. — II, 20 h. 30 : le Chant général.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : *Je te le dis, Jeanne, c'est pas une* vie, la vie qu'on vit.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30 : Picasso, connais pas.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
IL TEATRINO (323-28-92) (D., L.), 21 *h. : Louise la pétroleuse.*
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Folles du samedi soir.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I : 18 h. 30 : Molly Bloom ; 22 h. : J. Benguigui. — II, 20 h. 30 : Lady Penelope (dern. le 21) ; 23 h. 15 : la Musica (dern. le 21).
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : le Préféré.
MARIGNY (256-04-41) (J., D. soir), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Alex Métayer.
MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim., 15 h. : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D.), 18 h. 30 : Au niveau du chou. (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : les Rustres.
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. sam., 17 h., dim., 15 h. : les Peines de cœur d'une chatte anglaise.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. sam., 18 h., dim., 15 h. 30 : Apprends-moi Céline.
ŒUVRE (874-42-52) *(D. soir, L.)*, 21 h., mat. dim., 15 h. : les Aiguilleurs.
ORSAY (548-38-53) I. : le 21, 20 h. 30 : *le Rhinocéros. Le 22, 15 h. : Harold* et Maude. Le 20, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours. Les 18, 19, 24, 20 h. 30 : Zadig. — II (D. soir, L.), 20 h. 30, *mat. dim.*, 15 h. et 18 h. 30 : Albert Nobbs.
PALACE CROIX-NIVERT (734-52-21) (mar.), 20 h. : Rocky Horror Show *(à partir du 24).*
PALAIS DES ARTS (272-62-98) (D., L.), 20 h. 30 : Dieu.
PALAIS - ROYAL (742-84-29) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : le Tout pour le tout (à partir du 22).
PALAIS DES SPORTS (532-41-29) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam., 15 h. 30, dim., 14 h. 30 et 18 h. 30 : Notre-Dame de Paris.
PENICHE (205-40-39) (D., L.), 20 h. 30 : la Dernière Bande ; Fragments théâtre II.
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : la Vie privée de la race supérieure.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : Tête de méduse.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (J., D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Patate.
STUDIO - THEATRE 14 (539-88-11) (D., L.), 20 h. 30 : le Golem (dern. le 27).
STUDIO DES CHAMPS - ELYSEES *(723-35-10) (D. soir, L.)*, 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Au bénéfice du doute.
TERRASSE SAINT - MERRI (508-*07-76), les 19, 20*, 21, 24, *20 h.* : la Ville. Le 22, 15 h. les 18, 23, 20 h. : le Crépuscule du théâtre.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), *20 h. 45 : Il était la Belgique...* une fois.
—**THEATRE EN ROND** (387-88-14) (L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Si tout le monde en *faisait* autant.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Chaises. 22 h. 15 : Jeanne d'Arc et ses copines.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60), (V., S.), 21 h. : Becket ou l'honneur de Dieu.
THEATRE SAINT - JEAN (D.), 20 h. 30 : Un goût de miel.
THEATRE 13 (589-05-99) (D. soir, L., Mar.). 20 h. 45, mat. dim., *15 h. : Barouffe à Chioggia*
THEATRE 347 (874-38-34) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Succès.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. : Crime à la clef.
TROGLODYTE (222-93-54), J., V., S., 20 h. ; Mer., 14 h. 30, dim., 15 h. 30 : Gugozone.
VARIETES (233-09-92) (L.), 20 h. 30, mat. *dim., 15 h. : la Cage aux* folles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : la *Femme rompue.*
LES BLANCS - MANTEAUX (277-42-51) (D.), 20 h. 15 : la Nouvelle Star ; 21 h. 15 : la Tour infernesie ; *22 h. 30 : A. Valardy.*
AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; J., V., S., 18 h. 30 : F. Kanel.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.). — I : 20 h. 15 : José Garcimore ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise. — II : 22 h. 15 : Soli-loques.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. 15 : le Bonbon magique ; 22 h. : Fromage ou Dessert.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 20 h. 30 : Djamel Allam ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
FANAL (233-91-17) *(D., L.)*, 19 h. 30 : Béatrice Arnac (D.), 21 h. 15 : le Président.
LE MANUSCRIT (887-82-60) (D.), 21 h. 30 : Du dac au dac ; 20 h. 30 : le Miroir de Molly.
LA MURISSERIE DE BANANES (508-11-67), 20 h. 30 : C. Jacquin ; 23 h. : Didier Levallet, jazz. V., S., D., 24 h. : Soirée brésilienne.
NOUVEAU CHIC PARISIEN (887-45-08), 23 h. : J.-P. Amouroux.
LE PETIT CASINO (747-62-75) (D., L.), 21 h. : *Douby ; 22 h. 30 :* Eclimont et Dodane.
LES PETITS PAVES (607-30-15) (Mar.), 21 h. 15 : Débordés par la base
POINT-VIRGULE (278-67-03) (D.), 21 h. 30 : les Lettres de Van Gogh ; 22 h. : Prévert-Boy.
LE SELENITE *(033-53-14) (D.)*, 20 h. 30 : Un vieux Peter Pan ; 22 h. : les Voyageurs de carton.
LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., *Mar.). 19 h. 30 : Chansons de* femmes ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes ; 23 h. : Sarah Boreo.
LE SPLENDID *(887-33-82)* (D., L.), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
LA TANIERE (337-74-39), les 19, 20, 21, 20 h. 45 : Ahmed Ben Dhiab ; 22 h. 30 : Jacques Barthes.
THEATRE CAMPAGNE - PREMIERE (322-75-93), 23 h. 10 : Nabucco *(dern. le 20).*
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Eau en poudre ; 22 h. 30 : Y'a qu'là que je suis bien.

Dans la région parisienne

ANTONY, Théâtre F.-Gémier, le 20, 21 h. : Légendes à venir ; le 21, 21 h. : *Ballet-Théâtre J. Russillo* ; le 24, 21 h. : Archie Shepp.
ARCUEIL, salle J.-Vilar, le 18, 15 h. ; le 20, 21 h. : la Route vers demain.
ARGENTEUIL, salle J.-Vilar, le 20, 20 h. 45 : Toto Bissainthe.
ASNIERES, Grand Théâtre, le 18, 20 h. 30 : la Magouille ; Petit Théâtre, *le 24, 20 h. 30 : le* Petit Prince.
ATHIS-MONS, Salle des fêtes, le 20, 21 h. : Michel Portal Unit.
AUBERVILLIERS, *Théâtre de la* Commune, les 18, 20, 21, 20 h. 30 ; le 22, 17 h. ; le 24, 14 h. 30 et 20 h. 30 : Si jamais je te pince.
BEZONS, Théâtre, *le 21, 21 h.* : Gérard Lavilliers.
BOULOGNE, T.B.B., le 18, 20 h. 30 : François Béranger ; les 20, 21, 24, *20 h. 30 ; le 22, 15 h. 30 : Peru* Folklorico.
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 19, 21 h. : Tempête Plurial
BUTRY-SUR-OISE, *Salle des fêtes*, le 21, 21 h. : Groupe théâtral de Butry (Molière, Labiche, Gavault).
CHAMPIGNY, centre G.-Philipe, le *20, 22 h. : P. Jacquet*, A. Bezlat, B. Gruyer ; le 21, 21 h. : Zouc ; Soleil dans la tête ; le 20, 23 h. : Trio Multitude, jazz ; le 21, 21 h. : *Théâtre Magie rouge.*
CHATOU, L.-Jouvet, mar., 21 h. : Nicolas Peyrac.
CHILLY-MAZARIN, salle P.-de-Coubertin, le 20, 21 h. : Claude Nougaro ; église Saint-Etienne, le 22, 18 h. : M. Lieby et F. Torre.
COLOMBES, M.J.C.-Théâtre, le 20, 20 h. 30 : Leny Escudero.
COURBEVOIE, Maison pour tous, le 19, 20 h. 30 : J.M.B. Free Trio ; le 21, 20 h. 30 : l'Intervention.
CRETEIL, maison A.-Malraux, les 19, 20, 21, 20 h. 30 : Ballets ; le 22, 15 h. 30 : Ensemble instrumental A. Colson (musique baroque).
EAUBONNE, Salle des fêtes, le 22, 16 h. : *la Lyre amicale* (Lehar, Fucik, Georges).
ELANCOURT, Apasc, le 21, 21 h. : Roméo et Juliette.
ERMONT, théâtre *P.-Fresnay*, le 21, 21 h. : la Machine infernale.
EVRY, Agora, les 19, 21, 21 h. : Trio classique de Paris ; le 20, 21 h. : *G. Bécaud.*
FONTENAY - LE - FLEURY, centre Neruda ; le 20, 18 h. : le Jeu de Daniel.
GONESSE, salle paroissiale, le 21, 21 h. : Sept comédiens en quête de J. Verne.
GOUSSAINVILLE, théâtre P.-Neruda, le 20, 21 h. : Orchestre Pro Arte de Paris (Beethoven).
ISSY-LES-MOULINEAUX, M.J.C., le 19, 20 h 30 : J.-P. Sèvres.
MALAKOFF, Théâtre 71, le 21, 21 h. : Les Quilapayun.
MANTES, Centre culturel, le 24, 21 h. : Un cœur de pierre trop poilu.
MEUDON, Centre culturel, le 21, 21 h. : Memphis Slim ; le 24, 21 h. : D. Fanton, M. Pons, J. Castède, C. Bernard.
MONTREUIL-SOUS-BOIS, Maison populaire, *le 20, 20 h. 30* : Roger Mason et les touristes.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers, le 18, 20 h. 30 : Archie Shepp ; le *19, 20 h. 30 : Albert Marcoeur ;* le 21, 20 h. 30, le 22, 16 h. : Nass El Ghiwane. — II (L.), 21 h., mat. dim. 16 h. 30 : Bathory Erzsebet *(à partir du 19).*
PONTOISE, Théâtre des Louvrais, le 20, 21 h. : Géranium ; M.J.C., le 21, 21 h. : Pêle-mêle.
SARCELLES, *église* Saint-Pierre-Saint-Paul, le 24, 21 h. : la Grande Ecurie et la Chambre du roy (Mozart, Haendel) ; Forum des *Cholettes, le 21, 21 h. : l'Illusion* comique.
SARTROUVILLE, Théâtre municipal, les 20, 21, 21 h. : Anne Sylvestre.
SCEAUX, *Les Gémeaux*, le 20, 21 h. : la Chanson d'un gâs qui a mal tourné ; le 18, 21 h. : l'Illusion comique.
SUCY-EN-BRIE, église Saint-Martin, le 21, 21 h. : Ensemble vocal G. Dufay, dir. A. Bedois (polyphonies du Moyen Age).
SURESNES, Théâtre J.-Vilar, le 20, 21 h. : Roméo et Juliette.
VERNEUIL - SUR - SEINE, gymnase, le 20, 20 h. 45 : Association musicale (Mozart, Haydn, Tchaïkowsky, Vivaldi).
VERSAILLES, Théâtre Montansier, le 19, 21 h. : Orchestre de chambre de Versailles, dir. B. Wahl (Vivaldi, Corelli, Haendel) ; le 21, 21 h. : Groupe chorégraphique de Paris.
LE VESINET, CAL, le 18, 21 h. : Spécial Feydeau ; le 20, 21 h. : Danses et chants traditionnels d'Albanie ; le 24, 21 h. : Madame de Sade.
VILLEPARISIS, Centre culturel, le 20, 21 h. : Atoll, rock.
VINCENNES, M.J.C. - Théâtre, le 20, 21 h. : Dominique Maroussian.
VITRY, église Saint-Germain, le 20, 21 h. : Atelier Musique de Ville-d'Avray (Haendel, Telemann, Bach, Mozart).
YERRES, C.E.C., le 20, 20 h. 30 : Musique de l'Inde ; le 21, 20 h. 30 : Lenz.

FESTIVAL D'AUTOMNE

EXPOSITIONS

CHAPELLE DE LA SORBONNE *(325-78-92) (L.)*, de 12 h. à 18 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise.
MUSEE DES ARTS DECORATIFS *(260-32-14)* (Ma.), de 12 h. à 18 h. : Ma, espace temps au Japon.

MUSIQUE

CHAPELLE DE LA SORBONNE (325-78-92), les 19 et 24, à 20 h. 30 : Cérémonie Shomyo, Chant liturgique bouddhique.

THEATRE

ESPACE CARDIN *(266-17-30)*, les 18, 19, 20 et 21, 20 h. 30 : Rodogune ; le 25, à 20 h. 30 : Faust.
ATHENEE (073-27-24), salle L.-Jouvet, les 18 et 22, à 20 h. 30 : le Misanthrope ; les 19 et 21, à 20 h. 30 : Don Juan ; le 20, à 20 h. 30, le 22, à 15 h. : l'Ecole des femmes ; le 21, à 15 h. et le 25, à 20 h. 30 : le Tartuffe.
SAINT-DENIS, théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), grande salle (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. ; le 24, à 19 h. 30 : Remagen ; salle J.-M.-Serreau (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h., le 24, à 19 h. 30 : la Table.

DANSE

THEATRE DES CHAMPS - ELYSEES (359-72-42) (J., Ma.), 20 h. 30, mat. *dim.*, 14 h. 30 : M. Barychnikov et le Ballet de Marseille R. Petit (la Dame de pique).



Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 18 OCTOBRE

15 h. : Burlesques américains ; 18 h., Panorama du cinéma suisse : Chagrin et joie de la femme, d'E. Tisse ; 20 h. 30 : Alzire ou le Nouveau Continent, de T. Koerfer (en sa présence).

JEUDI 19 OCTOBRE

15 h. : la Dixième Symphonie, d'A. Gance ; 18 h. 30, Feu Mathias Pascal, de M. L'Herbier ; 20 h. 30, Panorama du cinéma suisse : la Paloma, de D. Schmid (en sa présence) ; 22 h. 30, Hommage à R. Hollenstein : Je Ka Mi, ou Ton bonheur est de ce monde.

VENDREDI 20 OCTOBRE

15 h., Cinéma et religions : Gautama Bouddah ; 18 h. 30 : Tire-au-flanc, de J. Renoir ; 20 h. 30, Hommage à R. Vidalin : le Bossu ou le Petit Parisien, de R. Sti ; 22 h. 30, Panorama du cinéma suisse : la Soudaine Solitude de Konrad Steiner, de K. Gloor.

SAMEDI 21 OCTOBRE

15 h. et 18 h. 30, Cinéma et religions (15 h. : le Message, de M. Akkad ; 18 h. 30 : David et Bethsabée, d'H. King) ; 20 h. 30 et 22 h. 30 : Panorama du cinéma suisse (20 h. 30 : Des Suisses dans la guerre civile espagnole, de R. Dindo ; 22 h. 30 : l'Exécution du traître à la patrie, de R. Dindo (en sa présence).

DIMANCHE 22 OCTOBRE

15 h., Cinéma et religions : le Messie, de R. Rossellini ; 19 h., 20 h. 30 et 22 h. 30, Panorama du cinéma suisse (19 h. : la Vocation d'André Carrel, de J. Choux ; 20 h. 30 : le Fou, de C. Goretta ; 22 h. 30 : la Dentellière, de C. Goretta).

LUNDI 23 OCTOBRE

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 18 OCTOBRE

15 h., Cinéma et théâtre : l'Oiseau bleu, de G. Cukor ; 17 h. : les Deux Timides, de R. Clair ; 19 h. et 21 h., films allemands 1912-1932 (19 h. : Mutter Krausens fahrt glueck, de P. Jutzi ; 21 h. : A qui la faute ? de P. Czinner).

JEUDI 19 OCTOBRE

15 h. et 17 h., Cinéma et théâtre (15 h. : Comme tu me veux, de G. Fitzmaurice ; 17 h. : le Trône de sang, d'A. Kurosawa) ; 19 h. et 21 h., films allemands 1912-1932 (19 h. : l'Etudiant de Prague, de S. Rye ; 21 h. : les Yeux de la momie, d'E. Lubitsch).

VENDREDI 20 OCTOBRE

15 h. et 17 h., Cinéma et théâtre (15 h. : Anna Christie ; 17 h. : Falstaff, d'O. Welles) ; 19 h. et 21 h., films allemands 1912-1932 (19 h. : Sumurum, d'E. Lubitch ; 21 h. : Anne Boleyn, d'E. Lubitsch).

SAMEDI 21 OCTOBRE

15 h. et 17 h., Cinéma et théâtre (15 h. : Messieurs les ronds-de-cuir, d'H. Diamant-Berger ; 17 h. : Occupe-toi d'Amélie, de C. Autant-Lara) ; 19 h. et 21 h., films allemands 1912-1932 (19 h. : De l'aube à minuit, de K. H. Martin ; 21 h. : Escalier de service, de J. Jessner).

DIMANCHE 22 OCTOBRE

15 h. et 17 h., Première mondiale du cinéma suisse (15 h. : le Sang aux lèvres de l'amant, de C. Schocher ; 17 h. : Acalmies : Gilles, de M. Bory ; Julie from Ohio, d'I. Hesse) ; 19 h. et 21 h., films allemands 1912-1932 (19 h. : l'Etudiant de Prague, d'H. Galeen ; 21 h. : Faust, de F. W. Murnau).

LUNDI 23 OCTOBRE

15 h. et 17 h., Première mondiale du cinéma suisse (15 h. : Feu, fumée saucisse, de L. Lanaz ; C'était un dimanche en automne ; le Moulin de Velley sis à la Quielle, de C. Champion ; Cinéma, de S. Schroeder ; 17 h. : A fleur d'eau, d'A. Seiler ; Ormenis 199+69, de M. Imhoof : Alberto Giacometti, d'E. Scheidegger) ; 19 h. et 21 h. films allemands 1912-1932 (19 h. : le Cabinet des figures de cire, de P. Leni ; 21 h. : le Cabinet du docteur Caligari, de R. Wiene ; Nosferatu le Vampire, de F. W. Murnau).

MARDI 24 OCTOBRE

Relâche.

Les exclusivités

ALERTEZ LES BEBES (Fr.), Marais, 4e (278-47-86).

L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90 90).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40). U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'ARGENT DES AUTRES (Fr.), Rex, 2e (236-83-93), Paramount - Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount - Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).

LA CHANSON DE ROLAND (Fr.), Quintette, 5e (033-35-40), La Clef, 5e (337-90-90) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v.a.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

LE CONVOI (A., v.f.) : Cin'Ac, 2e (742-72-19).

CRIS DE FEMMES (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

DESPAIR (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14).

DOSSIER 51 (Fr.), Stuio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare-Pasquier, (387-35-43).

DRIVER (A., v.o.) (*) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

EMBRAYE... BIDASSE, ÇA FUME (Fr.) : Berlitz 2e (742-60-33) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23).

L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36).

FEDORA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

FIST (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

GOOD BYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-24-02) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-83) ; Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées - Lincoln, 8e (359 - 36 - 14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11).

L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).

LE JEU DE LA MORT (A., v.f.) (**) : Hollywood - Boulevard, 9e (770-10-41).

JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LACHE-MOI LES JARRETELLES (It., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

LAST WALTZ (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v. o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Ternes, 17e (380-10-41).

LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v. f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf mardi).

POUR UNE POIGNEE DE CACAHUETES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

LE RECIDIVISTE (A., v.o.) (*) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41).

RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paris, 8e (359-53-99) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier - Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont - Champs - Elysées, 8e (359-04-67) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE TEMOIN (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16).

LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).

UNE NUIT TRES MORALE (Hong.) (v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88).

VAS-Y MAMAN (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

Les films nouveaux

LA FEMME GAUCHERE, film allemand de Peter Handke (v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Racine, 6e (633-43-71), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

ALAMBRISTA, film américain de Robert Young (v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07), Action Christine, 6e (325-85-78), Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

L'AMOUR EN QUESTION, film français d'André Cayatte : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Boul'Mich, 5e (033-48-29), Publicis - St - Germain, 6e (222-72-80), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Max-Linder, 9e (770-40-04), Paramount-Bastille, 11e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Paramount - Montparnasse, 14e (326 - 22 - 17), Convention - St - Charles, 15e (579-33-00), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

GENERAL, NOUS VOILA, film français de Jacques Besnard : A.B.C., 2e (236-55-54), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Montparnasse - 83, 6e (544-14-27), Bosquet, 7e (551-44-11), Colisée, 8e (359-29-46), George-V, 8e (225-41-46), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).

PETER ET ELLIOTT LE DRAGON, film américain de Don Chaffey (v.o.) : Biarritz, 8e (723-69-23), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).

LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME, film français de J.-P. Laguionie.

L'ARRET DU MILIEU, film français de J.-P. Sentier : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 13 h. 15.

Les grandes reprises

A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR (A. v.o.-v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).

AU-DELA DU BIEN ET DU MAL (It., v.o.) : Actua-Champo, 5e (033-51-60).

LE BAL DES VAMPIRES (A. v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).

LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Studio-Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Olympic, 14e (542-67-42).

LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

LA DERNIERE CORVEE (A., v.o.) : Palace-Croix-Nivert, 15e (734-52-21), mer., jeu., ven., sam.

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

DELIVRANCE (A., v.o.) (**) : Dominique, 7e (705-04-55) sf mar.).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).

LES INSECTES DE FEU (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.)

JIMI HENDRIX (A., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e (783-64-66) (hor. spé.).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).

MODERATO CANTABILE (Fr.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42).

MONTEREY POP (A., v.o.) : Studio-Bertrand, 7e.

MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23), Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; v.f. : Haussmann, 9e (770-47-51).

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40) ; v.f. : Saint-Ambroise, 11e.

SOLEIL VERT (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

TAXI DRIVER (A., v.f.) (*) : Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17).

LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

LE VIEUX FUSIL (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).

Les festivals

K. MIZOGUCHI (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33), merc., S., L. : la Vie d'O Haru, femme galante ; D., J. : les Amants crucifiés ; V., mar. : le Héros sacrilège.

CINEMA ARABE (v.o.), Le Seine, 5e (325-99-95), L. - 15 h. 30 : Noua ; 17 h. 30 : le Charbonnier ; 19 h. : la Terre ; 20 h. 45 : Omar Gatlato ; 22 h. 30 : El Chergui. — II. - 16 h. 45 : la Momie. 20 h. 30 : Chronique des années de braise.

HOMMAGE A LEON TOLSTOI (v.o.), Cosmos, 6e (548-62-25), en alternance : Anna Karenine ; Résurrection ; le Père Serge (1978, 1917) ; Guerre et Paix ; les Cosaques ; le Cadavre vivant.

ROBERT REDFORD (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50), Mer. : la Kermesse des aigles ; les Trois Jours du Condor ; V. : la Descente infernale ; S. : Propriété interdite ; D. : Nos plus belles années ; L. : l'Ultime Randonnée ; Mar. : les Quatre Malfrats.

THRILLER STORY (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), Mer. : l'Enigme du « Chicago Express » ; J. : la Cité des dangers ; V. : la Maison de bambou ; S. : The Guetaway : D. : les Tueurs de la lune de miel ; L. : Flics et Voyous ; Mar. : le Baiser du tueur.

M. BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), Mer., D. : Une nuit à l'Opéra ; J., L. : la Soupe au canard ; V. : les Marx au grand magasin ; S., Mar. : Chercheurs d'or.

LAUREL ET HARDY (v.o.), Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Au Far-West ; 14 h. 45 : En croisière ; 16 h. 15, les Aventures de Laurel et Hardy ; 18 h. : Têtes de pioche ; 19 h. 30 : C'est donc ton frère ; 21 h. : les Compagnons de la nouba ; 22 h. 30 : Sous les verrous.

STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07), mer. : Docteur Jivago ; J. : Drame de la jalousie ; V. : l'Inévitable catastrophe ; S. : Un été 42 ; D., Mar. (sf 21 h. 30) : Cris de femmes.

J.-VERNE (v.o.), Kinopanorama, 15e (306-50-50), Mer. : Cinq Semaines en ballon ; J. : le Pharo du bout du monde ; V. : l'Ile mystérieuse ; S. : Voyage au centre de la Terre (v.f.), D. : le Secret de W.S. ; L. : Aventures fantastiques ; Mar. : Michel Strogoff (sous réserves).

HOMMAGE A J. BREL, Palace Croix-Nivert, 15e (734-52-21), D., Mar. : Franz ; L. : les Assassins de l'ordre.

REVOIR GODARD, Olympic, 14e (542-67-42), Mer., J. : Bande à part ; V., S. : A bout de souffle ; D. : Masculin-Féminin ; L., Mar. : Une femme mariée.

SCIENCE - FICTION (v.o), Studio Raspail, 14e (320-38-98), Mer. : Duel ; J. : Génération Proteus ; V. : les Insectes de feu ; S. : Phase IV ; D. : Soleil vert ; L. : Enfer mécanique ; Mar. : le Bus en folie.

J.-RENOIR (v.o., 9e (874-40-75), le Voyage fantastique : Mer./Sam. ; L'homme qui venait d'ailleurs : D./Mar.



Cinéma

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L.-Jouvet (966-20-07) : l'*Homme au pistolet d'or*.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Assaut ; Grease ; la Prof chez les cancres.
LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : la Carapate ; Général, nous voilà ; le Grand Frisson ; les Oies sauvages ; Je suis timide, mais je me soigne.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées-II (969-69-65) : l'*Amour en question* ; les Arnaqueurs.
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : les Mains dans les poches ; Une Anglaise romantique ; Fedora.
LES MUREAUX, Club AZ (474-38-90) : Grease ; Général, nous voilà. — Club YZ : le Grand Frisson ; *les Ringards* ; *mar.*, 21 h. : Une nuit très morale.
LE VESINET, Médicis (966-18-15) : Dossier 51. — Cinécal (976-38-17) : le Convoi ; les Yeux bandés. — C.A.L. (976-32-75), le 19, 21 h. : Valentino.
MANTES, Domino (062-04-05) : la Caparate ; Fedora ; Peter et Elliott le Dragon. — Normandie (477-02-35) : *les Oies sauvages* ; *dim.*, 21 h. : la Conséquence.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Grease ; Orange mécanique ; Général, nous voilà ; la Carapate ; mar., 20 h. 45 : Viol en première page.
SAINT-CYR-L'ECOLE *(045-00-62)* : la Femme libre (v.f.) ; Ann et Andy.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C 2 L (963-04-06) : Peter et Elliott le Dragon ; le Grand *Frisson*. — Royal : les Oies sauvages ; sam., 17 h. : le Jeu de la pomme.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : l'Argent des autres ; la Carapate ; le Grand *Frisson* ; les Ringards.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-38) : l'Amour en question ; l'Argent des autres ; Peter et Elliott le Dragon ; les Ringards ; l'Arbre aux sabots ; Grease. — C2L (950-55-55) : Sonate d'Automne. — Club (950-17-96) : Les Charlots font l'Espagne ; le *Fleuve sauvage* ; Harlan County U.S.A. ; l'Arrangement ; Zorba le Grec.

ESSONNE (91)

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Bury (900-50-82) : l'Amant en question ; les Oies sauvages ; les Ringards ; les Arnaqueurs.
BURES - ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : Général, nous voilà ; *Grease* ; *les Oies sauvages* (*) ; Peter et Elliott le dragon.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : les Oies sauvages ; les Arnaqueurs ; Peter et Elliott le dragon.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : l'Arbre aux sabots ; Molière ; Grease ; la Carapate ; *Général, nous voilà*.
GIF, Central Ciné (907-61-85) : les Nouveaux Monstres (v.o.) ; l'Arnaque (v.f.). — Val Courcelles (907-44-18) : Midnight Express ; Cris et chuchotements ; l'Œuf du serpent ; Driver ; Damien, la malédiction.
GRIGNY, France (906-49-86) : Je suis timide, mais je me soigne ; *Midnight Express*.
PALAISEAU, Casino (014-26-60) : Driver ; Vas-y maman.
RIS-ORANGIS, *Cinoche (906-72-72)* : Pharaon ; la Jument Vapeur ; J.-A. Martin photographe ; Outrageous ; l'Eau chaude, l'eau frette ; l'Ange et la *Femme*.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : les Ringards ; *Fédora* ; Judith Therpauve ; Général, nous voilà.
VIRY - CHATILLON, Calypso (921-85-72) : Fédora ; les Ringards.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Sonate d'automne ; Grease ; la Carapate.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Fédora ; l'Inévitable Catastrophe.
BOULOGNE, *Royal* (605-06-47) : Docteur Jivago ; Retour.
CHAVILLE (926-31-96) : le Petit Marcel ; Midnight Express (v.f.).
COLOMBES, M.J.C. (782-42-70), le 21, 20 h. 30 : Cinéma allemand.
COURBEVOIE, La Petite Lanterne (333-58-24) : l'Ami américain ; Qui a tué le chat ?
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Vas-y maman.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (793-21-63) : les Yeux bandés ; la *Loi* et la Pagaille.
LEVALLOIS, G. Sadoul (270-22-15) : Vas-y maman ; Rêve de singe.
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : Vas-y maman ; le Sourire aux larmes ; les Risque-tout.
NEUILLY, Village (722-63-05) : l'Amour en question.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : la Carapate ; Grease. — Studio (749-19-47) : l'Argent des autres ; les Ringards ; la Prof chez les cancres.
SCEAUX, Trianon (970-28-60) : les *Sept Cités d'Atlantis* ; l'Arnaque (v.o.) ; Cris de femmes (v.o.). — Gémeaux (660-05-64), le 20, 20 h. : Céline et Julie vont en bateau.
VAUCRESSON, Normandie (970-28-60) : Vivre et laisser mourir ; Dossier 51 ; le Sourire aux larmes (v.o.).

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Xica da Silva ; l'Ordre et la Sécurité du monde.
AULN. Z-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : Peter et Elliott le dragon ; les Ringards ; la Carapate. — Prado : Je suis timide, mais je me soigne ; *J. 21. h.* : Jour de fête.
BOBIGNY, Centre Commercial (830-89-70) : Midnight Express ; les Gladiateurs de l'an 3000 ; la Prof et les cancres.
BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27) : le Crabe-Tambour. — Salle-Giono (847-18-27) : Préparez vous mouchoirs.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : Grease ; Général, nous voilà ; les Arnaqueurs.
MONTREUIL, Méliès (858-28-02) : l'Amour en question ; l'Empire de la passion ; Peter et Elliott le dragon.
LE RAINCY, Casino (302-32-32) : Grease.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : les Oies sauvages ; la Flic chez les poulets ; les Ringards ; l'Amour en question ; Peter et Elliott le dragon.
ROSNY, Artel (528-80-80) : l'Arbre aux sabots ; l'Argent des autres ; le Grand Frisson ; Je suis timide, mais je me soigne ; les Ringards ; les Oies sauvages (*).
VINCENNES, Palace : Je suis timide, *mais je me soigne*.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre Jean-Vilar (657-11-24), le 21, à 21 h. : Croix de fer.
CACHAN, Pléiade (253-13-36) : Driver. Mar. soir. : Adieu Philippine.
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : Judith Therpauve ; Sonate d'automne ; Grease ; les Arnaqueurs ; la *Carapate*.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : l'Argent des autres ; l'Empire de la passion ; le Grand Frisson ; les Ringards ; Peter et Elliott le dragon ; Je suis timide, mais je me soigne.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre Socio-Culturel (883-22-26) : Driver.
L'HAY-LES-ROSES, La Tournelle (350-96-41) : la *Fièvre* du samedi soir.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : Peter et Elliott le dragon.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Peter et Elliott le dragon ; l'Amour en question ; les Oies sauvages.
MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : Judith Therpauve ; Driver ; la Carapate.
NOGENT-SUR-MARNE, *Artel* (871-01-52) : l'Amour en question ; le Grand Frisson ; les Ringards ; les Oies sauvages (*). — Port : Midnight Express (*).
ORLY, Paramount (726-21-69) : l'Amour en question.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : Sonate d'automne ; l'Arbre aux sabots ; Grease ; Général, nous *voilà* ; la *Carapate*.
VILLEJUIF, Théâtre R.-Rolland (726-15-02) : Rencontres du III[e] type.
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-08-54) : l'Amour en question ; Grease ; les Oies sauvages (*).

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : l'Arbre aux sabots ; Grease ; les Ringards ; les Oies sauvages (*) ; Général, nous voilà ; les Arnaqueurs. — Gamma (981-00-03) : l'Amour en question ; Fedora ; la Flic chez les poulets ; Peter et Elliott le dragon.
CERGY - PONTOISE, Bourvil (030-46-90) : la Carapate ; les Ringards ; Général, nous voilà ; Peter et *Elliott le dragon*.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : Grease ; la Carapate ; l'Arbre aux sabots ; l'Argent des autres ; le Grand Frisson ; Peter et Elliott le dragon. — Marly : Sonate d'automne.
GONESSE, Théâtre Jacques-Prévert (985-21-02) : Un capitaine de quinze ans ; Rencontres du troisième type.
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : le Grand Frisson ; Grease ; Général, nous voilà ; les Oies sauvages ; Peter et Elliott le dragon.

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale. ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

L'ALSACE AUX HALLES 236-74-24 16, rue Coquillière, 1er. T.l.jrs	Ouv. jour et nuit. Chans. et music. de 22 h. à 6 h. du mat. av. nos animat. Spéc. alsac. Vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
CREP'S GRILL 236-62-35 59, rue Réaumur, 2e.	Jusqu'à 1 heure du matin. Fermé dimanche. Ses huîtres et coquillages, crêpes, grillades. Dîner à partir de 18 h. 30.
CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale. Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
AUB. *DE RIQUEWIHR* 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	*Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale.* Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.

DINERS

RIVE DROITE

ASSIETTE AU BŒUF - POCCARDI 9, bd des Italiens, *2e*. T.l.jrs ●	Propose une formule Bœuf pour *27 F* s.n.c., le soir jusqu'à *1* heure du matin avec ambiance musicale. Desserts *faits* maison.
COPENHAGUE 359-20-41 142, Champs-Elysées, 8e. *F/dim.*	De midi à 22 h. 30. Spécialités danoises et scandinaves : hors-d'œuvre danois, festival du saumon, mignons de renne, canard salé.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin. Desserts faits maison.
MAISON QUEBECOISE 720-30-14 20, r. Quentin-Bauchart, 8e. F/dim.	*Jusqu'à 1 h. Spécialités canadiennes : Potage Québécois 8, Crème à* l'érable 7,50. Assiette boucanée 35. Speare Ribs 28, et plats français.
RELAIS BELLMAN F/sam. et dim. 37, rue *François-Ier*, 8e. 359-33-01	J. 22 h. Cadre élégant, confort. Bar, salle climat. Cuis. franç. tradit. Sole aux courgettes, *Gratin de nouilles, Fricassée de lapereau.*
TOKYO, 8, rue de l'Isly, 8e. T.l.jrs	387-19-04. Jusq. 2 h. Spécial. Jap. et Barbecue Coréen. P.M.R.
LE MENARA 742-06-92 8, bd de la Madeleine, 8e. F/dim.	*Jusqu'à 23 h. 30 dans le cadre féerique d'un palais marocain* : Pastilla aux pigeons - Méchoui - Ses tagines et brochettes. MENU 90 F.
BISTRO DE LA GARE 73, *Champs-Elysées, 8e*. T.l.jrs	Michel OLIVER propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 27 F s.n.c. *Desserts faits maison. Le soir jusqu'à 1 heure du matin.*
LA RENCONTRE 280-27-27 19, rue Buffault, 9e. F/sam.-dim.	Jusq. 21 h. 30. Cadre 1930. Cuisine franç. trad. Spéc. maison : Coquilles Saint-Jacques, 45 F ; Filet aux morilles, 50 F ; Omelette Norvégienne.
LA CHAMPAGNE 874-44-78 10 bis, place Clichy, 9e. F/dim.	J. 2 h. matin. Fruits de mer, coquillages. Réputé pour ses viviers de homards et langoustes, loups, rougets grillés, sa bouillabaisse.
A LA VILLE DE DUNKERQUE 24, rue de Dunkerque, 10e, 878-03-47	Jusqu'à 1 h. Curieux cadre d'un yacht. Confortable et intime. Spécial. de confits (Lapin, Oie, Porc). Filet de Bœuf en papillote.
LOUIS XIV, 208-56-56 - 200-19-20 3, boulevard Saint-Denis, 10e.	Déjeuners. Dîners. Soupers après minuit. Fermé le lundi et le mardi. Huîtres. Fruits de mer. Gibiers. Crustacés. Rôtisserie. Salons.
TERMINUS NORD 824-48-72 23, rue de Dunkerque, 10e. T.l.jrs	Brasserie 1925. De 11 heures à 0 h. 15. Spécialités alsaciennes. Foie gras frais : 25 F ; Choucroute, jarret.
BRASSERIE CROMWELL 727-97-75 131, av. Victor-Hugo, 16e. T.l.jrs	J. 23 h. 30. BANC D'HUITRES : plateau 64 F. Spécialités alsaciennes : Choucroute jarret fumé 32. Foie gras frais au Riesling de chez FLO 29.
ST-JEAN-PIED-DE-PORT F/dim. 123, av. Wagram, 17e. 227-64-24 et 227-61-50. Acc. jusq. 23 h. Park. ass.	Menu 76 F tt.t.c Déj. d'aff., Din. Carte. Coquilles Saint-Jacques aux cèpes, foie gras frais aux raisins, cassoulet, pruneaux à l'Armagnac. FRUITS DE MER. GIBIERS DE SAISON.
CAFE DE FRANCE 758-24-38 Palais des Congrès, Pte Maillot, 17e	Sa formule à 29 F. Grillades au feu de bois. Plats régionaux. Ouvert tous les jours de 8 h. à 2 h. du matin.
LE GRAND VENEUR *ETO. 18-15* 6, r. P.-Demours, 17e. F/S. midi, D.	*Biche* Grand *Veneur. Magret de canard.* Cassoulet. *Soufflé framboises.* Terrine de lotte. Salon pour réceptions. Parking.
BOFINGER ARC. 87-82 5, rue de la Bastille T.l.jrs	Carré d'agneau. Spéc. de poissons. Déj., Din., Soup., jusqu'à 1 heure. Amer. Express. Diners Club. Banc d'huîtres. Salon pr récept. Park. fac.
PIZZERIA CAMPO VERDE T.l.jrs Place Blanche, 18e. 606-07-97	JOUR et NUIT. DINERS dans un cadre coloré. Spéc. italiennes : ses Pizzas au feu de bois, ses Pâtes fraîches, ses Grillades à la braise.
RIBATEJO 370-41-03 6, rue Planchat, 20e. F/mardi	Jusqu'à 24 heures. Spécialités Portugaises. Morue à Bras. Viande de porc Alentejo. Coquelets grillés au Pili-Pili (Churrascos).

RIVE GAUCHE

AU VIEUX PARIS ODE. 79-22 2, place du Panthéon, 5e. F/dim.	J. 22 h. 30. Spéc. du Sud-Ouest : saucisson d'oie farci. Foie gras de canard, confits, piperade, chipirons à la basquaise. Sa cave. PMR 70 F.
BISTRO *DE LA GARE* 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.jrs	*3 hors-d'œuvre, 3 plats 27 F s.n.c. Décor* classé monument historique. Desserts faits maison.
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-des-Prés, 6e	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c. jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
LAPEROUSE 326-68-04 51, quai Gds-Augustins, 6e. F/dim.	On sert jusqu'à 23 h. 30. Grande carte. Menus 90, 125, 148 F. Service compris. Ses salons de deux à cinquante couverts.
LE PROCOPE 326-99-20 13, rue Ancienne-Comédie, 6e. T.l.j.	De midi à 2 heures Cadre historique créé en 1686. Ses spécialités : Canard aux cerises. Gibier. MENU 45 F. Salons de 15 à 70 couverts.
CHEZ FRANÇOISE 551-87-20 Aérog. Invalides. F/lundi. 705-49-03	Guy DEMESSENCE Foie gras frais, barbue aux petits légumes. Filet de sole « Françoise », lapereau sauté au vinaigre de Xérès.
SHINTOKYO T.l.jrs 2, rue Delambre, 14e. 326-45-00	Jusqu'à 23 h. Spécial. Japonaises : SOUKIYAKI - SASHIMI - Barbecue Coréen - Grillades à votre goût... préparées par vous. P.M.R. : 45 F.
CIEL DE PARIS 56e étage *Tour Montparnasse* 538-52-35	Restaurant panoramique. Spécialités. Carte à part. de 80 F tt compris. T.l.jrs *même le dimanche jusqu'à 2 h. du matin.* AIR CONDITIONNE.
LA TAVERNE ALSACIENNE 286, rue de Vaugirard, 15e. 828-80-60	Dans sa nouvelle brasserie aux décors et costumes alsaciens vous sera servie une des meilleures choucroutes de Paris, et les Poulardes *de sa ferme. Métro Vaugirard. Ouvert tous les jours et toute l'année.*
TY COZ 828-42-69 333, rue de Vaugirard, 15e. F/dim.	J. 23 h. Spéc. Bretonnes : Fruits de mer. Poissons (Lotte en matelotte, Bar grillé « beurre monté », Terrine chaude de poissons).

ENVIRONS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE Rolleboise, aut. Ouest, s. Bonnières	Vue panoramique sur la vallée de la Seine. Dîners aux chandelles. Ses terrasses. Salons privés. Parc 2 ha. Piscine. Tennis. 27 ch. 093-21-24.
LA PAELLA, 731-34-51. F./mardi 15, bd Jean-Jaurès, 92110 Clichy	*Que la Paella. Rien que la Paella. Mais quelle Paella !* Gambas grillés à la planche. Tarte aux pommes feuilletée chaude.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE CUJAS 033-01-10, 22, r. Cujas, Paris-5e — Sa formule complète à : **35 F**
Ecrevisses à l'américaine. Lotte à l'oseille. Ris de veau aux morilles. SERV. ASS. JUSQU'A 5 H MATIN

TERMINUS NORD Ts les jours 824-48-72
Brasserie 1925. Spéc. alsaciennes 23, rue de Dunkerque (10e)

NAVY CLUB 58, bd Hôpital, 13e 535-91-04 et 99-86
De 19 h. à l'aube - MENU 53 F Dîners - Soupers. F/lun. (sf férié)

JULIEN Tous les soirs jusqu'à 1 h. 30 (sf dim.) 16, rue du Fg-Saint-Denis (10e) 770-12-06

WEPLER 14, place Clichy 522-53-29
SON BANC D'HUITRES
Foie gras frais - Poissons

DESSIRIER T.l.jrs - 754-74-14 9, pl. Pereire (17e)
LE SPECIALISTE DE L'HUITRE
Poissons - Spécialités - Grillades

GUY 6, r. Mabillon, ODE. 87-61 Saint-Germain-des-Prés
Prix de la meilleure cuisine étrangère de Paris pour *1978*
Feijoada - Churrascos - Camaroes

LES VIEUX MÉTIERS DE FRANCE
13, boulev. Auguste-Blanqui (13e) T. 588-90-03 *Fermé* dim. et lundi
Soupers aux chand. - Foie gras Poissons - *Huîtres* - *Crustacés*

MERVEILLE DES MERS
282-20-14 CHARLOT Ier 522-47-08
128 bis, boulevard de Clichy (18e)
Son banc d'huîtres - Poissons

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09
Choucroute - Spécialités

LE PETIT ZINC r. de Buci, 6e ODE. 79-34
Huîtres. Poissons. Vins de pays

LE LOUIS XIV
8, bd St-Denis, 200-19-90. Fermé lundi-mardi. HUITRES. FRUITS DE MER. Crustacés. Rôtisserie.

LA TOUR D'ARGENT
6, place de la Bastille, 344-32-19 Cadre élégant et confort. T.l.jrs De midi à 1 h 15 mat. Grill. Poiss. BANC D'HUITRES

LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse 326-70-50 - 033-21-68
Au piano Yvan Meyer

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

LA MAISON D'ALSACE
LA MAISON DES CHOUCROUTES
Sa boutique de comestibles
39, Champs-Elysées - 359-44-24

AU PIED DE COCHON
Le fameux restaurant des *Halles*
Fruits de mer - Grillades
6, rue Coquillière - CEN. 11-75 +

LE GRAND CAFÉ
BANC D'HUITRES
POISSONS - GRILLADES
4, bd des Capucines - OPE. 47-45

Concerts

MERCREDI 18 OCTOBRE
(Voir aussi les salles municipales et le festival d'automne.)

LUCERNAIRE, 21 h. : A. Devorsine, harpe (Britten, Bach, Haendel, Glinka, Debussy, Nadermann, Fauré).
SALLE CORTOT, 20 h. 30 : M. Hanafusa, piano (Beethoven, Liszt, Tchaïkovsky).
SALLE GAVEAU, 21 h. : F. Soon King Wong, piano (Bach, Prokofiev, Schumann).
Théâtre d'Edgar, 18 h. 30 : B. Mallet, chant, M.-F. Siruguet, piano (Duparc, Fauré, Debussy, Ravel).

JEUDI 19 OCTOBRE

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 18 ; *18 h. 30 : M. Bouvet, M. Rousseau*, piano (Ravel, Debussy, Fauré, Bizet).
EGLISE SAINT - LOUIS - D'ANTIN, 12 h. 30 : G. Letellier, orgue (Bach, Franck).
SALLE CORTOT, 20 h. 30 : M. Vogel, baryton, C. Daipres, piano (Wolf, Strauss).
FACULTÉ DE DROIT, 21 h. : Duo *Pujadas-Labrouve (intégrale de F.* Sor).
CENTRE CULTUREL SUEDOIS, *20 h. 30 : Concert-discussion*, par le Groupe des sept (Schœnberg, Puccini, Bartok, Prokofiev, Hindemith, Petterson).
RADIO-FRANCE, 20 h. 30 : Nouvel orchestre philharmonique de Radio-France et chœurs de Radio-France (Beethoven, Mendelssohn).
SALLE GAVEAU, 21 h. : R. von Kotschubey, soprano, B. Billeter, piano (Beethoven, *Brahms, Wolf*, Fauré, de Falla, Honegger).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Jessye Norman, soprano, D. Baldwin, piano (Schumann, Duparc, negro spirituals).
PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Brahms, Schubert).
THEATRE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.

VENDREDI 20 OCTOBRE

PALAIS DES CONGRES, *19 h. 30* : voir le 19.
SALLE GAVEAU, 21 h. : Trio instrumental Camurat (Beethoven, Fauré).
RADIO-FRANCE, 20 h. 30 : Agrupacion de Buenos-Aires (musique de la Renaissance et latino-américaine).
FIAP, 21 h. : K. Bronk-Zdunowska.
EGLISE SAINT - GERMAIN - DES - PRES, 21 h. : les solistes de la Camerata (Haydn, Beethoven, Mozart).
EGLISE SAINT-PIERRE DE MONTMARTRE, 21 h. : Vocal Ensemble Raphael (musique religieuse du XVI[e] siècle à nos jours).
THEATRE EDOUARD-VII, 21 h. : The Phil Glass Ensemble.
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 19, 21 h. : voir le 18.
HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : S. Escure (Bach).
THEATRE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.

SAMEDI 21 OCTOBRE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 10 h. : voir le 19, Palais des Congrès.
THEATRE EDOUARD-VII, 21 h. : voir le 20.
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 19 ; 21 h. : voir le 18.
LA DEFENSE, 21 h. : Jeux d'eau (*Ascione, Gershwin, Orff, Ravel*, Tchaïkovsky).
RANELAGH, 18 h. 30 : M. Takahashi, flûte, A. Dumont, guitare, T. Indermuhle, hautbois, E. Maserati, clavecin (Krebs, Couperin, Giuliani, Bach).
CITE INTERNATIONALE, grand Théâtre, 21 h. : Orchestre de chambre de Mayence, dir. G. Kehr (Bach, Vivaldi, Rameau, Mozart, Brandmüller).
SALLE GAVEAU, 21 h. : H. Asaoka, chant (Strauss, Mozart, Mendelssohn, Wolf, Mahler). 17 h. 15 : R. Kvapil, piano (Janacek, Fidich, Martinu).
THEATRE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.
RADIO-FRANCE, 16 h. : *P. Cildat*, piano (Liszt, Granados, Ravel, Schubert).

DIMANCHE 22

EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : Ensemble 12, dir. *M.* Debost (Vivaldi).
LUCERNAIRE, 17 h. : Sextuor de clarinettes Leblanc (Ricard, Lancen, Roger, Chaynes, Stravinsky, *Schmitt, Jacob) ; 21 h. : voir le 18*.
SALLE PLEYEL, 17 h. 45 : Orchestre des concerts Lamoureux, dir. J.-B. Mari (Rossini, Paganini, Mendelssohn).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h. 45 : Orchestre des concerts Pasdeloup (Mozart, Cimarosa, Khatchaturian, Landowski).
SALLE ROSSINI, 17 h. 30 : H. Nafilyan, piano ; *P.* Goulut, violon (Schubert, Bach, Brahms, Dvorak, Nafilyan).
THEATRE D'ORSAY, *11 h.* : *E.* Krivine, violon ; H. Dreyfus, clavecin (Bach).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Chœur d'enfants de l'Opéra de Stockholm (Kodaly, Britten, musique folklorique suédoise).
EGLISE SAINTE-CLOTILDE, 21 h. : Orchestre de chambre de *Mayence* (Boccherini, Bartok, Stamitz, Bach).
RADIO-FRANCE, *17 h. 30* : Nouvel Orchestre philharmonique de R.-F., dir. *J.* Mercier (Tcherepnine, Martinu, *Mihalovici*).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 16 h. : Nordeutscher Madrigal Chor de Kiel (Liszt, Reger, Brahms, Bach, Widor).
RADIO-FRANCE (105), 20 h. 30 : J. Bourges - Maunoury, piano (Bach, Busoni, Beethoven, Schubert).

LUNDI 23

LUCERNAIRE, *18 h. 30* : M. Bouvet, M. Rousseau, piano ; L. Pezzino, M. Piquemal, chant (Schumann, Schubert, *Brahms, Mendelssohn*).
EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : Chœur de l'Opéra de Stockholm (Ravel, Dvorak, Mendelssohn, Hillerud).
THEATRE DE LA PLAINE, 20 h. 30 : L. Stanese, alto ; L. Piveteau, piano (Brahms, Hindemith, Schumann).
EGLISE ST-GERMAIN DES PRES, *20 h. 30 : Chœur et orchestre Bach* de Mayence (Bach).
ATHENEE, 21 h. : J. Iturbi, piano (Mozart, Beethoven, Chopin, Granados, Ravel, Albeniz).
SALLE GAVEAU, 21 h. : E. Dubourg, piano (Schubert, Scriabine, Debussy).
THEATRE ESSAION, 21 h. : R. Oleg, violon ; Y. Rault, piano (Brahms, Schumann).
SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : Orchestre des concerts Barg (Chopin, Boc*cherini, Mozart*).
THEATRE D'EDGAR, 18 h. 30 : voir le 18.
RANELAGH, 20 h. 30 : S. Abreu, guitare (Purcell, Scarlatti, Henze, Villa-Lobos...).

Variétés

Le music-hall

BIOTHEATRE (261-44-16) (L.), 21 h. 15 : le Grand Orchestre du Splendid.
BOBINO (322-74-84) *D. soir*, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. : Guy Bedos.
GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 21 h. : B. Dimey ; 22 h. : M.-T. Orain.
GYMNASE (770-16-15) (Mer., Dim. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. : Coluche.
GAITÉ - MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 22 h. : Jacques Villeret.
PALAIS DES CONGRES (758-22-56), les 18, 21, 21 h. ; le 21, 16 h. ; le 22, 17 h. et 21 h. 30 : Julien Clerc.
THEATRE DE LA RENAISSANCE *(208-18-50)* (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Sylvie Joly.
OLYMPIA (742-25-49) (L.), 21 h., mat. dim. 14 h. 30 : Guy Béart.

Les comédies musicales

THEATRE DE PARIS (280-09-30) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Harlem, années 30.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-34), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Et voilà l'travail.
DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : A.-M. Carrière, M. Horgues.
DIX-HEURES (606-07-48), 22 h. 15 : J. Rigaux, B. Dimey, Les Belges, F. Corbier.

La danse

CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), jusqu'au 20, 21 h. : Les ballets modernes de Paris (musique de Jean Schwartz).
PALAIS DES ARTS (272-62-98) (D., L.), 18 h. 30 : Parcours-cosmogonie.
GALERIE GUDIN, *les 20, 24, 21 h.* : le Corps graphique.
PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) *(L.)*, 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Mime Marceau.

Jazz, pop', rock, folk

PAVILLON DE PARIS : le 19, à *20 h. : Van Halen, Black Sabbath* ;
ROSE BONBON (ex Laser), le 19, à 23 h. : Star shooter.
PALACE : le 18, à 23 h. : Village people et Ritchie family ;
STADIUM, à 21 h., le 18 : Groupe Nommo ; le 19 : M. Edelin, D. Barbier et J. Querlier ; le 20 : Roger Guérin Quartet ; le 21 : J. Van Jones Blues express ; le 23, Archie Shepp Quartet.
THEATRE MARIE-STUART, 18 h. : Mannick.
SALLE PLEYEL, les 18 et 19, à 20 h. 30 : Ray Charles.
LE 28 RUE DUNOIS, les 19, 20 et 21, à 20 h. 30 : Intercontinental free dance music orchestra ; le 20, à 18 h. 30 : F. Nico Nissim ; le 21, à 18 h. 30 : F. Tusques.
CAMPAGNE PREMIERE, 18 h. 30 : Rock'in Rebelles ; 20 h. et 22 h. 30 : Sugar Blue.
PETIT JOURNAL, le 21, à 21 h. 30 : P. de Presaac, swing orchestra.
CITE INTERNATIONALE, le 21, à 21 h. : Ben et Tanugi.
CAVEAU DE LA HUCHETTE, 21 h. 30 : Dani Doriz Septet (jusqu'au 22).

CABARETS





LES 2 MEILLEURES SOIRÉES DE PARIS



Le Monde

société

JUSTICE

UN ACCIDENT DU TRAVAIL EN CORRECTIONNELLE

Ces ouvriers qui oublient le danger

MM. Marcel Bourjot, soixante ans, responsable de la sécurité à la société L'Air liquide pour les établissements de Champigny et de Vitry (Val-de-Marne), et Pierre Chauvet, qui dirige une unité de fabrication, comparaissaient, lundi 16 octobre, devant la 31e chambre correctionnelle de Paris, que présidait Mme Thérèse Guilhem. Ils étaient inculpés d'« *homicides involontaires et infraction à la législation* concernant *l'hygiène et la sécurité des travailleurs* ».

Le 27 août 1975, à Vitry, deux hommes sont morts : un banal accident du travail. M. Didtsch, chef d'équipe, est descendu, sans aucune protection, sans même être attaché, dans une cuve que l'on avait vidangée à l'aide d'azote. *Il est tombé*, inanimé. M. Raymond Martin, trente-quatre ans, contremaitre, a voulu, sans plus de protection, lui porter secours. Les pompiers ont dû intervenir pour sortir les deux hommes, qui n'ont pu être ranimés. D'après les témoignages d'ouvriers de l'atelier, l'azote était presque toujours utilisé dans ces opérations de vidange et personne n'était informé des dangers de son emploi.

Les accusés ont estimé n'avoir aucune responsabilité dans cet accident, mais leur dialogue avec M. Jean-Pierre Marchi, substitut, fait apparaître quelques contradictions. Selon M. Chauvet : *« L'emploi de l'azote pour chasser l'eau n'était pas courant, voire inconnu. Ce n'était qu'un « tour de main de l'atelier ». — Donc il était connu. — Non. Nous ne connaissions pas son existence et nous la réprouvions. — Comment réprouver quelque chose dont on ignore l'existence ?* », a demandé le substitut avant de conclure : *« Ce que je ne voudrais pas, c'est que, comme dans beaucoup d'accidents de travail, on dise : c'est la faute des victimes.* » Telle est cependant l'opinion de MM. Bourjot et Chauvet : les dangers de l'azote n'avaient pas à être précisés au personnel de cet atelier puisque ce gaz ne devait pas y être employé (une note a toutefois été diffusée après l'accident) ; M. Martin a décidé seul de l'utiliser. Puis il l'a aublié. De même il a oublié de prendre les baudriers de sécurité et l'analyseur d'atmosphère « *qui existaient quelque part* ». D'oubli en oubli l'accident est arrivé.

« Ils étaient quatre près de cette cuve et ils ont tous oublié l'existence des ceintures de sécurité », s'est étonné Me Francis Jacob, qui au banc de la partie civile représentait Mme Martin. *« Les pompiers qui ont sorti les victimes de la cuve portaient des masques à gaz, mais dans l'usine on ignore s'il y en avait. Après l'accident, les travailleurs étaient atterrés. Ils ne s'étaient jamais rendu compte que l'azote, d'usage courant, pouvait tuer. Et ces deux-là n'ont même pas le courage élémentaire de dire : « J'au- » rais pu commettre une petite » erreur. » Rien. »*

L'accusation s'est également déclarée « *surprise du refus systématique de ces deux personnes haut placées dans la hiérarchie de reconnaître qu'elles ont pu se tromper* », avant de requérir pour chacun des accusés « *une peine d'emprisonnement avec sursis et une amende, ainsi que l'affichage et la publication du jugement* ».

La défense avait l'assurance tranquille de « *ceux qui connaissent l'existence des normes* » et savent qui les a transgressées. Me Jolibois a assimilé les arguments de la partie civile et de l'accusation à une sorte de « *lynchage moral* » de ses clients. Pour eux, il a demandé la relaxe, évidente, « *si ce procès n'est pas jugé dans un sentiment d'émotivité et de vengeance privée* ». Jugement le 20 novembre.

AUX ENTRETIENS DE NANTERRE

L'usine, milieu criminogène

Toutes les six secondes se produit un accident du travail, toutes les heures un accident grave. C'était une raison suffisante pour que les Entretiens de Nanterre — colloque réuni chaque année à l'initiative de la Confédération syndicale des avocats (C.S.A.) — consacrent une séance d'études, vendredi 13 octobre, à « *la responsabilité pénale du chef d'entreprise* ». Il convenait de « *faire le point* » sur cette notion, après la loi du 16 décembre 1976 qui la redéfinit, a indiqué M. Louis Sebag, professeur à l'université de Paris-X, présentant un rapport sur ce thème.

« *C'est un problème qui touche à la vie quotidienne de tous les gens* », a déclaré M. Jean-Maurice Verdier, président de l'université Paris-X, au début de la réunion ; *« Je suis à la tête d'une entreprise qui fait travailler quotidiennement deux mille personnes. Je ne suis pas sûr que, s'il y avait chez moi les contrôles qui sont faits dans certaines entreprises, je serais à l'abri de tout reproche. J'ai été obligé récemment de choisir entre la sécurité du matériel et la sécurité des personnes. J'ai choisi la seconde. En libérant, pour des raisons évidentes, les quarante-deux portes d'accès des bâtiments, je savais que les vols allaient augmenter. Cela s'est produit, mais dans des proportions inférieures à ce que je craignais.* » Pour les infractions constatées, en matière de délits contre la sécurité des entreprises, a fait remarquer en conclusion M. Verdier, moins de 5 % des délinquants sont poursuivis, moins de 2 % condamnés, dont 90 % à des peines minimales.

En 1976, les statistiques de la Sécurité sociale ont fait apparaître 1 072 345 accidents du travail ; 116 650 étaient des accidents graves, dont 1 907 mortels. M. Sebag a insisté sur « *cet aspect de la violence qu'est la criminalité involontaire* » résultant de la non-observation des règles d'hygiène et de sécurité. « *Quelles que soient les causes de l'accident*, a-t-il expliqué, — *imprudence de l'ouvrier ou indifférence du patron — le droit a défini les conditions dans lesquelles se trouve engagée la responsabilité du chef d'entreprise à partir de critères constitués par la réglementation concernant l'hygiène et la sécurité sur le chantier, à l'entreprise ou dans l'usine.* »

« L'usine, le chantier, la mine, correspondent à un milieu criminogène dont la spécificité tient essentiellement à la politique criminelle suivie à leur égard. » Cette politique a conduit à l'élaboration d'un droit pénal de la prévention — il sanctionne les infractions aux règles assurant la sécurité de l'entreprise — et d'un droit pénal de la répression qui punit, selon le droit commun, « *les atteintes involontaires à l'intégrité corporelle du personnel de l'entreprise* ». Le juriste ne doit pas oublier, estime M. Sebag, que « *sur le plan sociologique il est confronté à une victimologie de classe, voire à une victimologie de race* ». Les ouvriers représentent 57,6 % des salariés et 84,8 % des victimes d'accidents du travail. Dans le bâtiment et la métallurgie, le risque encouru par les travailleurs nord-africains est bien supérieur à celui des travailleurs métropolitains.

Inexcusable ?

« Parfaitement conscient de ces données, le Parlement a, selon lui, *fait œuvre novatrice dans les deux secteurs traditionnels de sa politique criminelle, par la loi du 6 décembre 1976. Au regard des délits contre la sécurité de l'entreprise, le législateur, après avoir multiplié les mesures assurant, sous la sanction pénale, la prévention des accidents du travail, paraît avoir tenu compte d'un certain courant d'opinion en subordonnant la responsabilité pénale du chef d'entreprise à l'existence d'une faute personnelle (...). Dans le second secteur, correspondant aux atteintes à l'intégrité physique des travailleurs, le Parlement a admis sous certaines conditions la responsabilité de l'entreprise en tant que personne morale. »*

A condition que la sanction soit motivée par une faute personnelle, c'est au chef d'entreprise que sera imputée pénalement l'inobservation des règles de sécurité et d'hygiène. Il a le devoir de faire respecter la réglementation. Le droit a innové pour chercher à adapter la justice à la réalité du travail. Les protestations contre cette loi n'ont cependant cessé ni chez les patrons ni chez les ouvriers, qui estiment les bases juridiques de la responsabilité pénale du chef d'entreprise encore très limitées.

Pour ce qui concerne les réparations civiles, la victime d'un accident du travail obtient une rente susceptible d'être majorée lorsque la « *faute inexcusable* » du chef d'entreprise est admise. La victime ne peut en aucun cas demander réparation du préjudice moral subi (ce qui est possible en matière d'accidents de la circulation par exemple). « *S'il est vrai*, conclut M. Sebag, *que toute faute pénale d'imprudence n'est pas nécessairement une faute inexcusable, il demeure que la victime ou ses ayants droit ont le plus grand intérêt à participer au débat pénal dans le but de faire dégager par la juridiction répressive les circonstances constitutives de la faute inexcusable. La Sécurité sociale, au titre des réparations civiles de l'accident du travail ne fait pas obstacle à la constitution de partie civile devant la juridiction répressive.* »

JOSYANE SAVIGNEAU.

UNE MISE AU POINT

Après la publication dans nos éditions du 12 octobre d'un article relatif à des détournements de fonds dans une coopérative de Haute-Garonne, nous avons reçu de M. Pierre Subra, président de la coopérative Midi-Pyrénées-Porc, la lettre suivante :

« J'apprends avec stupéfaction ma participation à une escroquerie et l'inculpation de détournement et faux et usage de faux qui me frapperait dans l'affaire.

» Une telle inculpation ne m'a jamais été notifiée et je vous prie de vérifier vos sources d'informations. »

En bref...

● *Les tortures de Toulouse.* — Le parquet de Toulouse vient de remettre en liberté M. Neveu, inculpé avec deux autres personnes, MM. Hervé Gustave, gérant de bar et Michel Pujol, un repris de justice, pour avoir horriblement torturé un Français musulman d'origine algérienne, M. Ali Abdoul (*le Monde* du 14 octobre). Ce dernier, dont l'état de santé s'est nettement amélioré, doit sortir prochainement de l'hôpital Purpan où il est soigné. Le Bar des arènes, où les sévices avaient été commis, a été fermé pour six mois par décision préfectorale.

● *Saint-Nicolas du Chardonnet : le pourvoi de l'abbé Coache rejeté.* — La première chambre civile de la cour de cassation, présidée par M. Charliac, a mis un terme, mardi 17 octobre — du moins sur le plan judiciaire, — au différend qui opposait l'abbé Pierre Bellego, prêtre désigné par le cardinal-archevêque de Paris pour assurer le service du culte catholique dans l'église Saint-Nicolas du Chardonnet, et l'abbé Coache, chef de file des catholiques intégristes qui occupent l'église depuis le 27 février 1977. Conformément aux conclusions de . Boucly, avocat général, à la thèse soutenue par Me Rouvière, au nom de l'abbé Bellego, la cour suprême a rejeté le pourvoi formé par l'abbé Coache contre l'arrêt du 13 juillet 1977 de la première chambre de la cour d'appel de Paris, qui ordonnait d'expulser de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet les catholiques traditionnalistes (*le Monde* du 15 juillet 1977).

Le procès du prix Bride-Abattue

MANÈGE

Le long et peu probant exercice de manège que risque d'être l'interrogatoire des jockeys inculpés dans l'affaire du prix Bride-Abattue a commencé, mardi 17 octobre, devant la 13e chambre du tribunal de Paris (*le Monde* du 18 octobre). Oui ou non, ont-ils reçu de l'argent ou des promesses de gain pour « tirer » (retenir) leur cheval ?

Pierre Costes, le premier jockey à avoir reçu la Cravache d'or : « Oui. »

Le président : « *Combien ?*

— *20 000 francs.*

— *Par l'intermédiaire de qui ?*

— *Laouira.* »

Avait-il des difficultés pécuniaires ?

« *Non, j'avais des problèmes de santé.* » Un régime implacable, à coup de diurétiques, pour garder le poids, explique-t-il.

Pour Jean-Pierre Renard, en revanche, la santé est bonne. Mais il avait compris que le cheval qu'il montait, le 9 décembre 1973, *Verrochio II*, était « *sans performances (...), qu'il n'avait pas beaucoup de chances* ». Voilà pourquoi il s'est reposé sur ses lauriers. A-t-il jamais été l'objet de « *sollicitations* » ? « *Jamais.* »

Et pour que le premier cercle soit complet, Jean-Pierre Philipperon, qui avait assuré l'insuccès d'*Iskander*, raconte : « *Michel Jathan* (autre jockey engagé dans le prix Bride-Abattue) *est venu chez moi. Quelques minutes après son départ, j'ai trouvé sur mon bureau une enveloppe qui contenait 20 000 francs.* »

Vrai ou faux ? Et toutes ces enveloppes étaient-elles « *de la part de Robert* » (Laouira) ?

Ah ! non », s'indigne de moment en moment ce dernier. Lui, « Robert », donner des « *enveloppes* », promettre des « *rallonges* » après la course pour autant que les copains « *ferment leur gueule* » ? Il est comme cela, « Robert ». Il veut mettre les choses au point. Et ne pas se laisser marcher sur les pieds à chaque tour de manège. — M. K.

ÉDUCATION

POUR LUTTER CONTRE LE CHOMAGE DES JEUNES

Le gouvernement prépare de nouvelles mesures en faveur de l'apprentissage

L'apprentissage *est-il* une arme efficace contre le chômage des jeunes ? Le gouvernement semble en être convaincu. Entouré de MM. Christian Beullac, ministre de l'éducation, Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, et Jacques Legendre, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail et de la participation, chargé de la formation professionnelle, M. Raymond Barre a longuement reçu, mardi 17 octobre, MM. Francis Combe, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers (A.P.C.M.) et Paul Martel, président de l'Union française artisanale.

M. Combe a expliqué que le carcan administratif imposé aux artisans et l'insuffisance des subventions versées aux chambres de métiers faisaient obstacle au développement de l'apprentissage. Les artisans semblent avoir d'autant plus de chances de se faire entendre que 88 % des cent quarante-cinq mille apprentis qu'ils accueillent cette année n'auront, si on en croit une enquête récente, aucune peine à trouver un emploi. Un chiffre que le conseil des ministres aura en tête lorsqu'il arrêtera sa position définitive le 25 octobre.

Le plan de relance de l'apprentissage adopté par le Parlement l'année dernière (*le Monde* daté 3-4 juillet 1977) et le premier pacte pour l'emploi ont eu un effet certain : de cent quatre-vingt-quinze mille en 1977, le nombre total des apprentis passera à environ deux cent vingt mille en 1979.

S'il veut que leur nombre continue d'augmenter, le gouvernement doit cependant tenir compte des revendications des maîtres d'apprentissage. Elles portent sur quatre points :

● SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE. — C'est une revendication traditionnelle des artisans, opposés à la « paperasse ». Depuis le 1er janvier, les cotisations sociales dues au titre des salaires font l'objet d'un forfait. Dans la pratique, cependant, les artisans se plaignent d'avoir à établir des chèques au nom de trois organismes différents : l'URSSAF, l'ASSEDIC et leur organisme de retraite complémentaire.

Le même souci de simplification a conduit le gouvernement à remplacer, par la loi du 12 juillet 1977, le système compliqué dit du « concours financier » (apporté aux maîtres d'apprentissage) par une prime. Elle représente 2 500 F par apprenti et par an pour les entreprises de moins de cinq salariés, et 1 600 F à partir de cinq salariés.

Les artisans préconisent la suppression de cette prime. En contrepartie ils seraient dispensés des cotisations sociales dues au titre des salaires versés aux apprentis. A en croire certains calculs, cependant, ce système serait légèrement plus coûteux pour l'Etat.

● CLASSES PREPARATOIRES A L'APPRENTISSAGE (C.P.A.). — Les centres de formation d'apprentis (C.F.A.), qu'ils relèvent ou non d'une chambre de métiers, n'accueillent actuellement qu'une minorité d'élèves en pré-apprentissage. L'A.P.C.M. souhaite augmenter ce nombre, voire en faire, en deuxième année de pré-apprentissage, la règle commune. A l'appui de leur thèse, les chambres de métiers font observer que 85 % des pré-apprentis de C.P.A. continuent ensuite jusqu'au C.A.P. (certificat d'aptitude professionnelle) contre 15 % seulement des pré-apprentis des collèges. L'A.P.C.M. propose en contrepartie que le contrat d'apprentissage soit conclu dès l'année de pré-apprentissage en C.F.A., étant entendu que ce contrat ne lierait définitivement que l'employeur.

Ses interlocuteurs ont trouvé « *encourageantes* » les réactions de M. Beullac à cette série de suggestions. Il semble cependant que le ministre de l'éducation se soit contenté de faire observer que la possibilité de créer des C.P.A. dans les C.F.A. « *existait dans la loi* ». Même si les C.F.A. obtenaient des crédits suffisants pour accueillir tous les pré-apprentis de deuxième année, il est probable que les enseignants hostiles à cette orientation pourraient s'y opposer efficacement.

● SUBVENTIONS AUX CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS. — Les ressources d'un C.F.A. proviennent essentiellement de la taxe d'apprentissage et d'une subvention de l'Etat. Celle-ci est basée sur un coût moyen théorique par apprenti, différent du coût réel auquel s'ajoute depuis 1974 une somme égale à 20 % de la différence éventuelle entre le coût théorique et le coût réel. Ce système sur lequel sont venus se greffer des retards de paiement, est à l'origine des graves difficultés de certains C.F.A. Le premier ministre a promis que les engagements pris par l'Etat seraient « *honorés* », mais n'a pas caché qu'il souhaitait qu'un taux accru de la taxe d'apprentissage bénéficie à ces établissements.

● L'AGREMENT. — Depuis la loi du 12 juillet 1977, la demande d'agrément à laquelle est soumis l'employeur qui désire embaucher un apprenti est réputée acquise si le comité départemental de la formation professionnelle, de la promotion sociale et de l'emploi ne s'est pas prononcé en sens contraire dans les trois mois. Les artisans qui jugent cette formalité « dissuasive » souhaitent qu'elle soit simplifiée.

Il est peu probable qu'ils obtiennent satisfaction sur ce point. M. Legendre souhaite désormais éviter le reproche qu'on adresse souvent à l'apprentissage, de faciliter l'« exploitation » des jeunes. Ceux qui, non sans raison, s'inquiètent des abus de certains employeurs ne trouveront pas dans le projet de budget pour 1979 motif à apaisement : celui-ci ne prévoit qu'une faible augmentation du nombre d'inspecteurs d'apprentissage (de cent quarante à cent cinquante-cinq).

Les enseignants observent avec une certaine irritation l'attention portée par le gouvernement à l'apprentissage. Le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (S.N.E.T.P., affilié à la C.G.T.), qui a organisé, le 14 octobre, une journée d'étude consacrée à ce problème, craint, en particulier, que celui-ci se développe au détriment de l'enseignement technique public. Mais les syndicats sont divisés : le S.N.E.T.A.A., affilié à la Fédératio nde l'éducation nationale, préconise la disparition de l'apprentissage et non, comme la C. G. T., son amélioration et sa limitation à certaines filières.

BERTRAND LE GENDRE.

Une lettre du président de l'UNATECH

L'ENSEIGNEMENT HOTELIER

A la suite d'un article paru dans le Monde *du 27 juillet, intitulé* « Les professionnels de l'hôtellerie souhaitent une meilleure qualité de l'enseignement », *M. Pierre Berthet, président de l'Union nationale des enseignements technologiques hôteliers (UNATECH) estime que sa pensée* « n'a pas été interprétée de façon exacte ». *Il précise :* « La réforme que souhaite l'UNATECH va dans le sens d'une amélioration de la qualité de l'enseignement hôtelier. Au niveau du recrutement, elle désire un meilleur niveau culturel de base et une prise en compte plus sérieuse des motivations des élèves. D'autre part, elle demande que soit revu l'ensemble des méthodes pédagogiques pour déboucher sur une meilleure adaptation pratique à la profession.

» Il ne vient à l'esprit de personne, et surtout pas des anciens élèves, de douter de la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements d'enseignement technique hôtelier. Encore faut-il aider les enseignants en leur confiant, à l'entrée dans les lycées, des candidats présentant un niveau intellectuel suffisant. »

● *Licenciements à l'école Berlitz.* — Vingt et un délégués, élus au comité d'entreprise de l'école Berlitz de Paris, ont reçu, lundi 16 octobre, leur lettre de licenciement pour « *faute très grave* », annonce la section C.G.T. de cet établissement privé, spécialisé dans l'enseignement des langues. Ces lettres de licenciement, qui émanent de Berlitz International (dont le siège est à New-York), sanctionnent, toujours selon la C.G.T., les professeurs de l'école qui, en juin dernier, avaient mené la grève contre les bas salaires et les horaires surchargés (*le Monde* du 10 juin).

Pour protester contre ces licenciements « *politiques* », la C.G.T. appelle les trois cents professeurs de l'école Berlitz de Paris à faire grève le jeudi 19 octobre. La direction se *refuse* à tout commentaire.

LES PRIX NOBEL

• PHYSIQUE : MM. Kapitza (U.R.S.S.), Penzias et Wilson (États-Unis)
• CHIMIE : M. Mitchell (Grande-Bretagne)

L'Académie royale de Suède a décidé, mardi 17 octobre, de partager le prix Nobel de physique entre, d'une part, le Soviétique Piotr Leontevich Kapitza, et, d'autre part, les Américains Aino A. Penzias et Robert W. Wilson.

Le premier, ancien élève de Buthefort, en Grande-Bretagne, travaille depuis 1934 en Union soviétique. Le prix Nobel lui est attribué « pour ses découvertes et ses inventions de base dans le domaine de la physique des basses températures ».

Les deux Américains, pour leur part, travaillent aux laboratoires de la *Bell Telephone*. Ils sont récompensés pour « leur découverte de la radiation cosmique micro-onde d'arrière-fond ».

L'Académie a décidé, d'autre part, de décerner le prix Nobel de chimie au docteur Peter Mitchell, du laboratoire de recherches Glynn, pour ses travaux sur le transfert d'énergie biologique.

Le montant des prix Nobel est, cette année, de 725 000 couronnes (725 000 F). Ils seront remis aux lauréats le 10 décembre.

M. Piotr Kapitza : un spécialiste des très basses températures

Premier étranger depuis deux siècles à être admis, en 1929, à la Royal Society britannique, le docteur Piotr Kapitza est un spécialiste du magnétisme et, surtout, de la physique des très basses températures.

Ancien élève de Rutherford, avec lequel il travaille longtemps, au point d'être parfois considéré comme son *« fils spirituel »*, le Dr Kapitza réussit, dès 1924, à créer pendant quelques millisecondes un champ magnétique de 320 000 gauss, très supérieur à tout ce qui avait été réalisé auparavant. Il s'intéresse ensuite aux méthodes de liquéfaction des gaz, et conçoit des appareils pour liquéfier en très grandes quantités l'hydrogène, l'hélium et l'oxygène.

Son œuvre est alors si estimée qu'on crée, spécialement pour lui, à Cambridge *le Mond Laboratory*, un laboratoire que l'Union soviétique reconstituera à Moscou, après le retour définitif du docteur Kapitza *dans ce pays, en 1934.*

Son travail y eut d'importantes répercussions, puisqu'on estime que sa méthode de fabrication d'oxygène *liquide a eu un impact sur* la méthode soviétique de production d'acier.

Mais ce sont surtout ses travaux sur l'hydrogène, et encore plus sur l'hélium, qui ont aujourd'hui, et auront encore de très importantes conséquences. Sa technique de liquéfaction de l'hélium par expansion adiabatique permettait, pour la première fois, l'élimination totale de l'hydrogène à ce stade.

En 1938, il fait une découverte extrêmement importante en montrant qu'en dessous d'une certaine température, l'hélium liquide devient *« superfluide »*, c'est-à-dire que sa viscosité devient *nulle* et qu'il peut parcourir sans problème les tubes capillaires les plus fins.

L'hélium liquide est aujourd'hui *un instrument extrêmement précieux* en physique : grâce à lui, on peut maintenir des métaux à des températures extrêmement basses, auxquelles ils deviennent supraconducteurs, c'est-à-dire que la résistance qu'ils opposent au passage du courant électrique devient pratiquement nulle. Ainsi, peut-on disposer de courants électriques extrêmement importants qui, au sein *d'aimants supraconducteurs, peuvent produire* des champs magnétiques très intenses. On utilise notamment de tels aimants dans les accélérateurs de particules. Ils seront sans aucun doute également mis en œuvre pour « confiner » des plasmas, au sein des grands appareils destinés à l'étude de la fusion thermonucléaire contrôlée. Enfin, on étudie activement la possibilité d'utiliser des métaux supraconducteurs refroidis à l'hélium au sein d'alternateurs supraconducteurs pour fabriquer du courant électrique.

[Né à Kronstadt, le 26 juin 1894, Piotr Leonidovitch Kapitza est fils et petit-fils d'officier. Après des études au lycée de Kronstadt, il entrait à l'Institut polytechnique de Petrograd. De 1918 à 1921, il est assistant à cet institut, puis il quitte l'U.R.S.S. pour la Grande-Bretagne, où il séjournera treize ans.

En 1934, il retourne en Union soviétique où il dirige l'Institut des problèmes physiques de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S. A partir de 1955, il dirige le comité soviétique pour les vols interplanétaires et prend une part notable à la préparation des premiers lancements de satellites par l'U.R.S.S.

Six fois décoré de l'ordre de Lénine, *deux fois détenteur du prix Staline*, Piotr Kapitza a reçu de nombreuses autres distinctions soviétiques et étrangères.]

UN ESPRIT LIBRE

Deux conflits au moins opposèrent Kapitza au pouvoir soviétique. Le premier remonte à 1934, lorsque, rentré en U.R.S.S. pour y passer ses vacances, le savant se vit refuser par les autorités soviétiques le visa de sortie nécessaire pour regagner son laboratoire de Cambridge. L'incident provoqua à l'époque une grande effervescence en Grande-Bretagne. En vain : Kapitza dut rester en U.R.S.S., où le gouvernement soviétique lui fit construire un laboratoire sur le modèle de celui dans lequel il travaillait au Trinity College. Il s'agit de l'institut des problèmes de physique de l'Académie des sciences de l'U.R.S.S., à Moscou ; ce laboratoire porte toujours le même nom.

Le second conflit avec les autorités soviétiques remonte à 1946, lorsque Kapitza refusa finalement de participer au programme nucléaire soviétique. Kapitza fut alors destitué de son poste de directeur de l'institut qu'il avait créé. Il resta en disgrâce jusqu'à la mort de Staline et ne fut rétabli dans ses fonctions qu'en 1954.

A plusieurs reprises, Kapitza n'a pas craint de manifester sa liberté d'esprit, en refusant en particulier de signer des pétitions organisées par les autorités pour condamner telle ou telle personnalité non conformiste, comme son collègue Sakharov ou Soljenytsine.

TÉMOIGNAGE

Mon ami Kapitza

M. Eugène Roubinine, quatre-vingt-cinq ans, ancien diplomate soviétique — il fut notamment le premier ambassadeur d'U.R.S.S. en Belgique — est un ami du physicien Kapitza. Il nous a fait parvenir le témoignage suivant sur le nouveau prix Nobel soviétique de physique :

C'est en 1940 que j'ai fait connaissance de Piotr Leonidovitch Kapitza, dans un site pittoresque de la banlieue de Moscou. C'est là que Kapitza possède sa datcha et qu'il vient se reposer, travailler, préparer ses conférences, rédiger ses articles *aussi bien sur des sujets* de sa spécialité que sur des sujets largement théoriques, ainsi que sur le rôle de la science comme facteur de la vie sociale.

C'est d'ailleurs une qualité qui distingue nettement Kapitza du spécialiste figé dans le cercle étroit d'une certaine problématique. L'horizon de ses intérêts est très vaste. Dans ses articles consacrés à Lomonossov, le premier grand savant russe du dix-huitième siècle, à Benjamin Franklin et dans beaucoup d'autres travaux, il analyse l'interdépendance entre la situation sociale et politique du pays où travaille le savant et la productivité *de ce travail.*

Né en 1894 à Kronstadt, non loin de Saint-Pétersbourg, ayant fait ses études à l'Institut polytechnique de *l'ancienne capitale russe*, Kapitza avait attiré l'attention de son professeur, A. Joffé, unanimement reconnu comme le chef de file des physiciens russes du vingtième siècle et dont on compte, parmi les disciples, Kourtchakov, Landau, Artsimovitch, Nicolas Siemionov (prix Nobel) et beaucoup d'autres. Joffé ne se contente pas de diriger les travaux de ses étudiants à Petrograd. Les conditions créées par la guerre contre l'Allemagne et par la guerre civile *ne permettant* pas un travail scientifique efficace, Joffé s'adresse à Lénine et obtient l'autorisation d'envoyer en mission à l'étranger un groupe de jeunes chercheurs qui venaient de terminer leurs études. Kapitza était du groupe.

Arrivé à Cambridge, en Angleterre, dans ces conditions, Kapitza devient vite, au Trinity College, l'un des collaborateurs les plus dynamiques de lord Rutherford, le célèbre physicien qui avait obtenu le prix Nobel en 1908, auteur, avec le Danois Niels Bohr, du premier « modèle » de l'atome. Sa collaboration avec Rutherford va durer de 1921 à 1934.

Kapitza va rester en contact avec les grands maîtres de la physique contemporaine, comme Einstein, Bohr, Dirac, Langevin, avec lequel il *était lié par une cordiale amitié.* Aujourd'hui, ses collègues, même les plus jeunes, admirent l'obstination avec laquelle, en dépit de ses quatre-vingt-quatre ans, il poursuit son travail de recherche. Il se repose par de longues promenades au bord de la rivière Moskva, qui coule près de sa maison de campagne. Pendant plus de trente ans, en été comme en hiver, il nous arrivait ainsi de dialoguer pendant plusieurs heures, passant en revue (sans toujours les résoudre) tous les problèmes de ce monde... et des autres. Ces exercices restent parmi mes plus précieux souvenirs.

Kapitza s'intéresse aussi vivement aux arts et entretient des relations amicales avec de nombreux artistes. J'ai rencontré chez lui l'écrivain Alexis Tolstoï, le compositeur Serge Prokofiev, l'écrivain Vsievold Ivanov, *le metteur en scène Lioubimov.* Il fut aussi l'ami du peintre Koustodiev et possède dans son appartement de Moscou pas mal de bonnes toiles de peintres russes, mais refuse qu'on le considère comme un collectionneur.

La découverte des Américains : un vestige de la naissance de notre univers

La découverte, au printemps de 1964, par les Américains Penzias et Wilson, du *« bruit de fond de radiation cosmique »* apporta une preuve extrêmement importante à l'appui de la théorie du *« big bang »*, émise pour la première fois par un autre Américain, *George Gamov. Selon cette* théorie, notre univers est né, il y a dix ou vingt milliards d'années, d'une fantastique explosion de matière.

On pourrait aussi bien dire une explosion d'énergie : un centième de seconde après *« l'instant zéro »*, la température de l'univers, suivant la théorie, était de l'ordre de 100 milliards de degrés. Si l'on admet l'hypothèse qu'aujourd'hui l'univers est fini, il a une circonférence de 125 milliards d'années-lumière : à l'instant zéro passé d'un centième de seconde, elle devait alors être d'environ quatre années-lumière.

L'univers était alors rempli d'une *« soupe indifférenciée »* de matière et de rayonnement, la matière ne cessant, en grande partie, de se transformer en rayonnement, et vice versa.

Penzias et Wilson, quand ils entreprirent leurs travaux, étaient sans doute loin de *penser* qu'ils allaient mettre en évidence ce qui reste, aujourd'hui, de ce rayonnement originel. Disposant d'une antenne radio qui avait servi à *l'étude des télécommunications* à l'aide du satellite Echo, ils avaient décidé de l'utiliser pour l'étude de l'intensité des ondes radio émises par notre galaxie, la Voie lactée, en dehors de son plan principal. Cette intensité devant être très faible, il était important d'avoir une réception très pure, avec le moins possible de bruit de fond.

A leur grande surprise, les deux chercheurs de la Bell se trouvèrent en fait aux prises avec un bruit de fond impossible à éliminer, et qui, de plus, était le même quelle que soit l'heure du jour et, surtout, quelle que soit la direction d'observation, ce qui éliminait tout phénomène qui serait dû à l'atmosphère terrestre.

Ce bruit de fond cosmique a de plus des caractéristiques extrêmement précises ; notamment, il correspond à celui qu'émettrait un corps fictif (les physiciens l'appellent le *« corps noir »*) qui serait à *une température d'environ* 3,5 degrés au-dessus du zéro absolu.

La nouvelle de la découverte se répandit rapidement au sein de la communauté scientifique. Un jeune théoricien de Princeton, P.J.E. Peebles, avait justement, peu de temps auparavant, calculé que, si la *théorie du « big bang »* était valable, il devait exister un bruit de fond d'ondes radio correspondant à une *« température de corps noir »* d'environ *10 degrés absolu. Ce* bruit serait ce qui reste du rayonnement produit par la brutale expansion originelle.

L'expérience et la théorie ne tardèrent pas à s'accorder. Aujourd'hui, on admet très généralement que le lien entre le bruit de fond radio et le *« big bang »* est bien établi. Et les *théoriciens* de la cosmologie disposent ainsi d'un outil de plus pour la connaissance des phénomènes complexes qui ont eu lieu dans les *tout premiers moment* de notre univers.

[Arno A. Penzias est né à Munich, en Allemagne, le 26 avril 1933. Il obtient le doctorat de physique à l'université Columbia, à New-York, en 1962. Il effectue toute sa carrière aux Laboratoires Bell Telephone dans le New-Jersey, où il entre en 1961. De 1961 à 1972, il est membre de *l'équipe technique ; de 1972 à 1974* chef du *département* de recherches en radiotechnique et, enfin, depuis 1974, chef du département de recherches en radiophysique.]

[Robert W. Wilson est né à Houston, au Texas, le 10 janvier 1936. Il devient docteur en physique en 1962 à l'Institut de technologie de Californie (Caltech), et est en 1962 et en 1963 chargé de recherche en radioastronomie. Il est membre de l'équipe technique des Laboratoires Bell Telephone depuis 1963.]

M. Peter Mitchell : un pionnier de la bioénergétique

C'est un spécialiste de la bioénergétique, cette branche de la biochimie qui s'intéresse au transfert d'énergie au sein des organismes vivants, qu'a récompensé l'Académie royale en la personne du docteur Mitchell. Ses travaux ont, selon un spécialiste français, créé un *« cadre conceptuel qui a complètement changé la bioénergétique ».*

La théorie chimiosmotique qu'a développée le docteur Mitchell, et qu'il a formulée au début des années 60, a, en effet, apporté une explication satisfaisante au lien entre la respiration et la phosphorylation oxydative. Au sein de tous les organismes vivants, on trouve *des molécules d'adénosine triphosphate* (ATP) qui agit comme un véritable distributeur d'énergie. En se transformant *en adénosine diphosphate (ADP)*, l'ATP libère de l'énergie que la cellule pourra utiliser au gré de ses besoins, par exemple pour réaliser la *synthèse de protéines*. L'ADP est ensuite régénérée en ATP, et c'est cette régénération qu'on appelle la *phosphorylation oxydative*, qui a lieu au sein de ces éléments cellulaires que l'on appelle les mitochondries.

Depuis la fin de la guerre, il était acquis que devait exister, au sein des *organismes aérobies, un* couplage entre cette régénération de l'ADP en ATP, et le phénomène de la respiration, c'est-à-dire l'utilisation de l'oxygène. On a longtemps cherché un intermédiaire chimique entre ces deux opérations. En vain. Et pour cause : le docteur Mitchell devait, en effet, démontrer que cet intermédiaire chimique n'existe pas. L'intermédiaire en cause n'est autre que de l'énergie électrique, sous forme d'une différence de potentiel entre les deux côtés d'une membrane isolante, différence de potentiel que subit un ion hydrogène H^+ provenant de la dissociation de l'eau H_2O en *H^+ et OH^- (ion hydroxyle). Selon* la théorie de Mitchell, ce potentiel peut être *utilisé* par une molécule attachée à *la membrane (des travaux ultérieurs ont montré qu'il s'agit d'une* enzyme, qu'on appelle l'ATPase) pour faire la synthèse d'ATP à partir d'ADP : pour une *molécule* d'ATP, cette synthèse se fera au prix du passage de deux ions H^+ d'un potentiel à un potentiel inférieur.

Ainsi, la respiration produit un potentiel électrique que consomme l'ATPase. On a, du reste, montré que l'inverse pouvait être possible : la dégradation d'ATP en ADP peut, dans certains cas, conduire au passage *d'ions hydrogènes d'un potentiel à un potentiel plus élevé.*

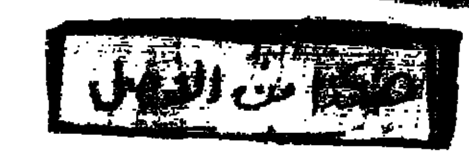
Mais le mécanisme établi par Mitchell peut aussi servir, en plus de la respiration, à un grand nombre de réactions cellulaires ayant besoin d'énergie sous une autre forme que l'énergie chimique fournie par l'ATP. En particulier, le chercheur anglais, et d'autres, ont établi que c'était le cas de très nombreux phénomènes de transport au travers des membranes *: ces transports peuvent* se traduire par un phénomène de concentration de certains ions d'un côté d'une membrane. Cette concentration demande de l'énergie, qui pourra souvent être fournie suivant le processus décrit par la théorie de Mitchell.

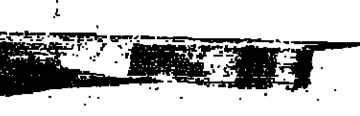
Cette théorie a mis longtemps à s'imposer, à tel point que le docteur Mitchell décida, pour travailler dans de bonnes conditions, de fonder, en Cornouailles, son propre laboratoire ; aujourd'hui encore, cette explication est contestée par certains. Il n'existe pas, en effet, ce « traceur » permettant de suivre l'évolution de l'ion hydrogène. Il a donc fallu accumuler un très grand nombre de preuves indirectes.

Les conséquences de cette théorie, aujourd'hui assez généralement admise, sont surtout d'ordre conceptuel. Elle a, en particulier, permis un développement considérable de la bioénergétique. Plus concrètement, certains en voient des applications assez futuristes : le modèle de Mitchell réalisant, au sein de certaines bactéries photo-synthétiques, la transformation directe d'énergie lumineuse en énergie électrique, ces « photopiles bactériennes » ne pourraient-elles pas être utilisées pour produire de l'électricité ?

XAVIER WEEGER.

[Né le 29 septembre 1920, en Grande-Bretagne, Peter Mitchell fait ses études à l'université de Cambridge, où il travaille, de 1943 à 1955, au département de biochimie. De 1955 à 1963, il est directeur de l'unité de chimie biologique au sein du département de zoologie de l'université d'Edimbourg. Depuis 1964, il est directeur des recherches aux laboratoires de recherches Glynn.]





ÉCHECS

Anatoly Karpov conserve son titre de champion du monde

Baguio. — Anatoly Karpov a sauvé sa couronne. Il demeure champion du monde d'échecs après avoir gagné, mardi, la 35e partie du match qui l'opposait à son ex-compatriote, le dissident Victor Kortchnoï. Le score était auparavant égal, chaque joueur ayant remporté cinq parties. Seule la dernière était décisive et ce fut Karpov qui conduisit les blancs à la victoire. Cela aurait pu aussi bien être Kortchnoï qui, avec son formidable tempérament de lutteur, était remonté de 5-2 à 5 partout. A ce stade, on pouvait presque parler d'échecs-loterie, et c'est dommage.

18 juillet-17 octobre : il aura fallu trois mois et 32 parties pour en arriver à ce résultat qui était généralement pronostiqué avant le match, mais que la furia du challenger faillit bien inverser. Ce 36e championnat du monde, ourlé d'idéologie, car il opposait un Soviétique orthodoxe à un dissident déchu de sa nationalité, restera celui des erreurs et des occasions manquées. Manquées par le challenger surtout, qui *ruina par manque de temps des positions avantageuses, mais aussi par le champion du monde* qui joua rarement à son vrai niveau. Tension nerveuse sans doute, mais aussi fatigue d'un match trop long.

Car le règlement du championnat du monde, qui prévoyait un nombre de parties illimité, les nuls ne comptant pas, est à revoir. A revoir aussi les critères du choix de la ville organisatrice. Pourquoi diable être venu se planter dans ce patelin des antipodes, à vingt heures d'avion de tous les grands pôles échiquéens d'Europe et d'Amérique ? Il y avait moins de cent personnes, mardi, au Commonton Center, pour assister à ce prodigieux final. A New-York, Belgrade ou Paris, c'eût été la ruée.

J'ai assisté, dans une ville trempée du bout du monde, à la partie d'échecs la plus dramatique de l'histoire. Jamais un titre de champion du monde ne s'était joué sur si peu, un pion avancé mal à propos, une pièce déplacée sans raison... A ce petit jeu, le jeu d'échecs lui-même devenait secondaire ; gagnerait celui dont les nerfs triompheraient. Et l'on savait que ceux d'Anatoly Karpov étaient plus solides. Losqu'il mit son 41e coup sous enveloppe en ajournant la partie, Victor Kortchnoï était livide. Il contemplait la position désespérée des noirs avce l'air extatique d'un homme qui voit devant lui s'écrouler un grand rêve. Puis il se leva, regarda son entourage, ses secondants, les G.M.I. anglais Keene et Stean, et haussa d'un même mouvement ses épaules corpulentes et ses sourcils broussailleux. Il n'avait pas encore abandonné, mais tout le monde savait déjà qu'il ne serait jamais champion du monde. Mercredi matin, il faisait savoir qu'il ne reprendrait pas la partie. Cette défaite, alors qu'il frôlait le but, doit lui laisser un goût de cendres dans la bouche. *Le phénix ne renaîtra pas.* Il a quarante-sept ans et le jour baisse.

De notre envoyé spécial

Bataille mémorable, mais non pour ce qu'en retiendront les livres d'échecs. Malgré quelques innovations intéressantes dans les premières parties, ce fut loin d'être techniquement un des plus grands *matches* de l'histoire des championnats du monde : trop d'erreurs de part et d'autre. Kortchnoï surtout ruina plusieurs positions, où il s'était admirablement créé un avantage, par des gaffes inimaginables, ainsi dans la cinquième partie où il rata un mat en quelques coups et dut concéder la nullité. Bien sûr, le « zeitnot » (manque de temps à la pendule), chronique chez lui, explique de telles bévues. Mais Karpov, dont le sang-froid, la solidité, la confiance en lui sont bien connus, commit lui aussi de grossières erreurs. Il joua très rarement comme le champion à la vista quasi infaillible, à la volonté de fer qui, depuis 1975, ne perdit que six parties sur les cent quatre-vingt-dix qu'il disputa contre ses pairs, les grands maîtres internationaux. Le règlement absurde, qui prévoyait un nombre illimité de parties, finit par jouer contre lui. Vingt ans de moins que son adversaire sans doute, mais aussi 25 kilos de moins. Karpov, qui pesait 55 kilos en début de match, en avait déjà perdu 5 lorsqu'il entra dans le troisième mois de la compétition.

Est-ce le seul motif de son écroulement en fin de parcours ? Autour de l'échiquier, chaque délégation avait préparé tout un « programme de coups non sportifs », selon la formule du G.M. argentin, Miguel Najdorf, et les manœuvres psycho-politiques transcendèrent l'échiquier de soixante cases, lui donnant la dimension du vaste échiquier mondial parcouru du fracas des idéologies opposées. Le jeu d'échecs, où l'Est et l'Ouest divisent effectivement l'échiquier, se prête à merveille à ce symbolisme des stratégies guerrières et des querelles qui coupent le monde.

Une formidable haine

Et il y avait en effet de quoi exciter les imaginations, titiller les politiques ! On savait bien avant le début de la rencontre que l'enjeu déborderait largement le cadre de l'échiquier. D'un côté, Anatoly Karpov, vingt-huit ans, champion du monde en titre, super-crack de l'écurie d'échecs soviétique qui compte tant de *pur-sang* : petit jeune homme sage et bien élevé, communiste orthodoxe, membre actif des Komsomols, et qui déclare avoir deux passions dans la vie : les échecs et le marxisme. De l'autre, Victor Kortchnoï, quarante-sept ans, homme mûr et vigoureux aux airs d'ours bien éveillé, russe lui aussi, mais mauvais russe. D'une espèce pire que toute autre aux yeux des Soviétiques, pire qu'Américain, Chinois, assassin ou homosexuel : dissident, réfugié à l'Ouest en 1976 lors d'un tournoi disputé en Hollande. Celui que beaucoup appellent désormais le « *Soljenitsyne des échecs* ». Le décor était planté sur un fond de guerre froide.

De plus, ces deux hommes, si dissemblables, ce que reflètent parfaitement leurs styles échiquéens, se vouent une haine vigilante depuis leur rencontre de Moscou en 1974 où ils disputèrent (sans le savoir puisque Fischer ne fut déchu de son titre de champion du monde qu'en 1975) leur premier match pour la couronne mondiale. C'est de là que proviennent les principaux griefs du transfuge contre la Fédération soviétique des échecs et le Kremlin tout entier : « *Durant ce match*, affirme-t-il, *on a délibérément favorisé Karpov, Russe de l'Oural ; blond, fils d'ouvriers et membre du parti à mon détriment, moi qui suis brun, juif, diplômé d'histoire et d'origine bourgeoise... On m'a donné des entraîneurs médiocres, mes plans ont été divulgués par des fuites...* »

La haine du challenger n'a pu par la suite que se solidifier. Déchu de la nationalité soviétique, qualifié de renégat et de traître à la patrie par ses pairs, il a vu rejeter — en cours de match — sa supplique adressée à Brejnev pour laisser sortir sa femme et son fils de dix-neuf ans retenus en U.R.S.S. « *Ce n'est pas un problème d'échecs* », commentait avec roublardise l'apparatchik de la délégation soviétique, Victor Baturinki, ex-colonel et procureur de l'armée rouge, menton coulant et ventre gonflant. Après la onzième partie, Kortchnoï accusait : « *J'entends tinter dans les poches de mon adversaire les chaînes qui retiennent prisonniers ma famille.* »

N'est-ce pas, d'ailleurs, cette formidable haine qui a fait remonter l'apatride jusqu'à cinq victoires à cinq. La haine de Kortchnoï pour Karpov — « *pour bien jouer il faut détester son adversaire* », disait Fischer — et pour le système qu'il représente lui a donné des ailes au cerveau.

Quant à Karpov, l'énorme responsabilité qui lui incombait a rogné les siennes. Il a fini comme l'albatros de Baudelaire que « *ses ailes de géant empêchent de marcher* ». En le regardant pousser son premier pion dans la dernière partie, j'imaginais quels pouvaient être ses sentiments. Kortchnoï, lui, n'avait rien à perdre, dira-t-on, mais ce n'est pas vrai, il avait à perdre de ne pas entrer dans la légende, il avait à perdre un supplément capital de gloire. Karpov, lui, devait penser : « *Que va-t-il m'arriver si dans quelques heures je renverse mon roi sur l'échiquier en signe d'abandon ? Est-ce l'avenir qui s'effriterait ?* »

Car il portait seul cette croix dont on devinait l'ombre portée sur l'échiquier, cette mission sacrée d'être contre le renégat traître à la terre nourricière l'envoyé spécial du Kremlin et l'idole de toute une jeunesse qui l'appelle familièrement « Tolya ». *En 1972*, les Soviétiques avaient vu, avec une rage impuissante, un *fantastique Américain* qu'ils traitaient de voyou, *Robert Fischer*, leur enlever la Toison d'or. Depuis la guerre, la couronne des échecs était un joyau de famille, une affaire purement et simplement russe. Comment la nation, qui avec quatre millions de joueurs licenciés concentre plus de la moitié des joueurs du globe, *ne détiendrait-elle pas le titre ?* En U.R.S.S., les échecs sont le sport le plus populaire — après l'athlétisme mais avant le football ; Karpov, Spassky, Petrossian, Taal, Botvinnik, Smyslov, toutes les gloires de l'après-guerre sont des superstars à qui l'on demande des autographes dans la rue. Les meilleurs joueurs sont des professionnels appointés au titre de maîtres ès sports, et il existe une chaire d'échecs à l'université de Moscou. Lénine en faisait la « gymnastique de l'esprit ». C'est Kortchnoï qui affirmait que les échecs, comme instrument de l'éducation des masses, servent de moyen de propagande au Kremlin.

Karpov a donc joué avec ce fardeau qui lui opprimait le cerveau. Il n'a pu esquiver totalement la formidable responsabilité dont il était investi. Mais, cependant, n'exagérons pas. Les dents grincent un peu lorsqu'on apprend que MM. Sartre, Ionesco et d'autres intellectuels français, qui n'ont jamais touché une pièce de leur vie, ont adressé un télégramme de soutien au dissident, et lorsqu'on lit dans un hebdomadaire : « *Si Kortchnoï bat Karpov ce sera une humiliation pour toute la clique brejnevienne. Quelque chose comme la revanche de Guinzbourg et de Chtcharansky.* » La dissidence de Kortchnoï, si flamboyante soit-elle, est d'abord tournée vers un carré aux soixante-quatre cases.

L'ombre d'un géant

Sans doute la bataille psychologique — ou la guéguerre parapsychologique — que se sont livré les deux camps a-t-elle influencé le déroulement du match. Au niveau de jeu atteint par les deux grands maîtres, certains facteurs peuvent être prépondérants. On a paru le croire des deux côtés puisque, dès le début du match, la délégation soviétique exigeait qu'on passe le fauteuil de Kortchnoï au compteur Geiger pour détecter un éventuel système électronique. Simple péripétie. On prit beaucoup plus au sérieux, surtout dans le camp du challenger, la présence dans la salle du tournoi d'un certain Wladimir Zukhar présenté par l'entourage de Karpov comme un psychothérapeute, mais envoûteur ou hypnotiseur selon Kortchnoï. M. Zukhar, en effet, ne cessait durant chaque partie de fixer intensément le challenger, sans arrêt, même lorsqu'il se déplaçait. Au pays des messes noires, des chirurgiens aux mains nues et à moins de 200 kilomètres de la zone où sévissent les derniers coupeurs de têtes de la planète, Kortchnoï a-t-il craint de perdre la sienne ? Il avoue dans son livre *Chess is my life* être lui-même partisan du « *pressing visuel* » dont il se servit — il ne dit pas comment — contre Karpov en 1974 et contre Spassky en 1977. Le plus étrange est que Kortchnoï fit venir à Baguio, début septembre, un psychothérapeute israélien : alors il se mit à mieux jouer.

Tout au long du match l'ombre d'un géant, celle de Bobby Fischer, ne cessa de planer sur Baguio. Son rival malheureux de 1972, le Russe Boris Spassky affirma que le génial Américain aurait remporté plusieurs des parties que les deux protagonistes laissèrent échapper. Anatoly Karpov demeure le champion du monde en titre. Mais de très nombreux amateurs continueront à croire que le meilleur joueur d'échecs de la planète se terre quelque part dans une retraite mystique de Pasadena (Californie) et rêveront à la rencontre qui l'opposerait au roi couronné. Périodiquement on reparle de Fischer. Il n'a pas touché — publiquement du moins — une pièce d'échecs depuis sa victoire de Reykjavik en 1972. Craignons qu'il ne soit, hélas, comme Napoléon vers la fin de sa vie, occupé à élaborer des plans pour des batailles qu'il ne livrera jamais. Redoutons qu'il ne sorte plus jamais de son île d'Elbe.

PATRICK SÉRY.

CHAMPIONNAT DU MONDE 1978
(trente-deuxième partie)
Blancs : ANATOLY KARPOV
Noirs : VICTOR KORTCHNOI

1. é4	d6	22. Cg3	Ta8
2. d4	Cf6	23. ç3	Ta4
3. Cç3	g6	24. Fd3	Da8
4. Cf3	Fg7	25. é5	d×é5
5. Fé2	0-0	26. D×é5	C×d5
6. 0-0	ç5	27. F×b5	Ta7
7. d5	Ca6	28. Ch4	Fç8
8. Ff4	Cç7	29. Fé2	Fé6
9. a4	b6	30. ç4	Cb4
10. Té1	Fb7	31. D×ç5	Db8
11. Fç4	Ch5	32. Ff1	Tç8
12. Fg5	Cf6	33. Dg5	Rh8
13. Dd3	a6	34. Td2	Cç6
14. Tad1	Tb8	35. Dh6	Tg8
15. h3	Cd7	36. Cf3	Df8
16. Dé3	Fa8	37. Dé3	Rg7
17. Fh6	b5	38. Cg5	Fd7
18. F×g7	R×g7	39. b4	Da8
19. Ff1	Cf6	40. b5	Ca5
20. a×b5	a×b5	41. b6	Abandon.
21. Cé2	Fb7		

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02




emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LogAbax *informatique*
premier constructeur français de terminaux et mini-ordinateurs de gestion recherche

pour sa direction régionale de l'EST
secteur de STRASBOURG

UN INGÉNIEUR COMMERCIAL CONFIRMÉ

Le poste ne peut convenir qu'à un *candidat ayant 3 à 5 ans d'expérience* dans la vente de matériel informatique.

Le candidat retenu devra être susceptible de prendre en compte la responsabilité du secteur d'ALSACE à brève échéance.

Adresser C.V., *photo et* prétentions sous réf. 289 à la Direction du Personnel, 77, av. Aristide-Briand, 94110 ARCUEIL.

M.J.C. - LYON
recherche
2 ANIMATEURS

Poste 1 : Coordinat. et suivi des activités, organisat., accueil, administrat. Expér. socio-cult. indispens. CAPASE souhaitée. Poste 2 : Domaine audio-visuel et communicat., animat. globale avec Video, photo, montage, diapo ; spectacle, expo. compét. techniq indispens., expérience socio-cultur. souhaitée. Env. lettre manusc., photo, C.V., *prétent. à M.J.C., 25, av.* Frères-Lumière, 69008 LYON.

LA VILLE D'ANGERS
recrute sur concours
un Professeur Plasticien
à temps complet.
Date limite de dépôt des candidatures : 27 octobre 1978. Pour tous renseignements s'adresser : MAIRIE D'ANGERS, Secrétariat Général, 49035 Angers - Cedex.

Société Multinationale
produits de grande consommation
dans le cadre de son expansion
recherche

un Inspecteur des Ventes

Région Centre de la France
connaissant parfaitement la distribution moderne.
Il devra :
— Animer, former, contrôler une équipe de représentants.
— *Gérer sa zône d'inspection en fonction d'objectifs concertés à l'aide de moyens tant* promotionnels que budgétaires.

Dynamique, jeune, 28 ans minimum.
Domicile TOURS - LIMOGES.
Adresser lettre manuscrite + CV + photo
sous référence 4109 à : L.T.P.
31, Bd Bonne Nouvelle 75082 Paris Cedex 02
qui transmettra

---

la ruche méridionale

dans le cadre de son expansion
RECHERCHE

acheteur - merchandiser

CREMERIE - PATISSERIE - SURGELE

Expérience souhaitée :
- achats et négociations niveau Centrale d'achats,
- gestion entrepôt.

La préférence sera donnée aux candidats *ayant assumé des responsabilités en magasin.*

Adresser C.V., photo et prétentions à la Direction des Relations Humaines
LA RUCHE MERIDIONALE
2, rue Jean-Baptiste Pérès - 47001 AGEN.

---

la ruche méridionale

- a multiplié par 4 son C.A. en 6 ans,
- est décidée à faire mieux.

Dans le cadre de son expansion
recherche

un responsable marchandises

(Branche Hypermarchés)

- *Sa mission :*
Dans le cadre de la politique commerciale à laquelle il collabore, apporte à la hiérarchie son aide, pour :
  - optimiser le rendement brut de chaque rayon,
  - adapter et faire évoluer l'offre MAMMOUTH.
- Son profil :
  - très bon niveau de conception,
  - Homme de contact,
  - esprit marketing.

Pour ce poste de haut niveau, une expérience de Direction d'Hypermarché réussie serait un atout apprécié.

Adresser C.V., photo et prétentions à la Direction des Relations Humaines - LA RUCHE MERIDIONALE, 2, rue Jean-Baptiste Pérès, 47001 AGEN.

Filiale **GROUPE INTERNATIONAL ANGLAIS**
située en Normandie
C.A. 50 millions - 140 personnes
recherche

DIRECTEUR ADMINISTRATIF et FINANCIER

— responsabilités : administration comptable et financière, relations humaines, secrétariat général ;
— expérience de 5 années minimum dans un poste similaire ;
— connaissance comptabilité anglo-saxonne souhaitée également ;
— *langue anglaise indispensable ;*
— rémunération très motivante pour candidat de valeur.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. détaillé [illegible] à :
Direction Générale
SASIC - B.P. 4, 61210 PUTANGES.
Réponse et discrétion assurées.

S.A. PIERRE ET BERTRAND
FOURMIES (Nord)
Constructeur DUMPERS
MATERIELS pour fabrication produits béton
recherche

DIRECTEUR COMMERCIAL

Formation Ingénieur. Anglais courant. Expérience export.
Adr. C.V. et photo à nº 8.144, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Foyer de post-cure agréé pour toxicomanes dans le Nord de la France recherche

CPLE D'ANIMATEURS
partageant la vie du foyer (15 personnes accueillies) avec couple 3 enfants.
Pratique musicale ou de danse vivement souhaitée.
Age 25 ans minimum.
Formation en psychologie ou analyse souhaitée.
Ecr. nº *768.452 M*, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Direction Départementale Equipement de Loire-Atlantique rech. économiste pour étud. transp. urbains. Diplômes requis : doct. Sciences éco., *à défaut* : D.E.S. + expér. profess. S'adress. à : Arrondissement exploitation, 10, bd G.-Serpette, 44000 Nantes. Téléphone : 76-31-30, poste 317.

STE D'EXPERTISE COMPT. région Haute-Normandie, rech. : collaborateur ayt 2-3 a. d'expérience dans cabinet comptable. Ecr. nº *8.277, « le Monde »* Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PROFESSEUR D'ESPAGNOL pour école privée province, possible grouper emploi du temps sur 2 jours. Tél. : (1) 368-99-23.

TRANSPAC

Société d'Exploitation du Réseau National de Transmissions de Données « TRANSPAC »
recrute
pour sa Direction de l'Exploitation à Rennes (35)

INGÉNIEUR DIPLOMÉ

d'une grande école, et ayant 5 à 6 ans d'expérience de planification de projets dans le domaine informatique ou des télécommunications.

Envoyer curr. vitae détaillé et prétentions à :
M. HUET - TRANSPAC
B.P. 2209 - 103, av. de Crimée, 35022 Rennes Cedex.

MANPOWER
recherche le
CHEF
de sa future agence
de RENNES

Il sera chargé de la création et du développement de cette unité et devra donc posséder une solide formation commerciale et une expérience réelle de la vente.

Des connaissances techniques (mécanique, bâtiment, etc.) seront appréciées.

Env. lettre *manuscrite*, C.V., *photo et prétentions à*
J.-F. GUITTON
Service recrutement,
88, rue Lafayette,
75009 PARIS.

Société Fabrication Equipements Pétroliers sise Languedoc, recherche :
ADJOINT CHEF
Service Achats
relations avec autres usines du groupe et achats en France. Expérience souhaitée dans le domaine des échanges internation. (transit, douanes...), angl. *courant indispens. Connaiss.* du matériel pétrol. apprec. Adress. C.V. complet et prétent. sous le nº 82.579, HAVAS, 136, av. Ch.-de-Gaulle, 92522 Neuilly-s/Seine.

Groupe Industriel de 3.000 personnes recherche pour ses services centraux de ROUEN

un CADRE de GESTION ayant

— *une formation supérieure E.S.C. ou équivalent ;*
— une expérience informatique de gestion.
Il prendra en charge le service informatique dans un premier temps puis devra s'intégrer à l'équipe de gestion dans un cadre d'élargissement de ses responsabilités.

Ecrire à J.D.-451, HAVAS (B.P. 907).
76002 ROUEN Cedex, qui transmettra.

---

emplois internationaux

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE CONSEIL EN ORGANISATION, EN FORMATION ET EN INFORMATIQUE DE GESTION
appartenant à un grand groupe Français, leader à l'exportation,

recherche pour
séjours résidentiels à l'étranger

INGÉNIEURS GRANDES ÉCOLES

possédant au moins 2 années d'expérience professionnelle acquise de préférence dans les domaines bancaires et d'expertise comptable. Solides connaissances techniques exigées (télétraitement, bases de données notamment). Anglais souhaité.

Adresser C.V. détaillé, photo et prétentions à:
SINORG Recrutement -
7, rue Royale - 75008 PARIS.

GESTION 2000
102, rue Lafayette, Paris-10e.
POUR ETRANGER
INGÉNIEUR SÉCURITÉ
INGÉNIEUR ÉLECTRICITÉ
EXPER. PETROCHIMIE
PARLANT ANGLAIS
INGÉNIEUR INFORMATIQUE
EXPER. MITRA 15.
TEL. 246-42-01.

OFFRES D'EMPLOIS outre-mer, étranger, par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-mer Mutations, 47, rue Richer, Paris-9e.

ANNONCES CLASSEES
TELEPHONEES
296-15-01

POUR ETRANGER
INGÉNIEURS
en matériel informatique.
Expérience de plusieurs années chez un constructeur.
Anglais indispensable.

Env C.V. détaillé à A.T., 29, av. de Friedland, Paris-8e.

En Australie, Canada, Afrique, *Moyen - Orient*, Amérique, Asie, Europe, des emplois vous attendent. Demandez le *mensuel* spécialisé MONEMPLOIS (service M 77), 14, rue Clauzel, Paris-9e.

Rubrique des évidences parfois perdues de vue.

Chap. 6

Les offres d'emploi du Monde excellentes pour les postes féminins.



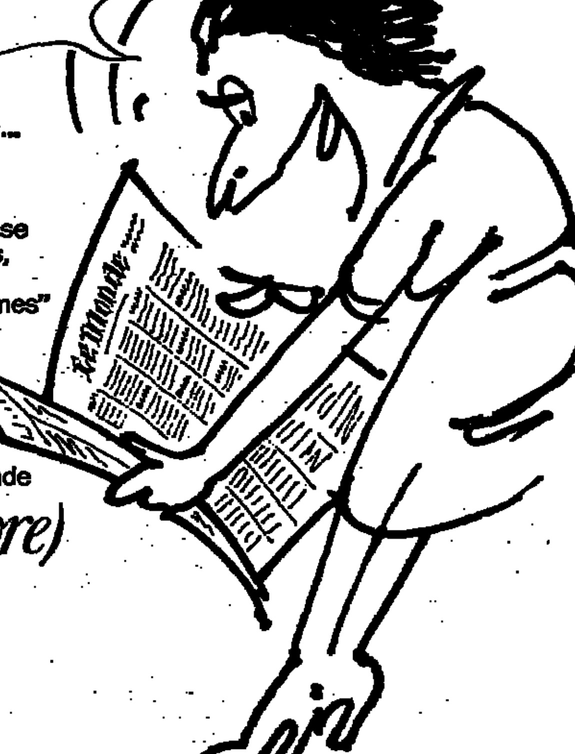
Le Monde est un quotidien féminin!... Il est aussi lu par les hommes qui ne représentent pas moins de 55 % de son audience.

Ces femmes sont dans leur immense majorité des actives. Elles sont ingénieurs, *informaticiennes, cadres "commerciales" (ou "administratives"),* psychologues, "hommes" de personnel, assistantes de Direction ou secrétaires.

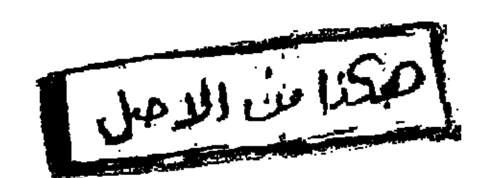
Elles ont en commun d'appartenir à la génération de femmes qui accède aux responsabilités jusqu'ici réservées aux hommes.

Ce sont les offres d'emploi du Monde *qu'elles privilégient.*

(à suivre)



Le niveau Monde est bon à prendre à tous les niveaux.



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Vibrachoc

Un des Leaders Mondiaux dans le domaine des vibrations, chocs, absorption d'énergie, bruit, implanté dans le monde entier, 25 ans d'expérience et une technologie avancée dans tous les secteurs civils et militaires

recherche

A – POUR SON SIEGE À SAINT-CLOUD

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Il sera chargé de développer de nouveaux marchés dans des secteurs industriels civils tels que Marine, Ferroviaire, T.P., Génie Civil, Construction Mécanique etc...

Ce poste ne peut convenir qu'à un ingénieur diplômé grande école (ou niveau très voisin) ayant une expérience de la vente de produits techniques. Réf.519

B – POUR SON USINE DE (BOUTIGNY SUR ESSONNE, 60 km Sud de PARIS)

INGENIEURS D'ETUDES

De formation supérieure, ils seront chargés d'études et de la réalisation de dispositifs d'amortissement pour tous les secteurs d'activité, notamment Aérospatiale, Electronique, Marine, Armement, Construction etc...

Connaissance des problèmes vibrations, chocs, etc... souhaitée ainsi que la pratique de l'anglais. Réf.539

AGENT TECHNIQUE LABORATOIRE

Pour mise au point de matériels ayant de préférence bonne expérience dans le domaine des mesures de vibrations. Réf.339

Envoyer C.V. détaillé + prétentions à :
VIBRACHOC - Monsieur BRANDENER
216, Bureau de la Colline –
92213 SAINT-CLOUD CEDEX

parfrance

SOCIETE DE CONSEILS
recherche pour mission

FRANCE et/ou AFRIQUE DU NORD

CONSULTANTS

ayant quelques années d'expérience en :

- Sélection, recrutement, gestion du personnel, formation ;
- Organisation et structures des collectivités locales, municipalités, syndicats communaux, etc. ;
- Ordonnancement et gestion de production ;
- Comptabilités, contrôle de gestion ;
- Gestion des achats et des stocks ;
- Organisation commerciale ;
- Informatique (projet, gestion, audit).

Position de vacataire possible.

Adr. C.V. manuscrit, prétentions et disponibilité à n° 8.274, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS.

UN GROUPE FRANÇAIS IMPORTANT
à vocation petite mécanique et électronique
recherche proche banlieue Paris

CHEF de SERVICE VENTES

HAUT NIVEAU

30 ANS MINIM. - HEC, ESSEC *ou équivalent.*
Responsabilité ventes produits standard France-export.
Animation représentants et réseau de ventes.

ANGLAIS - ALLEMAND EXIGÉS

Adr. C.V. et prétent. à n° 83.770, CONTESSE Publ., 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS Cedex 01.

---

volvic

recherche

INGÉNIEUR

formation agro-alimentaire, pour service

EMBALLAGE-CONDITIONNEMENT

Le candidat aura, de préférence, une expérience industrielle des produits de grande consommation, si possible dans le domaine de l'embouteillage.

Rattaché à la direction technique, il sera chargé d'études, de mises au point concernant l'amélioration technique des emballages (bouteilles, cartons, palettes, etc.), en fonction du produit, des manutentions et des transports.

La connaissance de l'anglais serait appréciée.
Lieu de travail : Bourg-la-Reine (92).
Déplacements de courte durée fréquents.

Ecr. avec C.V. détaillé et prétentions sous réf. 472 au Cabinet Jean-Claude MAURICE, Conseil en Gestion de Personnel

J.-C. MAURICE 397 ter, rue de Vaugirard, 75015 PARIS.

Recherchons
UN CHEF DE SERVICE COMPTABILITE
Agé au minimum de 30 ans, de formation comptable supérieure, ayant une expérience solide de DIRECTION et d'ORGANISATION d'un SERVICE COMPTABLE.

- Tâche avec responsabilités ;
- Capacité d'adaptation nécessaire ;
- Libre très rapidement.

Envoyer curriculum vitae détaillé avec photo et prétentions à O.P.P. (n° 2.054), 2, rue de Sèze, PARIS (9e), qui transmettra.

---

offres d'emploi

Vous êtes diplômé depuis maintenant trois ou quatre ans, d'H.E.C., d'E.S.S.E.C. ou SUP. de CO. avec si possible une formation complémentaire de type INSEAD.

Vous avez acquis une première expérience professionnelle qui s'est développée à l'intérieur d'une Grande Entreprise, d'une P.M.E. ou d'un Cabinet Comptable.

Vous avez pu forger vos compétences dans une des disciplines suivantes : Finance, Comptabilité, Gestion ou Organisation, comme Auditeur ou Contrôleur par exemple....

Vous voulez élargir votre champ d'action et surtout vous confronter avec la réalité d'une animation d'équipe.

Nous vous offrons l'opportunité de prendre la direction opérationnelle "Administrative et Financière" d'une de nos filiales en France ou éventuellement à l'étranger.

Vous animerez un ensemble qui recouvre : la comptabilité, l'informatique, le suivi administratif des clients, la trésorerie, les contacts avec les banques...

Ces filiales font partie d'un « GROUPE FRANÇAIS », produisant et distribuant des produits de grande consommation de marque avec un succès, qui lui a permis de prendre véritablement pied sur les marchés étrangers et d'y créer ses propres sociétés.

Dans un premier temps, pour vous permettre de connaître nos affaires avant d'y rentrer et intégrer cet ensemble dans les meilleures conditions, vous serez responsable d'une mission fonctionnelle à Paris, pendant environ une année.

Cette proposition s'inscrit dans une politique de développement professionnel et débouche après une première réussite sur des responsabilités plus complètes à terme.

Si vous êtes intéressé, vous adressez votre candidature avec photo et prétentions à : C.G.P. - 14, rue Jean Mermoz PARIS-8e - Référence 42, qui la transmettra à la Direction des Relations Humaines du Groupe qui traitera directement et confidentiellement chaque dossier.

Société d'Instrumentation
BANLIEUE OUEST
leader dans sa spécialité
recherche

UN INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
pour département
EXPORTATION
Formation INSA ou équivalent
(REF. 903)

UN TECHNICIEN S.A.V.
Formation I.U.T.
(Mesure Physique)
(REF. 904)

Ces postes conviendraient à personnes ayant quelques années d'expérience. Pratique de l'anglais *indispensable.*

Formation assurée par l'entreprise. De nombreux déplacements de courte durée prévus dans le monde entier.

Adr. lettre manuscrite et C.V., à ORBIS - *ML*, 28, av. Franklin-Roosevelt, 75008 Paris, qui tr.

Société de caution mutuelle cherche Femme, ETUDES SUPERIEURES, ayant expér. analyse financière et banque pour poste de

CHARGÉE DE MISSION FINANCIÈRE

Ecrire SICOS, 57, av. Marceau, 75016 Paris, ou Tél. : 720-71-25.

SÉRIGRAPHIE
pour fabrication écrans
Tél. 371-12-65
(poste 621) ou se présenter
MACHINES DUBUIT,
60, r. Vitruve, 75020 Paris.

Importante Société Nationale à vocation industrielle recherche pour ses services : administratif et juridique un

JEUNE DOCTEUR en DROIT PUBLIC

ayant 1 ou 2 années d'expér. de préf. Le sens des contacts et l'esprit d'équipe.
Lieu de travail :
Paris puis la province.
Envoyer C.V. complet avec photo récente et prétentions : n° 768 653 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur PARIS-2e.

Impte Société faisant partie d'un groupe international, spécialisée dans AUDIT et études financières recherche

EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES

Formatio : H.E.C., ESSEC, E.S.C.P., I.E.P.

Libre très rapidement.
Débutant ou de préférence une année d'expér. professionnelle ou service militaire au titre de coopération.
Les candidats devront faire preuve de dynamisme professionnel allié au sens du travail en équipe.
Connaissance anglais ou allemand appréciée.
Activité France, déplacements éventuels de courte durée à l'étranger
Très large possibilité de développement de carrière.
Ecrire avec C.V. et photo à : n° T 08 881 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

APSIDE
40, rue de Ponthieu
75008 PARIS
recherche disponibles rapidement

ANALYSTES-PROGRAMMEURS

- PL I + IMS DB/DC,
- ASM/COBOL + CICS.

Tél. : 225-12-46 - 359-27-00, ou envoyer C.V.

IMPORTANTE BANQUE PRIVÉE
PARIS (8e), recherche

CADRE classe VI

Le candidat, âgé d'au moins 30 ans, aura :

- une formation supérieure (Sciences Po, HEC...) ;
- une solide expérience bancaire acquise soit en agence, soit dans des services d'exploitation ;
- le goût des contacts et la connaissance de la clientèle d'entreprises.

Les candidats intéressés sont priés d'adresser leur candidature à n° 83.408, CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.
DISCRETION GARANTIE.

SOCIETE DE VENTE PAR CORRESPONDANCE
recherche son

RESPONSABLE de la GESTION et de la PLANIFICATION

Son profil :
— E.S.C. plus D.E.C.S., 1 à 2 ans d'expérience.

Sa mission :
— établir le budget, analyser les écarts ;
— prévoir et gérer la trésorerie ;
— procéder à diverses études et analyses financières ;
— superviser la comptabilité générale.

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et prétentions à :
G.L.M., à l'attention de M. JOUVIN,
7 et 9, rue Armand-Moisant, 75015 PARIS.

IMPTE SOCIÉTÉ D'ÉLECTRONIQUE
Etablissement de 1.500 personnes
recherche

CADRE GESTION DE PERSONNEL

Formation : Supérieure, éventuellement technique
Aptitudes aux relations industrielles. Goût du travail en équipe.
Expérience appréciée

Lieu de travail : Banlieue NORD-OUEST

Adresser C.V., photo, prét. n° 83.724 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, Paris-1er.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE FRANÇAISE PARIS
1.000 PERSONNES CRÉE LE POSTE DE

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Ce poste peut convenir à un candidat de formation supérieure, ayant une très solide expérience de la fonction de personnel acquise en milieu industriel capable :

- de développer une gestion dynamique des ressources humaines (formation - information - accueil - évolution des carrières...) ;
- d'être l'interlocuteur des partenaires sociaux ;
- d'animer les bureaux de personnel des établissements.

REMUNERATION : 130 000 +

REMUNERATION : **130.000 +**

Ecrire sous référence RH 134 CM.

4, rue Massenet,
75016 Paris
discrétion absolue

etap



Gestion du Personnel
140 000 F./an

Une des toutes premières Sociétés d'Assurances (2 000 personnes) recherche pour son siège à Paris un FUTUR CHEF DE PERSONNEL.
Il animera et coordonnera l'équipe en place. En liaison avec le Directeur des Relations Sociales, il apportera une contribution active au développement de la politique humaine du groupe.
De formation supérieure, il justifie d'une expérience d'au moins dix ans de l'entreprise et de la gestion du personnel, acquise si possible dans des responsabilités opérationnelles puis fonctionnelles.
Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V. et rémunération actuelle sous réf. 917 M à notre Conseil

EMPLOI **centor**
13 bis, rue Henri-Monnier
75009 - PARIS

Centre médico-chirurgical
de la porte de Choisy
15, av. de la Porte-de-Choisy
Paris (13e)
Métro Porte-de-Choisy recherche

INFIRMIER (ÈRE) ou PANSEUR (EUSE)
diplômé (e) - Se présenter
Bureau du personnel

Dans le cadre du développement de son secteur équipement hospitalier,
S.F.F.C.-MIDY
filiale du groupe C.M. Industries.
recherche :

UN INGÉNIEUR DES VENTES Chef de projets

Le candidat devra avoir 35 ans minimum et une expérience de la vente de biens d'Equipements hospitaliers.

Une bonne connaissance des problèmes de constructions hospitalières et des contraintes d'architecture intérieure serait un avantage.
Pratique de l'anglais fortement souhaitée.
Envoyer C.V. et photo à :
M. YVES PICANT,
S.F.F.C.-MIDY
B.P. 66, 94250 GENTILLY.

Société
NORBERT BEYRARD FRANCE
études économiques financières génie industriel
spécialisée
dans assistance technique aux pays en voie de développ.
68, rue Pierre-Charron, Paris-8e
recherche

INGENIEUR
GRANDE ECOLE

ayant sérieuses formation économique et informatique, connaiss. COBOL, FORTRAN, GESTION BASE DE DONNEES, appréciées. Pouvant envisager voyages, Eventuellement séjours à l'étranger.
Env. let. man. av. C.V. et photo.

SOCIETE INTERNATIONALE
proche banlieue Paris
recherche

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL EXPORT
30 ans *minimum*

ANGLAIS, ALLEMAND EXIGES

Connaissances techniques industrielles *petite mécanique et électroniques.*
Déplacements fréquents.

Adr. C.V. et prét. à n° 83.772, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, PARIS-1er.

IMPT LABORATOIRE
Banlieue SUD-EST
recherche

INGÉNIEUR-ÉLECTRONICIEN

Grande Ecole ou Docteur ayant bonne expérience CAO pour la conception des circuits intégrés logiques rapides.

Perspectives d'évolution de carrière dans groupe international.

Adresser C.V. détaillé, n° 83.803, CONTESSE Publicité 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

JEUNES DIPLOMÉS
votre carrière commence par la VENTE
— *Nous vous offrons un travail passionnant dans une* JEUNE SOCIETE en expansion.
— Son créneau : les économies d'énergie av. un produit unique.
Envoyer lettre, C.V + photo
Société ENER-ECO
18, rue d'Arras, 92000 Nanterre

---

offres d'emploi

assistant controller

IMPORTANTE SOCIETE MULTINATIONALE
leader dans son domaine
recherche

l'assistant du contrôleur
pour son Siège à Paris

PROFIL : expérience du contrôle de gestion dans un milieu industriel opérant de préférence avec des produits en grande série.

Pratique de la comptabilité générale et analytique.

Expérience des méthodes anglosaxonnes d'Audit et de consolidation de compte.

Expérience de Cost management.

FORMATION : supérieure incluant un Diplôme de gestion.
Anglais indispensable.
Voyages en Europe.

Adresser CV avec photo et prétentions sous No 83.611 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.
Discrétion assurée.

G. I. S.

GESTION INFORMATIQUE SYSTEME
recherche

1) ANALYSTES ANALYSTES-PROGRAMMEURS
PL 1 ou ASSEMBLEUR 370 (réf. A.P. 60)

2) JEUNES INGÉNIEURS
GRANDES ECOLES (réf. I.E. 16)

3) INFORMATICIENS MIAGE D.U.T.

EXPERIMENTES ou DEBUTANTS (réf. I. 36)
Env. C.V. dét. 48, av. R.-Poincaré, 75116 PARIS.

Jeunes HEC ESSEC, SUP de CO

A ORIENTATION COMPTABLE

Un très important Groupe Industriel Français aux activités diversifiées vous propose :

- une période de formation comprenant 6 mois de stage dans différents établissements (usine direction régionale de vente...) puis 2 à 3 ans dans les services comptables de l'une des Sociétés du Groupe,
- à l'issue de cette période la possibilité d'évoluer en fonction de vos aspirations et des opportunités du moment vers des responsabilités de types financier, comptable ou de contrôle de gestion dans l'un des établissements du groupe en France ou à l'étranger.

Envoyer C.V., photo, prétentions sous No 83547 à CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transmettra.

Chez nous un Vendeur sur quatre dépasse 120 000 f par an

PREMIER GROUPE EUROPÉEN D'IMMOBILIER-LOISIRS

notre gamme de produits est aussi la plus complète du secteur : Avoriaz, Chamonix, Courchevel, Les Menuires, Villard-de-Lans, Deauville, Biarritz, Corse...

nous recrutons des

Vendeurs exceptionnels

pour prendre en charge à Paris, et éventuellement sur place, des missions de vente et de développement de clientèle.
Rémunération importante, liée aux résultats.
Adresser C.V. et photo à HAVAS CONTACT 156, boulevard Haussmann 75008 PARIS sous réf. 30651.

Société française d'études et de réalisation d'ensembles industriels recherche pour son siège proche banlieue Sud Paris

JEUNES INGÉNIEURS

Motivés par Ingénierie pour conception générale d'installations.

Expérience min. appréciée en Génie Mécanique et Thermique.

Postes à pourvoir d'urgence.

Ecrire avec curriculum vitae et prétentions sous référence 7978 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

offres d'emploi

CHEF DU SERVICE GESTION CLIENTS ET INFORMATIQUE

100/110.000 F

C'est un organisateur, un informaticien, un bon commerçant.

En effet, vous mettrez en place des procédures pour améliorer ou restructurer les circuits administratifs, vous rédigerez les analyses fonctionnelles des applications informatiques nouvelles, et par ailleurs, vous vous emploierez à maintenir et à développer notre image de marque chez nos clients, en réglant rapidement tous les problèmes courants d'un service gestion clients.

Pour un spécialiste en organisation ou un responsable de l'administration des ventes, véritablement rompu à l'informatique, ce peut être l'occasion de mettre vos idées en pratique, d'exercer un commandement (15 personnes) et de progresser dans notre entreprise.

Vous dépendrez directement du Directeur général. Enfin, l'expérience et la connaissance de notre activité ne sont pas essentielles pour ce poste : nous louons des équipements aux particuliers et aux collectivités.

L'anglais est nécessaire.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 3.857.

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, av. de Messine
75008 PARIS
IBD

à qui nous avons confié cette recherche.

Société Industrielle
Leader dans sa profession
recherche

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- 40 ans minimum
- De formation supérieure, de préférence diplômé DECS
- Ayant une large expérience des domaines administratifs et financiers, et ce dans un cadre international
- Ayant de plus un sens aigu de la précision et de la rigueur
- Bonne connaissance de l'Informatique.

Lieu de travail SAINT-CLOUD.
Envoyer CV et prétentions sous N° 4977 à
PARFRANCE P.A.
4, rue Robert Estienne 75008 Paris
qui transmettra

ANALYSTE FINANCIER

Etablissement Financier International, situé à PARIS, recherche pour son Département d'analyse financière un responsable pour le secteur des ASSURANCES.

Celui-ci devra avoir :

- 27 ans minimum
- Une expérience dans l'analyse financière (environ trois années)
- Une bonne connaissance des méthodes comptables pratiquées dans les branches Vie et non Vie par les Sociétés d'assurances.
- Une connaissance écrite et parlée de l'anglais ou de l'allemand.

Sa fonction sera d'effectuer des études approfondies sur les principales sociétés d'assurances européennes.

Rémunération fonction de l'expérience

Envoyer C.V. et photo à n° 83.578
CONTESSE Publicité
20, avenue de l'Opéra - 75040 PARIS CEDEX 01.

GROUPE FRANÇAIS
DE DIMENSION INTERNATIONALE
recherche

INGÉNIEUR AMBITIEUX

Désireux carrière rapide
Formation ARTS ET MÉTIERS

Débutant ou quelques années d'expérience pour études et réalisations.

Option complémentaire ELECTROMECANICIEN, ELECTROTECHNICIEN, ELECTRONICIEN.

Esprit d'initiative, dynamisme et désir de responsabilités.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 83.633, Contesse-Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 PARIS cedex 01, qui transmettra.

SOCIÉTÉ DE MÉCANIQUE AUTOMOBILE
filiale d'un important groupe international
recherche pour son Etablissement de POISSY (78)
Siège et Usine 750 personnes

INGÉNIEUR

Pour occuper le poste de
CHEF DU SERVICE ENTRETIEN - SÉCURITÉ

La préférence sera donnée à un candidat de formation mécanique ou électromécanique, ayant une expérience de quelques années.

Le goût du commandement et des qualités de contacts sont nécessaires.

Adresser C.V. man. avec photo et prét. à n° 83.728, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Le Centre d'Animation Culturel de Cergy-Pontoise
recherche

UN DIRECTEUR

EXPERIMENTE

Adresser candidature par lettre manuscrite avec C.V. et prétentions avant le 6 novembre 1978 à M. Pierre Le Petit, président du Centre d'Animation Culturel de Cergy-Pontoise, 70, bd J.-Tête, 95300 PONTOISE.

secrétaires secrétaires

Le Directeur Général d'une Entreprise de Tourisme à caractère associatif recherche
URGENT

SECRÉTAIRE DE DIRECTION GÉNÉRALE

- 32 ans minimum ;
- bonne culture générale ;
- excellente présentation ;
- habituée contacts haut niveau ;
- autorité ;
- dynamisme ;
- grande disponibilité d'esprit et d'horaire ;
- sténo-dactylo ;
- salaire selon capacité (régime cadre) ;
- expérience dans le tourisme serait l'idéal (non indispensable).

Le poste est à pourvoir assez vite.

Env. lettre manuscrite, curriculum vitae, photo et rémunération souhaitée, O.P.F. (n° 2055), 2, rue de Sèze, 75009 PARIS, qui transmettra.

JEAN BOLLON
Psychologue Conseil

5, avenue du Général-Champon
38000 GRENOBLE

recherche pour Société GRENOBLE
Leader mondial dans sa branche

SECRÉTAIRE DIRECTION
ANGLAIS - ALLEMAND

Excellente traductrice
sur plan technique et commercial
30 ans minimum

Env. C.V. manuscrit détaillé, photo et prétentions de salaire.

STE BOBIGNY (93) recherche SECRETAIRE (sténodactylo), minim. 5 ans expér. secrétariat, connaissance bâtiment souhaitée, sens des responsabilités. 5 X 8 h. 30 X 13 + 5e semaine + nombreux avantages sociaux. Poste stable. Téléphone pour R.-V. : 830-23-32 (sauf samedi).

Foyer jeunes travaill. Colombes recherche
SECRETAIRE COMPTABLE
Esprit d'initiative et sens du travail en collectivité indispensable. Tél. pr R.-Vs : 781-14-35 H.B.

capitaux ou proposit. com.

Achète société en difficultés secteur prêt-à-porter, confection textile, usine de fabrication. B.P. SOBEL, 108, r. Oberkampf, 75011 PARIS. Tél. : 355-46-90.

A CEDER
négoce en gros
chauffage-sanitaire
magasin équipé
2 000 m2 couvert
relié S.N.C.F.
salle d'exposition
bureaux - appartement.
Bail huit ans.
Ecrire n° 6 016 HAVAS
37047 TOURS CEDEX.

CAPITAUX DISPONIBLES sur garantie hypothécaire. Taux 8,50 %. E.F.I.C., Téléph. : 500-37-22 15, rue Le Sueur, 75116 PARIS.

Cse retr., cède partic. imp. ds entr. menuiserie semi-industriel. Rég. Nord. 30 pers. C.A. ann. : 5.000.000 F achetés hors-taxes. Ecr. n° 8276, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

Pour développement exclusivité dans loisirs, cherchons 80.000 F/6 mois. Bonne rémunération - 542-21-43

traductions

Demande

TRAD.-INTERP. par traducteur indépendant, angl., arabe, turc, italien, comm., techn. 880-54-21.

Traductions non techniques français-anglais/anglais-français par équipe bilingue. T. 531-94-90.

TRADUCTIONS
Textes littéraires et techniques Franç.-allem. - Espag. - allem. Tél. : 273-15-78.

perdu-trouvé

Prière aux personnes ayant ramassé le 13-10, à 22 heures, ds rue des Boulets, valise noire contenant des effets féminins et des bijoux de famille, de prendre contact : Mme GALTIER. Téléphone : 261-53-56 (heures bureau) RECOMPENSE ASSUREE

M. EMILE SAAD perdu PASSEPORT n° 3828. Téléph. : 274-08-84

autos-vente

8 à 11 C.V.

A VENDRE
R 16 TX, année 1976, 56.000 km. Bleu marine, intér. gris, vitres teintées. Parfait état. 20.000 F. Mme WEGGEN, tél. 031-42-86 ou 997-24-72.

URGENT
3.000 F ss Argus, Golf GLS 1600, 9 CV, année 1977, boîte autom., bronze métall., excellent état mécanique, poste stéréo à cart. 871-06-21.

demandes d'emploi

31 ANS - HOMME DE MARKETING

7 ans d'expérience promotion, publicité, études de marchés, location et gestion de fichiers. Animation de 4 réseaux de vente spécialiste V.P.C.

recherche

Responsabilité Direction Marketing, Direction Commerciale ou export région Sud-Est.

Ecrire n° 768.637 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Centre de Formation professionnelle pour Adultes cherche emplois pour :

AIDES-COMPTABLES (H. et F.)
connaissant comptabilité générale, usuelle, ainsi que la dactylographie.

EMPLOYES
DE SERVICE COMMERCIAL (H. et F.)
connaissant la comptabilité usuelle et la dactylographie.

Disponibles immédiatement.
Tél. : 735-18-30, poste 82
(de préférence de 9 h. à 13 h.)

JOURNALISTE, 33 ans

Grand reporter, 10 ans d'expérience internationale, presse écrite, parlée, télévisée examinerait toute proposition pour poste à responsabilité dans la presse, relations extérieures dans grande entreprise, tourisme.

Ecrire n° 196, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e), qui transm.

Cadre 38 ans, maîtrise de droit, science de gestion, I.A.E., DECS, étudierait ttes propos. Ecr. n° 54 171 P.A. SVP, 37, r. Gal-Foy, Paris-8e.

Que proposez-vous à J.H. 28 a. ? diplômé droit et sc. humaines. Anglais, allem., bon conducteur. Ecr. J. ERARD 7 av. Vavin, 6e.

J. H. 26 ans. Maîtrise Sc. Eco. Libre suite. Etud ttes proposit. en rapport avec sa formation. Tél. : 784-27-73 (9 h. à 14 h.).

J.H. 26 a., maîtr droit privé, 5 a. expér. fiscalité immobilière entreprise et success. Libre de 14 h. 30 à 19 h. 30 ét. ttes prop. Tél. : 555-17-4, le matin.

Ingénieur Electrique
30 a. de langue anglaise, très bonne connaiss. français, allem., cherche emploi dans société internationale dans la région dijonnaise. Ecr. ss/n° 768.296 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75081 Paris.

Jne hme, 27 a., maîtr. en droit, lib. O.M., libre ste, étudier. ttes prop. en rapport avec sa format. Dubuy, 22-26, r. Vicq-d'Azir 75010

H., 36 a., lic. Sc. éco. + IAE + DECS+niv. certif. sup., exp. ens., industr., cabt., ch. place, préférence cabinet. Ecr. à 8.247, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 35 a., niv. doct. Marketing, I.C.G.-I.C.I., dispon. et mobile, étud. toutes propositions. Ecr. à 131, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., 31 a., lic. Psycho, biblioth., document., bonne rédactrice, bon contact, dactylo débutante, ch poste stable. Ecrire : M. Grugeau, 5, r. Marx-Dormoy (18e).

H., 57 a., bne présentation, ch. emploi de VRP, 20 ans références. Tél. : 383-68-84.

H., form. et exp. techn.-comm., ch. poste import-export ou études des marché et autres ou commercialisation /inspection/gestion ou interprète/traducteur/dactylographe franç., finlandais, russe, anglais. Libre de suite. Cadre âge mûr. Contrats durée déterminée possibles. Ecr. : Soilsto, 56, av. P.-Doumer, 75016 Paris.

J.H. 26 a., marié, lib. O.M. Dipl. IEP. Maîtr. droit, lic. hist., 3e cycle. droit. Prép. ENA. Parle all., angl., rech. empl. jur. éco. ou resp. adm. de tt org. pub ou privé. Libre de suite. Toutes offres exam. soign. Ecr. n° 8271, « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris-9e, qui tr.

PILOTE PRIVÉ
NATIONALITE SENEGALAISE posséd. qualif. BI-MOTEUR, Q.R.R.I., P.P.-I.F.R. en cours cherche emploi DANS
MILIEU AÉRONAUTIQUE
FRANCE OU ETRANGER
Bonne connaiss. langue anglaise Cissé, 80, r. Vitruve, 75020 Paris.

H., 30 a., ing. SUDRIA, 5 a. exp. exploitation de chauffage. Libre de suite, rech. sit. Paris ou province, étudier. ttes propos. Ecr. à 8.275, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 30 ans, B.T.S.S. Niveau licence anglais recherche emploi professeur traductrice ou tourisme. Ecr. : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous la référence 6477I.

INGÉN. AM + IAE
Célibataire 30 ans, 6 ans expér. outre-mer, mat. T.P. expl. et vente, ch. poste technico/dir. POLYNESIE. Libre déc. 1978. M. VERMEIL. B.P. 745 POINTE-NOIRE - R.P. CONGO

CHEF D'ENTREPRISES
JE VEUX VOUS AIDER
29 a. Arts et Mét., 2 a. 1/2 PME I.A.E., AUDIT interne
Confiez-moi vos projets
JE PEUX VOUS AIDER
Ecr. n° T 08861 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e)

CADRE BANCAIRE - 35 a.
16 ans d'expér. administrative, spécialiste financements professionnels gestion recouvrement, pré-contentieux. Libre immédiat. Rech. situation dans banque, établ. financiers ou serv. admin. et financ. d'entrepr. rég. Paris. Ecr. n° T 08872 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

travail à domicile

Demande

DACTYLO s/IBM boules. Travail rapide et impecc. Manuscrits longs ou autres. ZIM 948-01-39.

travaux à façon

I.F.T. 10, rue Saint-Marc 75002 PARIS
Tous travaux dactylographiques sur IBM direction et sphères. Tarifs dégressifs selon urgence. 233-59-93, 236-84-21, Tx. 230397.

PEINTRES LA PIECE A PARTIR DE 400 F H.T. DEVIS GRATUIT - 844-54-60

Entreprise, sérieuses références, effectue rapidement tous travaux peinture, décoration. Coordination tous corps d'Etat - Devis gratuit. 368-47-84 - 823-30-02

L'immobilier

locations non meublées Offre

Paris

BARBET-DE-JOUY, grand standing, 370 m2, 9 Pièces principales, 10.000 F charges compr. Téléphone : 705-24-10.

Importante Société loue - SANS COMMISSION
Immeuble récent, tout confort. PARIS XIXe
15-17, rue Henri-Ribière, face Mo Place des Fêtes : studio, 38 m2, loyer 823/851 F, charges 197 F, parking 132 F.

Mo PLACE-DES-FÊTES
FACE SORTIE COMPANS
Immeuble neuf jamais habité :
— 1/2 Pièces, 52 m2, 1.470 F,
— 3 Pièces, 71 m2, 1.880 F,
— 4 Pièces, 91 m2, 2.360 F,
— 5 Pièces, 108 m2, 2.750 F.
Parking sous-sol et provisions s/charges compris. — Visites : lundi, mercredi, de 13 à 19 h., samedi, de 10 à 18 h., PLACE DES FETES, à côté du magasin RADAR, H. LE CLAIR.

PARIS-12e - DAUMESNIL
Particulier loue
STUDIO, cuisine, s. de bains; APPART. 2 P., cuis., s. de bs; APPART. 4 , cuis., s. de bs. 23, rue Taine, Paris-12e. Tél. : 628-13-60, 307-21-76.

XVe, SUD, STUDIO, confort, au 8e étage, cuisine, S. de B. équipée, téléphone, parking. Tél., le matin à SEGECO : 522-69-92.

Région parisienne

RUEIL, centre, pavillon, calme, libre, 4/5 Pces, cft, gar., jard. 700 m2, 4.000 F/mois. 967-82-99.

25 minutes MONTPARNASSE dans résidence standg, piscine, tennis, appt 160 m2, 2 terrass., cave, parking. Libre immédiat. 3.300 F charg. compr. 460-14-53.

Plein centre RAMBOUILLET à louer : appt type F 4, tt conft, téléph. Libre au 1er/11, 1.450 F TTC. Téléphone : 483-03-15.

GARCHES
dans résidence, piscine, tennis, PARTICULIER LOUE : très beau 5 Pièces, 125 m2, luxueusement décoré. Reprise importante justifiée. Tél. : 722-93-89 (au bureau), et : 970-40-76 (privé, le soir).

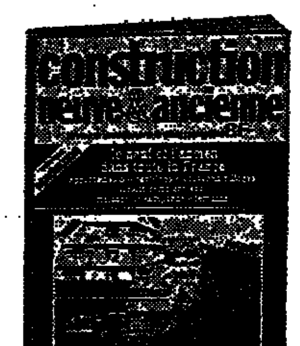
locations ventes

CAPITAL
135, r. du Mont-Cenis, Paris-18e, STUDIOS 30 OU 34 M2. 1.350 à 1.500 F MENSUELS. Pas d'indemnités d'immobilisat., seulem. 2 mois de dépôt garant. RECUPER. INTEGRALE DES LOYERS. S/pl., ts les jrs, sauf dim., 14 h. à 18 h. 30. 254-13-48.

maisons individuelles

PETITE MAISON sur JARDIN Séj., 2 ch., loggia, clair, calme, 400.000 F à débattre - 387-82-21

immobilier (information)



le
"super catalogue"
des annonces immobilières

chaque mois
plus de 500 pages d'annonces

en vente
chez votre marchand de journaux

locations non meublées Demande

Paris

J. F. soigneuse, ch. stud., tt cft, 30 m2, imm. nf, préf. 13e, 1.100 F C.F. — Téléphone : 581-36-87.

Je recherche pour directeur : appart. stdg, av. récept., 160 m2 envir., quart Châtelet exclusiv. Téléphone : 277-87-35.

Pour ma clientèle, recherche : NEUILLY et proche, appt 2 à 6 Pièces. Téléphone : 722-85-40.

Cherche 3 P., tt cft, tél., centre Ecr. n° 6.931, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pour Sté européenne cherche villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. — 283-57-02.

locations meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche direct studio ou appt, Paris ; villa, banlieue Ouest. 265-67-77.

PARIS PROMO Spécialiste location
2 mois et +. Rech. APPTS gd standing et luxe pr importante clientèle. - 325-28-77.

BANQUE EUROPEENNE rech. 4 à 6 P. standing pour P.-D. G. 555-84-23, ou soir : 705-52-89.

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
18, rue la Michodière. Mo Opéra. 84, r. d'Alésia. Métro Alésia. Frais abonn. 350 F - 266-52-04.

constructions neuves

5e ARRONDISSEMENT
Dans petit programme neuf en cours de construction (achèvement prévu ds 12 mois) Investisseurs privés CEDENT au PRIX de REVIENT Surface à définir
Conviendrait à investisseurs ou utilisateurs.
Tél. 379-82-75

immeubles

Europa, 54, rue Amsterdam (8e), ach., urgence, immeuble occupé Loi 1948 avec 1 appt libre, Paris ou banlieue. - 224-02-86.

VENTE AUX ENCHERES
18e, rue Stephenson, sur 800 m², ensemble 62 logements, 4 bout. Revenu : 270.000 F. Crédit possible par C.F.F. Me M. DALLOT - 770-92-66.

EGLISE DE BOULOGNE
Petit imm. s/cour, 6 logts dont 3 libres, à rénover - 266-67-06.

Près gare JUVISY. Vds petit immeuble 2 étg. + rez-de-ch., garages, jardin, b. état général. 1 logem. libre. 942-43-13 ap. 13 h.

hôtels-partic.

NEUILLY SAINT-JAMES Parfait état
Charmant hôtel 8 P. 4 bains. Belle terrasse aménagée MICHEL et REYL -265-90-85.

VERSAILLES SITE PROTEGE
Très bel H.P. 2 étages, plancher 350 m2 + dépendances, élégant, charme, jardin 1.200 m2 grands arbres - PASTEYER 266-35-84 LE MATIN.

l'agenda du Monde

Agencement artistique

REALIS. SON ET ECLAIRAGE. Devis gratuits. TEL. : 225-68-32.

Ameublement

ZENNER
ZENNER BOUTIQUE solde jusqu'à 50 % salons cuis. exposition mobiliers anglais et divers. Nombreux petits meubles 10, rue Faidherbe, Paris-11e. TEL. : 371-86-14.

A SAISIR
SIÈGES - LITS DE STYLE
directem. au prix de fabrique fin de série.
Ouvert du lundi au vend. 8-17 h. REAL-SIEGES 54 bis, r. Vitruve 75020 PARIS. Tél. : 370-62-93.

Sur TOUT l'ameublement
REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté
literies, salons, toutes marques
MOBILIA
TEL. : 322-56-41.
30, bd de Vaugirard PARIS-15e (à 60 m. gare Montparnasse).
ou
9, avenue d'Italie, PARIS-13e. TEL. : 535-42-58.

Animaux

Vends teckels poils longs roux, nés le 19 août 1978, vaccinés, tatoués, 4 mâles, 1 femelle, Tél. : 466-52-88 après 18 h.

MERVEILLES DES MERS
poissons et aquar. en discount. Prix cassés Les Iles. 73, rue Pernety, 75014 PARIS.

Artisan

ARTISAN DÉCORATEUR
PARIS-banlieue
peinture et tous revêtements muraux, petite menuiserie. Devis gratuit, TRAV. SOIGNE. Réf. très sérieuses T. 735-14-33 soir 17-21 h. ou samedi matin.

Bateaux

Moteur H.B. 6,6 cv Chrysler, état neuf (50 h.) 2 500 F. Tél. dom. : 972-91-21; bur. : 972-67-02.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Cours

Professeur certifié lettres modernes et philosophie donne leçons même à dom. 583-34-28.

ETUDIANTE EN LICENCE DONNE COURS D'ALLEMAND à PARIS. Téléphone : 045-18-74.

ANGLAIS PAR PROFESSEUR d'origine, résultats garantis ts niveaux. Tél. : 233-27-81 mat.

LA CELLE-SAINT-CLOUD COURS DE PHILOSOPHIE. Tél. : 969-24-30 après 19 heures.

Maths, comptabilité anglais par diplômés grandes écoles. Tél. : 224-17-95 (IEPC).

Cours d'angl., allem., espagn., ital., 5/18 ans. Tél. : 707-88-39. 34, avenue René-Coty, Paris-14e.

Personne de langue maternelle américaine ayant l'expérience de l'enseignement donnerait cours d'anglais tous niveaux.

Conversation en grec moderne. TEL. : 531-94-90.

FLUTE DE PAN leçons particul. par concertiste. TEL. : 909-51-35.

SOCIOLOGUE TUNISIEN donne cours d'arabe, de civilisation arabo-musulm. traductions. TEL. : 203-02-86.

Anglais cours et conversation avec professeurs d'origine. CLUB ANGLAIS : 033-01-72.

Décoration

PEINTRE, TAPISS., LAQUE, pose tenture murale 20 F le m2. TEL. : 526-54-16.

Livres

Part. vend moitié prix livres la Pléiade ét. nf, au choix. Leforestier, 5, r. Garreau, 75018 Paris.

Fourrures

FOURRURES OCCASION DÉPOT - VENTE
EXCLUSIV. DE FOURRURE
GRAND CHOIX
VETEMENTS, PARFAIT ETAT 91, rue du Théâtre, PARIS-15e.
Tél. : 575-10-77

Institut de beauté

LABO CAPILLAIRE RECHERCHE
Jeunes femmes, jeunes filles
CHEVEUX GRAS
Coiffure et entretien de la chevelure assurés gratuitement. Appeler le 759-86-60.

Instruments de musique

PIANOS neufs depuis 6 800 F. Occasion 3 500 F Daudé, 75, av. Wagram. Tél. : WAGram 34-17.

ACHETONS PIANOS
Daudé, 75, av. Wagram, 17e. T. WAG. 34-17, vente-location.

Moquette

MOINS CHER 30 à 60 %
sur 30 000 m2 moquette qualité variées laine et synthétique. TEL. : 757-19-19.

MOQUETTE PURE LAINE
70 F le m2 grande largeur T3-T4, velours et bouclée. 334, r. de Vaugirard, Paris-15e. TEL. : 842-42-62.

Pension

Jeune femme allemande, 2 enfts (3-5 a.) ch. famille française pr parler franç. (2-3 semaines). S'adresser Michelfelder Fr-Haug-Str. 2, D7250 LEONBERG.

Philatélie

TIMBRES-POSTE
achète collection Tél. : 359-76-98.

Psychanalyse

Psychanalyse-psychothérapie individuelle et de groupe I.C.S. - Tél. 584-07-21 et 236-26-79

PSYCHANALYSTE
TEL. : 628-98-55.

Rencontres

Ne restez plus seuls... Venez nous rejoindre. Nous sommes un groupe d'amis ayant des « GOUTS COMMUNS » artistiques, touristiques, sportifs. COLETTE LESURE T. 548-95-16.

Tapis

Particulier vend très beau tapis persan Tabriz (expertisé) fond beige bleu rosé, très décoré, excellent état + 2 petits Kirmans. Téléphone : 770-40-40 poste 44 (heures de bureau) ou 258-87-56 après 19 heures.

Vacances Tourisme Loisirs

Pour vos vacances de neige. Location à la semaine pour 2 à 10 personnes. Les Arcs, La Plagne, Courchevel, Les Menuires, Méribel - Mottaret, le Corbier. Envoie de notre catalogue sur demande. Renseignem. SOGIM, 39, rue Juiverie, CHAMBERY. Tél. : (79) 33-09-45. Télex SOGIMCY 320-463 F.

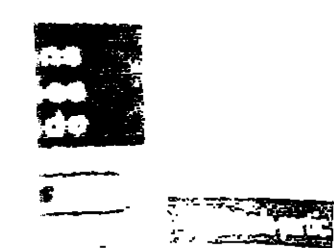
PLUS D'HIVER
NICE dans villa 300 m réels Prom. des Anglais. vastes ch., kitch., frigo. Calme + palmiers + soleil, loc. 15-30 jrs. Px aisé villa Consuelo 37, av. GROSSO.

---

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.







Jean Prouvost est mort

Le créateur de « Paris-Soir »

M. Jean Prouvost, industriel lainier, créateur de « Paris-Soir » avant la dernière guerre et animateur pendant près de trente ans du groupe de presse « Paris-Match », est décédé dans la nuit du 17 au 18 octobre dans sa propriété d'Ivoy-le-Marron (Loir-et-Cher), à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Il y a près d'un siècle et demi que le nom de Prouvost figure au Gotha de la bourgeoisie industrielle du Nord. C'est en 1851 qu'un Prouvost et un Lefebvre s'associent pour peigner la laine. Quand Jean Prouvost vient au monde, *le 24 avril 1885*, à Roubaix, son destin est tracé. Il sera l'élève du collège des jésuites de Boulogne-sur-Mer. Il ira parfaire son éducation en Grande-Bretagne, au Beaumont College d'Old Windsor, et à vingt-cinq ans, en 1911, il prend la direction du peignage Amédée Prouvost, *l'affaire familiale*, qu'il élargit aussitôt en fondant la Lainière de Roubaix ; et, se mariant, il épouse l'héritière de l'autre branche de la société, Germaine Lefebvre.

Au fil des années, et au gré des regroupements, l'entreprise grandit au point de devenir un empire : les chaussettes Stemm, les laines du Pingouin, les chandails Korrigan, les chemises Lacoste, c'est Prouvost. En 1966, Jean Prouvost remporte, à quatre-vingt-un ans, une victoire longtemps attendue : la Lainière absorbe les Etablissements François Masurel, le grand rival, et devient l'un des plus puissants groupes de la laine pour l'Europe — le second, disent les uns, le premier, jugent les autres.

Une grande aventure

La biographie de Jean Prouvost pourrait s'arrêter là. La laine, au fond, ne l'a jamais intéressé.

Dès 1924, Jean Prouvost avait en fait abandonné la responsabilité directe de la Lainière pour se consacrer entièrement à une tout autre carrière qui lui vaut aujourd'hui de laisser un nom.

En 1924, il reprend un quotidien qui vivote avec cinq mille lecteurs, *Paris-Midi*. Le temps de constituer une équipe, où apparaissent les noms de Pierre Lazareff, Hervé Mille, Paul Bringuier et Gabriel Perreux, d'imaginer une nouvelle formule, résolument commerciale, de relancer le titre, et *Paris-Midi* tire à cent mille exemplaires.

La méthode est trouvée : *reprendre une publication en difficulté, réunir des hommes et trouver des idées, être à la fois — conjonction très rare — son propre bailleur de fonds et le rédacteur en chef, et foncer.*

Après *Paris-Midi*, c'est le rachat de *Paris-Soir* et c'est aussi, pour la première fois, une opération à laquelle s'associe une autre grande famille de la bourgeoisie industrielle du Nord, les Béghin. Une grande aventure commence. Entouré d'une pléiade de collaborateurs de talent, il multiplie les grandes signatures : les reporters se nomment Maurice Dekobra, Pierre Mac Orlan et, plus tard, Marc Chadourne, Aldous Huxley, Henry de Monfreid, Bertrand de Jouvenel, Blaise Cendrars, les Tharaud, Gaston Bonheur, etc. Abondamment illustré, rapide et aigu, cultivant le spectaculaire, voire le sensationnel, *Paris-Soir* ne cesse de répéter qu'il est le meilleur, le plus brillant, le premier journal du monde. Jugement que semblent ratifier les lecteurs puisqu'ils seront, au terme de l'ascension, près de deux millions en 1938-1940. Jean Prouvost est directeur général et rédacteur en chef, il a le sens et le goût de cette presse populaire ; il lance en mars 1937 *Marie-Claire*, dont le numéro de Noël la même année tirera à un million d'exemplaires ; il achète en 1938 un modeste hebdomadaire sportif, *Match*, qu'il transforme en magazine d'information illustré et conduit aussi au succès. A l'empire de la laine, il a ajouté, substitué plutôt, un autre empire dans la presse.

Comment un personnage aussi entreprenant, aussi puissant, ne serait-il pas tenté de compléter son image par de hautes fonctions politiques ? Malheureusement, c'est à l'heure de l'effondrement de 1940 qu'il *peut satisfaire ce vieil appétit* : alors que l'offensive *allemande fait rage*, il devient, le 6 juin 1940, ministre de l'Information du gouvernement Paul Reynaud. Le 19 juin, en pleine débâcle, il prend le titre de haut commissaire à l'information du gouvernement du maréchal Pétain. Mais il donne sa *démission* le 10 juillet.

Le second souffle

Il lui faudra cependant plusieurs années après la guerre pour reprendre pied dans la presse : ses titres ont été frappés d'interdit, l'imprimerie de la rue du Louvre mise sous séquestre. En 1947, la commission d'instruction de la Haute Cour de justice rend en sa faveur une ordonnance de non-lieu. C'est en mars 1949 *seulement que paraît le premier* numéro de *Paris-Match* ; les débuts sont difficiles, et à la fin de l'année, *avec 250 millions de déficit*, Jean Prouvost songe à abandonner. A ce moment, Mme Cotnareanu, qui avait hérité de son premier mari, le parfumeur François Coty, la propriété du journal *le Figaro* et que des démêlés juridiques opposaient depuis trois ans à la société éditrice dirigée par Pierre Brisson, offre de céder ses parts dans ce quotidien. Des négociations difficiles aboutissent, au début de 1950 — pour 1 million de dollars, dira-t-on, — à l'achat par *le groupe* Prouvost-Béghin de la moitié des actions du *Figaro*. Une « société fermière » (de gestion) est formée qui assure l'indépendance de la rédaction *et qui* est dotée d'un bail de dix-neuf ans.

Le groupe va connaître un nouvel essor. A *Paris-Match*, plus que jamais, avec le titre de directeur-rédacteur en chef, Jean Prouvost est le « patron » : il a trouvé, à soixante-cinq ans, son second souffle. Il relance *Marie-Claire* en 1954, récupère ses installations de la rue du Louvre en 1955, achète en 1960 une publication spécialisée, *Télé-60*, qu'en participation à 50 % avec Hachette il transforme en hebdomadaire, *Télé 7 jours*, le plus fort tirage actuel de tous les périodiques français avec plus de deux millions et demi d'exemplaires. En 1966, achetant 12,8 % des actions de Radio-Télé-Luxembourg, il en devient administrateur délégué et confie la direction de l'antenne à M. Jean Farran.

Cependant, les démêlés juridiques, les épisodes judiciaires, les pourparlers secrets et les éclats publics vont reprendre autour du *Figaro* à partir de la mort, le 31 décembre 1964, de Pierre Brisson. Jean Prouvost et Ferdinand Béghin s'opposent violemment à *diverses reprises*, les divergences s'aggravent entre les *propriétaires* et la société fermière à l'approche de l'échéance, en mai 1969, du bail qui les *lie*. La rédaction fait grève pendant deux semaines pour empêcher l'intégration pure et simple du *Figaro* dans le groupe Prouvost. Un administrateur provisoire est désigné, les procès se succèdent. En juin 1970, Jean Prouvost achète les actions de Ferdinand Béghin : il possède dès lors 97,30 % des parts de propriété du journal. Il se prépare alors à en occuper la direction effective, étudie le lancement d'une édition du septième jour, mais la rédaction obtient partiellement gain de cause en justice, et il faut conclure un accord qui, *tout en lui attribuant* le poste de président-directeur général et de directeur de la publication, ne permet pas à Jean Prouvost de se substituer à Louis Gabriel-Robinet, président du directoire et directeur de la rédaction.

Seul maître à bord

En décembre 1973, il fait acheter par la société propriétaire du *Figaro* les parts (49 %) que détenait encore Ferdinand Béghin dans *Paris-Match* et *Marie-Claire*, pour la somme de 35 millions de francs environ. A quatre-vingt-huit ans, il est, enfin, seul maître à bord, mais ne peut exercer son pouvoir en raison des structures particulières du *Figaro* qui, à l'époque, soustraient la rédaction à *l'influence directe du* propriétaire. Divers éléments conjoncturels — baisse du tirage de *Paris-Match*, grève des postes, grève de la Néogravure, empêchant la parution de *Télé 7 jours* — placent le *groupe* Prouvost devant des difficultés de trésorerie consécutives au rachat des action Béghin : les banques s'impatientent.

La dernière chance de refaire « un coup » dans la grande presse s'étant *évanouie*, le vieux lion cède, en juillet 1975, *le Figaro* à M. Robert Hersant, qui jouit de la confiance du gouvernement et des banques. Dès lors, l'empire de presse Prouvost va se dégrader, ses petites-filles continuant cependant d'exploiter les titres féminins *(Marie-Claire, la Maison de M.-C.)*, tandis qu'Hachette rachète, en juin 1976, les autres titres *(Télé 7 jours* et *Paris-Match*, ce dernier titre étant cédé ensuite au groupe Filipacchi).

En janvier 1974, le retournement de l'agence Havas qui, au sein du conseil de R.T.L. dont elle détient 15 % des parts, s'allie aux actionnaires belges, la banque Lambert (35 %) et le baron Empain (3 %) : une *majorité nouvelle* apparaît qui portait, en mai 1975, M. Christian Chavanon au poste d'administrateur-délégué, en remplacement de Jean Prouvost.

Héros de la mythologie d'une certaine presse, à la manière du célèbre *Citizen Kane*, le légendaire Hearst, autocrate entouré d'une cour, *plus avide de régner que de s'enrichir*, patron de droit divin et despote éclairé mais grand inventeur d'hommes, de formules, d'idées et journaliste au vrai sens du mot, tel fut, avec son épuisante vitalité, son dynamisme, l'homme qui a sans doute marqué son sillage plus profondément qu'aucun autre dans la presse française depuis un demi-siècle.

PIERRE VIANSSON-PONTÉ.

● *Le Syndicat des journalistes Force ouvrière*, constatant dans un communiqué que M. Robert Hersant vient — depuis les accords signés avec *l'Aurore* — de *« mettre la main sur un troisième quotidien parisien »*, rappelle qu'il a *« depuis près de deux ans, déposé plainte contre M. Hersant pour violation de l'ordonnance du 26 août 1944 »*. Le Syndicat des journalistes F.O. *« demande à la justice, au pouvoir exécutif et au Parlement de faire respecter la loi »*.

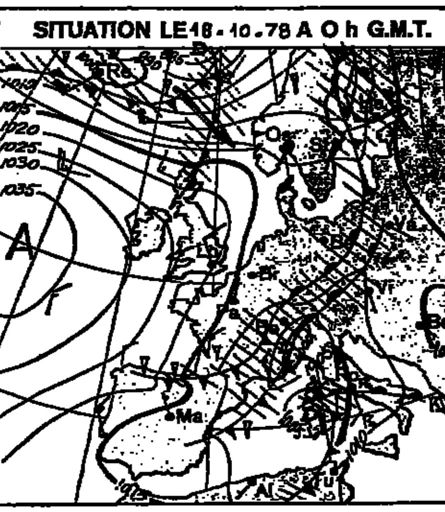
● *Le « Daily Telegraph »*, dont la publication était suspendue depuis douze jours en raison d'une grève des imprimeurs, reparaîtra vendredi à Londres. Un accord, dont on ignore encore les modalités, est intervenu mercredi 18 octobre. Le P.D.G. du journal avait laissé planer lundi la menace de fermeture du *Daily Telegraph* comme du *Sundy Telegraph* si la grève continuait.

L'immobilier



AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 18 octobre à 0 heure et le jeudi 19 octobre à 24 heures :

Les hautes pressions du large Atlantique, qui se rapprocheront des régions nord de la France, tendront à faire jonction avec les hautes pressions d'Europe orientale. Les nouvelles perturbations d'origine océanique circuleront à des latitudes élevées. La dépression importante, qui s'est creusée sur la Méditerranée occidentale, ne se déplacera que lentement vers le sud-ouest. La perturbation active associée affectera encore jeudi nos régions méridionales.

Jeudi 19 octobre, de la Corse aux Alpes, au Massif Central, aux Pyrénées et au littoral méditerranéen, le temps restera très nuageux ou couvert, avec des pluies orageuses abondantes, des chutes de neige en montagne, et des vents souvent forts, de secteur nord puis est dominant ; les températures resteront basses.

Sur le reste de la France, les éclaircies nocturnes favoriseront la formation de nombreux brouillards matinaux, ainsi qu'un refroidissement important, avec des gelées dans l'intérieur. Ces gelées seront plus accentuées dans le Centre et le Nord-Est. L'après-midi, le temps sera passagèrement nuageux, les températures maximales s'élèveront légèrement. Les vents seront faibles ou modérés de secteur nord-est ou est.

Mercredi 18 octobre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 018,5 millibars, soit 764 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 18 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 20 et 11 degrés ; Biarritz, 16 et 8 ; Bordeaux, 14 et 6 ; Brest, 14 et 7 ; Caen, 11 et 9 ; Cherbourg, 12 et 9 ; Clermont-Ferrand, 11 et 4 ; Dijon, 11 et 6 ; Grenoble, 14 et 6 ; Lille, 12 et 4 ; Lyon, 12 et 6 ; Marseille, 19 et 8 ; Nancy, 10 et 5 ; Nantes, 15 et 5 ; Nice, 19 et 11 ; Paris-Le Bourget, 11 et 3 ; Pau, 15 et 4 ; Perpignan, 19 et 8 ; Rennes, 12 et 8 ; Strasbourg, 11 et 6 ; Tours, 12 et 3 ; Toulouse, 17 et 6 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 15 degrés ; Amsterdam, 10 et 3 ; Athènes, 20 et 15 ; Berlin, 10 et 4 ; Bonn, 11 et —1 ; Bruxelles, 9 et 2 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 12 et 0 ; Genève, 13 et 5 ; Lisbonne, 23 et 12 ; Londres, 12 et 5 ; Madrid, 19 et 11 ; Moscou, 6 et —2 ; New-York, 11 (max.) ; Palma-de-Majorque, 22 et 15 ; Rome, 22 et 16 ; Stockholm, 11 et —1.

Artisanat

LE GRAND PRIX DES MÉTIERS DES ARTS A Mlle CLASSEN-SMITH ET A M. LUCIEN THINOT

Le jury du Grand Prix du Président de la République pour les métiers d'art réuni mardi 17 octobre à l'Hôtel des Monnaies, a attribué pour 1978 deux grands prix à Mlle Margarita Classen-Smith, restauratrice de tissus anciens, et à M. Lucien Thinot, fondeur d'art.

[Mlle Margarita Classen-Smith, née en 1897 et installée à Vanves, est spécialisée, depuis cinquante-cinq ans, dans la broderie en application de cuir et la restauration de tissus anciens. Parmi ses réalisations les plus importantes on cite la restauration des broderies de l'Arsenal (musée de Cluny), et la restauration des vêtements de cour portés au couronnement de Charles X (palais du Tau à Reims.]

[M. Lucien Thinot, né en 1905, est installé à Châtillon-sous-Bagneux. Il pratique la fonderie d'art depuis soixante ans. Dans son atelier créée en 1948, il est le fondeur des œuvres de Germaine Richier et travaille pour Paul Belmondo et le Club français de la médaille.]

Visites, conférences

JEUDI 19 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, entrée de l'exposition, Mme Garnier-Ahlberg : « Exposition Le Nain au Grand Palais ».

15 h., 293, avenue Daumesnil, Mme Bouquet des Chaux : « Les arts de l'Afrique noire ».

15 h., entrée principale, Mme Zujovic : « Le cimetière du Père-Lachaise ».

15 h., 2, rue de Sévigné : « La place des Vosges » (A travers Paris).

15 h., métro Mabillon : « Curiosités du passé à Saint-Germain-des-Prés » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., 47, rue Raynouard : « Evocation de M. de Balzac en sa maison » (Mme Ferrand), entrées limitées.

14 h. 45, marches pavillon Denon : « Les appartements royaux du Louvre » (M. de La Roche).

15 h., 42, avenue des Gobelins : « L'art de la tapisserie » (Paris et son histoire).

CONFERENCES. — 21 h., 21, rue Cassette : « Espagne » (Arcus).

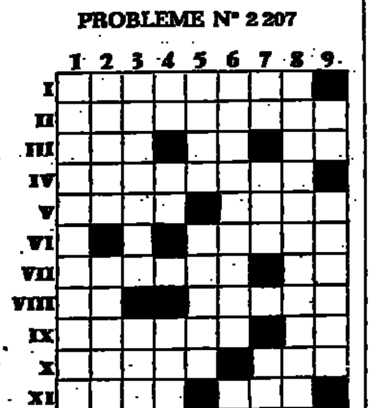
15 h., palais de Chaillot, Mme Saint-Girons : « Giotto et le Trecento italien ».

19 h. 30, 20, rue Bergère, Mme Manigaud : « Construis-toi toi-même » (l'Homme et la Connaissance).

20 h. 30, 107, rue de Rivoli : « Le mobilier en Italie : âge baroque ».

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 207



HORIZONTALEMENT

I. Peuvent relever tout ce qui est plat. — II. Les dépoussiérer, c'est essuyer des revers. — III. Adjectif pour une bonne œuvre ; Préposition ; Fut envoyée paître. — IV. Evoque un cheveu. — V. Dans lequel on s'est replongé ; Mauvais usage. — VI. Celui qui essaie de nous rattraper. — VII. Auquel le grand air n'a pas été profitable ; Peut se diviser en quartiers. — VIII. Note ; Petits entêtés. — IX. Répond quelquefois en frappant sur la table ; Pronom. — X. Eut une vie très agitée ; Jetés pour jouer. — XI. Echange ; Plein quand il y en a jusque-là.

VERTICALEMENT

1. Rassemblement par deux. — 2. Un peu fort ; Faire un pointage. — 3. Quand on la prête, c'est toujours avec intérêt ; Pas amateur. — 4. Pronom ; Vaut de l'or ; Exemple de fermeté. — 5. C'est parfois le mot de la fin ; Métal. — 6. On dort parfois tranquille quand on est couché dessus. — 7. Pronom ; Nom de roi ; Note. — 8. Qui peuvent aider à foncer. — 9. Deux points ; Pas timbrés.

Solution du problème n° 2 206

Horizontalement

I. Endroit. — II. Naias ; Rat. — III. Tussilage. — IV. RF ; Séides. — V. Errer ; Un. — VI. Fa ; Lice. — VII. Igues ; Tel. — VIII. Lerne ; Mi. — IX. Esseulées. — X. Sel ; Une. — XI. Si ; Sec ; Té.

Verticalement

1. Entrefilets. — 2. Naufragés. — 3. Dis ; U.R.S.S. — 4. Rassérénées. — 5. Osier ; Seule. — 6. Li. — 7. Traduit ; Eu. — 8. Agencement. — 9. Otés ; Elisée.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Est publié au *Journal officiel* du 18 octobre 1978 :

UN DECRET

● Portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et l'Organisation des Nations unies sur le recrutement d'administrateurs français pour le secrétariat de l'Organisation des Nations unies (ensemble un arrangement administratif), conclu à New-York le 7 août 1978.

SPORTS

Les schismatiques du rugby

Un public qui boude les stades, des joueurs qui se prennent trop souvent pour des gladiateurs, des dirigeants qui grognent ici et rognent là : on se doutait bien depuis quelques mois que le royaume d'ovalie couvait une vilaine maladie. Aujourd'hui, les symptômes sont plus graves. C'est d'abord la décadence de la « Panzer Division » biterroise dans une ambiance de chute de l'Empire romain (le Monde *daté 8-9 octobre). C'est maintenant la création d'une Amicale d'entraide des joueurs de rugby français (A.E.J.R.F.) (1), officialisée mardi 17 octobre au cours d'une conférence de presse.*

Curieuse autant que bizarre, la présentation de cette amicale. Tout une brochette de membres d'honneur récoltés dans tous les azimuts du sport avaient été annoncés, qui n'ont pu se dégager de « leurs obligations professionnelels ». *Au bout d'une heure d'atermoiements, les trois quarts des chaises de la tribune restaient inoccupées. Il n'y avait là pour se prêter au jeu des questions-réponses qu'un quarteron de joueurs et d'anciens joueurs — Claude Spanghero, Alain Estève, Jean Gachassin, Michel Crauste — en délicatesse avec leur fédération, un secrétaire général, M. Roger Galy, qui éludait les questions sur son passé d'homme d'affaires, et les représentants d'une compagnie d'assurances américaine trop heureux de tailler des croupières à l'U.A.P., premier groupe nationalisé, qui, jusqu'ici, assurait les rugbymen... Car, officiellement, une association proposant aux joueurs de s'assurer à des taux avantageux, pour incapacité temporaire ou invalidité permanente. Mais, en disant cela, on tournait autour du pot. En fait, ces joueurs « en ont gros sur la patate ». C'est confus, diffus, mal dit, mais il est clair qu'ils veulent secouer le cocotier sur lequel sont agrippés les dirigeants de la Fédération française de rugby (F.F.R.) même s'ils se défendent de vouloir entrer en conflit avec eux. Comment en est-on arrivé là ? Trop de griefs accumulés à cause de sélections, de petites phrases, d'un manque de considération, de conditions d'entraînement... L'Amicale des joueurs doit d'ailleurs procéder à un sondage auprès de ses adhérents — il y aurait déjà vingt mille candidats, — pour connaître leur sentiment sur l'évolution du rugby, et elle doit éditer un bulletin de liaison.*

La F.F.R. seule habilitée

Bref, si ce n'est pas un syndicat des joueurs, cela y ressemble fort. La F.F.R. pouvait-elle admettre la constitution d'un tel contre-pouvoir ? Organe spécialisé, Midi olympique, *qui a qualifié l'Amicale de « schisme », a laissé entendre que ses membres seraient menacés de radiation de la Fédération. De son côté, la F.F.R. a offert aux joueurs la possibilité de nouvelles garanties, grâce à la création d'un fonds de solidarité, histoire de couper l'herbe sous le pied de l'Amicale.*

Mais, comme si cela ne suffisait pas, le ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs a jugé bon, lui aussi, de se mêler de l'affaire. Un communiqué, diffusé dès mardi soir, a rappelé notamment que, « en application de la loi du 29 octobre 1975, relative au développement du sport, toutes les fédérations habilitées peuvent participer à l'organisation et au contrôle de la qualité de la formation sportive de la discipline considérée. La fédération de rugby est donc seule habilitée à promouvoir l'enseignement du rugby, en application de la loi. »

Pourquoi tant d'empressement à voler à son secours ? Est-ce parce que la contestation de quelques joueurs de rugby risque de faire tache d'huile ? Est-ce parce que les sportifs en ont « ras le bol » des structures administratives qu'on leur impose ? Est-ce parce que ces craquements risquent d'annoncer l'effondrement de cet édifice sénatorial enchevêtré et vermoulu qu'est l'organisation du sport en France ?

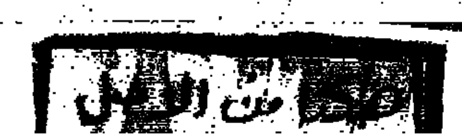
ALAIN GIRAUDO.

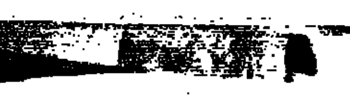
(1) A.E.J.R.F., 3, place de la Préfecture, 34000 Montpellier. Tél. (67) 72-46-48.

L'ÉCHEC DE LA JOURNÉE NATIONALE DE LA NATATION

Dans l'article intitulé : « *Les journées nationales de la natation, une opération à l'eau* » (le *Monde* du 4 octobre), il était écrit : « *La F.S.G.T. avait même pris les devants, le 22 septembre, pour préciser que : les journées ne se présentaient pas dans les meilleures conditions, qu'un échec n'était pas à exclure, que la responsabilité de cet échec éventuel reviendrait pour l'essentiel aux organisations membres du comité national qui n'avaient pas fait leur travail.* »

Le commentaire rapporté par la F.S.G.T., dans son communiqué du 22 septembre, était celui « *du ministère de la jeunesse et des sports* », que la Fédération estimait « *tout à fait injustifié* ». Pour la F.S.G.T., « *l'insuccès de la journée natation* » tenait au manque de moyens accordés aux organisations sportives et à l'insuffisance des crédits d'aides aux municipalités. La F.S.G.T. demandait notamment que, « *dans le cadre du budget 1979, un crédit particulier soit prévu pour aider les associations et les collectivités locales pour l'organisation des journées nationales « Sports pour tous* ».





Le Monde

équipement

A PROPOS DE...

L'installation d'une commission des comptes

La nature, notre patrimoine

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, vient d'installer à Paris la « commission des comptes du patrimoine naturel ». Ce groupe présidé par M. Robert Toulemon, cinquante et un ans, inspecteur général des finances, et composé de dix hauts fonctionnaires, sera chargé de faire entrer dans la comptabilité nationale les éléments du patrimoine naturel qui n'y figuraient pas jusqu'ici.

« Le patrimoine naturel, *a dit le ministre*, est un capital aussi précieux et nécessaire que les investissements de nos entreprises. Il faut donc le gérer, le ménager, l'entretenir. Pour cela, il faut d'abord le connaître, apprécier son état et son évolution. »

L'idée de chiffrer les divers éléments de notre environnement pour mieux les faire prendre en compte par les décideurs remonte à 1971, lors de la création, par M. Robert Poujade, du ministère de la protection de la nature. Un groupe interministériel d'évaluation de l'environnement, animé par M. Claude Gruson, a travaillé pendant six ans. Il vient d'achever ses travaux (le Monde *du 23 septembre*) et laisse une dizaine de *rapports, qui constituent une sorte d'exploration générale d'un sujet nouveau et particulièrement complet.*

L'étape suivante a été proposée par le président de la République lui-même, qui, dès 1974, parlait de comptabilité patrimoniale. Dans l'interview qu'il accordait au Monde, *le 26 janvier dernier, M. Giscard d'Estaing précisait ce qu'il entendait mettre sous ce vocable :* « L'objet de la comptabilité patrimoniale est d'indiquer dans la fabrication de chaque produit ce qu'il coûte réellement et globalement à la collectivité. On doit, par conséquent, prendre en compte non seulement les coûts financiers directs, mais aussi la sommation d'espace, d'énergie, de matières premières, ainsi que la pollution des milieux naturels. »

La commission, présidée par M. Robert Toulemon, doit, dans un proche avenir, atteindre un double objectif. Le 31 mars 1979, elle remettra à M. Raymond Barre un programme de travail « permettant la mise en œuvre progressive d'un système de compte du patrimoine naturel ». *Ce rapport déterminera d'abord les éléments naturels, comme les forêts et les gisements minéraux, qui peuvent faire l'objet d'une comptabilité de stocks, puis ceux qui peuvent être simplement évalués, comme les eaux souterraines, la faune sauvage, les espèces animales et végétales menacées de disparition.*

Enfin, le document s'efforcera de cerner les éléments naturels difficiles à mesurer, mais menacés, comme l'air, la haute atmosphère, la mer et les rivages, les cours d'eau, les espaces vierges et les espaces cultivés, les paysages. Le programme proposera une surveillance accrue de ces secteurs du patrimoine naturel.

La commission devra, en outre, désigner, dans les six mois, un certain nombre d'organismes ou d'établissements qui, sans attendre, adopteront un nouveau système comptable incluant, pour la première fois, le patrimoine naturel. Selon M. Robert Toulemon, ces « pilotes » seront probablement : l'Office national des forêts, le Centre national d'étude et de recherche du paysage, un parc régional, une commune urbaine, une ou plusieurs communes rurales, un établissement industriel, l'Office national de la chasse, une Agence de l'eau et l'Agence des déchets.

MARC AMBROISE-RENDU.

● *Les fuites d'acroléine de Pierre-Bénite.* — Un millier de personnes ont manifesté mardi 17 octobre dans les rues d'Oullins et de Pierre-Bénite, dans le Rhône, et ont exprimé leurs craintes, après les derniers incidents survenus à l'usine du groupe Pechiney - Ugine - Kuhlmann (P.C.U.K.). Une délégation conduite par les maires des deux communes a été reçue par la direction de l'usine, qui a indiqué que la production d'acroléine venait d'être arrêtée et ne reprendrait pas avant que soient réunies les conditions d'une meilleure sécurité.

En revanche, si le groupe P.C.U.K. prendra à sa charge tous les frais médicaux des personnes incommodées le 12 octobre, il s'est refusé à un semblable engagement pour des opérations de contrôle systématique des populations vivant à proximité de l'usine en cause.

● *Autoroute, carrière et environnement.* — La Société des autoroutes Rhône-Alpes (AREA) a « récupéré », mardi 17 octobre, le site de la future carrière de Thorens-Glières (Haute-Savoie), où elle compte extraire 140 000 t de sable et de gravier, destinées à la construction de l'autoroute Annecy-Genève. Deux escadrons de gendarmes mobiles sont intervenues à 6 h. 30 du matin afin de « libérer » les accès au cône d'éboulis naturel occupés depuis huit mois par les habitants du village savoyard (*le Monde* du 22 juillet 1978).

Alertées par le tocsin, deux cents personnes se sont rendues à proximité du site du Bois-Brûlé. Des heurts entre les forces de l'ordre et des membres de l'Association pour la sauvegarde de l'environement de Thorens-Glières ont fait une dizaine de blessés légèrement atteints. — *(Corresp.)*

ENVIRONNEMENT

Deux tâches essentielles pour la Mission de la mer

● *Préparation d'un plan antimarée noire en Méditerranée*

● *Développement de la pêche en Polynésie*

« La mission interministérielle de la mer n'a aucune ambition à devenir un ministère de la mer. Nous devons roder les mécanismes et nous garder de recréer une nouvelle structure administrative verticale », a déclaré, mardi 7 octobre, M. Aymar Achille-Fould, le président de la mission.

Celle-ci n'aura « *ni administration, ni troupes et, pour l'instant, avec un budget de fonctionnement de 2,5 millions de francs, elle dispose de moyens modestes* ». Mais la mission veut mobiliser toutes les forces vives qui s'intéressent à une politique globale de la mer, c'est-à-dire le secteur public et para-public, les entreprises privées, les collectivités locales. M. Aymar Achille-Fould, qui a précisé qu'en 1979 le budget de l'État comprendrait 141 millions de francs de dépenses spécifiques pour renforcer la politique de la mer, a ajouté que la mission demanderait le vote d'un collectif budgétaire.

Le programme de travail immédiat de la mission porte sur plusieurs points :

— Préparer avant la fin de l'année un plan pour éviter que des accidents comparables à celui de l'*Amoco-Cadiz* n'aient lieu en Méditerranée ;

— Développer la pêche dans le Pacifique et en Polynésie pour compenser le vide que représentera « *un certain désengagement numérique des armées françaises à Tahiti* ».

— réunir la conférence maritime (organisme composé de hauts fonctionnaires) vers le 15 novembre ;

— préparer l'ordre du jour du premier comité interministériel de la mer vers le 15 décembre.

M. Achille-Fould a indiqué que le chiffre des dégâts provoqués par la catastrophe de l' « Amoco-Cadiz » s'élève actuellement à 415 millions de francs. Chiffre à rapprocher de la déclaration que fait au *Journal officiel* du 12 octobre le ministre des transports répondant à M. James Marson, sénateur (P.C.) de la Seine-Saint-Denis.

« A la mi-septembre 1978, les indemnités versées aux gens de mer et professions assimilées, au titre de l'indemnisation d'urgence ou en application de la circulaire du 1er mai 1978, s'élevaient à la somme de 11 398 716 francs dont 3 352 015 francs ont été payés aux pêcheurs et goémoniers au titre des indemnités provisionnelles d'urgence et du remboursement du matériel de pêche rendu inutilisable par la pollution. »

Enfin, M. Achille-Fould, répondant à la question d'un journaliste qui s'étonnait que la mission de la mer soit installée au cœur de Paris — 64, rue de Varenne (7e), — a déclaré : « *On nous avait demandé de nous installer à la Défense. J'ai répondu que, pour de simples raisons techniques et pratiques, c'était impossible.* »

L'avenir de La Défense

« NOUS ALLONS CONSTRUIRE UN CADRE DE VIE EXEMPLAIRE » déclare M. Consigny

Après les décisions du récent conseil interministériel concernant l'avenir du quartier de La Défense, près de Paris, le nouveau président de l'établissement public qui gère cette opération, M. Pierre Consigny, nous a fait la déclaration suivante :

« Le quartier de la Défense, sur les trois communes de Nanterre, Courbevoie et Puteaux, va faire l'objet de travaux importants d'aménagement, de finition et de desserte. Les habitants de ce quartier, et ceux qui y travaillent, trouvent ainsi réponse aux demandes qu'ils avaient formulées, et verront leur cadre de vie aménagé ainsi qu'ils le souhaitaient.

» L'établissement de la Défense est lui-même invité à mener à bien un effort très affirmé de rigueur dans sa gestion. L'établissement est invité à revoir les parties d'urbanisme et d'architecture en fonction des besoins actuels du marché.

» Ces dispositions et ces mesures constituent un ensemble cohérent et de grande portée. Il devrait permettre à cette zone de la région parisienne de reprendre sa marche en avant selon la double mission qui est la sienne : celle de constituer pour tous ceux qui l'habitent un cadre de vie exemplaire, celle d'ouvrir aux sociétés françaises et étrangères un centre d'affaires international unique en Europe. »

CIRCULATION

● *Autoroute Poitiers-Bordeaux : début des travaux.* — M. Basset, directeur de la société Scetauroute, chargée de construire l'A-10 entre Poitiers et Bordeaux, a annoncé que le démarrage des travaux en Charente-Maritime est envisagé au printemps 1979.

URBANISME

« L'ÉTAT N'ABANDONNERA PAS LES VILLES NOUVELLES » affirme M. d'Ornano

L'État maintiendra sa politique en faveur des villes nouvelles. Cette assurance a été donnée par M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie, au cours de l'entretien qu'il a eu la semaine dernière avec les maires et présidents de syndicats communautaires d'aménagement (SCA) des neuf villes nouvelles françaises.

M. Jacques Guyard, président (P.S.) du SCA d'Evry, en rendant compte des résultats de cet entretien, a considéré qu'il avait été positif. « *Nous craignions*, a-t-il dit, *un désengagement de l'État à la fin du VIIe Plan. Nous avons obtenu sur ce point des assurances.* »

Pour 1979, les crédits affectés aux villes nouvelles seront supérieurs à ceux de 1978 (alors qu'ils n'avaient pas augmenté entre 1977 et 1978) mais leur montant n'a pas encore été précisé.

M. d'Ornano a proposé de mettre en place un groupe de travail comprenant des élus des villes nouvelles, des représentants des ministères de l'environnement et de l'intérieur, pour étudier la modification de la « loi Boscher » qui organise l'administration des villes nouvelles.

Les élus, a rappelé le président du SCA d'Evry, demandent le remplacement de la loi Boscher par une procédure qui leur donne « *la réelle maîtrise de la construction et de la gestion de la ville, donc leur confie l'orientation des travaux des établissements publics d'aménagement et limite l'intervention de la tutelle au contrôle de la légalité de la gestion* ».

Maires et présidents de SCA ont, d'autre part, demandé la prolongation à huit ans du différé d'amortissement des emprunts (actuellement de quatre ans) ainsi que le paiement des subventions en retard dues par l'État et qui, selon M. Guyard, se montent au total à 1 milliard de francs. De même, ils demandent que des crédits soient réservés aux créations de postes d'enseignants.







Le Monde

économie

ÉTRANGER

AVERTISSEMENT DES « NEUF » A WASHINGTON

La C.E.E. ne conclura pas les négociations du GATT sous la menace de droits compensateurs américains

Les ministres des affaires étrangères des Neuf et M. Carlos Jorge Correia Gago, ministre des affaires étrangères du gouvernement de Lisbonne, ont formellement ouvert mardi à Luxembourg les négociations devant conduire à l'adhésion du Portugal à la Communauté. Par ailleurs, les ministres se sont penchés sur les conditions de la participation de la Communauté aux négociations commerciales de Genève.

De notre correspondant

Luxembourg (Communautés européennes). — A Bonn en juillet dernier lors de la réunion au sommet tenue par les sept principaux pays de l'O.C.D.E., il avait été convenu de terminer les négociations commerciales multilatérales de Genève (N.C.M.) avant le 15 décembre. Ce calendrier selon toute probabilité ne sera pas respecté. Mardi, à Luxembourg, le conseil des ministres des Neuf a décidé qu'en raison de l'attitude protectionniste prise par le Congrès des Etats-Unis avant de se séparer, il n'était pas question pour la Communauté de conclure les N.C.M.

On connaît les données du problème. La législation américaine de 1974 fait obligation à l'administration d'appliquer des droits compensateurs sur les produits importés aux Etats-Unis ayant bénéficié de subventions dans leur pays d'origine. *Toutefois pour faciliter* le déroulement des N.C.M., le Congrès avait adopté une dérogation waiver autorisant provisoirement l'exécutif à ne pas percevoir de droits compensateurs. Un des objectifs des Européens dans les N.C.M. est précisément de modifier la législation américaine sur les droits compensateurs applicables aux produits subventionnés. Or la dérogation vient à expiration le 4 janvier prochain. En dépit des avertissements de la C.E.E. qui, le mois passé, avait déjà annoncé qu'elle ne négocierait pas sous la menace (*le Monde* du 21 septembre), le Congrès a refusé de suivre l'administration, laquelle, après avoir elle-même passablement tergiversé, lui recommandait de proroger la dérogation.

Décidément peu attentifs à favoriser le déroulement harmonieux des pourparlers genevois, les parlementaires américains décidaient, autre manifestation de protectionnisme, de « sortir » les produits textiles des N.C.M. Or les Neuf, dont les exportations textiles aux Etats-Unis sont substantielles, sont très intéressés à ce que les droits perçus par les douanes américaines soient réduits.

Les Allemands auraient accepté que l'on maintienne le calendrier fixé au sommet de Bonn, en se contentant, pour ce qui est de la Communauté, d'assortir le résultat final d'une réserve liée à la prorogation de « waiver ».

Le conseil estima qu'une telle réplique serait insuffisante. Les Danois, qui voici quelques semaines ont été soumis à la pression directe des Américains sur le thème « *vos exportations de jambon seront soumises à des droits compensateurs si la Communauté ne fait pas davantage de concessions à Genève* », insistèrent particulièrement pour que la Communauté fasse preuve de fermeté. « *Pour que ces négociations puissent être menées à terme, il est nécessaire que le Congrès des Etats-Unis établisse sans équivoque le principe de l'application de la clause dérogatoire* », déclara finalement aux journalistes à l'issue de la réunion M. Von Dohnanyi, le vice-ministre allemand des affaires étrangères, qui présidait les travaux du conseil. M. Jean-François Deniau, le ministre français du commerce extérieur, fit admettre *par le conseil qu'il fallait entendre* par là que l'ultime « round » de négociation, au cours duquel se *confectionne le « paquet » qui* constituera le résultat final des N.C.M. (et non pas seulement la conclusion *formelle* des négociations), ne pourrait avoir lieu tant que les Etats-Unis n'auraient pas rectifié le tir.

Continuer les pourparlers

La Communauté se garde bien cependant de saborder l'entreprise genevoise. Dans l'espoir que Washington trouvera finalement le moyen de lui donner satisfaction quant à la prorogation de la dérogation, elle accepte de continuer les pourparlers. M. Deniau, estimant que pour un nombre très important de produits l'offre américaine de réduction tarifaire est ambiguë, a demandé ainsi à l aCommission de se livrer à un attentif travail de nouveau calcul afin d'apprécier avec plus d'exactitude s'il y a vraiment équilibre entre l'offre atrifaire des Etats-Unis et celle de la C.E.E.

Les N.C.M. ne sont pas morts, mais la coopération trilatérale (Europe, Amérique du Nord, Japon) telle qu'elle avait voulu se manifester au sommet de Bonn libre entre l'offre tarifaire des nir dépend maintenant de l'état d'esprit du Congrès qui sortira des élections de novembre.

PHILIPPE LEMAITRE.

SOCIAL

Le chômeur n'est plus ce qu'il était

Intervention très inattendue de M. Robert Boulin, le mardi 17 octobre au déjeuner-débat organisé par la Revue des Deux-Mondes, *sur le thème :* « La politique française de l'emploi » : *tous les clichés anti-chômeurs, qu'on croyait effacés avec le départ de M. Christian Beullac, sont réapparus dans le discours du ministre du travail et de la participation. D'abord, il n'y a pas près d'un million trois cent mille chômeurs, mais sept cent mille. Les six cent mille restant ne sont que des demandeurs d'emploi (le* Monde *du 18 octobre), dont cent cinquante mille inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi uniquement* « pour bénéficier des prestations sociales ».

Ensuite, les femmes : certes, toujours selon M. Robert Boulin, les veuves, les mères célibataires et les femmes seules ont besoin de travailler. Mais, pour les femmes mariées dont l'époux a un métier — quel qu'il soit, — ce n'est pas « impérieux ». *A peine nommé rue de Grenelle, M. Christian Beullac avait déclaré :* « Si la femme mère de famille peut rester à la maison, c'est une bonne chose » (*le Monde* du 30 septembre 1976). *Ce souhait avait suscité de telles réactions que le ministre du travail de l'époque avait dû se rétracter.*

Puis, les jeunes : ce sont, si l'on a bien compris M. Boulin, des fainéants et des noceurs. Pour illustrer son propos, le ministre a en tout cas rapporté l'anecdote suivante : un garçon de dix-huit ans auquel il avait procuré un emploi de mitron à Libourne — ville dont il est maire — lui aurait répondu : « J'ai refusé ce travail parce que je devais commencer à 3 heures du matin. Or c'est l'heure à laquelle je me couche. » *Textuel. On peut s'amuser si tard que ça à Libourne (Gironde) ?*

Enfin, les vrais faux chômeurs ou les faux vrais chômeurs : l'allocation supplémentaire d'attente — les fameux « 90 % » — doit être largement dégressive, et c'est seulement si le système d'indemnisation du chômage « est simplifié et moralisé » *que le gouvernement* « acceptera de s'asseoir à la table des partenaires sociaux », *pour participer aux négociations en cours. Mais quel est donc ce gouvernement — celui de M. Jacques Chirac, direz-vous ? — qui a tant incité à mettre en place ces dispositions qui apparaissent aujourd'hui si « immorales » ?*

De plus, avec la réforme de l'ANPE, qui retrouvera sa vocation de placement — M. Boulin a indiqué que M. Farge lui remettrait son rapport « au début de la semaine prochaine », — *toutes les personnes qui refuseront plusieurs fois un travail — quel qu'il soit, apparemment — seront* « systématiquement rayées » *des registres de l'Agence.*

Quelle mouche a donc piqué, mardi midi, le ministre du travail et de la participation qui apparaissait encore, il y a trois semaines devant l'Association des journalistes de l'information sociale, comme un membre du gouvernement sensible avant tout aux angoissantes préoccupations des chômeurs ? M. Robert Boulin tient-il différents langages selon ses auditoires — à part quelques journalistes interloqués, les invités de la Revue des Deux-Mondes *paraissaient très satisfaits des propos ministériels — ou bien a-t-il radicalement changé d'attitude et surtout d'idées ?*

M. C.

Un dialogue de sourds

LES NÉGOCIATIONS SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA DURÉE ANNUELLE DU TRAVAIL

Les négociations qui se sont ouvertes, le mardi 17 octobre, entre les syndicats et le C.N.P.F. sur l'aménagement de la durée annuelle du travail ont tourné court. Les organisations syndicales ont quasiment rejeté le schéma patronal qui préconise un assouplissement de *la législation de 1936* sur la semaine de 40 heures en au moins cinq jours, une mensualisation des horaires, la garantie annuelle d'un certain nombre d'heures supplémentaires et la mise en place de repos de congés supplémentaires conçus comme un moyen de lutte contre l'absentéisme. Au patronat qui demande en fait la généralisation du système des horaires souples, les syndicats ont réclamé en vain la réduction de la durée du travail ou la reconnaissance de la cinquième semaine de congés payés.

Constatant ce langage de sourds, le C.N.P.F. a écourté la réunion qui n'a duré qu'une heure et demie. Le C.N.P.F. a annoncé qu'il remettra à la mi-novembre aux syndicats un projet d'accord, entièrement rédigé après l'avoir soumis à l'assemblée du patronat, le 14 novembre. S'il obtient l'agrément de cette assemblée, le C.N.P.F., alors mandaté pour signer cet accord, *le soumettra, le* 20 novembre aux syndicats. Ces derniers auront la possibilité soit d'accepter le canevas patronal quitte, bien sûr, à amender soit de le refuser. Dans ce cas, aujourd'hui le plus vraisemblable, la balle sera renvoyée au gouvernement et au Parlement qui pourraient alors amender la législation de 1936.

Pour protester contre les licenciements

GRAND RASSEMBLEMENT DES SALARIÉS DES INDUSTRIES NAVALES A PARIS LE 20 OCTOBRE

A l'initiative des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la construction et de la réparation navale, des grèves, des arrêts de travail et une grande manifestation à Paris, place de l'Opéra, marqueront la journée du vendredi 20 octobre. Les syndicats C.G.T. de la Méditerranée, fortement majoritaires, annoncent que deux trains spéciaux ont été retenus. Mille cinq cents travailleurs sont attendus de la Loire-Atlantique. La C.G.T., en Seine-Maritime, a retenu une dizaine de cars.

Après l'annonce par le ministre de l'économie d'un « *plan de sauvegarde pour la navale qui sera aussi brutal que celui de la sidérurgie* », la C.G.T. appelle les syndicats à « *prendre toutes dispositions pour assurer une très forte participation au rassemblement du 20 octobre avec des arrêts de travail pouvant aller jusqu'à vingt-quatre heures* » et demande d'« *associer concrètement tous les travailleurs aux initiatives à prendre (...)* ».

Au conseil des ministres

M. CLAUDE PIERRE EST NOMMÉ DÉLÉGUÉ A L'INNOVATION ET A LA TECHNOLOGIE

Le conseil des ministres de ce mercredi 18 octobre devait approuver trois nominations au ministère de l'industrie. M. Claude Pierre, ingénieur en chef de l'armement est nommé délégué à l'innovation et à la technologie ; M. François Kosciusko-Morizet, ingénieur des ponts et chaussées, est nommé directeur de la sécurité et de la qualité industrielle ; M. Philippe Esper, ingénieur principal de l'armement, est nommé délégué à l'action industrielle extérieure.

[Ces trois nominations complètent la réforme des structures du ministère de l'industrie amorcée le 26 juillet avec la restructuration du secteur énergétique. Dans la hiérarchie du ministère, MM. Pierre Kosciusko-Morizet et Esper seront sur le même plan que M. François de Wissocq, directeur général de l'énergie et des matières premières, et M. Jean-Pierre Souviron, directeur général de l'industrie. Celui-ci, nommé le 27 septembre, contrôlera les trois directions techniques (DIELI, DIME, DICTO), la délégation aux petites et moyennes industries, le service des affaires régionales et celui du traitement de l'information et de la statistique.

M. Kosciusko-Morizet aura sous son autorité les services de la qualité des produits industriels, des installations de sûreté nucléaire et de sécurité industrielle. A l'origine, M. Philippe Esper devait regrouper sous son autorité l'ensemble des affaires internationales du ministère. Un subtil distingo a finalement été introduit : tout en étant « sur le même plan » que MM. Wissocq et Souviron, M. Esper recevra des « instructions » de leur part...]

Aucune mesure nouvelle concernant les effectifs de la sidérurgie ne devrait intervenir avant avril 1979

déclare M. André Giraud

La commission des affaires économiques et du Plan du Sénat présidée par M. Michel Chauty (R.P.R. Loire-Atlantique) a entendu le 17 octobre M. André Giraud, ministre de l'industrie sur le plan de réorganisation de la sidérurgie. A cette occasion le ministre a rappelé les grandes lignes de la politique mise en œuvre dans ce secteur :

— Poursuite de la modernisation entreprise en 1977 prévoyant notamment une généralisation de la technique de la coulée continue et l'utilisation des ferrailles et des produits préréduits ;

— Accroissement de la part des produits « nobles » ;

— Rationalisation des installations (qui peut conduire, par exemple, à la fusion de Sacilor et des Aciéries de Normandie).

Concernant les effectifs, le ministre a précisé qu'aucune mesure nouvelle ne devrait intervenir avant le mois d'avril 1979 et qu'une négociation d'une prolongation de la convention sociale signée en 1977 devrait intervenir à la fin de l'année. Il a rappelé que, dans ce domaine, le gouvernement s'était doté d'une arme nouvelle puisque le Fonds d'adaptation industrielle, dotée de 3 milliards de francs (dont 1 pour 1978) pourrait théoriquement permettre la création de cent mille emplois.

Répondant ensuite à des questions, M. Giraud a indiqué qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant l'aciérie de Neuves-Maisons que, si treize mille cinq cents emplois avaient été supprimés en Lorraine, il y avait eu *douze mille huit cents* créations d'emplois « primés », c'est-à-dire, au moins, « potentiels ».

LES SYNDICATS DE LA SIDÉRURGIE APPELLENT A UNE NOUVELLE « JOURNÉE D'ACTION » LE 19 OCTOBRE

Une nouvelle « journée d'action » doit avoir lieu, dans la sidérurgie, le jeudi 19 octobre, à l'initiative des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.F.T.C., afin de soutenir les revendications des délégations syndicales interfédérales qui seront reçues le même jour à l'hôtel Matignon et à la chambre patronale de la sidérurgie française.

Pour appuyer ces revendications, qui portent sur l'arrêt des licenciements, la réduction de la durée du travail sans perte de salaire, la création d'une cinquième équipe pour les feux continus et la retraite à cinquante-cinq ans, et pour obtenir l'ouverture de négociations tripartites (syndicats, gouvernement, patronat), la C.G.T., la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C. avaient déjà lancé, mardi, un mot d'ordre de grève de vingt-quatre heures, qui a été diversement suivi (*le Monde* du 18 octobre)

GRANDE BRETAGNE

● *Les prix de détail n'ont augmenté que de 0,4 % en septembre.* — Le coût de la vie a ainsi juste doublé en cinquante-six mois, l'indice des prix de détail ayant atteint la cote 200 en septembre contre 100 en janvier 1974. La hausse de septembre est la plus faible augmentation mensuelle depuis onze mois. Le taux annuel d'inflation en un an, qui avait eu tendance à remonter les deux mois précédents, est ainsi retombé à 7,8 % (septembre 1978 comparé à septembre 1977) contre 8 % en août. Ce ralentissement a été favorisé par la baisse des prix des denrées saisonnières

ÉCHANGES

La balance commerciale de la France a été excédentaire en septembre

Le commerce extérieur de la France a été excédentaire en *septembre de 524 millions* de francs en chiffres bruts et de 1,3 milliard de francs en chiffres corrigés des variations saisonnières. Ce bon résultat porte à 1,98 milliard de francs l'excédent commercial enregistré depuis le début de l'année (1,85 milliard en chiffres corrigés). Au cours des neuf premiers mois de 1978, seuls janvier et août ont été — après correction des variations saisonnières — déficitaires. Ces résultats d'ensemble tendent à confirmer les prévisions officielles qui tablent sur un léger excédent de la balance commerciale en 1978, certains calculs gouvernementaux — non publiés — prévoyant même un excédent de 4 à 5 milliards de francs. Rappelons que la balance commerciale avait été déficitaire de 11 milliards de francs en 1977 et de 20,4 milliards de francs en 1976.

Les exportations ont atteint 29,1 milliards de francs en septembre et les importations 28,6 *milliards de francs soit un taux* de couverture des achats par les ventes de 101,8 %. Après correction des variations saisonnières les exportations atteignent 30,88 milliards de francs (+ 7,6 % en un mois, + 11 % en un an) et les importations 29,6 milliards de francs (— 0,6 % en un mois, + 7,3 % en un an) soit un taux de couverture de 104,4 %.

En septembre les échanges agro-alimentaires ont été légèrement excédentaires. La balance des biens de consommations est excédentaire de 200 millions de francs de même que celle des bien d'équipement (1,6 milliard).

Par zones géographiques, le déficit commercial de la France vis-à-vis de la C.E.E. tend à se réduire : 3,4 milliards de francs par trimestre en 1977, 3,1 milliards au premier trimestre 1978, 1,9 milliard au second, 1,4 milliard au troisième.

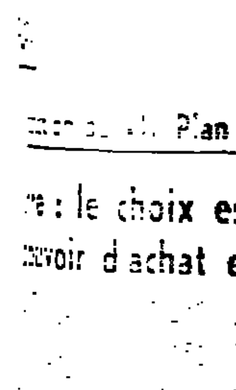
LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou Dép. —		DEUX MOIS Rep. + ou Dép. —		SIX MOIS Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,2265	4,2385	— 80	— 45	— 175	— 130	— 535	— 465
$ can. ..	3,5850	3,5960	— 90	— 60	— 175	— 125	— 410	— 350
Yen (100).	2,3241	2,3330	+ 80	+ 110	+ 160	+ 200	+ 460	+ 520
DM	2,3000	2,3050	+ 60	+ 90	+ 140	+ 170	+ 450	+ 510
Florin ...	2,1960	2,1850	— 80	— 40	— 120	— 80	— 170	— 110
F B. (100)	14,5265	14,5780	—1190	— 880	—1510	—1170	—2390	—1920
F S.	2,7940	2,8070	+ 150	+ 180	+ 310	+ 360	+1020	+1090
L. (1 000)	5,1887	5,20578	— 345	— 250	— 690	— 560	—1880	—1630
£	8,4320	8,4560	— 390	— 320	— 810	— 730	—2440	—2310

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	2 3/4	3 1/8	3 1/16	3 7/16	3 3/16	3 9/16	3 7/16	3 13/16
$ E.-U. ..	21 5/16	21 11/16	8 1/2	9	9 3/16	9 9/16	10 1/16	10 7/16
Florin ...	10	15	10 1/8	10 7/8	9 7/8	10 1/2	8 7/8	9 3/8
F. B. (100)	30	40	13 3/4	16 1/4	12 1/8	13 5/8	10 1/8	11 1/4
F. S.		P		P		P	2/16	7/16
L. (1 000).	20	22	11 3/4	14	13 1/4	14 3/4	13 3/4	15
£	9 1/4	10 3/4	11 3/4	12 5/8	12 7/16	13 3/16	13 3/8	14 1/8
Fr. franç..	6 3/4	7 1/4	7 3/4	8 1/2	8 1/2	9 3/16	9 1/2	10 1/2

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place



AFFAIRES

Première série d'aides aux entreprises en difficulté

La quadrature du cercle

Depuis cinq ans, ils alimentent la chronique. Toujours plus nombreux, toujours plus « gros », les « canards boiteux » nourrissent l'actualité quotidienne. L'affaire Lip ferait aujourd'hui figure d'incident mineur face aux Manufrance, Boussac, Terrin, Sacilor et autres gros volatiles, dont les dossiers encombrent les bureaux ministériels.

La crise aidant, les études et les propositions n'ont pas manqué pour tenter de prévenir les défaillances d'entreprises ou d'y remédier. Dès novembre 1973, une commission était constituée pour étudier une réforme des procédures judiciaires. En 1975, le projet de réforme de l'entreprise du comité Sudreau consacrait un chapitre entier aux entreprises en difficultés. Un an plus tard, un nouveau projet, réglementant la profession de syndic et d'administrateur judiciaire, était présenté en conseil interministériel. En novembre 1977 enfin, un projet de loi sur la prévention et le traitement des entreprises en difficultés était discuté en conseil des ministres. Aucun de ces projets n'a abouti, mais ce travail n'a pas été inutile, puisque les idées émises ici ou là, triées, amendées, sont reprises aujourd'hui et devraient aboutir à un projet de loi, assorti d'un train de mesures et d'études diverses.

Le nombre des défaillances d'entreprises a progressé très régulièrement depuis cinq ans. Il a certes diminué légèrement au cours des derniers mois (1), mais la pause est trop récente pour qu'on sache s'il s'agit d'un mouvement profond ou d'une simple accalmie. En outre, le profil des « canards boiteux » a changé. Dans un premier temps, seuls ont chuté les irrécupérables. Puis est venu le tour des entreprises de petite taille, souffrant d'une insuffisance endémique de fonds propres. S'y ajoutent depuis quelque temps des firmes plus importantes qui, après avoir longtemps résisté — grâce à leurs fonds propres et à leurs réserves, — sont touchées à leur tour.

Traiter la défaillance d'une entreprise dans un bureau est une chose, la vivre en est une autre. Quelle que soit sa taille, la fermeture d'une entreprise est toujours ressentie comme un drame, au niveau de la région pour les plus importantes, du canton pour les plus petites. Face à la menace du chômage, c'est l'union sacrée. Salariés et dirigeants, syndicats et associations patronales, préfets et élus locaux se retrouvent unis.

Contradiction

Mais comment concilier ces impératifs sociaux, régionaux et politiques avec la logique de la politique économique actuelle ? C'est la quadrature du cercle. Libéralisme, compétitivité, redéploiement ne riment guère avec sauvetage. Il ne fait pas bon être « canard boiteux » dans les grands ministères parisiens. « Quand une entreprise coule, son marché est récupéré par une autre, ses salariés aussi, à terme tout s'équilibre », dit-on dans certains syndicats professionnels. Rien ne se perd...

Cette contradiction entre deux logiques inconciliables explique pour une bonne part les atermoiements du gouvernement. La tâche n'est certes pas facile. Elle l'est d'autant moins que la prévention et le traitement des « canards boiteux » concernent plusieurs des ministres et les divers types d'agents économiques. En matière de prévention, par exemple, comment ne pas évoquer le rôle fondamental, des banques ?

Le banquier est a priori le mieux placé pour apprécier la situation de son client. Il devrait être le conseiller privilégié, le plus apte à recommander, voire à imposer une remise en cause des méthodes de gestion, au premier signe d'alerte. Or, dans bien des cas, il est le dernier auquel le chef d'entreprise s'adressera, par peur de se voir couper les vivres. De même, la pratique trop répandue du crédit-fournisseurs gène l'appréciation des risques réels encourus par les différents partenaires et précipite la chute de la firme en cas de défaillance.

Les clignotants, nécessaires à la prévention, doivent donc rester internes à l'entreprise, sous peine de déclencher un phénomène de « curée ». Qui peut les allumer ? Imposer, comme le songe le gouvernement, la tenue d'une comptabilité analytique et de comptes prévisionnels à tous les chefs d'entreprise ne servira à rien. Les bons dirigeants les tiennent déjà, les mauvais ne sauront pas s'en servir. Le rapport Sudreau proposait d'améliorer l'information de tous les partenaires de l'entreprise (actionnaires, comités d'entreprise, commissaires aux comptes, représentants du personnel) et de leur donner un droit d'intervention. Ce projet ne peut s'appliquer que dans le cadre d'une réforme plus vaste. Seul le renforcement des pouvoirs des commissaires aux comptes et des comptables a été retenu ; encore suscite-t-il bien des débats.

Les limites du CIASI

Le traitement des entreprises défaillantes est plus ardu encore. Le fonctionnement des tribunaux de commerce a suscité de nombreuses critiques. Système corporatiste, incompétence, confusion des rôles, ces travers ont été maintes fois dénoncés. La solution passe par une réforme complète du rôle des syndics, qui sont actuellement rémunérés au prorata des actifs liquidés et qui cumulent trop souvent leur fonction avec celle d'administrateur provisoire, de curateur, d'expert-comptable, de conseiller, quand ce n'est pas avec celui d'avocat des créanciers ! Reste que les nombreux projets élaborés depuis cinq ans ont toujours suscité de vives réactions au sein de la Chancellerie. Cette fois encore, on ne touchera pas aux privilèges de cette corporation. On se contentera sans doute d'améliorer la séparation des tâches.

Quant à l'action des pouvoirs publics, elle se réduit quasiment à celle du CIASI, Comité interministériel d'aménagement des structures industrielles. Créé en 1974, quelques mois après les « infirmeries Fourcade », il coordonne l'action du gouvernement en la matière, et s'efforce, en distribuant la manne publique, de pousser banquiers et actionnaires à soutenir le redressement des entreprises. Son action est positive : depuis novembre 1974, il a traité quelque six cents dossiers et distribué environ 1 milliard de francs de prêts du FDES, entraînant quelque 8 milliards de francs de concours privés (2). Elle est pourtant insuffisante ; le CIASI, doté d'un secrétariat général réduit, ne peut traiter tous les dossiers. Il agit souvent trop tard. En outre, il n'existe pas de « canard boiteux-type », et il ne peut y avoir de doctrine rigide en matière d'intervention. L'action des pouvoirs publics doit donc rester souple, d'où l'idée de décentraliser les interventions de la puissance publique en réanimant les « infirmeries Fourcade » (CODEFI), correspondantes régionales du CIASI, qui, au niveau départemental, sont plus aptes à juger l'étendue du problème et peuvent jouer un rôle de filtre efficace..., à condition d'être saisies à temps.

Le « problème des entreprises en difficultés est révélateur d'une économie et même d'une société », assure un haut fonctionnaire chargé du projet. Il est aussi le point de convergence de toutes les contradictions d'une politique et ne peut être réglé efficacement sans perspective globale de mutation. N'est-ce pas cela qui manque le plus ?

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) De 9 441 jugements en 1973, le nombre des règlements judiciaires et liquidations de biens a atteint 13 842 en 1977 (selon l'INSEE). Au cours du deuxième trimestre 1978, il a diminué de 4,8 % par rapport au premier trimestre, revenant de 3 835 à 3 651 (selon la Caisse nationale des marchés de l'Etat).

(2) En moyenne pour 1 F accordé par le CIASI, les banques et les actionnaires apportent 8 F.

● *Le groupe Fiat va prendre le contrôle de Créditelec*, filiale de l'Omnium de participation bancaire - Paribas, spécialisée dans le financement des ventes à crédit à la consommation.

PLAN

L'adaptation du VIIᵉ Plan au Conseil économique

M. Barre : le choix est entre le maintien du pouvoir d'achat et son amputation

« *Ce que nous essayons de faire en mobilisant l'économie française et ses capacités d'exportation, c'est faire en sorte que la France ne soit pas asphyxiée. Finira-t-on par le comprendre ?* », a déclaré M. Raymond Barre en réponse aux quatorze orateurs qui ont pris la parole le mardi 17 octobre au Conseil économique et social, lors du débat sur l'adaptation du VIIᵉ Plan.

« *Nous avons à défendre notre niveau de vie*, a poursuivi M. Barre. *C'est dire qu'il nous faut établir une défense tous azimuts et rassembler les conditions indispensables à notre survie. Il ne s'agit pas là de paroles verbales, mais d'orientations fondamentales. (..) Le progrès social et humain s'effectuera par le travail et l'effort, et non par l'idéologie.* »

Le premier ministre a souligné que la politique de retour aux équilibres extérieurs avait déjà largement porté ses fruits. « *En dix-huit mois*, a-t-il dit en substance, *nous avons rétabli l'équilibre de notre commerce extérieur, et les résultats du mois de septembre font ressortir un excédent, après correction des variations saisonnières, de 1,3 milliard de francs*

M. Barre a rejeté vigoureusement l'affirmation du représentant de la C.F.D.T. selon laquelle sa politique conduisait « *à une destruction* » de la sidérurgie française. Il s'agit, explique en substance le premier ministre, d'avoir une sidérurgie compétitive et non pas de provoquer sa disparition.

Le premier ministre a mis en garde contre « *toute réduction d'horaire de travail sans compensation* ». Sinon, a-t-il dit, il y aura « *baisse de la productivité, hausse des coûts de production et régression du niveau de vie* ». Il a ajouté, en ce qui concerne les rémunérations, que « *le choix aujourd'hui ne peut être entre leur augmentation ou leur maintien, mais ntre leur maintien ou leur amputation* ».

Répondant aux orateurs qui s'étaient plaints de ce que le rapport d'adoption du VIᵉ Plan ne comporte pas d'objectif chiffré, le premier ministre a notamment déclaré : « *Le Plan est l'instrument central de la politique à moyen terme de l'Etat. Il y aura un VIIIᵉ Plan, et celui-là s'efforcera de mobiliser les énergies françaises pour répondre aux problèmes sur une plus longue période.* »

AGRICULTURE

● *Les aides de l'Etat aux producteurs de porcs* interviendront plus rapidement à partir du 1ᵉʳ novembre, date d'entrée en vigueur de la nouvelle campagne, a annoncé le ministre de l'agriculture. Les avances du Fonds

● *M. Jean Doumeng sera à New-York* le coprésident de la première conférence sur l'organisation des échanges internatioaux des coopératives agricoles, du 3 au 17 novembre prochain. Cette conférence est organisée par l'Alliance internationale des coopératives et par l'Union des coopératives américaines. Les liens de M. Doumeng avec le parti communiste et ses relations économiques avec les pays de l'Est, donnent à cette coprésidence tout son relief.

● *Précision*. — Dans l'article publié sous le titre « Jérusalem envisage avec optimisme la coopération économique avec Le Caire » (*le Monde* daté 15-16 octobre), il était question d'un « billet Tel-Aviv Le Caire qui ne coûterait environ que 40 francs ». Il s'agissait, bien entendu, du prix du voyage en autocar.



COMMERCE

Les industriels de la viande repartent en guerre contre la coopération

Et de trois. Après les banques privées et les industriels laitiers, c'est au tour des négociants en viandes d'attaquer les structures économiques mises en place par la profession agricole.

Le procès que la Fédération nationale de l'industrie et des commerces en gros de viandes fait aux SICA (sociétés d'intérêt collectif agricole), aux coopératives et aux groupements de producteurs n'est pas neuf. Mais, cette année, le président Lemaire-Audoire l'assortit de considérations plus générales sur la branche viande.

« Qu'il s'agisse, après vingt années de fonctionnement du marché commun agricole, de la production, de la transformation et de la commercialisation ou encore des échanges extérieurs, l'échec au niveau français est patent », écrit la Fédération des négociants. Celle-ci admet que la production doit être aidée, mais la politique communautaire des prix a conduit, selon elle, à des erreurs, en privilégiant les produits végétaux et en considérant la viande comme un sous-produit du lait.

Par ailleurs, la Fédération estime que le décalage entre les parités des « monnaies vertes » et les taux de change réels fausse les cotations communautaires à partir desquelles se décident les opérations d'intervention.

L'Allemagne a pu dès lors continuer à intervenir sur le marché et conforter son stockage public. La France a cessé ses achats d'intervention depuis octobre 1976. Pour nos partenaires, les stocks d'intervention sont devenus un outil pour l'exportation. En France, faute de réserves, le solde négatif du commerce extérieur toutes viandes a quadruplé en volume de 1974 à 1977. Il a été multiplié par neuf en valeur dans le même temps. Quant aux *« atteintes au libre jeu de la concurrence au stade de la transformation et de la commercialisation des viandes »*, M. Lemaire-Audoire estime à 400 millions de francs en 1976, et peut-être 500 millions en 1977, les aides de toutes sortes dont bénéficie la production *« dite organisée »*, alors que celle-ci ne contrôle que 20 % de la production bovine globale (mais atteint, il est vrai, 50 % dans le secteur des jeunes bovins et du porc). Après la crise de 1977, engendrée par la diminution des abattages, *« un grand nombre de coopératives et SICA n'ont pu surmonter leurs difficultés que grâce aux prêts bonifiés et aux crédits d'équipement du Crédit agricole, ou encore grâce aux prises de participation d'Unigrains »* (fonds de solidarité des céréaliculteurs et des éleveurs). Dans le même temps, une vingtaine d'entreprises d'abattage privées, sur deux cents, ont dû déposer leur bilan, faute de soutiens identiques.

La Fédération nationale de l'industrie et des commerces en gros des viandes demande donc aux pouvoirs publics de rétablir l'égalité de concurrence, ce qui correspond, semble-t-il, à la volonté qui anime le gouvernement. Comment celui-ci assurera-t-il la contradiction avec l'autre objectif de la future loi d'orientation pour l'agriculture : renforcer l'organisation économique des producteurs par une attribution d'aides plus sélective encore ? — J. G.

CONJONCTURE

L'environnement européen sera plus favorable en 1979

prévoit la Chambre de commerce de Paris

« Après une accélération de l'activité générale des prix et des salaires au printemps dernier s'est produit un ralentissement depuis l'été, particulièrement sensible cet automne dans les biens d'équipement et les industries lourdes intermédiaires. Pour l'année 1978 (en moyenne annuelle), la croissance française sera comme prévu de l'ordre de 2,6 % avec une hausse des prix avoisinant 10 % et un surplus de la balance extérieure de l'ordre de 5 milliards de francs, soit un peu plus de 1 milliard de dollars », écrit le Centre d'observation économique (C.O.E.) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris dans son bulletin de conjoncture.

Pour l'année prochaine, poursuit la chambre de commerce, *« l'environnement européen (notamment en Allemagne) serait un peu plus favorable, mais le coût des principales importations, notamment pétrolières, serait majoré. Au total, sauf nouvelles pressions inflationnistes, d'ici au printemps, qui contraindraient à une progression moindre, on peut escompter pour l'année prochaine une évolution comparable à cette année : une croissance économique légèrement supérieure (de l'ordre de 3 %), un peu plus pour l'investissement productif, un peu moins pour la consommation, une progression des exportations de l'ordre de 5 % et une hausse des prix (en moyenne annuelle) de l'ordre de 10 %. En toute hypothèse, aucune réduction sensible du sous-emploi n'apparaît pour le moment probable avant l'été 1979 »*.

Voici les prévisions (en pourcentage) faites par la chambre de commerce pour 1978 et 1979 avec, entre parenthèses, les prévisions officielles du gouvernement telles qu'il vient de les rectifier.

	1977	1978		1979	
	Résultats	Prévision du C.O.E.	Prévision officielle	Prévision du C.O.E.	Prévision officielle
• **RESSOURCES DE LA NATION :**					
Produit int. brut marchand	+ 2,9	+ 2,6	+ 3,2	+ 3	+ 3,7
Importations	+ 1	+ 4	+ 5,9	+ 5	+ 7
• **EMPLOI DE CES RESSOURCES :**					
Consommation des ménages	+ 2,5	+ 3,4	+ 3,6	+ 2,8	+ 3,8
Investissement des entrepr.	— 0,9	+ 2	+ 3	+ 3,6	+ 5,5
Exportations	+ 6,3	+ 5	+ 6,4	+ 5,5	+ 6
• **HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION :**					
Moyenne annuelle	9,3	lég. inf. à 10	9,4	10	8,8
Glissement (déc. à déc.)	9	lég. sup. à 10	10	9	8

Le centre d'observation économique ajoute : *« Dans l'hypothèse favorable, la modération des salaires au second semestre 1978 permettrait en 1979 un allégement des pressions inflationnistes et une progression limitée du volume de l'activité. L'allégement de nos coûts à l'importation résultant du maintien du franc à son niveau actuel serait plus qu'absorbé par l'enchérissement du pétrole et de certaines matières premières. Malgré une reprise en volume de nos achats à l'étranger plus rapide que celles de nos ventes, notre excédent commercial subsisterait, compte tenu du niveau relatif d'exportations et d'importations favorable atteint en 1978. »*

Mais conclut le C.O.E. : *« On ne peut exclure une hypothèse plus favorable, d'accélération légère début 1979 du rythme de hausse des prix, en raison notamment d'une augmentation des prix à l'importation induite par un redressement du dollar (+ 3,5 %) et une hausse des prix pétroliers mondiaux. Le développement du volume de l'activité serait alors plus limité, mais le solde de nos échanges commerciaux plus élevé. »*

AUTOMOBILE

POUR LA CONSOMMATION DE CARBURANT

Peut-on se fier au Mobil Économie Run ?

Le Mobil Economie Run se déroulera cette année, les 20 et 21 octobre prochain, entre Paris et Deauville. Les consommations enregistrées à l'issue des trois épreuves de ce concours de conduite économique ne manqueront pas, une fois encore, d'étonner. C'est l'occasion de s'interroger sur la crédibilité de cette manifestation et, d'une façon plus générale, sur la valeur des chiffres de consommations communiqués au public.

La consommation d'une automobile dépend de son état mécanique, du gonflage des pneumatiques, de la charge transportée, du profil du parcours, des conditions atmosphériques, de l'utilisation de son équipement (fenêtres ouvertes par exemple ou chauffage de la vitre arrière), de la nature du carburant... et de celle du conducteur. Toute évaluation qui ne tient pas compte de *tous* ces paramètres ne signifie rien. C'est le cas des « consommations conventionnelles » (1) dont l'Agence pour les économies d'énergie a rendu la publicité obligatoire depuis le 1er avril 1976.

Mais comment pourrait-il en être autrement ? La détermination d'une consommation normalisée suppose que tous les paramètres le sont également. Ce n'est pas le cas : les dispersions de fabrication sont telles que, sur une même chaîne, deux automobiles peuvent consommer différemment (jusqu'à 10 % d'écart), la densité du carburant distribué aux pompes peut varier de 5 %, l'instabilité du climat est une constante et la définition d'un conducteur moyen est une utopie (un même pilote peut consommer 30 à 40 % de plus selon son état nerveux). C'est pourquoi les essais officiels sont effectués dans des conditions idéales (absence du vent, température moyenne, quasi horizontalité du terrain et banc à rouleaux) qui n'ont rien de commun avec l'environnement urbain et routier. Les consommations sont évaluées à des vitesses *stabilisées* (à 90 km/h et 120 km/heure), qui ignorent par conséquent les reprises et les changements de vitesses, et l'essai « type urbain » — *réalisé à chaud* — n'a qu'un lointain rapport avec la réalité.

Une R5 : 18 litres aux 100 km sur 2 kilomètres

Il faut savoir en effet que la voracité d'une automobile décroît au fil des kilomètres pour se stabiliser, dans le meilleur des cas, au bout du cinquième kilomètre. Le parcours quotidien d'une mère qui conduit ses enfants à l'école est un gâchis énergétique considérable : une R 5, par exemple, peut consommer en ville plus de 18 litres aux 100 kilomètres pendant les 2 premiers kilomètres qui suivent sa sortie du garage. Et une CX Citroën frôle les 28 litres aux 100 kilomètres... Les ingénieurs de Mobil ont calculé que, sur un échantillon de voitures européennes, la pénalité moyenne était encore de 18 % au bout du quatrième kilomètre en ville, si le départ était effectué à froid. Comment accorder une valeur à des essais officiels qui oublient le principal dans le seul but de simplifier l'expérimentation ?

Mieux vaut alors se tourner vers les concours de consommation dont le plus célèbre est incontestablement le Mobil Economie Run. Les paramètres sont connus : les automobiles (qui « couchent dehors » avant l'épreuve) sont strictement de série, mais ce sont les meilleures et les mieux préparées ; les pilotes sont souvent des spécialistes, mais ils ne trichent pas (« roulette » interdite avec ou sans arrêt du moteur et strict respect du code de la route, le tout étant contrôlé par une « boîte noire » et les autorités) ; enfin les conditions de circulation et la météorologie n'ont rien d'idéales puisque ce sont celles que peuvent affronter tous les automobilistes empruntant le même itinéraire — les routes ne sont pas fermées comme pour un rallye.

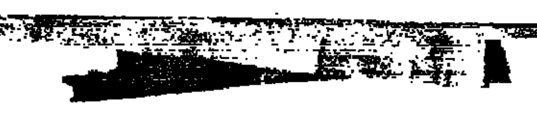
Pourtant, malgré une charge moyenne (deux occupants par voiture), un parcours difficile (50 kilomètres de rues entre la Tour Eiffel et Orgeval, puis 250 kilomètres de routes jalonnées de villages entre Orgeval et Deauville, et 200 kilomètres d'autoroute pour le retour) et une moyenne élevée (respectivement 25 kilomètre/heure, 60 kilomètres/heure et 120 kilomètres/heure), les résultats seront sûrement difficilement crédibles. Il faut les prendre pour ce qu'ils sont : des minimas *réels* égalables par quiconque veut s'en donner la peine, mais qui peuvent être majorés de 1 ou 2 litres selon le tempérament de chacun.

Le Mobil Economie Run en est à sa vingt-troisième édition. Son souci d'approcher des conditions normales de conduite lui a fait abandonner les épreuves sur pistes depuis 1976. Il reste cependant toujours perfectible. Il lui faudrait pour cela une épreuve courte en ville (incidence des départs à froid), une moyenne imposée plus élevée sur route... et l'abandon total du laxisme qui condamna l'édition 1977. Mais, tel qu'il est, il reste la meilleure démonstration européenne de la plus grande qualité d'une automobile moderne, la sobriété. De grandes marques, comme Fiat et Volkswagen, ne s'y trompent pas et utilisent chaque année leurs résultats pour la promotion de leurs produits. Quant aux autres... Le « Mobil » est avant tout une compétition : ceux qui ont tout à y perdre n'y participeront jamais. Tant pis pour les consommateurs qui n'ont qu'à se reporter aux normes officielles.

MICHEL BERNARD.

(1) Ces normes sont définies par le laboratoire de l'Union technique de l'automobile et du cycle (UTA.). Une brochure regroupant les consommations conventionnelles de chacune des automobiles vendues en France est distribuée gratuitement par l'Agence pour les économies d'énergie, 30, rue Cambronne, 75737 Paris Cedex 15.







LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

17 OCTOBRE

Léger effritement

Encore assez résistant lundi, le marché des valeurs françaises a fini par s'effriter légèrement mardi au palais Brongniart, où la séance s'est déroulée normalement en dépit du vote de la moitié environ du personnel qui s'est prononcé, en majorité, pour le principe d'un arrêt de travail. L'indicateur instantané a terminé en retrait d'environ 0,5 %.

Déjà très irrégulière au cours des jours précédents, la tendance générale l'est restée, et les replis ne l'ont sensiblement emporté sur les hausses qu'aux pétroles, à la chimie et au matériel électrique. Ailleurs, progrès et reculs se sont, à peu de chose près, équilibrés. Ainsi, à la métallurgie, Denam (+ 3 %) et Chiers-Châtillon ont poursuivi leur mouvement de redressement après l'effondrement de la semaine dernière. A l'inverse, Paris-France (— 6,5 %) et Nobel-Bozel (— 4,5 %) ont subi les plus fortes baisses de la journée.

« La petite spéculation a eu peur, elle est stoppée. » *Telle était l'une des raisons fournies par les professionnels pour expliquer le très net ralentissement du rythme des affaires. D'autres laissaient entendre que les compagnies d'assurances avaient reçu le ferme « conseil » de cesser leurs acquisitions, afin de laisser le champ libre aux SICAV-Monory qui, elles, poursuivent les leurs. Une chose est sûre : l'euphorie est calmée, la fièvre d'achats est retombée, le marché s'équilibre plus aisément. La profonde rechute enregistrée à New-York (voir ci-contre) a peut-être aussi contribué à faire réfléchir quelques opérateurs.*

Sur le marché de l'or, le lingot a repris modérément son mouvement de hausse, s'adjugeant 35 F à 31 030 F, tandis que le napoléon est resté pratiquement stable à 265 F contre 264,80. Le volume des transactions a été estimé à 10,6 millions de francs contre 6,16 millions la veille.

LONDRES

Le marché poursuit lentement son redressement mercredi matin, et l'indice des industrielles progresse de 1,3 point, à 499,3. Avance des pétroles. Les fonds d'Etat sont soutenus. Reprise des mines d'or après un repli initial.

Or (ouverture) (dollars) 229 25 contre 227 75

VALEURS	CLOTURE 17 10	COURS 18 10
Beecham	693 ...	693 ...
British Petroleum	906 ...	903 ...
Courtaulds	121 ...	122 ...
De Beers	282 ...	286 ...
Imperial Chemical	392 ...	393 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	260 ...	259 ...
Shell	574 ...	575 ...
Vickers	186 ...	188 ...
War Loan 3 1/2 %	31 3/8	31 7/16
*West Driefontein	32 1/4	31 1/8
*Western Holding	28 1/8	28 9/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

BOUTIERE COLAS. — Bénéfice net au 30 juin 1978 : 2,7 millions de francs. Les résultats consolidés du groupe pour l'année 1978 devraient se maintenir autour de 57,5 millions de francs (comme en 1977), soit 67 F par action.

MANURHIN. — Bénéfice d'exploitation au 30 juin 1978 : 40,83 millions de francs contre 38,61 millions.

SILIC. — Résultat net au 30 juin 1978 : 16,93 millions de francs contre 14,48 millions.

SOCIETE GENERALE DE FONDERIE. — Au 30 juin 1978, le bilan provisoire de la société mère montrait une perte de 32,8 millions de francs, mais pour l'exercice en entier ; les dirigeants estiment que « l'exploitation courante sera équilibrée, même si l'exercice se traduit par un solde net aussi négatif qu'en 1977 » (49 millions de francs consolidés).

RANDFONTEIN. — Pour le troisième trimestre de 1978, le bénéfice net s'est élevé à 19,91 millions de rands contre 18,28 millions trois mois plus tôt.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE. Base 100 : 30 déc. 1977.)

	16 oct.	17 oct.
Valeurs françaises	162,4	161,6
Valeurs étrangères	107,2	105,2

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	90,6	90,9

NEW-YORK

La baisse continue

Brutalement amorcé lundi par une chute de 21,9 points, le mouvement de baisse de la Bourse américaine s'est poursuivi mardi à Wall Street. L'indice Dow Jones, un moment en repli de 13,4 points, a finalement fléchi de 8,83 points, avant de s'inscrire à 866,34.

Sur 1 923 valeurs traitées, 1 551 ont encore reculé, 143 sont parvenues à monter et 229 sont restées à peu près stables.

Plus que la baisse elle-même, qui s'est tout de même produite alors qu'une hausse de 0,5 % de la production industrielle en septembre était annoncée, c'est le brusque accroissement du volume des échanges qui a préoccupé les opérateurs. En effet, quelque 38 millions de titres ont été négociés contre 24,74 millions la veille, et une vingtaine de millions au cours des précédentes semaines.

Faut-il en tirer la conclusion que la hausse des taux d'intérêts, source directe de la baisse boursière, commence à inquiéter tout le monde outre-Atlantique ? Il est encore trop tôt pour le dire, mais des voix commencent à se faire entendre, évoquant le risque d'une récession...

VALEURS	COURS 16/10	COURS 17/10
Alcoa	50 ...	49 3/8
A.T.T.	63 1/8	62 3/4
Boeing	66 1/2	65 3/8
Chase Manhattan Bank	35 3/8	35 ..
Du Pont de Nemours	132 1/2	131 1/2
Eastman Kodak	61 1/2	61 7/8
Exxon	51 5/8	50 3/4
Ford	45 1/2	45 1/8
General Electric	52	51 3/4
General Foods	33 1/2	33 1/2
General Motors	63 1/2	63 3/8
Goodyear	17 5/8	17 1/4
I.B.M.	279 ...	278 5/8
I.T.T.	31 3/8	30 3/4
Kennecott	27 ..	26 1/4
Mobil Oil	71 1/8	69 1/4
Pfizer	34 5/8	33 7/8
Schlumberger	87 3/4	87 1/4
Texaco	24 7/8	24 1/2
U. A. L. Inc.	38 ...	36 5/8
Union Carbide	40 ..	39 1/4
U.S. Steel	26 1/2	26 3/8
Westinghouse	21 3/8	20 1/8
Xerox	54 1/2	53 3/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17 10	18 10
1 dollar (en yens)	183 35	182 15

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 1/8 %

BOURSE DE PARIS - 17 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	d 37 10	0 140
5 %	53 10	3 543
5 % 1920-1960	142 50	3 548
3 % amort. 45-54	71	0 641
4 1/4 % 1963	97 .	0 271
Emp. N. Eq. 5½ 65	109 10	0 045
Emp. N. Eq. 6% 66	108 60	0 279
Emp. N. Eq. 6% 67	104	2 285
Emp. 8,80 % 77.	106 70	3 558
Emp. 7 % 1973.	3950	
E.D.F. 6½ 1950.	... .	2 689
— 5 % 1960.	... ..	3 342

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	537 50	537 50
E.D.F. parts 1959	523	525
Ch. France 3 %	171 ..	171
A.G.F. (Sté Cent.)	435 ..	417 .
Ass. Gr. Paris-Vie	1480	1482
Concorde	374 ..	367
Epargne France	266 ..	262 ..
Financ. Victoire	298	300
France I.A.R.D.	208 20	205 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Sté) Centr.	627	627
Protectrice A.I.R.	254	265 ..
S.P.E.G.	192 ..	187 ..
U.A.P.	565	564
Alsacien. Banque	345	343
Banque Hervet	204 60	204 80
Bque Hypot. Eur.	265 .	264
Bque Nat. Paris	320	320 .
(Li) B. Scalb. Dup	105 ..	105 ...
Banque Worms	218 ..	218
C.G.I.B.	74	75 ..
Cofica	85 10	. ..
C.A.M.E.	85 ..	87 ..
Créditel	143	142 .
Créd. Gén. Indust.	256 10	258 ..
Cr. Ind. Als.-Lor.	188 20	188
Crédit Lyonnais	318 30	318 40
Electro-Banque	162 ..	160 10
Eurobail	154	150 10
Financière Sofal	374 ..	374
Fr. Cr. et B. (Cie)	78 ..	77 60
France-Bail	. .	264
Hydro-Energie	22 .	d 22 90
Immobail B.T.P.	199 20	201 .
Immobanque	257	257 ..
Immofice	226	235
Interbail	230 ..	235
— (obl. conv.)	223	225 50

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Laffitte-Bail	161	161 ..
Locabail Immob.	298 ..	298 30
Loca-Expansion	173 ..	174
Locafinancière	166 ..	167 .
Marseill. Crédit	234	234
Paris-Réescompt.	290	302
Sequanaise Banq.	261	258 .
SLIMINCO	315 ..	320
Sté Cent. Banq.	70	71 10
Sté Générale	215 50	215 ..
SOFICOMI	241	250 ..
Sovabail	368	385 ..
UCIP-Bail	o163 90	160 ..
Unibail	258	255
Un. Ind. Crédit	262 .	255 ..
Cie Foncière	111 60	112 10
C. G. V.	287 10	287 10
Fonc. Chât.-d'Eau	584	584
(M) S.O.F.I.P.	o 63 ..	64 ..
Fonc. Lyonnaise	565 .	570 .
Immob. Marseille	1050	1040 .
Louvre	260 10	260 ..
Rente foncière	326 ..	332 .
SINVIM	136	135 ..
Cogifi	143 .	143 80
Foncina	113	113
Gr. Fin. Constr.	141 20	144 ..
Immindo	152 50	152 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lumminvest	100 90	101 50
Cie Lyon. Imm.	113 40	113 50
UFIMEG	98 ..	98 .
U.G.I.M.O.	123	123
Union Habit.	188 90	190 ..
Un. Imm. France	156 90	153 80
Acier Investiss.	106 ..	106 ..
Gestion Sélect.	270 ..	270 ..
Sofragi	236 ..	238 ..
Abeille (Cie Ind.)	d230	234 ..
Applic. Hydraul.	720	708
Artois	104 ..	102 .
Centen. Blanzy	384	384 ..
(NY) Centrest	143	144 .
(NY) Champex	136	131 ..
Charg. Réun. (p.)	3200	3100
Cominfus	462	470 .
(Li) Dév. R. Nord	*163	120
Electro-Financ.	341 ..	340 90
(M) Et. Particip.	.. ..	88 ..
Fin. Bretagne	.. ..	60 ..
Fin. Ind. Gaz Eaux	583	599
Fin. et Mar. Part.	78 60	78 70
France (La)	570	574 ..
La Mure	41	..
Lebon et Cie	236 ..	227 ..
(NY) Lardez	125 ..	. ..
Cie Marocaine	30	30 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
OPB Paribas	124 ..	123 50
Paris-Orléans	98 ..	97 40
Paternelle (La)	178	
Placem. Inter.	104 50	108
Providence S.A.	242	245 10
Revillon	505	508
Rosario (Fin.)	156 ..	155 ..
Santa-Fé	..	..
Sofia	112 ..	112 ..
Soflacx	280	280 ..
Cambodge	54 ..	53 .
Clause	448 ..	444 ..
Indo-Hévéas	159	..
Madag. Agr. Ind.	23	23 ..
(M.) Mimot	15 70	15 50
Padang	127 50	127 50
Salins du Midi	218	218
Aliment Essentiel	174 90	174 90
Allobroge	231	228 20
Bananis	235 ..	225 60
Fromageries Bel.	155	151
Cédis	326	328
(M.) Chambourcy	.	275
Compt. Modernes	299 ..	294 50
Docks France	...	
Economats Centr.	554	550
Epargne	600	600
Euromarché	439 50	438 ..
Prom. P.-Renard	2 7 ..	278
Général Aliment.	130	129 80
Ganvrain	211 ..	215
Goulet-Turpin	238	228 50
Lesieur (Cie fin.)	365	370 ..
Gr. Moul. Corbeil	175	175 .
Gr. Moul. Paris	250	246
Nicolas	391	391
Piper-Heidsieck	260 10	261
Potin	600 ..	590
Rochefortaise	189 ..	..
Roquefort	288	300
Sup. Marché Doc.		.. ..
Taittinger	341 .	335 ..
Unipol	112 10	104 80
Bénédictine	1880	1860
Bras. et Glac. Ind	260 .	261
Dist. Indochine	440	.
Ricqlès-Zan	79 20	76 80
Saint-Raphaël	120	122
Sogepal	335 50	. .
Union Brasseries	33	33 80
Slavos	193 ..	195 ..
Sucr. Bouchon	108 .	108
Sucr. Soissonnais	185 ..	185 ..
Chausson (Us)	57 95	57 95
Equip. Véhicules	75 .	74 ..
Motobécane	64 ..	63 ..
Bois Dér. Océan	39 20	39 60
Borie	262	260
Camp. Bernard	250 ..	240 ..
C.E.C.	70	70 ..
Cerabati	85	85 .
Ciments Vicat	230	226
Cochery	49	49
Drag. Trav. Pub.	247 ..	249 90
F.E.R.E.M.	d 54	54
Fougerolle	115 .	118 80
Française d'entr.	.	
G. Trav. de l'Est	50 ..	d 52 ..
Heriucq	193	193
Iena Industries	19 50	20 30
Lambert Frères	46	45 50
Leroy (Ets G.)	49 30	47 80
Origny-Desvroise	100 40	100 ..
Porcher	177 50	.
Rougier	95	94 ..
Routière Colas	281 50	285
Sablières Seine	120	119 80
S.A.C.E.R.	32	32 ..
Savoisienne	81 .	82 ..
Schwartz-Hautm.		.
SMAC Acieroïd	67 60	69 ..
Spie Batignolles	67 80	. ..
Dunlop	22 50	22 50
Hutchinson-Mapa	75 ..	75
Safic-Alcan	185 ..	186 .
Comiphos	98 10	98 ..
S.M.A.C.	..	. .
Gaumont	530	530 .
Pathé-Cinéma	73 70	
Pathé-Marconi	93 ..	90 ..
Tour Eiffel	132 ..	131 ..
Air-Industrie	74	74 ..
Applic. Mécan.	40 40	38 80
Arbel	154 .	154
Av. Dass.-Breguet	d485 ..	480
Bernard-Moteurs	58	
B.S.L.	175 ..	179 ..
C.M.P.	355 ..	351 ..
De Dietrich	..	485
Duc-Lamothe	390	390
E.L.M.-Leblanc	405	403
Ernault-Somua	64 90	64 30
Facom	602	588
Forges Strasbourg	78 ..	78 ..
(Li) F B.M. ch. fer	181	... ..
Frankel	538	.
Huard-U.C.F.	161	161
Jaeger	184	183
Jaz	143 20	145

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Lucraire	364 ..	358 ..
Manurhin	480 ..	o475 ..
Métal Déployé	275 ..	276 ..
Nadella	82 50	d80 ..
Nodet-Gougis	188	194 .
Peugeot (au. ent.)	207 ..	208 .
Ratier-For. G.S.P.	40	o 38 40
Ressorts Ind.	137	135 50
Rolla	7 40	7 20
S.A.F.A.A. Ap. Aut	88 .	. .
Satam	70 ..	68 50
Sicli	.. ..	28 70
Soudure Autog.	155 ..	154 ..
S.P.E.I.C.H.I.M.	227	225
Stokvis	91 20	91 20
Trailor	355	355 -
Virax	88 20	83 ..
At. Ch. Loire	17 ..	16 50
France-Dunkerque	93 ..	..
Ent. Gares Frig.	124 50	120 ..
Indus. Maritime	302	292
Mag. gén. Paris	150 20	150 20
Cercle de Monaco	58	56 50
Eaux de Vichy	d529	534
Sofital	56 70	o 53 50
Vichy (Fermière)	543	543
Vittel	274 50	274 ..
Aussedat-Rey	34 50	35 90
Darblay S.A.	..	45 .
Didot-Bottin	249 50	250 .
Imp. G. Lang	o 9 70	o 9 40
La Risle	41 10	41
Rochette-Cenpa	41 60	41 50
A. Thiéry-Sigrand	143 90	141 50
Bon Marché	158	157 .
Damart-Servip	433	433 ..
Mars. Madagasc.	78 ..	79 .
Maurel et Prom.	107	111 20
Optorg	173 10	173 ..
Palais Nouveauté	300	300
Prisunic	76 80	77 20
Uniprix	61 ..	61 ..
Crouzet	218	209
Europ. Accumul.	288	288 60
Ind. P. (C.I.P.E.L.)	127	126 ..
Lampes	140 10	135 10
M.E.C.I.	12 30	o 12 30
Merlin-Gerin	398	398
Mors	46 .	47 50
Paris-Rhône	189 50	...
Piles Wonder	235	244 60
Radiologie	160	163 50
SAFT Acc. fixes	826	839
Schneider Radio	367	381 70
SEB S.A.	153 ..	153 .
S.I.N.T.R.A.	550	510 ..
Unidel	200 ..	198 ..
Carnaud S.A.	73	73 ..
Davum	90	
Escaut-Meuse	130	134 50
Fonderie préc.		.
Gueugnon (F. de)	52 80	50 70
Profilés Tubes Est	31	30
Senelle-Maub.	60 30	61
Tissmétal	48 .	49 80
Vincey-Bourget	..	.. ..
Huaron	..	
Kinta	335 20	335 20
Mokta	281 50	262
Amrep G.	751	746
Elf-Antargaz		164 80
Hydroc.-St-Denis	147	146
Lille-Bonnières-C.	237	232 ..
Shell Française	62 70	. ..
Carbone-Lorraine	75 10	76 ..
Delalande S.A.	300 ..	312 .
Finalens	61	61 50
FIPP	114 ..	..
(Ly) Gerland	257	257 ..
Gévelot	178	174 ..
Grande-Paroisse	190 ..	182 ..
Huiles G. et dér.	.	. ..
Novacel	.	... ..
Parcor	1160	1178 .
Quartz et Silice	.	. ..
Ripolin-Georget	55 ..	55 .
Rousselot S.A.	551	550 .
Soufre Réunies	185	185 ..
Synthelabo	194	190 ..
Thann et Mulh.	32 50	33 ..
Ufiner S.M.D.	130 ..	130 ..
Agache-Willot	901	901
Filés-Fourmies	30	29 30
Lainière-Roubaix	43 ..	44 ..
Rondière	340	340
Saint-Frères	160 10	162 50
Auxil. Navigation	97 50	... ..
M. Chambon	...	... ..
Gén. Maritime		.
Delmas-Vieljeux	232 30	241 60
Nat. Navigation	..	83 ..
Saga	34 95	32 90
S.C.A.C.	121 80	125 ..
Steml	265 ..	276 ..
Tr. C.I.T.R.A.M.	..	... ..
Trans et Indust.	118	108 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
(Li) Saigner-Farj.	48 ..	48 10
Bis S.A.	348 ..	349
Blanzy-Ouest	201 ..	201
La Brosse	126 ..	125 10
Degremont	320 ..	320 ..
Dong-Trieu	..	158
Duquesne-Purina	487 ..	423
Essilor	350	320
Ferraillee C.F.F.	169 80	163 10
Havas	280	278 ..
Locatel	279	280 ..
Lyon-Alemand	135 50	135 ..
E. Magnant	.	
(Ly) Maiorette	412	405 ..
M.L.C.	176 ..	176 ..
Novotel	.	..
O.F.P.-Om.F.Paris	341	341 ..
Publicis	341	341 ..
Sellier-Leblanc	172	170 ..
Waterman S.A.	247	247
Brass. du Maroc	247	260 10
Brass. Ouest-Afr	81 80	81
(B) Min. et Métal	...	... ..
A.E.G.	193	198
Akzo	63 50	67 50
Alcan Alum.		137
Algemene Bank	782	782
American Express	152 50	147 30
Am. Petrofina	122	119 50
Arbed	..	320
Asturienne Mines	106	103 ..
Bco Pop. Español	68 ..	68 ..
Barlow-Rand	13	12 90
Bell Canada	230	C225 40
Blyvoor	28	...
B.N. Mexique	32 40	32 25
Bowater	16 10	16 10
Bowring C.I.	10 10	10 20
B. Régl. Inter.		19000
British Petroleum	76 50	76
Canadian-Pacif.	86 50	86 ..
Cie Br. Lambert		... ..
Cockerill-Ougrée	62 50	. ..
Coninco	128	...
Commerzbank	560 ..	560 ..
Courtaulds		.
Dart. Industries	190	189 ..
De Beers (port.)	25 20	
Dow Chemical	131	121
Dresdner Bank	586	598 ..
E.M.I.	14	.. ..
Est-Asiatique	63 50	.. ..
Femmes d'Auj.	.	.
Finextremer	152	148
Finsider	1 81	.
Foseco	13 80	12 80
Gén. Belgique	284 90	275
General Mining	129 ..	
Gevaert	183	179 50
Glaxo	54 ..	54
Goodyear	76	76 80
Grace and Co.	134	132 10
Gulf Oil Canada	114	112 20
Hartebeest	72 ..	72 .
Honeywell Inc.	288 ..	285 ..
Hoogovens	77 ..	
I.H.C.	33 .	.
Johannesburg	88 .	..
Kubota	C 8 50	8 50
Latonia	188	
Lyons (J.)	11 40	11 50
Mannesmann	430	435
Marks-Spencer	7 85	7 05
Matsushita	17 35	17
Mineral-Ressourc.	11 80	11 40
Nat. Nederlanden	239 50	... ..
Noranda	135	
Olivetti	7 50	7 80
Pakhoed Holding	98	
Petrofina Canada	20 40	..
Pfizer Inc.	150 10	149
Phoenix Assurance	.	.
Pirelli	8 85	8 ..
Président Steyn	50	
Procter Gamble	384 50	...
Robeco	..	385
Rolinco	...	296 20
Shell fr. (port.)	48	48 90
S.K.F. Aktiebolag	63 10	
Sperry Rand	193 70	187 ..
Steel Cy of Can.	101	98 50
Stilfontein	19	18
Suéd. Allumettes	64 40	62 ..
Tenneco	142 60	141 50
Thorn Electrical	31 50	30 50
Thyss c. 1 000	288	...
United Technolog	195 .	188 ..
Vaal Reefs	85 ..	81 ..
Vieille Montagne	d295	295 ..
Wagons-Lits	108 30	... ..
West Rand	8 10	8 50
C.E.C.A. 5 1/2 %	239 50	... ..
Emprunt Young	285	...

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alsar	315 .	300 ..
Banq. Fin Eur.	...	
Cellulose Pin	d 39 30	39 90
Coparex	270 50	272 50
Ecco	789	780 ..
Eurafrep	402 20	413 ..
Intertechnique	...	..
Métall. Minière	..	.. ..
Océanie	o 91	91 ..
Promotia	338	307 ..
Sab. Mor. Corr.		.
S.P.R.	111 50	108 ..
Ufimex	177	
Voyer S.A.	115 60	16 80
Oce v. Grinten	.	
Rorento NV	255 50	254 ..

SICAV

Plac. institut	15340 98	14822 13
1re catégorie	18624 24	18415 92

18/10	Emission frais inclus	Rachat net
Actions France	132 18	126 19
Actions Sélec.	169 41	161 73
Aedificandi	202 64	193 45
Agfimo	226 78	216 50
A.L.T.O.	173 74	165 86
America-Valor	293 26	279 96
Assurances Plac.	144 56	138 39
Bourse-Invest.	163 16	155 77
C.I.P.	344 40	328 79
Convertibles	140 74	134 36
Convertimmo	142 76	136 28
Drouot Invest.	231 93	220 66
Elysées-Valeurs	189 16	180 58
Epargne-Croiss.	596 50	569 45
Epargne-Inter.	286 40	273 41
Epargne-Mobil.	193 ..	184 26
Epargne-Oblig.	145 95	139 33
Epargne Revenu	319 31	304 83
Epargne-Unie	352 23	336 26
Epargne Valeur	201 86	192 71
Foncier Investiss.	357 80	341 58
France-Epargne	190 88	182 23
France-Garantie	241 67	236 84
France-Invest.	173 14	165 29
Fr.-Obl. (nouv.)	322 66	308 03
France Placement	215 80	206 01
Francic	136 86	130 65
Gestion Rendem.	293 79	280 44
Gest. Sél. France	199 57	190 52
I.M.S.I.	189 13	180 56
Indo-Valeurs	233 50	222 97
Intercroissance	153 39	146 43
Interselect. Fr.	176 57	168 56
Livret portef.	236 40	225 76
Laffitte-France	121 88	116 35
Laffitte-Rend.	120 53	115 11
Laffitte-Tokyo	289 88	278 72
Natio-Valeurs	289 17	276 06
Oblig. tres catég.	1234 94	1196 07
Paribas Gestion	198 14	189 15
Pierre Investiss.	236 81	226 07
Rotschild-Exp.	319 15	304 68
Sécur. Mobilière	322 20	307 59
Sélec. Croissance	678 18	647 43
Sélect. Mondiale	133 10	127 06
Sélection-Rend.	142 74	136 27
Sélection val. fr.	138 74	132 45
S.F.I. FR et ETR.	198 08	188 15
S.I.E.	312 09	297 09
Silvafrance	205 84	196 51
Silvam	137 76	131 50
Silvarente	164 53	157 07
Silvinter	150 38	143 59
Sogepargne	289 74	276 60
Sogevar	404 95	386 60
Soleil-Investiss.	227 18	216 88
U.A.P.-Investiss.	163 17	155 77
Unifoncier	378 76	361 58
Unifrance	142 68	136 13
Unijapon	279 16	266 50
Uni Obligations	1744 80	1677 69
Uniprémière	1742 87	1675 84
Unirente	1137 48	1100 98
Unisic	200 82	191 77
Worms Investiss.	278 62	265 99

18/10		
Crediinter	159 08	151 85
Croissance-Imm.	182 15	173 89
Euro-Croissance	172 44	164 63
Financière Privée	416 40	397 52
Fructidor	160 88	153 58
Gestion Mobilière	233 68	223 08
Mondiale Invest.	199 18	190 13
Oblisem	138 86	132 68
Optimavalor	195 46	186 60
Planister	313 18	298 98
Sicavimmo	265 37	253 34
S. I. Est	501 02	478 30
Soginco	141 97	135 53
Soginter	444 85	423 91
Valorem	185 88	178 41

* Cours précédent.

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
720	4,5 % 1973.	736 .	732 .	734 80	732 10
2565	C.N.E. 3 %	2761	2765	2750	2750 .
370	Afrique Occ.	438 ..	435 ..	435 ..	435 ..
345	Air Liquide	372	370	370 50	370 .
81	Als. Part. Ind	80 20	80 10	80 10	80 ..
225	Als. Superm.	260 10	275 ..	275 ..	275
69	Alsthom-Atl.	69 20	69	69	69 75
156	Applic. gaz	143 ..	141 ..	140	143 50
525	Aquitaine	567	560	555 ..	560
96	— certif.	98 ..	98	98	96 50
141	Arjom Prioux	162	160 10	162 ..	162 90
505	Aux. Entrepr.	544	540	538	538
129	Babc. Fives	132 90	134	134 ..	131 40
240	Bail-Equip.	245 20	245	245	245
	— (obl.)	264 .	259 90	259 90	259 90
310	Bail-Invest.	300 ..	303 10	308	303 .
165	B.C.I.	160 ..	155 ..	156	156 .
178	Bazar H.-V.	166	166 ..	165 80	163
117	Béghin-Say	130 50	130 ..	130 ..	127 50
505	Bic	526 ..	520 ..	516	516
735	Bouygues	862	855	854	860 .
525	B.S.N.-G.D.	651	661	656	657 ..
940	— (obl.)	940 ..	945	945	946 ..
1800	Carrefour	2110 ..	2470	2070	2340 ..
295	— (obl.)	312	314	314	311 ..
1350	Casino	1320	1318	1310	1303 ..
73	CEM	76 80	76	76	76 .
315	Cetelem	301 ..	301 ..	303 ..	295
197	Charg. Réun.	198	199	198 ..	196 50
25 70	Chiers-Châtil	21 90	22 80	22 60	23 20
117	Chim. Rout.	129 10	129 90	124 90	130
144	— (obl.)	150	149	149	147 20
140	Cim. Franç.	148 50	141 50	141 50	141 80
138	— (obl.)	139 ..	140 ..	140	140 .
1060	C.I.I. Alcatel	1016	993	992	975
448	Club Méditer	494 .	492	487	486 ..
275	C.M. Industr.	291	285 ..	285	282 10
315	— (obl.)	348 50	332	332 ..	332 ..
139	Codetel	146	145 50	145 50	143 10
118	Cofimeg	122 ..	122	122 ..	121 60
436	Cofradel	485	475	475	475
420	Cie Bancaire	439 50	437	437	435 50
390	C.G.E.	406	403	403	401 50
420	— (obl.)	425	426 ..	426	418 .
132	C. Entrepr.	139 20	140	139 50	132
110	Cot. Foucher	112 50	114 .	114	115 50
120	Créd. Com. F	130 40	132	131 90	132
200	— (obl.)	208 20	208 30	208 70	203 30
385	Créd. Fonc.	412 90	412	412 90	412
158	C.F. Imm.	157 50	157 50	157 50	156 50
120	Créd. Indust.	126	124 80	124 80	124 80
350	Créd. Nat.	360 10	361	350 10	358
74	Créd. Nord	74 80	73 50	72 50	72 50
95	Creus.-Loire	73 .	70 50	71 50	70 50
330	C.S.F.	398 ..	394 80	396 60	392 ..
370	— (obl.)	448 .	443	444	435 ..
593	Darty	633	630	630 ..	647
42	Denain-N.-E.	33 80	35	35 ..	38 80
66	Dollfus-Mieg.	70	68 10	67 60	68 ..
570	Dumez	662	655	655	660
670	Cie Gle Eaux	715	705 ..	705	701 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
325	E.J. Lefebvre	388 .	383 50	385 ..	383 50
85	Esso S.A.F.	85	83	83	82 50
340	Eurafrance	350 50	354 ..	354	351 ..
765	Europe n° 1	1060	1069 .	1079	1050 ..
465	Ferodo	512 .	505 ..	500	500 ..
495	— obl. conv	508 ..	508	508 ..	508 .
72	Fin. Dév. Ent	73	72 95	73	73 90
185	Fin. Paris PB	207	205 80	205 80	205 .
220	— obl. conv	245 10	247 50	246 90	242 60
185	Finextel	190	190 ..	190 ..	190 ..
86	Fraissinet	61 50	62	62	62
128	Fr. Pétroles	138	136 50	136 50	137 50
30	— (certific.)	31 80	31 80	31 80	31 50
127	Galeries Laf	119 ..	116	116 ..	113 70
220	Gle d'Entr.	209	199 50	201	202 50
132	Gle Fonderie	127 40	130	129 10	128 ..
146	Gle Ind. Par	150 10	148 10	149 ..	149 ..
275	Générale Occ	272	270	270 ..	270 .
330	Gr. Tr. Mars	385	387 50	385 ..	385 .
365	Guyenne-Gas	392	395	395 ..	395 ..
265	Hachette	261 90	260	260 .	259
58	Imétal	64 10	63 ..	64	63 50
385	Inst. Mérieux	377	379 ..	379 50	379
182	J. Borel Int.	171 50	170 .	170 20	170
130	Jeumont Ind	162	162 ..	162 ..	152 20
77	Kali Ste Th.	77 50	79	79	78 10
69	Kléber-Col.	64 40	65 40	67 30	65
250	Lab. Bellon	255 .	252 ..	252	247 30
225	Lafarge	242 ..	236	239 ..	233
308	— (obl.)	317 50	317 50	317 50	317 50
326	La Hénin	313	311	311 ..	311 50
1780	Legrand	1927 ..	1920	1920	1920 ..
2390	— (obl.)	2440	2440	2440	2411 .
219	Locabail	218 ..	219	219	219 .
240	Locafrance	250 10	249 ..	249	245 10
486	Locindus	406 ..	404	402	403 ..
736	L'Oréal	765	765	762	761
3430	— obl. conv	3520	3530	3530	3530 .
515	Lyonn. Eaux	568	567 ..	568	567 ..
58	Mach. Bull.	53 10	52 40	52 60	52 95
580	Mais. Phénix	535 ..	548	548 .	548 .
51 50	Mar. Wendel				..
59	Mar. Ch. Réu	56 20	57 50	57 50	57 ..
485	Martell	508	504	500	504 ..
500	— (obl.)	530	530	538	538 ..
1390	Mat. Téléph	1255	1260	1280	1240
3670	Matra	5250	5260	5350	5360
52	Mét. Nav. N	44	44	44 30	44 60
1230	Michelin B.	1400	1383	1386	1385
590	— (obl.)	612	625	623 50	614 60
480	Midi Cie	485	500	499 50	500 .
560	Moët-Hen.	598	585	585	574
650	— (obl.)	694 80	700	700	700 .
725	Mot. Leroy-S	725	739	739	725
132	Moulinex	136	134 90	134 80	134 90
416	Mumm	430 20	435	435	430
445	Nat. Invest.	452 50	452 50	452 50	452
290	Navig. Mixte	201 30	201 30	201 30	207 30
50	Nobel-Bozel	57 60	56 10	55 .	56 10
21	Nord	33 30	33 10	33 10	32 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
130 ..	Nouvel. Gal.	125 50	124 .	124	122 .
200 .	Olida-Caby	200 ..	203	204	204 .
113	Opfi-Paribas	120 ..	121 80	121 80	120 ..
133	Paris-France	118 10	110	111 50	112 10
98	Pechelbronn	100 .	98 20	98 20	98 20
99	P.U.K.	102 50	101 80	101 90	101 80
129	— (obl.)	136 10	136 10	136 10	136 10
37	Penarroya	43 20	43 80	43 80	..
235	Penhoet	247	260	248	250 ..
265	Pernod-Ric.	323 ..	322	321 50	320 ..
230	Perrier	324 80	315	316 50	315
56	Pétroles B.P	53 20	52 50	52 60	51 80
470	Peugeot-Cit.	517	513	513	513
585	— (obl.)	640	632 60	632 60	630 90
83	Pierre-Auby	103 70	102 70	104	101 70
74	P.L.M.	74 80	74 80	74 80	73 50
215	Poclain	232	225	229	229 .
188	Poliet	172 10	172 10	172	172 .
76	Pompey	78 90	78 75	78 75	78 ..
138	P.M. Labinal	130 10	129 10	129 ..	127 60
45	Prénatal	49 60	49 .	48 ..	49 85
330	Presses-Cité	339 50	333	333 ..	333 ..
425	Prétabail Si.	456	460	460	451 .
189	Pricel	193	191 10	182 50	190
160	Primagaz	165 50	162	162	160 10
120	Printemps	134	128 ..	123 90	128 60
470	Radar S.A.	493	489	497 50	485 50
525	— (obl.)	516 50	516 50	516 50	516 50
486	Radiotech.	497	490 20	490 20	482 .
83	Raffin. (Fse)	86 20	86	86	86 20
98	Raffin. St-L.	111 50	108	108	107 10
625	Redoute	575	590	568	580 .
117	Rhône-Poul.	119	118	117 40	118 ..
380	Roussel-Uclaf	393 90	391 50	393	391 .
280	Ruche-Pic.	332	331	331	329 .
490	Rue Imp.	540	541	541	537 ..
27	Sacilor	..	.	..	d119 ..
197	Sade	195 10	198	198	198 ..
665	Sagem	779	771	773	780
155	Saint-Gobain	162	163 10	163	163 10
460	S.A.T.	477	480	480	475 .
49	Saulnes	43	42 90	42 90	42 10
184	Saunier-Duv.	234 ..	240	245	244 .
215	Saupiquet	211 ..	211 ..	211 .	203 .
178	Schneider	164	168 50	161 50	163 70
75	S.C.O.A.	79 45	78 80	79 80	79 45
104	— (obl.)	107 90	108	108	108
127	Sefimeg	127 .	127 50	127 50	126 70
280	S.I.A.S.	291	294	294 ..	298
350	Sign. E. El.	363	345	340	340 .
270	S.L.I.I.C.	250	253	260	253 .
160	Simco	161	161	161	159 .
82	S.I.M.N.O.R.	90 50	87 50	87 50	87 50
1770	Sk. Rossignol	1890	1850	1850	1841
118	Sogerap	115	116	116	117 90
450	Sommer-All.	410	408 20	405	408 .
295	Suez	306	309	307	305
245	Talc-Luz.	251	250	250	245 10
520	T.R.T.	546	553	553	553
830	Tél. Electr.	848	838	838	833
129	— (obl.)	142 50	141 20	141 20	141 20

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
400	Tél. Ericsson	440	447	447	440 10
265	Thomson-Br.	264 80	261 50	252 90	264 ..
305	— (obl.)	328 10	324 .	322	317 50
325	U.I.S.	330	330	330 .	328 50
230	U.C.B.	232 50	234 ..	234	230 .
318	Un. F. Banque	295	293 ..	295 ..	293 .
178	U.T.A.	161 50	168	162 ..	171 20
22	Usinor		.	... ..	.. ..
122	— (obl.)		.	...	... ..
103	Vallourec	108 50	107 ..	107	107 ..
795	V. Clicquot-P	814	810	810 .	794 ..
385	Viniprix	431 .	431 ..	431	431 ..
470	Elf-Gabon	462 ..	468 .	469	465 ..
285	Amax	288 50	284 .	282 ..	283 50
270	Amer Tel.	276 60	270 ..	269 ..	270 .
22	Ang. Am. C.	21 50	21 45	21 55	21 45
112	Angold	108 50	108	107 90	108
425	B. Ottomane	399 10	394	393 50	376 80
305	BASF (Akt.)	329 80	323 ..	323	323
310	Bayer	332	330 50	329 70	330 50
56	Buffelsfont.	48 20	48 15	48 15	57 80
14	Charter	12 80	12 70	12 75	12 55
145	Chase Manh.	164 .	148 50	148 10	146 40
83	Cie Petr Imp	84	80 50	80 50	78 80
320	C.F. F.-Can.	331	330	331 ..	323 50
27	De Beers (S.)	25 80	25 55	25 55	25 50
650	Deuts Bank	748	742 .	742	742
376	Dome Mines	379	378	378 ..	380 .
500	Du Pont Nem	579	566	561	568 .
275	East Kodak	275 50	261 50	260 ..	261 90
21	East Rand	20 95	20 50	20 50	20 10
131	Ericsson	121 50	118	118 ..	120
215	Exxon Corp.	227 50	220	218 ..	219 90
197	Ford Motor	198 50	190	185 .	190
118	Free State	108 80	106 80	105 20	104 80
230	Gen. Electric	231 50	224	223 ..	224 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
270	Gen. Motors	277 50	271 ..	270 10	271 40
16	Goldfields	15 50	15 35	15 45	15 20
24	Harmony	20 80	21 30	21 40	21 50
5 20	Hitachi	5 15	5 20	5 15	5 15
385	Hoechst Akt	326	328	326	325 90
35	Imp. Chem.	33 60	34 20	34 30	33 65
71	Inco Limited	81 20	76 40	76 50	75
1250	I.B.M.	1233	1192	1185	1185
141	I.T.T.	137 20	133 90	132 70	133 90
270	Merck	267 50	249 ..	249 10	250 10
280	Minnesota M	265 80	255 30	254 80	258 50
385	Mobil Corp.	387	380	383 .	380 ..
9240	Nestlé	8750 ..	8750	8760	8800
210	Norsk Hydro	177 ..	172 10	173	175 50
510	Petrofina	470	464 90	460	465 60
387	Philip Morris	314 20	303 90	303 50	304 50
51	Philips	55 90	55	55 10	54 85
82	Prés. Brand.	56 50	57 50	57 50	57 10
285	Quilmès	306	300	300	296 ..
235	Randfontein	191 ..	195 50	196 50	195 ..
270	Royal Dutch	273 ..	268 90	270 10	270 10
21	Rio Tinto Zin	21 20	21 65	21 65	21 65
59	St-Helena Co	51 80	52 30	52 10	51 30
310	Schlumberg.	384 50	374 ..	369 70	374 30
50	Shell fr. ($)	48 10	48 50	48 50	48 90
665	Siemens A.G.	705	700	690	700 .
35	Sony	32 35	32 45	32 40	32 ..
255	Unilever	264 50	262 ..	262 ..	260 ..
19	Union Corp.	18 70	18 70	18 60	18 40
121	U. Min. 1/10	112 70	108 ..	108 .	108 ..
155	West Deep.	48 90	49 10	49 40	48 ..
54	West Driet.	138 10	136 80	136 50	138 ..
182	West Hold.	120	118 20	120 ..	118 ..
240	Xerox Corp.	239 50	232 ..	228 50	233 ..
10 82	Zambia Corp.	0 85	0 85	0 96	0 83

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17 10	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 277	4 231	4 26
Allemagne (100 DM)	228 830	228 900	278
Belgique (100 F)	14 485	14 524	13 575
Pays-Bas (100 fl.)	210 .	210 520	208 50
Danemark (100 krd)	82 200	82 310	81
Suède (100 krs)	98 770	98 370	98 25
Norvège (100 k)	86 ...	86 970	84 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 470	8 447	8 45
Italie (1 000 lires)	5 220	5 200	5 25
Suisse (100 fr.)	278 900	280 560	278 50
Autriche (100 sch.)	31 263	31 375	31 25
Espagne (100 pes.)	6 050	6 066	5 80
Portugal (100 esc.)	9 490	9 460	8 25
Canada ($ can. 1)	3 627	3 572	3 585
Japon (100 yens)	2 387	2 325	2 25

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17 10
Or fin (kilo en barre)	31025	31000
Or fin (en lingot)	30985	31030
Pièce française (20 fr.)	264 80	265 .
Pièce française (10 fr.)	226	228
Pièce suisse (20 fr.)	269 50	269 50
Union latine (20 fr.)	238 50	239
Souverain	263 20	263 50
Pièce de 20 dollars	1240	1243 20
Pièce de 10 dollars	694 80	695
Pièce de 5 dollars	437	..
Pièce de 50 pesos	1200 .	1199 50
Pièce de 10 florins	238 ..	240 50



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 18 octobre 1978 a été tiré à 610 957 exemplaires.

A B C D E F G

En Italie

L'« interrogatoire » d'Aldo Moro par les Brigades rouges est publié par le ministère de l'intérieur

De notre correspondant

Rome. — Le ministère de l'intérieur a provoqué quelque surprise mardi 17 octobre en publiant l'« interrogatoire » d'Aldo Moro, découvert il y a trois semaines, dans une base des Brigades rouges à Milan. Invoquant le secret de l'instruction, le tribunal de Rome s'était opposé à sa publication, alors que les partis politiques et le gouvernement lui-même y étaient favorables.

C'est la deuxième volte-face du magistrat instructeur qui, dans une premier temps, avait donné son feu vert, puis s'était ravisé. On ignore pourquoi.

Le ministère de l'intérieur insiste sur le fait que l'authenticité du document n'est pas établie. Démocrates-chrétiens et communistes font de même, en se refusant à y voir un quelconque testament du président de la démocratie chrétienne qui avait été détenu pendant cinquante-quatre jours au printemps dernier avant d'être assassiné.

Même si les déclarations étaient authentiques, ajoute-t-on, elles n'auraient aucune valeur, puisque extorquées. Le texte se compose de quarante-neuf feuillets dactylographiés avec des fautes d'orthographe et de grammaire. Il touche à tous les sujets brûlants de ces trente dernières années : les attentats, les scandales, les services de sécurité, les crises gouvernementales.

L'otage des Brigades rouges s'en serait pris notamment à ses amis politiques avec une grande sévérité et des expressions qu'on ne lui connaissait pas. M. Zaccagnini, secrétaire général de la D.C., serait du nombre, et aussi M. Galloni, un « *jésuite* », et le président du conseil, M. Andreotti, un « *monstre froid, sans jamais un moment de pitié humaine* ».

Si les jugements portés sur les personnes sont péremptoires, les scandales des trente années écoulées ne s'en trouvent pas éclaircis pour autant. Dans un de leurs communiqués, les ravisseurs avaient d'ailleurs averti que l'« *interrogatoire de Moro ne révélait aucune turpitude que le peuple ne connaisse déjà* ».

Entre ces lignes amères, d'une lecture bien triste, on aperçoit surtout un homme seul se débattant contre la mort. L'auteur présumé du texte semble être convaincu que sa libération est imminente. Il est « *profondément reconnaissant* » aux Brigades rouges dont il souligne la « *générosité* ». Son séjour « *comme prisonnier politique* » a été assez dur évidemment, « *mais éducatif* ». Les ravisseurs envisageaient-ils réellement d'échanger Moro à ce moment-là ? Ou l'ont-ils fait croire à l'otage pour qu'il parle ? Toutes les suppositions sont permises. Ce n'est pas le contenu de ce texte qui est important, c'est l'utilisation politique qui pourrait en être faite. — R. S.

L'assassinat d'un réfugié yougoslave

M. BUSIC AURAIT ÉTÉ VICTIME DE LA POLICE SECRÈTE DE BELGRADE

Après l'assassinat, lundi 16 octobre, d'un réfugié yougoslave de passage à Paris, M. Bruno Ante Busic (*le Monde* du 18 octobre), les milieux croates exilés attribuent à la police secrète yougoslave la responsabilité de cette mort. M. Stjepan Bilandzitch, arrêté en République fédérale d'Allemagne, il y a quatre mois, à la demande des autorités yougoslaves qui réclament son extradition, s'est dit convaincu du rôle de la police secrète yougoslave dans la mort de M. Busic.

Dans certains milieux croates de Paris, on affirme qu'une réunion spécialement consacrée à son cas avait eu lieu il y a plusieurs mois et avait abouti au projet d'élimination physique de M. Busic. Ce dernier, qui avait quitté son pays en 1975, vivait depuis à Londres, et séjournait fréquemment en France.

L'un de ses amis, M. Valde Pavlinitch, rédacteur en chef d'un magazine d'opposition au régime yougoslave, a affirmé de son côté que M. Busic avait été prévenu, il y a plusieurs mois, par la police française du danger qu'il courait pendant un certain temps en venant en France.

● *Un incendie d'origine criminelle* a gravement endommagé les locaux de la librairie palestinienne située au 24, rue de la Réunion, à Paris (20e), mardi après-midi 17 octobre. L'attentat a été revendiqué par des « combattants pour la défense d'Israël » qui, téléphonant à l'Agence France-Presse, ont déclaré : « *Trois d'entre nous ont maîtrisé les permanents à l'aide d'armes à feu, pris les dossiers et les papiers, incendié la librairie.* »



LE PREMIER MINISTRE BRITANNIQUE A BONN

M. Callaghan s'entretient avec le chancelier Schmidt du système monétaire européen

De notre correspondant

Londres. — M. Callaghan, accompagné du chancelier de l'Echiquier, M. Denis Healey, et du ministre de l'agriculture, M. John Silkin, part ce mercredi 18 octobre pour Bonn, bien décidé à élargir la discussion avec le chancelier Schmidt au-delà du seul problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne au système monétaire européen. Après une longue réunion du cabinet, l'entourage du premier ministre indiquait mardi soir que M. Callaghan avait noté avec satisfaction que, dans les discussions de *Luxembourg*, la *Grande-Bretagne* n'était pas le seul membre de la Communauté européenne à s'interroger sur les mérites de ce système et à vouloir, en particulier, déterminer dans quelle mesure il se distinguera de la formule actuelle du « serpent ». Un certain nombre de points devront être éclaircis, et éventuellement clarifiés, dit-on, avant que la Grande-Bretagne participe à un projet dont les dirigeants britanniques veulent être assurés qu'il sera durable et n'affectera pas gravement la position de la livre.

On admet à Londres que les ministres britanniques ne prendront pas d'engagement avant d'obtenir des précisions sur les réformes jugées toujours fondamentales de la politique agricole commune, des accords communautaires sur les pêches, ainsi que du budget de la C.E.E. Bien que, délibérément, on évite de parler de concessions, M. Callaghan escompte que le chancelier Schmidt comprendra que des compensations sont nécessaires pour démontrer à l'opinion publique britannique que la Grande-Bretagne tirera des bénéfices de sa participation au nouveau système monétaire.

M. Callaghan fera sûrement état non seulement de ses difficultés avec la gauche travailliste, représentée au gouvernement par MM. Peter Shore, Tony Benn et John Silkin — respectivement ministres de l'environnement, de l'énergie et de l'agriculture, — qui sont opposés au projet pour des raisons de principe, mais aussi des réserves techniques de MM. Eric Varley, ministre de l'industrie, Edmund Dell, ministre du commerce, et Roy Hattersley, ministre des prix, préoccupés des effets que le nouveau système aurait sur les exportations britanniques. M. Callaghan, appuyé par des ministres « européens », comme M. Harold Lever, chancelier du duché de Lancaster, Mme Shirley Williams, ministre de l'éducation, et M. Fred Mulley, ministre de la défense, avait *réussi à éviter*, à *Blackpool*, l'adoption d'une motion condamnant formellement le système monétaire européen. Il a réussi jusqu'ici à empêcher les « anti-européens » du gouvernement de soulever la question. Mais, de toute évidence, la division du cabinet limite sa liberté d'action.

HENRI PIERRE.

Vives polémiques au sein de la C.G.C.

A dix jours du congrès extraordinaire de la C.G.C. convoqué le 28 octobre, le bureau de la fédération C.G.C. de la métallurgie, dont le président est M. Paul Marchelli, vient d'adresser une lettre ouverte à M. Charpentié, président de la Confédération des cadres.

Les « métallos » reprochent une nouvelle fois à M. Charpentié d'avoir, la semaine dernière, déclaré que les amis de M. Marchelli s'étaient montrés « complaisants » et « tendres » vis-à-vis du plan gouvernemental pour la sidérurgie.

Mais, surtout, ils accusent M. Charpentié d'avoir décidé avec précipitation le congrès qui va se tenir à Versailles, et de retirer à la fédération de la métallurgie « *156 mandats sur les 176 auxquels* [elle] *a droit, sous prétexte* [qu'ils refusent] *de voir incorporer dans l'assiette des contributions l'abonnement à la revue de la C.G.C. qu'ils n'ont pas souscrit* ». Cela, écrit le bureau à M. Charpentié, pour « *vous assurer une majorité à huis clos, dont vous allez vous servir pour affermir votre pouvoir et préparer dans les trois mois qui viennent l'exclusion de la métallurgie C.G.C.* ».

En conclusion, les métallurgistes réclament un vaste débat démocratique et la levée du huis clos.

« *C'est un procès d'intention* », nous a dit, mercredi 18 octobre, M. Jean Menin, secrétaire général de la C.G.C. « *Nos statuts prévoient que le nombre des délégués est établi d'après les cotisations payées durant l'année précédente, mais le droit de vote est proportionnel aux cotisations payées depuis le début de l'année en cours. La fédération de la métallurgie n'ayant payé qu'environ le dixième de ce qu'elle devait, ses mandats seront réduits en proportion, mais non le nombre des délégués.* »

Dans un communiqué, la direction de la C.G.C. a rappelé que, dans un protocole signé en février 1976 entre MM Charpentié et Marchelli, les deux parties s'interdisaient toute polémique interne ou publique.

IMPORTANTS REMANIEMENTS DANS LA DIRECTION DE RENAULT VÉHICULES INDUSTRIELS

(De notre corresp. régional.)

Lyon. — M. Zannotti, P.-D.G. de Renault véhicules industriels — société née de la fusion de Berliet et de la Saviem, effective depuis le 3 octobre, — n'a pas, contrairement aux rumeurs qui circulaient, fourni, mercredi 18 octobre, au cours de la première réunion du comité central d'entreprise, de chiffres précis sur les suppressions d'emplois qui pourraient être décidées dans les semaines à venir au sein du premier constructeur de poids lourds français. Il n'a pas caché cependant que la situation du groupe restait très difficile et nécessitait l'adaptation de ses structures à la situation conjoncturelle. Des études sont ????— afin de mettre en place un plan de regroupement industriel s'appuyant sur les meilleurs éléments existants et d'évaluer les surcharges existant dans les *structures de l'emploi*. Les résultats de ces deux études, dont M. Zannotti a souhaité qu'elles soient menées rapidement, seront communiqués en priorité aux représentants du personnel et sans doute au cours d'une nouvelle réunion du comité central.

M. Zannotti a également annoncé qu'une nouvelle structure de commandement plus « *concentrée* » serait mise en place à compter du 23 octobre. Cette réorganisation entraîne la disparition de directions importantes du secteur poids lourd qui avaient été confiées à M. Vincent Grob, directeur général adjoint de R.V.I., président jusqu'au 3 octobre du directoire de Berliet, à M. Dupont, directeur de la division camions et président du directoire de la Saviem jusqu'à la fusion, et enfin M. Rigaud, directeur des bruts et mécanique, et place directement le secteur poids lourds sous la responsabilité de M. Zannotti.

BERNARD ÉLIE.

LE DOLLAR AU PLUS BAS A FRANCFORT ET A TOKYO

Une nouvelle et sensible baisse du dollar a été enregistrée mercredi 18 octobre, en fin de matinée, sur presque toutes les grandes places financières internationales, et ce dans des marchés toujours extrêmement actifs.

Décidément mal en point, la devise américaine a touché son niveau le plus bas à Tokyo (182,15 yens contre 183,35 yens mardi en clôture), malgré les interventions répétées de la Banque du Japon, mais aussi à Francfort en se traitant à 1,8320 DM contre 1,8468 DM, tandis qu'à Paris elle revenait à son niveau du 16 août dernier (4,2175 F contre 4,2315 F).

Le dollar a cependant un peu mieux résisté à Londres (1,9975 dollar pour 1 livre) et à Zurich (1,5850 F.S. contre 1,5855 F.S.). En revanche, le franc français s'est apprécié à l'égard des devises fortes. Le deutschemark s'est ainsi traité à 2,2970 F contre 2,3225 F et le franc suisse à 2,7980 F contre 2,8265 F.

Si l'on en croit M. Wilfrid Guth, président du directoire de la Deutsche Bank, le dollar restera faible tant que les Etats-Unis ne parviendront pas à lutter efficacement contre l'inflation ni à réduire leur important déficit commercial.

Les cours de l'or ont de nouveau progressé. A Londres, le prix de l'once de métal précieux a été fixé à 229,25 dollars (record historique) contre 228,25.

● *M. Ieng Sary*, vice-premier ministre cambodgien, est arrivé, mardi 17 octobre, à Manille pour une visite officielle de trois jours, pendant laquelle il doit s'entretenir avec M. Marcos de la situation dans le Sud-Est asiatique. — *(A.F.P.)*

En raison d'un arrêt de travail des agents de conduite

UN TRAIN SUR TROIS CIRCULE CE MERCREDI SUR LA BANLIEUE DE PARIS-SAINT-LAZARE

Seulement un train sur trois circulait, ce mercredi 18 octobre, sur le réseau banlieue de Paris-Saint-Lazare. Sur les grandes lignes, le trafic était assuré à 90 %. Le service des trains était totalement interrompu sur la ligne Paris-Invalides-Versailles rive gauche.

Ces nouvelles perturbations étaient provoquées par une grève de vingt-quatre heures — du mercredi à 6 heure au jeudi à 6 heures — déclenchée par les agents de conduite C.G.T., C.F.D.T. et autonomes pour protester contre « le refus du directeur régional de respecter les engagements pris » après la première grève du 10 octobre, qui avait été lancée pour obtenir la levée d'une mesure prise contre un agent de conduite du dépôt de Mantes. Le communiqué syndical assure que la direction générale de la S.N.C.F. avait accepté d'annuler partiellement cette « sanction » après le mouvement du 10 octobre, mais que le directeur régional a remis en cause cette décision.

En fait, il ne s'agit pas, selon la direction générale de la S.N.C.F., d'une « sanction ». Voici, d'après elle, les faits : cet agent du dépôt de Mantes a été impliqué dans un accident ferroviaire qui s'est produit *en juillet dernier à Sartrouville*. L'intéressé a été contraint d'observer, à la suite de cet accident, un arrêt-maladie de cinq semaines. Il ne pourra reprendre son poste de conducteur qu'après avoir subi la visite réglementaire de contrôle, procédure conforme au règlement du personnel de la S.N.C.F. « Les syndicats refusent ces règles normales, dit-on à la direction. Or, il s'agit de la sécurité des transports, avec laquelle on ne peut pas transiger. »

REPRISE DU TRAVAIL AU CENTRE DE TRI DU MANS

Les employés du tri postal du Mans (Sarthe) ont décidé, lors d'une assemblée générale, mardi après-midi 17 octobre, la reprise du travail après une grève de sept jours. Cette décision a été adoptée à la suite d'un vote qui a recueilli 57 voix pour, 37 voix contre.

Les postiers, dont les revendications, notamment sur l'accroissement des effectifs, n'ont pas été satisfaites, ont seulement obtenu l'étalement sur plusieurs mois des réductions de salaires du fait de la grève.

Près d'un mois sera nécessaire pour résorber le courrier accumulé.

